



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Catalogue



BS. 8.
A210.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME L.

CONTENANT *les Mémoires de PHILIPPE HURAUT DE CHEVERNY, Chancelier de France, & Chevalier & Commandeur des Ordres au Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général pour Sa Majesté, des Duchés d'Orléans, de Chartres, & des Comtés de Dunois, Blesois, Amboise & Loudunois.*

XVI^e SIÈCLE.

IL paroît chaque mois un Volume de cette Collection, aussi régulièrement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes à Paris, est de 54 liv. pour les nouveaux Souscripteurs, à dater du 1^{er}. Décembre 1788, & de 48 liv. pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poste, payeront de plus 7 liv. 4 sols.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

D E S

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME L.

A LONDRES,

Et se trouve à P A R I S,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1789.



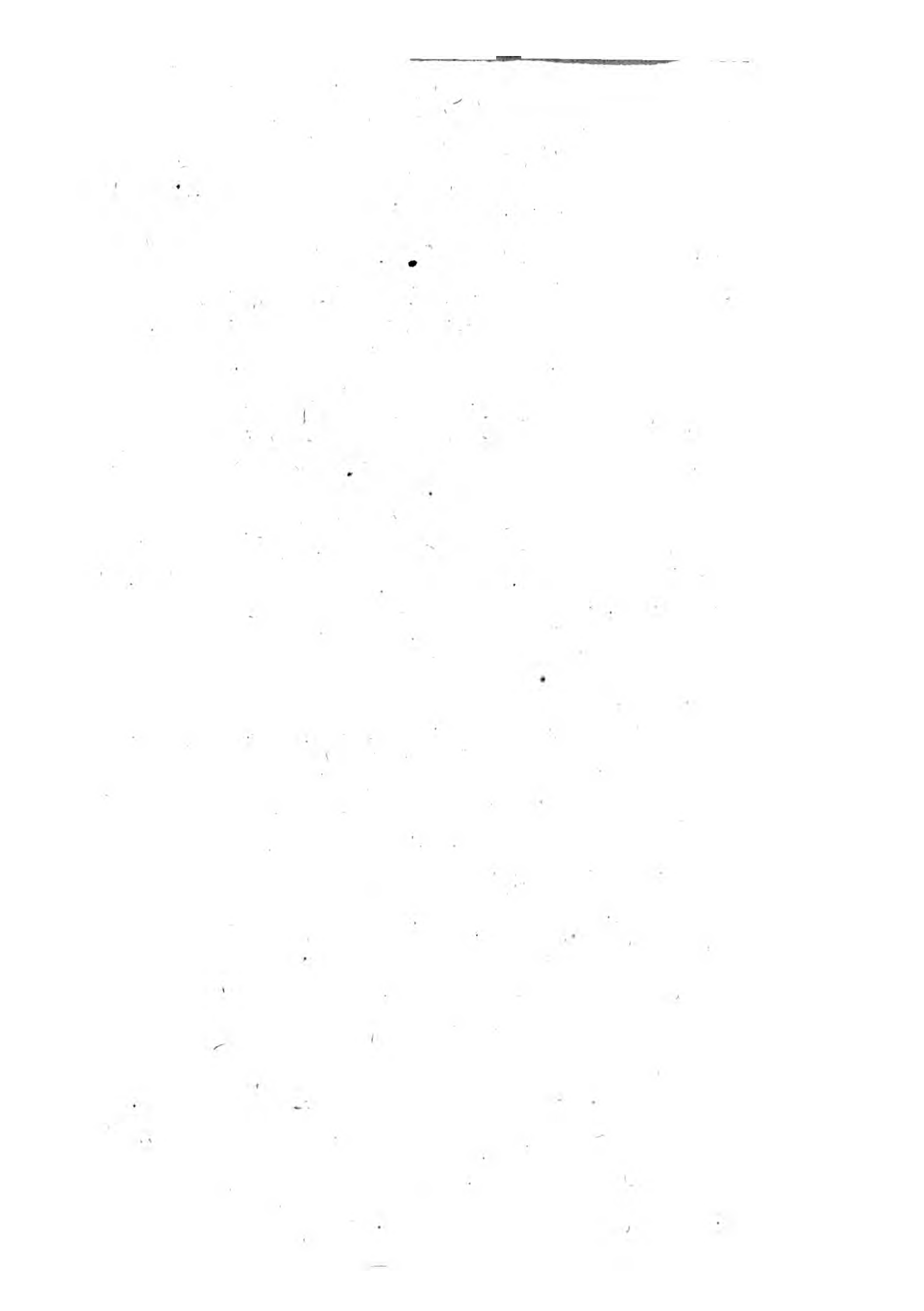
M É M O I R E S
D E M E S S I R E
P H I L I P P E H U R A U L T ,
C O M T E
D E C H E V E R N Y ,
C H A N C E L I E R D E F R A N C E ,
E T
C H E V A L I E R E T C O M M A N D E U R
D E S O R D R E S D U R O I ;

*Gouverneur & Lieutenant - Général pour Sa
Majesté, des Duchés d'Orléans, de Char-
tres ; & des Comtés de Dunois, Blefois,
Amboise & Loudunois.*

XVI^e S I È C L E .

Tome L.

A



NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
PHILIPPE HURAUT,
COMTE
DE CHEVERNY,
CHANCELIER DE FRANCE.

LES Mémoires du Chancelier de Cheverny
(a) contiennent des renseignements assez

(a) Tous les modernes & plusieurs des contemporains de *Cheverny* orthographient autrement son nom. Ils l'appellent *Chiverny*. Les derniers Traducteurs de Davila & de Thou ont adopté cette manière de l'écrire : cependant de Thou dans son histoire latine emploie les mots de *Cevernii Comitem*, Scevole de Sainte-Marthe s'est servi de la même locution. Le Poëte Audebert en lui adressant les vers dans lesquels il le chante, les intitule ainsi ; *Ad Philippum Huraltum, Vice Comitem Chevernum, &c...*

Les Mémoires de Villeroy (édition in-8° de 1636,

étendus sur ses ancêtres, pour que l'on s'abstienne d'en parler. Nous dirons seulement que la Maison de *Hurault* étoit originaire de Bretagne. Puîné de cinq fils, que son père avoit eu de *Marie de Beaune* son épouse, Cheverny presqu'à la sortie du berceau fut destiné à l'Eglise. Ce fait prouve que l'usage de désigner l'état futur d'un enfant, sans consulter son goût, ses talents & sa vocation, est un de ces préjugés héréditaires, qui en France datent de loin. L'intérêt avoit suggéré le choix qu'on espéroit faire adopter au jeune Cheverny. Plusieurs de ses parents occupoient alors des places distinguées dans la hiérarchie Ecclésiastique. On les regardoit comme les protecteurs nés de l'adepte, qui alloit marcher sur leurs traces : on comptoit qu'ils lui ouvreroient le chemin de la fortune & des honneurs. La mort de ces Prélats fit évanouir (a) le songe dont la f Cheverny se repaissoit. On lui laissa la liberté de choisir lui-même son état. Il se décida

p. 21) orthographient le nom de Cheverny comme nous avons fait. En voilà assez par rapport à cette discussion grammaticale. Nous finissons en déclarant que l'édition originale des Mémoires, dont il s'agit, a été notre guide.

(a) Ces détails se retrouveront dans les Mémoires.

pour la Magistrature. Un instinct secret sembloit lui indiquer la carrière qu'il devoit suivre : il acheta au Parlement de Paris un office de Conseiller. Les événemens se combinèrent de manière que l'office lui fut resigné par le fameux Michel l'Hôpital élevé récemment à la place de Chancelier de la (a) Duchesse de Savoye. Le vendeur & l'acquéreur ne prévoyoient pas à cette époque qu'ils rempliroient l'un & l'autre les fonctions de Chef de la Magistrature en France. L'Hôpital, allant résider à la Cour de Savoye, renonçoit pour ainsi dire à sa patrie. Cheverny de son côté étoit loin de penser qu'un jour il seroit le successeur de cet homme le plus extraordinaire en son genre que la France ait possédé.

On aime à supposer, qu'avant de se dévouer au sacerdoce civil de la Magistrature, Cheverny en avoit calculé les devoirs & les obligations. On aime à croire qu'il n'ignoroit pas que le véritable salaire du Magistrat consiste dans le témoignage d'une conscience pure que l'impartialité, dont il doit faire profession, est pour lui le garant de la vénération publique. L'estime que lui témoignèrent ses contemporains, & particulièrement l'austère

(a) Marguerite de Valois, sœur de Henri II.

Président Christophe de Thou, atteste que ces principes ont dû être la base de sa conduite. Oppose-t-on néanmoins à l'énumération de ces devoirs essentiels du Magistrat, une assertion consignée dans les Mémoires de Cheverny, on est affligé du sens défavorable qu'elle présente au premier aspect. *Je tâchai toujours (dit-il) en rendant justice, de gratifier un chacun, & d'obliger le plus de personnes de qualité qu'il me fut possible...* Que signifie cette acception du rang & des personnes? La balance de la justice ne doit-elle pas être une, & invariable dans la main du Magistrat? En lui confiant le pouvoir d'en incliner les bassins, la loi n'a-t-elle pas prononcé qu'aucune considération humaine ne peut influencer sur ses déterminations? Le pauvre & l'homme titré sont égaux devant elle, parce qu'étant l'expression de l'universalité des volontés, tous les individus ont un droit égal à sa protection? Il faut sans doute modifier les expressions, dont en cette circonstance (a) Cheverny

(a) En interprétant de la manière la plus favorable les expressions de Cheverny, nous y joindrons pour preuve sa propre doctrine sur cette matière importante. « Le Magistrat (lit-on dans son instruction à son fils aîné, p. 537 de l'édition in-4°) » est estimé la loy vive, » qui est le conservateur du bien & repos général &

s'est servi. Pour leur donner une interprétation qui mette son intégrité à couvert, il faut dire que sa prédilection en faveur des Grands se réduisoit à des actes d'une politesse purement extérieure, à ce que nous appellons égards & procédés : cette *obligeance* (qu'on nous permette le mot) tenoit à l'ambition, qui déjà le tourmentoit, & à ce caractère de circonspection, dont il ne se départit jamais : l'Historien de Thou, à portée de le bien connoître, l'a peint dans les vers suivants, lorsqu'il le (a) représente délibérant au Con-

» particulier ; exécuteur de la loi civile, qui de soy
 » demeureroit muette, & comme morte & inutile, s'il
 » n'y avoit un bon & sage exécuteur . . .

« Prenez garde (lit-on encore dans le même ouvrage ,
 p. 375) » de ne faire tort, ni injure à personne : croyez
 » fermement que le mal que l'on fait à autrui retombe
 » à la fin sur la tête de celui qui le fait C'est
 » le commandement de Dieu, la première loy de cha-
 » rité, & ce qui est ordonné par les loix civiles, regles
 » & formes de police, qui veulent que l'on rende à
 » chacun ce qui lui appartient par droit & raison : cette
 » vertu, que l'on appelle *justice*, comprend toutes les
 » autres vertus . . . ».

(a) Mémoires de la vie de Jacques Auguste de Thou, Liv. III, p. 58. — Cette pièce de vers, dont nous citons ici un fragment, est une épître adressée à Claude Dupuy, Conseiller au Parlement, sous le titre : *De*

seil de Henri III, sur les mesures qu'il falloit prendre contre *la flotte invincible* de Philippe II, en cas d'aggression de la part du Monarque Espagnole. . .

. Cheverny jette par-tout la vue,
 Et son ame incertaine, embarrassée, émue,
 Qui n'ose découvrir ses secrets sentimens,
 Sur son Maître étonné regle ses mouvemens :
 Tantôt il parle bas ; puis craignant le reproche,
 Il demande tout haut, si la flotte s'approche.
 Quel vent peut calmer l'onde, ou la peut agiter ?
 Et quel obstacle enfin l'oblige à s'arrêter ?

On auroit tort d'inférer de l'aveu, exprimé dans ses Mémoires, qu'il ait vendu, ou profitué la justice à l'opulence & à la grandeur. L'Histoire, qui ne pardonne rien à l'homme en place, n'auroit pas manqué de le lui reprocher : elle l'a accusé de timidité, d'irrésolution, & d'une aménité de caractère qui dégénéra en facilité excessive : mais comme Magistrat elle a respecté son honneur & sa probité : Cheverny fut ambitieux (nous devons trancher le mot) : voilà le mobile qui dirigea sa conduite. Il étoit persuadé

la déroute de la Flotte d'Espagne . . . Les vers françois ne sont qu'une traduction des vers latins de M. de Thou.

qu'on ne réussit point sans plaisir, & qu'en ne voulant pas être injuste, il faut tempérer la dureté d'un refus (a) par des expressions affectueuses & propres à se concilier la personne que l'on éconduit. Cette règle, qu'il se piqua de suivre pendant le cours de sa vie, peut faire commettre beaucoup de fautes : mais elle ne nécessite point à s'avilir par des crimes. La suite de l'histoire privée de Cheverny en va fournir les preuves.

(a) » Il faut toujours croire (disoit Cheverny à son fils, p. 386 de l'instruction citée ci-dessus) » qu'il n'y a » ami qui par accident ne puisse devenir ennemi, ni » ennemi soit-il grand ou petit qui ne se puisse quel- » quefois joindre & réunir à une bonne amitié : c'est- » toit l'opinion de *Laberius*, qui disoit qu'il nous fal- » loit toujours comporter envers nos ennemis, comme » avec ceux qui pouvoient devenir nos amis; & en tout » ce qui est de plus nécessaire, est de conformer tou- » jours ses actions en homme d'honneur & de vertu, » qui fait que l'on est recherché en amitié de gens de » bien avec lesquels consiste la parfaite amitié, & que » l'on est estimé, craint & reveré, soit des méchans ou » des ennemis, & aussi de prendre peine de conserver » les vicils & anciens amis qui sont expérimentés & plus » assurez que les autres; & disoit communement Al- » phonse, Roy de Naples, que c'estoit un grand soulage- » ment de chevaucher un vieux cheval, d'avoir de vieil bois

Pressé une fois du desir de parvenir aux grandes charges , il comprit aisément qu'il falloit s'approcher de l'Administration , & se rendre utile à la Cour des Rois. En conséquence Cheverny acheta une charge de Maître des Requêtes. Il atteignoit sa trentième année : c'est-là l'heureux âge où l'homme joint à la vigueur des conceptions une maturité dont on apperçoit le germe , & que l'expérience perfectionne. Ne perdant pas de vue le système , qu'il s'étoit fait , Cheverny s'attacha au Cardinal de Lorraine , & à Catherine de Médicis. L'un pouvoit beaucoup ; & l'autre pouvoit tout. Il ne dissimule point dans ses Mémoires qu'il leur a eu l'obligation de sa fortune. Bientôt il recueillit le fruit de leur bienveillance. Christophe de Thou venoit d'être revêtu de la première Présidence du Parlement de Paris. Les fonctions de cette place laborieuse paroissoient incompatibles avec celles de Chancelier du Duc d'Anjou , qu'il remplissoit auparavant. On jeta les yeux sur Cheverny pour le remplacer. De Thou y consentit ; & peut-être dès ce moment envisagea-t-il dans son

» pour bruster , de vieux amis pour converser , & de vieux
» Livres pour prendre plaisir à lire . . . »

successeur l'homme sur qui incessamment il alloit acquérir les droits (a) d'un père. Cheverny pour son début concourut au travail qu'exigea la formation des appanages concédés sous le nom de Charles IX aux deux Princes ses frères. Cette opération n'a pas été à l'abri de la critique. On gratifia spécialement le Duc d'Anjou d'une extension de revenu & de pouvoir qui dérogeoit à la loi connue des appanages. Cédant à une tendresse, qui n'avoit point de bornes, Catherine voulut qu'on attribuât au Prince appanagé une partie des droits régaliens. On a dit que ces droits étant un attribut inhérent à la Souveraineté, la distraction n'en pouvoit être légitimée que par le vœu de la nation assemblée, & par la sanction d'un Monarque assez âgé, & suffisamment instruit pour en sentir les conséquences. Les ennemis de Catherine ont insinué que par cet accroissement d'appanage elle eut l'intention perfide de donner à ce fils chéri un relief & une puissance propres à en faire un Chef de parti. On a ajouté qu'elle se prépara ces ressources criminelles, afin d'établir entre ses enfants un équilibre, qui assurât son despo-

(a) Le 13 Mai 1566, Cheverny épousa la fille du premier Président Christophe de Thou.

tisine. Rejette-t-on ces imputations comme envenimées par la haine; on est forcé cependant d'avouer que les événemens subséquens ne les contredisent pas formellement. Quant à ce qui concerne Cheverny, il nous semble qu'avant de prêter son Ministère à une opération aussi délicate, il auroit dû examiner si les résultats n'étoient pas contraires au droit public de la nation. Sans doute il ne fit pas ces réflexions. D'ailleurs l'envie de plaire à Catherine de Médicis, & le desir de multiplier les droits d'attribution de sa nouvelle dignité, purent l'induire en erreur. Il ne tarda pas à fournir encore des preuves de son dévouement à la Reine mère, lorsqu'en 1567 après la bataille de St. Denis il coopéra à la rédaction des lettres de Lieutenant-Général du Royaume promulguées au profit du Duc d'Anjou. Depuis ce moment Cheverny ne quitta plus le Prince à qui son service l'attachoit. S'il n'influa pas immédiatement sur les résolutions que prit le Duc d'Anjou dans les divers événemens, qui s'écoulèrent jusqu'en 1573, on est fondé à présumer qu'il ne chercha pas à s'y opposer. La tournure qu'il emploie dans ses Mémoires, pour pallier le massacre de la St. Barthelemi, justifie notre conjecture.

L'élévation du Duc d'Anjou sur le Trône de Pologne , loin de nuire au crédit de Cheverny , lui donna une nouvelle confiance. Ce Prince le chargea de rester en France , & d'y veiller à ses intérêts. Cette commission resserra les liens qui l'unissoient à Catherine de Médicis. Il devint le dépositaire de ses pensées & le confident de ses projets. En la voyant plus intimement , il apprit à évaluer l'ascendant qu'elle avoit sur l'esprit de ses enfants ; & il se convainquit que le Roi de Pologne lui-même étoit habitué à courber sa tête sous le joug.

La mort de Charles IX rappella ce Prince , des bords de la Vistule , où , quoique Roi , il se regardoit comme un illustre exilé. Toujours soupirant après la France , Henri accourut se saisir d'un sceptre , que sa naissance lui adjugeoit. Catherine de Médicis , en travaillant à le lui conserver , comptoit bien gouverner sous son nom. Avertie par des délations des sentimens , dans lesquels on entretenoit son fils , cette femme , avide du pouvoir , frémit & trembla. Les Souverains de l'Allemagne & de l'Italie , que Henri visita en traversant leurs Etats , lui conseillèrent unanimement d'adopter un régime de bienfaisance , de tolérance & de concorde.

Henri , convaincu de la sagesse de leurs avis , avoit compris que c'étoit-là l'unique moyen d'affermir son autorité naissante , & de guérir progressivement les playes nombreuses d'un Royaume déchiré depuis douze ans par des guerres intestines. Bellegarde & Pibrac , que le Monarque honoroit alors de son amitié , le fortifioient dans cette résolution. Une Administration aussi sage pouvoit déconcerter les vues ambitieuses de Catherine. Au milieu du calme il étoit possible que son influence , devint nulle : en s'entourant d'orages & de tempêtes , elle avoit l'espérance de régner. Il lui importoit donc qu'on fit changer Henri III d'opinion , & surtout qu'on l'armât de préventions contre les Conseils de Bellegarde & de Pibrac. On rougit pour Cheverny & pour Villeroy , en lisant dans (a) l'Histoire qu'ils furent les exécuteurs serviles des volontés de Catherine : on impute spécialement à Cheverny le succès de ces manœuvres. L'événement se passa à Turin. Le fruit de cette intrigue fut de détruire dans l'esprit de Henri ses deux favoris , & de l'empêcher de se réconcilier avec le Maréchal de Damville. Ce Seigneur , sachant que sa perte étoit jurée , regagna son Gou-

(a) De Thou , Liv. LVIII.

vernement du Languedoc. Il y établit le foyer d'une guerre civile, qui pendant plusieurs années dévasta cette province & les cantons limitrophes. Cette première démarche ouvrit pour Henri & pour la France une source intarissable de calamités. Catherine (il est vrai) n'en profita pas comme elle l'avoit espéré. Son fils la craignoit ; & il est impossible d'aimer l'objet que l'on redoute. Esclave couronné de favoris qui se succédoient continuellement , écoutant toujours celui qui lui parloit le dernier , Henri plus d'une fois brisa les lifères, que sa mère lui avoit préparés. Sa pusillanimité, & la mobilité de ses résolutions le lui ramenoient promptement. Ne pouvant faire autrement, le malheureux Monarque lui confioit sans cesse le soin d'éteindre chaque incendie qui s'allumoit. La détresse, où se trouvoit l'Etat, devenoit le thermomètre du crédit de Catherine. Aussi lui impute-t-on d'avoir eu soin, en apaisant le feu, de le couvrir sous la cendre. Si elle a été coupable d'une partie des maux de la France, peut-on disculper entièrement ceux qui à cette époque participoient à l'Administration ? Cheverny fut du nombre de ces Administrateurs, puisqu'il déclare dans ses Mémoires qu'à l'avènement

de Henri III il entra au Conseil. Sa faveur s'accrût au point que quelques années après on le désigna pour être le successeur du Chancelier Birague. Il accapara la portion la plus lucrative de cette dépouille par les sceaux, qu'il obtint en 1578. Pour consoler Birague, on en fit un Cardinal, qui s'accomoda volontiers de la pluralité des bénéfices. Le Chancelier - Prélat, étant mort vers la fin de 1583, Cheverny le remplaça.

Soumet-on à un examen sévère la conduite que tint Cheverny dans l'exercice d'une place, que les tems rendoient si difficile; on ne peut dissimuler que, si le mal se fit sans qu'il y concourût, au moins ne déploya-t-il aucune énergie pour l'empêcher. En effet de quel œil le Chef de la Magistrature pouvoit-il envisager les profusions excessives du Souverain, la dilapidation des finances, les impôts multipliés sous mille formes différentes, la dureté avec laquelle on les percevoit, les concussions des traitans, les dénis de Justice qui se reproduisoient journellement, mille actes de violence qui restoient impunis, & la somme innombrable d'abus de toute espèce dont le Royaume étoit la proie? Considère-t-on la majesté du trône avilie par la foiblesse du Monarque & par les moyens hon-
teux

teux qu'il mit en usage, pour réprimer les entreprises insolentes du Duc de Guise & de la Ligue, il est impossible de ne pas inculper tous ceux qui avoient part à l'Administration. Dira-t-on que dans l'un & l'autre cas les représentations de Cheverny ne furent pas écoutées, & qu'il céda à la nécessité des tems. Nous répondrons que le citoyen vertueux & intègre doit fuir la Cour des Rois dès qu'il ne peut plus ni arrêter le mal, ni le combattre. C'est-là le moment où les sacrifices, quelque coûteux qu'ils soyent pour l'ambition, honorent celui qui les fait. Cheverny (a) étoit frappé de ces grandes vérités, lorsque dans ses Mémoires il s'exprimoit ainsi...

(a) Ces principes n'étoient pas inconnus à Cheverny : écoutons le, distribuant des avis à son fils (page 507 de son Instruction.) « Si les actes, & vertueux déportemens des actions passées ont apporté l'honneur, réputation, & la bienveillance des gens de bien, celui qui a acquis cet avantage parmi les hommes, encore qu'il se retire privé en sa maison, il ne demeure pourtant en ténèbres, & sa réputation n'en sera diminuée : car les témoignages de sa vertu & mérite le suivront & accompagneront en quelque lieu qu'il se puisse cacher. Telle retraite se peut prendre sans la haine d'aucun, & sans qu'il en doive entrer aucun regret en l'esprit de celui qui veut prendre ce repos. S'il n'est suivi de ceux

Prévoyant les malheurs du Roy , & que j'en pourrois estre blasmé, tenant de luy une des plus grandes & importantes charges de sa

» qui avoient accoustumé de luy faire la cour , & de
 » ceux qui pour la faveur se disoient ses amis, d'autant
 » plus sera-t-il déchargé de ces donneurs de bon jour de
 » cour , qui ressemblent aux oiseaux de proye qui ne suivent
 » que le gibier, & aux mouches qui ne cherchent que la
 » graisse , & qui se retirent aussi-tôt qu'elles n'en trouvent
 » plus : il faut considérer si l'homme sage aimera mieux
 » continuer à s'abandonner soy-mesme à toutes misères &
 » importunités , & souvent avec beaucoup d'indignités,
 » que de laisser ceux qui la plupart ne le venoient
 » caresser & suivre que pour leur seule commodité &
 » profit : si la fortune a élevé celui qui, estant envieilly
 » au travail, attend encore quelque plus grandé felicité
 » en continuant, quelle en peut-être la fin? quand
 » sera-ce que l'on ne pourra plus rien souhaiter? car
 » en nos cupidités l'une vient à naître par la fin de
 » l'autre : il n'y aura jamais terme limité & fini en
 » nos misères, travaux, & servitude : mais par l'honnête
 » retraite nous secouons ce facheux joug de servitude ,
 » donnons repos à nos travaux , conservons nostre
 » santé, lors prenons jugement plus asseuré de nos
 » actions passées, & considérons plus exactement les
 » présentes , pour establir heureusement ce qui nous
 » reste à vivre... Quand on voudra se représenter com-
 » bien l'on a pris de peine pour s'acquérir de l'avan-
 » cement, des biens, de l'autorité, & souvent inuti-
 » lement, on doit estimer qu'il en faut plustost prendre
 » pour s'acquérir du repos, & ne s'envieillir dedans

Couronne , je le suppliai très - instamment plusieurs fois de me décharger des Sceaux , & de les commettre à quelque autre plus propre à ceux qui en vouloient abuser. . . Pour que la gloire de Cheverny fut entière , il ne suffisoit pas d'offrir sa démission : il falloit la donner. Par-là il auroit prouvé à ses contemporains & à la postérité que dans le cloaque de la corruption sa vertu étoit restée intacte. Cette démarche de sa part exigeoit un courage qu'il n'avoit pas. Il tenoit à sa place. On s'en convaincra en lisant dans ses Mémoires le récit de la disgrâce qu'il éprouva au mois de Septembre 1588 ; on y démêle aisément la douleur secrète du Ministre, que son cœur reporte vers la Cour, dont il a été chassé. On y apperçoit combien peu il avoit de philosophie dans la tête. Les Ecrivains du tems ne s'accordent pas sur les causes de sa disgrâce. Les uns ont présumé que Henri fatigué du personnage humiliant qu'il jouoit

» les tempêtes & tumultes du monde demeurant toujours
 » l'esprit enivré & aveuglé de toute raison ».

Met-on en parallèle la conduite de Cheverny, avec les réflexions qu'on vient de lire, il en résulte une vérité bien triste, c'est qu'il ne faut pas juger les hommes sur ce qu'ils écrivent, mais sur ce qu'ils font.

depuis long-tems, & voulant que le blâme rejaillit sur ses Ministres, les expulsa tous à la fois (a). Il n'est point impossible que ce motif soit entré pour quelque chose dans les résolutions du Monarque. Mais il paroît que d'autres considérations le déterminèrent. Les Ministres de Henri, spécialement Cheverny & Villeroy, étoient dévoués à Catherine de Médicis. Ce Prince voyoit en eux autant d'*Argus* qui l'obsédoient. Il suspectoit fortement les relations de la Reine mère avec le Duc de Guise. Ayant conçu le projet d'immoler à sa colère le Prince Lorrain, il importoit à Henri que cet horrible secret ne fut pas pénétré. En conséquence il s'entoura d'hommes nouveaux, & sur qui il croyoit pouvoir compter. Si cette opinion qui, outre l'aveu de Cheverny lui-même, réunit bien des degrés de probabilité, est conforme à la vérité des faits, elle honore sous certains rapports la mémoire de Cheverny. Car il sera toujours glorieux pour l'homme en place d'avoir été regardé par son Souverain comme incapable d'applaudir à un assassinat. Cheverny, retiré dans son château d'Eclimont en Beauce, y séjourna pendant environ deux ans. Une révolution, qu'on ne croyoit pas

(a) Voyez l'Observation n°. 29 sur ces Mémoires.

si prochaine , l'arracha à sa solitude. Henri III n'étoit plus : poignardé par un Moine frénétique , il avoit laissé son trône ensanglanté , à un Prince plus digne de s'y asseoir , à l'immortel Henri IV. Les sceaux , après avoir passé des mains de Montholon dans celles du Cardinal de Vendôme , se trouvoient confiés à la garde du Secrétaire d'Etat Martin Ruzé. Celui - cy n'étoit que l'agent purement passif , & l'instrument de la chose. Il ne se mêloit point du contentieux. De-là il résul toit que , quand il falloit sceller les expéditions , des intérêts fort opposés les uns aux autres produisoient des conflits & des disputes interminables. Le Surintendant des Finances (*François d'O*) & le Maréchal de Biron surtout étoient continuellement aux prises. D'ailleurs il arrivoit souvent que les actes présentés au sceau renfermoient des clauses contraires aux Ordonnances. Faute d'un homme instruit , & fait pour la place , les inconvénients n'avoient été ni discutés , ni prévus ; Henri IV , las de ces tracasseries , comprit qu'il n'y remédieroit qu'en remettant les sceaux à un homme familiarisé avec le droit public de la France. On lui parla de Cheverny ; & il le rappella. L'Historien

de (a) Thou , beau-frère du Magistrat , fut chargé d'aller lui annoncer les intentions du Roi. Ce fut-là le moment le plus brillant de la vie de Cheverny. Quelques fautes qu'on eut à lui reprocher , on ne peut pas nier que Henri IV , en le réintégrant dans ses fonctions , n'ait rendu un hommage véritable à ses lumières & à sa probité. L'ame du Monarque se peint dans l'accueil qu'il lui fit. . . *Monfieur le Chancelier (dit - il en lui présentant les fceaux) voilà deux piftolets defquels je defire que vous me serviez , & que je fçay que vous pourrez fort bien manier : vous m'avez fait avec eux bien du mal plusieurs fois : mais je vous pardonne ; car c'eftoit par le commandement & pour le fervice du feu Roy mon frere : servez-moy de mefme ; & je vous aimeray autant & mieux que luy , & croiray vofre confeil ; car il s'eft trouvé mal de ne l'avoir voulu fuivre : aimez-moy , je vous prie , comme je vous aime ; & croyez que je veux que nous vivions comme fi vous eftiez mon pere , & mon tuteur. . .*

Cheverny , ayant repris ses fonctions , les continua jufqu'à fa mort. Il ne faut chercher en lui ni le Légiflateur , ni l'homme d'Etat.

(a) Liv. XCIX.

Sans offenser sa mémoire on peut dire qu'il y avoit une distance immense entre Cheverny, & le plus célèbre de ses prédécesseurs (Michel l'Hôpital) : cette distance étoit celle de l'esprit au génie. L'un vit d'emprunt, & profite de ce qui est fait. L'autre tire tout de lui-même ; il crée. L'Historien (a) de Thou a saisi la mesure juste de Cheverny, en bornant l'éloge de ce Magistrat à sa prudence, à son amour pour le travail, & à son zèle infatigable pour l'ancienne discipline, dont il fut le défenseur intrépide. Ces qualités de l'esprit, précieuses dans un Magistrat, ne constituent pas ce qu'on appelle le grand Administrateur. Avec de l'esprit on conserve ; mais jamais on ne régénère. Tout ce qui a l'air d'innovation effraye : un bâtiment neuf à construire seroit au-dessus des forces d'un homme de cette trempe : il étaye : il répare ; & c'est beaucoup s'il ose reprendre sous œuvre l'édifice antique près de s'écrouler. Tel étoit Cheverny : peut-être nous objectera-t-on qu'à l'époque, où il rentra en place, il y auroit eu du danger à tenter la réforme des abus, & que des changemens dans la législation auroient pu produire de violentes secousses. On nous dira encore qu'alors tous

(a) Livre CXXIII.

les citoyens étoient armés les uns contre les autres, & que la voix du Législateur se seroit perdue parmi les cris des combattans. Ces considérations n'en imposèrent (a) point au génie de l'Hôpital. Il avoit pour maxime que ce qui est utile réellement, doit l'être dans tous les tems, & que tôt ou tard le préjugé se tait devant la raison. Cheverny sans doute ne se crût pas assez fort pour imiter cet exemple. Les querelles de Henri IV avec la Cour de Rome, & avec les partisans de la Ligue absorboient son attention. On méconnoissoit, ou plutôt on outrageoit les droits personnels du Monarque, & les prérogatives de la Couronne. Il s'appliqua à les défendre, & à les maintenir. Persuadé qu'en raison de sa place il devoit veiller à l'exécution des ordonnances & des réglemens, on les lui vit renouveler avec solennité. On lui a reproché d'avoir mis plus d'apparat dans la promulgation, que de sévérité dans l'exécution. Il est possible que cet apparat ait eu pour but de déconcerter le projet de substituer des loix nouvelles à celles qui

(a) Nous renvoyons le Lecteur à nos diverses observations sur les Mémoires de Castelnau, & notamment à celle qui est désignée sous le n°. 7, Tome XLIV de la Collection, p. 308 & suiv.

existoient. Personne ne tenoit autant que Cheverny aux formes (a) antiques. Ce fut par une suite de ces principes qu'il s'opposa

(a) Il ne s'en cache pas dans l'instruction adressée à son fils (p. 400) : « en premier lieu (lui recommandoit-il)
 » il faut bien se donner garde de donner avis au
 » Prince de changer aucune chose en son estat , des
 » loix , regles & ordonnances , qui de tout temps y
 » ont esté reçues, ny en la Religion, ny en la Justice,
 » ny aux formes & cérémonies, & autres façons ac-
 » coutumées ; & n'y a chose si petite dont le change-
 » ment ne soit dangereux : car encore qu'il apparaisse
 » meilleur & plus utile , si est-ce que par effet & par
 » expérience il survient toujours quelque mal, qui n'a
 » point esté prévu ; & quand il n'y en auroit point d'au-
 » tre, sinon que d'apprendre aux sujets de changer les
 » choses établies, il en peut advenir des inconvénients :
 » car ils pourroient après désirer à changer ce qui
 » importerait à l'autorité du Prince , au bien , &
 » repos de l'Etat. *Platon* disoit sur ce propos que la
 » moindre mutation de la mesure de la musique estoit dan-
 » gereuse en la république , de peur de montrer aucun
 » commencement de changement , en quoi les Marseillois
 » ont esté fort loués , qui n'avoient rien voulu changer
 » de tout ce qu'ils avoient eu dès le commencement que
 » les Phocéens vinrent habiter & faire une république
 » à Marseille , & jusques aux choses les plus petites,
 » comme d'un vieux couteau, qui avoit esté fait dès
 » le commencement pour punir & couper la tête aux
 » malfaiteurs , lequel ils vouloient toujours garder &
 » s'en servir , encore qu'il fut tout enrrouillé & gâté,

tant qu'il vécut au rétablissement des Jésuites. L'attentat de Jean Chatel, & le fanatisme de quelques membres de cette société lui avoient attiré une proscription juridique : Cheverny étoit trop judicieux, pour imputer à l'ordre entier le crime de plusieurs individus : mais observateur stricte des regles de l'ancienne discipline de l'Eglise Gallicane, il pensoit que les nouvelles institutions & les nouveaux ordres doivent toujours être suspects à l'Administration.

Après avoir considéré Cheverny comme Magistrat, pour achever le tableau, nous l'envisagerons sous les rapports de courtisan. Cet apperçu nous conduira naturellement à quelques recherches sur sa vie privée. Né avec de la douceur dans le caractère, & avec de l'amabilité dans l'esprit, il s'étudia à mesurer si bien ses expressions, & à composer son extérieur de manière, que personne en sortant de son audience n'eut l'air du mécontentement. Pour soutenir ce rôle jusqu'au bout, il faut beaucoup d'art & de finesse. Quelque adroit que l'on soit, il est rare que cette

» tant ils estimoient que le changement aux choses
 » les plus petites estoit dangereux, ce que ne peut
 » veut connoître ceux qui n'ont point assez d'expé-
 » rience »...

aménité, quelquefois ne devienne, comme on l'a déjà dit une facilité portée à l'excès. Aussi (a remarqué un de nos (a) Historiens) *cette facilité (b) déplaisoit aux uns , & profitoit aux autres.* Conformément au plan , qu'il s'étoit tracé , Cheverny s'étaya de l'appui le plus fort qu'on puisse avoir dans une Cour galante , celui de la femme qui domine sur le cœur du Souverain. Il se lia intimement avec Gabrielle d'Estrées. On retrouvera dans les Mémoires de Sully , & de l'Etoile les sarcasmes que cette liaison lui mérita : l'âpre Sully sur cet article (c) ne lui a pas fait grace.

(a) Mathieu , Hist. du règne de Henri IV, Liv. II, p. 310.

(b) Ce défaut étoit compensé par une qualité précieuse dans l'homme qui a le pouvoir en main. Son ame n'étoit pas susceptible du sentiment profond & réfléchi de la haine. Aussi l'Etoile , qui ne l'a pas ménagé dans son Journal de Henri IV , est-il forcé de convenir que *Cheverny étoit modéré dans les prospérités , & facile à pardonner...* (Journal de Henri IV, dernière édition, Tome II, p. 466.)

(c) Il lui reproche notamment la campagne infructueuse que Henri IV en 1575 , après le combat de Fontaine-Françoise , fit en Franche-comté. Il assure que Cheverny avoit engagé Gabrielle d'Estrées à provoquer la conquête de cette province , pour en former un établissement au profit de son fils César (depuis Duc

Il fut d'autant plus facile à Cheverny de captiver la bienveillance de la belle Gabrielle, que celle-ci étoit nièce d'une femme, qui possédoit les affections du Chancelier. Isabelle Babou de la Bourdaifière épouse de François d'Escoubleau Marquis de Sourdis, passoit pour la maîtresse (a) de Cheverny. On a prétendu que plus d'une fois Henri IV en (b) plai-

de Vendôme. — Voyez les Economies royales, Politiques & militaires, Tome I, Chap. 59, p. 293 de l'éditions des Werts.

(a) Dans les observations sur les amours du grand Alcandre, l'Annotateur n'a pas ménagé la réputation de cette Dame. Le commerce du Chancelier Cheverny avec elle, étoit si notoire que, comme le rapporte l'Annotateur indiqué ci-dessus, *on portoit en cérémonie au Baptême à Chartres un enfant d'Isabeau, duquel le Chancelier étoit parrain, passant entre deux hayes des Gardes d'Alcandre, les soldats disoient tout haut : il est père & parrain... Es-tu sourd ? (dit-il) & il est constant que la Dame à l'article de la mort dit que Henri n'étoit pas fils de son mari.* (Journal de Henri III par l'Etoile, Edition de 1744, Tome IV, p. 423.)

(b) Une des plaisanteries les plus connues fut celle qui tomba sur l'enfant dont ont a parlé dans la note précédente. La personne, qui le portoit au Baptême, se plaignoit de sa pésanteur. *J'ai peur (dit-elle) qu'il ne m'échappe : ventre saint gris (répondit le Roi) ne craignez pas cela : il est bien bridé, & bien scellé...* l'Etoile assure que deux ou trois jours auparavant Henri IV avois

DES ÉDITEURS.

fanta. Peut-être, n'étoit-il pas fâché de voir la gravité du vieux sénateur se dérider, & autoriser ainsi ses propres erreurs. Nous glifserions sur ces particularités, si elles ne caractérisoient pas l'homme dont on va lire les Mémoires. Son goût pour la galanterie, que l'histoire ne lui a pas pardonné, surprendra moins en le rapprochant de cette aménité de caractère & d'esprit dont on a parlé. L'homme, qui cherche à plaire, a ordinairement l'ame sensible, & portée à la tendresse. On se tromperoit, si l'on nous soupçonnoit d'avoir l'intention d'excuser Cheverny. En se livrant à la galanterie, il fut d'autant plus condamnable, que son âge, & sa place lui imosoient l'obligation rigoureuse de surveiller les mœurs, & d'en être le modèle. Il le reconnut lui-même, quand il se sentit oppressé par la maladie qui l'emporta. Son fils (l'Abbé de Pontlevoy (a)) a eu la franchise de nous transmettre cette particularité. *Appréhendant infiniment* (ra-

mandé par M. de Lomenie à M. le Chancelier qu'il étoit bien aise de ce qu'il avoit fait un beau fils à Madame de Sourdis, & qu'il en vouloit être le compère. (Journal de Henri IV par l'Etoile, Tome II, p. 133.)

(a) Il s'appelloit Philippe Hurault comme son père. Il posséda les Abbayes de Pontlevoy, de Saint-Père & de Bonneval, & fut Evêque de Chartres.

NOTICE

conte-t-il) que *Madame de Sourdis* avertie de son mal ne le vint trouver & importuner (je puis dire le mot) : car (a) il me le répéta plusieurs fois, & me commanda d'écrire à la dite Dame, comme de moi, que ce n'étoit rien que l'indisposition & dévoyement ordinaire dudit sieur, qu'elle ne se mit point en peine, & me & dicta lui-même la lettre, puis en fit écrire une de même par la Guitiniere, & lui commanda de la lui envoyer par son laquais, comme s'il n'en eut rien su... Les foibles (b) de Che-

(a) On doit à l'Abbé de Pontlevoy une relation des derniers moments du Chancelier son père. Dans toutes les Editions des Mémoires de Cheverny cet opuscule a été inséré sous le titre de *suite & fin de la vie de mondit sieur le Chancelier de Cheverny fidelement ajoutée icy au bout de ces Mémoires par M. l'Abbé de Pontlevoy son second fils*... Les détails minutieux, qui abondent dans cette relation, ont pu paroître fort intéressans à la piété filiale de l'Auteur. Nous avons cru qu'il suffisoit d'en analiser la substance, & de placer ce resumé soit dans la notice, soit dans les notes & observations qui accompagnent le texte même des Mémoires.

(b) Il auroit été curieux de savoir de quel œil la Marquise de Nefte, fille aînée de Cheverny, voyoit la Marquise de Sourdis, quand elle lisoit dans l'instruction que son père lui a dressée, le paragraphe suivant...
« Fuyez surtout, ma fille, la compagnie des femmes

verny exagérées par la malignité, aggravèrent les torts qu'il pouvoit avoir réellement. Le cri de l'animadversion publique s'éleva contre lui. En 1596 les Notables convoqués à Rouen, demandèrent qu'on lui otât les Sceaux. On propofoit de lui donner en échange le Chapeau de Cardinal. « Il n'avoit (dit l'Écri- » vain (a) de qui nous empruntons ce fait) » point d'envie du second, & empescha bien » le premier, considérant qu'on ne peut rien » mal estimées, en mauvaise réputation ; & ne permet- » tez jamais d'en tenir auprès de vous, quelque amitié » & affection que vous leur puissiez porter : car vous » seriez toujours estimée telle comme feront les femmes » qui vous servent & accompagnent : s'il faut que vous » vous trouviez en compagnie où il y ait quelque » remarque, & dont vous ayez oui parler en mal, ne » soyez pas si peu discrète de le connoître, ny d'en » parler aucunement : mais approchez-vous inconti- » nent ; & entretenez celle de la compagnie dont vous » aurez oui-dire plus de bien & d'honneur ; & par là » chacun jugera que vous chercherez vostre semblable ; » & croyez qu'il n'y a rien de si dangereux auprès des » femmes de bien, qui corrompe tant les mœurs de » celles qui sont bien nées, qui altère tant les bonnes » volontés & résolutions de bien vivre, qui inter- » rompe tant les honnêtes amitiés & bons ménages de » ceux qui sont mariés...

(a) Hist. du règne de Henri IV par Mathieu, Livre II, p. 310.

» oster, ni diminuer de ces grandes dignités
 » qu'avec honte. Ceux, qui en sont pourvus,
 » doivent par l'exemple de leurs prédeces-
 » seurs se garder de ces escueils, lesquels on
 » évite plus *en anchrant qu'en avançant.*
 » Leur félicité ne se juge que par la constance
 » & la durée : aussi ont-ils ce privilège de ne
 » perdre l'honneur qu'avec la vie ; & on ne
 » peut leur oster l'estat qu'avec la teste. Il
 » n'y a prétexte ny excuse qui ne rende leur
 » démission honteuse, si ce n'est par mort
 » naturelle, ou pour ne pas consentir à quel-
 » que chose *injuste, comme le fit le Chancelier*
 » *de Bourgogne, qui aima mieux quitter les*
 » *Sceaux, que de passer l'injustice d'un com-*
 » *mandement du Duc* ». . .

Quoique la tentative des ennemis de Cheverny eut échoué, la lutte, qu'il fallut soutenir (a),

(a) Si Cheverny eut réduit en pratique ce qu'il conseilloit à son fils de faire, il se seroit épargné bien des chagrins & des embarras. « Le meilleur & le plus
 » assuré conseil que l'on pourroit prendre (lui ob-
 » serve-t-il dans son instruction, p. 509) seroit, quand
 » l'on passe soixante ans, mettre fin aux continuels
 » travaux & extravagans soucis, & mettre en œuvre
 » nos bonnes & justes délibérations, auxquelles il est
 » bien temps de penser, puisque nous ne sçavons
 » quand la mort nous viendra assaillir, puisque nous
 » sommes venus jusqu'à cet âge exempts de périls &
 fut

fut pénible pour son amour propre. Il est toujours dur d'avoir l'opinion publique à combattre. Quelques années après cet événement il termina sa carrière. Il étoit allé se délasser à sa terre de Cheverny. En arrivant il sembla qu'il eut un pressentiment de la mort qui l'y attendoit. *Messieurs* (dit-il aux Gentilshommes du canton accourus pour le saluer) *je ressemble au bon lièvre qui vient mourir au gîte. . .* En s'exprimant ainsi, il n'imaginoit pas toucher au terme fatal. Son antipathie pour tout ce qui étoit nouveau le suivit jusqu'au dernier moment. *Arrivant au château de Cheverny* (nous apprend l'Abbé de Pontlevoy (a)) « trouvant que l'on luy

» de fortunes ; & dit *Platon* que la fortune est plus
 » contraire à un homme , auquel elle ne permet de
 » jouir de ce qu'il tient à son commandement , que
 » non pas quand la fortune refuse ce que l'on poursuit
 » d'avoir ; & peut-on dire que celui qui a rencontré
 » ce qu'il cherchoit , & peut-être mieux qu'il ne devoit
 » espérer , manque en prudence , si de nouveau il remet
 » au hazard la réputation & bien qu'il peut avoir acquis ,
 » & se laisse luy-mesme du doux repos de sa maison. Ses
 » ennemis ne sçauroient luy faire tant de mal comme
 » il s'en procure ».

(a) La même relation renferme deux particularités qui prouvent combien Cheverny tenoit à ses habitudes, & à l'étiquette de sa place. Pendant sa maladie Rosny,

» avoit fait changer un vieux lit , pour en
 » remettre un plus beau à sa place , il se
 » fascha , & voulut que l'on remit son vieux
 » lit avec la vieille tapisserie en ladite cham-
 » bre , qu'il n'a jamais voulu changer , ny
 » se servir d'autres meubles que ceux là ,
 » disant *qu'il les aimoit plus que tous les*
 » *beaux qui estoient en sa maison , comme luy*
 » *ayant servi à sa naissance & durant toute*
 » *sa vie* »...

Bien-tôt le mal , dont il portoit le prin-
 cipe le pressa vivement. Une hernie confi-
 dérable l'incommodoit depuis sa jeunesse. Des
 coliques aigues l'enlevèrent le 25 Juillet (a)

plus connu sous le nom de Sully , vient le voir. Quoique
 le Chancelier ne l'aimât pas , il étoit (dit son fils) *se*
courtois & officieux en tout , qu'il se vouloit lever pour
aller dîner à la salle avec ledit sieur de Rosny... Dans un
 intervalle lucide , qui survint , il donna ordre sur le
 champ de préparer son logement à Blois , pour y te-
 nir le Sceau. Ce sont là de ces faits particuliers qui
 mettent l'homme à découvert ; & d'après ces renseigne-
 mens il est aisé de le juger.

(a) Et non pas le 29 Juin , comme on le lit dans
 la traduction françoise de M. de Thou , Liv. CXXIII.
 Cet Historien s'est encore trompé en le disant âgé de
 72 ans , & quelques mois. Le témoignage de l'Abbé
 de Pontlevoy , fils du Chancelier nous paroît préfé-
 rable. (Voyez sa relation , p. 364.)

1599 à l'âge de 71 ans, quatre mois, & cinq jours. Henri IV le regretta sincèrement. « Le » bonheur de sa vie (écrivait-il (a) au fils » aîné (b) de Cheverny), qui l'a accompagné » jusques à son dernier soupir, vous doit grandement consoler ; car il a vescu longtemps » honoré des premiers offices du Royaume, » toujours chéry de tous les Maistres qu'il a » servy, bien voulu d'un chacun, & est dé- » cédé en sa maison entre les bras des siens, » rempli d'honneur & de bien. J'ajouteray » à cela qu'il m'a laissé un tel contentement » de ses services, que j'auray toujours à plaisir » d'en reconnoistre le mérite envers vous & » vos freres, quand l'occasion s'en présentera, assurez aussi que vous l'imiterez en fidelité & affection à mon service, comme » aux autres bonnes & vertueuses qualités » qui reluisoient en sa personne ». . . Si cet éloge n'efface pas les taches, qui déparent la vie & l'administration de Cheverny, au moins met-t-il dans un jour avantageux son honneur & sa probité. Car contestera-t-on au

(a) Histoire du règne de Henri IV, par Mathieu, Liv. II, p. 311.

(b) Henri Hurault, Comte de Cheverny, Seigneur d'Eclimont, de Gallardon, &c &c. (Voyez les notes jointes au texte des Mémoires.)

loyal Henri IV le droit d'être un bon Juge sur ces deux articles ?

C'est sous ce point de vue qu'on doit lire les Mémoires de Cheverny. Il s'en faut bien que l'ouvrage soit ce qu'il auroit du être, si l'Auteur l'eut voulu. Sa timidité, & cette circonspection qui dirigea toutes ses démarches, percent à chaque page. On entrevoit continuellement l'homme foible, indécis, irrésolu, qui cependant aimoit l'ordre, mais qui n'osoit employer la force pour opérer son rétablissement. Personne n'auroit pu mieux développer les intrigues, les cabales, les causes secrètes d'une infinité d'événemens, dont il fut le témoin. Acteur dans les révolutions qui bouleversèrent le Royaume pendant une administration de vingt années, il dépendoit de lui de nous révéler bien des mystères d'iniquité, sur lesquels nous n'avons souvent que des conjectures à hazarder. Pour s'expliquer avec franchise, & énergie, il auroit fallut qu'il sortît (a) de son caractère ;

(a) Il y a bien des traits applicables à son portrait dans l'instruction adressée à son fils aîné, lorsqu'il lui dit (page 394) : « on acquiert en obéissant la bonne » grace des Grands, la protection & faveur desquels » est fort nécessaire. Mais prenez sagement garde de » ne les offenser point : car bien souvent ils sont comme

& c'étoit exiger la chose impossible. Parle-t-il des affaires les plus importantes ; la brièveté de ses récits, dont on pénètre le motif, fait souffrir le Lecteur. On devine sur le champ que la même politique, qui enchaîna la langue du courtisan, a enchaîné la plume de l'écrivain. On s'irrite contre l'Auteur, lorsque par une transition brusque, il contraint l'esprit de se reporter sur des particularités purement domestiques, & souvent fastidieuses. Tels sont

» le feu qui brûle ceux qui en approchent de trop près.
 » Donnez leur toujours bonne opinion de vous, &
 » de vostre vertu & valeur, & que vous êtes soigneux
 » de leur bien, autorité & grandeur, & que vous
 » êtes utile pour leur service : car ceux qui gagnent
 » leurs bonnes grâces par leur donner seulement du
 » plaisir, quand ils viennent à desirer d'autres plaisirs,
 » comme le naturel des Princes est en cela plus va-
 » riable que les autres hommes, aussi changent-ils
 » d'affection envers ceux qu'ils ont aimés pour ce seul
 » regard. Quand les Rois, ou Princes vous feront cet
 » honneur de parler à vous, si c'est pour affaire de
 » leur service, rendez-vous capable de leur en répondre
 » avec raison & jugement : si c'est par discours commun,
 » n'avancez jamais propos qui touchent l'honneur &
 » bien d'autrui : car toujours cela est sçu, & bien sou-
 » vent par eux mêmes : ne parlez jamais au Prince
 » contre l'honneur, ni au désavantage des Dames ;
 » car cela touche trop à l'honneur, encore qu'il y eut
 » sujet d'en parler »...

les accouchemens de Madame de Cheverny , & autres faits minutieux dont il rend le compte le plus exact. Malgré ces défauts , nous n'adoptons pas sans restriction la censure amère d'un habile (a) critique en fait d'histoire nationale. Il prétend que dans cet ouvrage , *hors trois ou quatre faits , qu'on (b) ne voit point ail-*

(a) Jugemens sur les Historiens de France par l'Abbé le Gendre , Tome VI de l'édition in-12 de son Histoire, p. 220.

(b) Tandis que le Gendre jugeoit avec tant de sévérité les Mémoires de Cheverny , un autre critique en faisoit l'éloge. Le père des Journaux (le Conseiller *Salo*) dans le Journal des Savants en 1665 écrivoit que *l'Ouvrage de Cheverny nous apprend beaucoup de circonstances du règne de Henri III, & de Henri IV, qu'on ne peut apprendre ailleurs...* Il ajoûtoit que les instructions adressées à ses enfans , & qu'on trouve à la suite des diverses éditions de ses Mémoires , *étoient peu de chose* : l'Abbé le Gendre aucontraire soutenoit que *ces instructions sont excellentes, & qu'il n'y a point de père, qui n'en tirât un grand parti, en les faisant lire & relire par ses enfans...* Si nous ne nous trompons pas , il y a un juste milieu à prendre entre ces censures & ces éloges , qui se contredisent. Nous avons énoncé ce que nous pensions des Mémoires historiques : quant aux instructions , les fragmens cités dans nos notes suffisent pour que le Lecteur puisse les apprécier par aperçu. Assurement on y rencontre de bonnes vues, & des préceptes généralement exacts en fait de morale. Mal-

leurs, il n'y a rien qui puisse faire plaisir à un homme de goût... En examinant ces Mémoires avec impartialité, il nous a semblé qu'ils ont le mérite d'une marche très méthodique. C'est un canevas, dont le fond a été bien dessiné. En suppléant aux vuides, & aux omissions qui s'y rencontrent, en corrigeant les erreurs qu'on y trouve, en y joignant les éclaircissémens que le texte sollicite de lui-même, nous avons essayé de restituer à ces Mémoires, par des observations & des notes, l'intérêt qui leur manquoit.

On connoît plusieurs éditions de cet ouvrage. La première fut publiée sous le format in-4°. à Paris en 1636. Nous avons fait usage de celle là, en la comparant soigneusement avec les éditions (a) postérieures. L'édition originale diffère des (b) autres en ce qu'elle

gré cela l'ouvrage est fort au dessous de ceux de Montaigne, de Charon, & de la Noue. On y rencontre beaucoup de choses triviales & communes. Le stile de l'Auteur n'a d'ailleurs ni le nerf, ni la précision, ni l'originalité des moralistes qu'on vient de nommer.

(a) Il y en a eu une in-12 imprimée à Paris en 1664, & deux sous le format in-16, & sous le titre de la Haye, la première en 1669, & la seconde en 1720.

(b) Dans ces dernières on a copié la première, &

renferme la généalogie de la maison des *Hurault*, avec les éloges du Chancelier de Chevreny extraits de l'histoire de M. de Thou, & du recueil d'éloges de Sainte-Marthe. On y trouve encore deux pièces de vers latins composés par Audebert & Rapin en l'honneur du Chancelier. On conçoit que l'encens y est prodigué. Celui, à qui on doit la publication de ces Mémoires, s'est enveloppé sous le voile de l'anonyme ; & il ne nous apprend point comment il a pu se les procurer. On fait seulement que l'Abbé de Pontlevoy les avoit recueillis avec différents papiers de son père, & qu'ils ont été imprimés (a) sans l'aveu de la famille,

même jusqu'aux fautes dont elle fourmille. Les nouveaux Editeurs avoient cependant sous les yeux l'errata très considérable de l'édition in-4^o.

(a) L'Editeur s'est désigné sous les lettres initiales J. D. M. S. L. M., & il prévient le Lecteur que l'Ouvrage ayant été imprimé pendant son absence, il s'y est glissé un grand nombre de fautes. Les lexicographes ne nous instruisent pas davantage sur cet article. Le père le Long (Tome II, de sa Bibliothèque hist. de France, page 367) nous apprend que l'Editeur étoit un des Hérauts d'armes du Roi.

Fin de la Notice des Éditeurs.

M É M O I R E S
D E M E S S I R E
P H I L I P P E H U R A U L T ,
C O M T E
D E C H E V E R N Y ,
C H A N C E L I E R D E F R A N C E .

A U J O U R D ' H U Y deuxiesme jour de Novembre mil cinq cens quatre-vingt-six, me trouvant en quelques jours de relasche & repos des affaires du monde, pendant les Fêtes de Toussaints & des Morts, en l'absence du Roy Henry III mon Maistre, qui les est allé passer en *ses dévotions* (1) au bois de Vincennes, m'estant représenté en moy mesme la brieveté de cette penible vie, & l'incertitude de nos jours & combien souvent les maladies laissent peu de pouvoir & de relasche pour l'altération qu'elles apportent à nos meilleurs sens & esprits, de déclarer lors de nostre mort, & tesmoigner à nostre postérité quel a esté le cours de nostre vie, & quelles sont nos dernieres pensées & volontez.

Dieu m'a fait cette grace qu'ayant à present le corps & l'esprit sains, de me faire résoudre

à mettre, & laisser par escrit cette presente déclaration du succès (a) de ma vie, & de mes intentions principales que je luy offre, pour estre accomplies selon la sainte volonté, laquelle déclaration je fais pure, naïve & véritable, comme ne devant sortir de ma famille & maison, pour la continuer jusques à ma mort, s'il luy plaist, y employant tout le temps que je pourray sauver des embarras & affaires publiques, ausquelles je me suis très-honorablement employé (b).

Premierement, je remercie très-humblement le grand Dieu de tant de graces & biens qu'il luy a pleu me départir, en telle sorte que je ne scaurois justement les comprendre & compter. M'ayant nourry, conduit, & eslevé avec plus de commoditez, dignitez, rangs & honneurs en ce monde que je n'en ay mérité, & devois espérer, puis qu'il m'a cy bas edifié une maison trop copieuse pour ma vie temporelle, & m'en promet là haut encores une bien plus excellente, où nous devons tous nous prometre & espérer un eternal séjour &

(a) C'est-à-dire des événemens de ma vie.

(b) Assurément cette assertion n'est pas modeste, à moins qu'on ne suppose que l'Auteur ait voulu énoncer par là les dignités auxquelles il fut élevé. Le paragraphe, qui suit, confirme nostre conjecture.

repos assuré pour nos ames ; auquel je le supplie vouloir recevoir la mienne quand il luy plaira d'en disposer.

Comme aussi j'implore la miséricorde immense de ce même Dieu, mon Createur, à ce qu'il luy plaise me vouloir pardonner toutes les fautes & pechez que j'ay commis en ma vie ; & pourray par malheur & imbecillité humaine commettre durant le reste d'icelle ; me representant maintenant *les pensées en nombre infny comme le sable de la mer & les estoilles du Ciel*. Mais l'abyfme de mes pechez appelle & invoque l'abyfme de sa miséricorde & clémence, de laquelle il me fera, s'il luy plaist, ressentir l'effect & la vertu, en ce que je puis avoir ingratement usé de ses biens, & manqué de faire mon plein devoir en ma charge de Chancelier de France, & autres que j'ay auparavant exercées, *comme je recognois & confesse qu'il y a eu trop à dire en toutes les parties de ma vie, de ce que j'ay fait, & pouvois mieux faire* (a) : & sur ce j'apporte aux pieds de la Croix de mondit Sauveur Jesus-Christ

(a) Cet aveu franc & loyal auroit encore bien plus de noblesse, si l'Auteur n'eût pas déclaré plus haut qu'il ne composoit point ses Mémoires pour qu'ils acquissent caractère de publicité.

toutes mes fautes & pechez , & lourdes transgressions , lesquelles sont à moy mesme cachées , & surpassent mon chef , à ce qu'il luy plaise me les remettre & pardonner par les merites de cette sienne tant heureuse mort & Passion , qui est le refuge & remede de toutes pauvres consciences affligées & desolées , & entr'autres de la mienne , en l'esperoir & assurance de ce salutaire secours , jamais desnié aux hommes , qui veritablement s'y confient , & l'implorent ardamment comme moy. Je recommande dès à présent , tant pour le passé , que pour l'advenir le salut de mon ame à ce grand Dieu & pere d'icelle ; à ce qu'après avoir heureusement évité les escueils de cette vie , & avoir esté délivré des liens de ce corps mortel , il la veuille recevoir & placer en son Royaume éternel , en la compagnie des bien-heureux , & laisser en depest mon corps en la terre , pour le garder & représenter au jour du dernier Jugement de la Resurrection des morts , pour estre avec les bien-heureux , glorifié , s'il luy plait , devant nostre Seigneur Jesus-Christ ; desirant cependant que mondit corps , après mon trespàs , soit porté & laissé avec ceux de mes ancestres , que j'ay eu le soin de mettre ensemble dedans la sepulture expressément

accommodée souz la Chappelle de mon chasteau de *Cheverny* (a).

Je pardonne bien volontiers (b) à ceux qui m'ont fait quelque tort ou desplaisir, & prie Dieu qu'il leur fasse la mesme miséricorde que je leur desire pour moy, en nous faisant à tous la grace de nous aménder ; comme aussi je supplie très-humblement & instamment tous ceux que je puis par mesgarde & malheur avoir offensez, de me pardonner semblablement mes fautes & offenses envers eux ; croire que j'en ay un très-grand regret & desplaisir, & que je les contenteray, & n'y retourneray jamais, tant que Dieu me donnera de vie, & qu'il sera en ma puissance.

Après je veux & ordonne à mes enfans, d'acquitter & payer fidelement toutes les debtes qui se trouveront estre par moy deuës lors de mondit trespas, & tous les gages de mes serviteurs, avec gratifications à ceux qui m'auront plus long temps & mieux servy, afin qu'ils ne retiennent aucune chose du bien d'autruy,

(a) Sa volonté fut exécutée : on transporta son corps dans la Chapelle du chateau de Cheverny près Blois.

(b) Nous aurions volontiers supprimé ces épanchemens de conscience, si nous n'avions pas craint d'oter à l'Auteur une partie de sa physionomie.

qui justement ne leur peut ny à moy appartenir en bonne conscience.

Je supplie Dieu qu'il luy plaise faire passer sa sainte benediction, qu'il a jusques icy trop heureusement estenduë sur moy, comme pere, à mesdits enfans, afin que pour un pere mortel qu'ils perdront un jour, il leur veuille devenir pere eternal, & les retienne tousjours & conduise par les sentiers de sa justice & de ses saints Commandemens.

Pour premier & principal héritage, je desire laisser à mesdits enfans, que Dieu m'a donnez, au nombre de six, trois fils & trois filles, la mesme crainte & amour de Dieu que j'ay tousjours euë en ma vie, avec la meilleure nourriture & instruction que je leur ay sçeu donner & faire donner: & de plus la mémoire honorable de leurs ancestres, & de la bienveillance de quantité d'amis que j'ay acquis & conservez pour eux au monde, & l'exemple domestique *pour l'ensuivre en ce qui est bon, & le fuyr en ce qui y peut estre mauvais & de blasfable.*

Et pour plus grand & assureé bien qu'ils sçauroient avoir, je leur encharge & recommande de toute affection & puissance paternelle la paix & parfaite union entr'eux, avec l'amitié & concorde fraternelle qui les entre-

liera & conservera : & pour les biens & moyens temporels , j'espere , avec l'aide de Dieu , *de leur en laisser assez , s'ils sont gens de bien comme je le desire , & trop s'ils sont autres ; ce que Dieu ne veuille permettre.*

Et d'autant que les exemples des peres peuvent grandement servir aux bons enfans , comme j'estime les miens ; & que cette déclaration de mes intentions & dernieres volontez est chose domestique & secrette , que je n'entens estre veüe que par eux après ma mort , ou par les plus proches parens & meilleurs amis de ma maison ; je me suis résolu d'y employer fort sincèrement & simplement les principales actions & progres de ma vie passée , & les continuëray tant que je pourray , pour servir d'exemple à mesdits enfans , s'il y a quelque chose de bon , & laisser ce qui ne se doit imiter avec protestation : que je seray bien aise d'estre surpassé par eux en toutes bonnes & louïables actions , & que Dieu leur puisse faire la grace qu'ils fassent beaucoup mieux que je n'ay fait , recognoissant m'avoir assez satisfait en moy mesme , en ce que j'ay tousjours désiré de pouvoir mieux faire pour la gloire de Dieu & conservation de sa vraye Religion en cet Estat , de la grandeur du Roy mon maistre & de sa Couronne : & advoüant neantmoins

librement qu'il s'est passé beaucoup de choses durant ma vie, qui se peuvent mieux faire & conduire, si les plus sages & gens de bien eussent tousjours esté creus : en quoy je prie Dieu que mes enfans ayent plus d'heur que moy, qui ay tout fait avec incroyable peine & assiduité, comme ils le pourront plus aisément remarquer en la suite de ma vie.

Dieu ma fait naistre en ce monde d'une bonne, noble & ancienne famille des Hurauts, yffus du pays de Bretagne, de laquelle il y a eu beaucoup de Chevaliers de marque & d'honneur, morts aux guerres de Bretagne, & mesme de celle qui fut entre Charles de Blois & le Comte de Montfort, faites pour la succession dudit Duché de Bretagne & dudit pays de Bretagne; durant laquelle un de ladite famille des Hurauts vint demeurer avec le Comte de Blois, frere aisné dudit Charles de Blois, tué en la bataille d'*Auvray* (a), où deux dudit nom & famille des Hurauts ayans rang & charge honorable, furent aussi tuez près ledit Charles de Blois.

Depuis est descendu de la tige des aisnez (b)

(a) La bataille d'*Auray* se donna le jour de Saint-Michel 1364 au commencement du règne de Charles V.

(b) Ceux que les discussions héraldiques intéressent trouveront des renseignements en ce genre, sur les
de

de ladite famille la maison de Saint Denis, & d'un puîné les trois maisons & familles de Cheverny, Vibray & Heuriel; de laquelle sont yssus autres arrieres-puînez, qui sont les deux maisons de Marais & Vèjul, & des autres de Bel-esbat, le Fay & autres freres; celles de Boistailé & de Maïsse d'autres puînez: lesquels tous ont possédé de grands biens selon leur temps, & exercé force belles & honorables charges en cet État, le discours desquelles seroit icy trop long.

Et quant à celle de Cheverny, mon bisayeul, nommé Raoul Huraut (a), Seigneur de Cheverny, la Grange & la Moliere, fut le premier puîné, & eut l'honneur d'estre grand Chambellan de Charles Duc d'Orleans, & fort aimé & favorisé de luy: Ledit Raoul laissa son fils aîné Jacques, qui fut depuis favorablement employé par les Roys Louis XI & XII, en grandes & honorables charges; & enfin fut fa-

diverses branches des Huraut dans la table généalogique qui précède l'Édition in-4° des Mémoires de Cheverny.

(a) Raoul Huraut, premier du nom Seigneur de la Grange en Sologne, maître d'hotel de Charles Duc d'Orléans père de Louis XII, étoit le fils puîné de Jean Huraut Seigneur de Saint-Denis & de Bourg-moyen.

vorisé & reconnu de son bon maistre Louis XII. Et pendant sa vie & sa faveur ledit Jacques advança fort deux de ses enfans en l'Eglise, & les fit employer en diverses Ambassades, laissant son fils aîné nommé Raoul, mon pere, Seigneur du mesme lieu de Cheverny, la Grange & la Morliere; & de plus celle de Coursur Loire en Blaisois, des Seigneuries de Vibraye, Laménay, Espuisé, la Chenaye & Beauchesne, au pays du Maine, & des Baronnies d'Huriet & de Cuvicennes en Bourbonnois; & Jean, son puisné, seigneur de Vejul, du Marais & de Chasteau-pere, avec trois filles mariées honorablement aux Seigneurs de Valencé (a), Rochefort (b) & de Limours (c).

Mondit pere, nommé Raoul, Seigneur de Cheverny, fut employé au mesme temps dudit Roy Louis XII vers la fin de son regne, & depuis souz celuy du Roy François I en plusieurs guerres & voyages importans, avec

(a) Louis d'Estampes, Seigneur de Valence en Berry, Bailli & Gouverneur de Blois.

(b) La table généalogique des Huraut porte qu'une des sœurs de Jacques de Cheverny épousa Jean des Moulins. Serait-ce là le Seigneur de Rochefort dont il s'agit ici?

(c) Jean de *Poncher* Seigneur de Limours & de Bretaucourt, & Général des Finances.

MM. de la Trimouille, Ducs de Bourbon & de Montmorency, pour les affaires principales du temps, & enfin lors que le Seigneur de Lautrec fut envoyé pour la conquête de Naples, il le choisit & le desira avec luy; ce que ledit Roy François luy commanda de faire & de le suivre en ce voyage: il mourut (a) au siege de Naples, laissant de luy & de Dame Marie (b) de Beaune sa femme, & ma mere, sept enfans, à sçavoir cinq fils & deux filles, de tous lesquels je fus le dernier: madite mere estant demeurée grosse de moy lors que mondit pere la laissa, & partit pour suivre ledit sieur de Lautrec en son voyage de Naples.

Je nasquis donc par la grace de Dieu le vingt-cinquieme de Mars, qui est le jour de la Nostre-Dame, de l'an mil cinq cens vingt-huit; & mondit pere mourut audit Naples au mois d'Aoust ensuivant audit an: lequel par son testament ordonna & pria que l'on fist deux ou trois de ses enfans d'Eglise, & ses deux filles (2), pour la crainte qu'il avoit que ses biens fussent trop divisez & partagez, & qu'il n'y en eust assez honestement pour tous ses enfans après que l'on auroit payé ses debtes

(a) En 1528.

(b) Elle étoit fille de Jacques de Beaune Baron de Semblançay, Vicomte de Tours.

ainfi qu'il l'ordonnoit , lesquelles il avoit faites pour servir , tant audit voyage de Naples , qu'autres occasions honorables où il avoit eu l'honneur d'estre employé.

Cela fut cause qu'au commencement de ma jeuneste , estant le dernier de tous mes freres , je fus destiné pour estre d'Eglise ; mais depuis MM. les Evesque (a) d'Authun & Abbé (b) de Marmonstier estans decedez , m'ayans laissé jeune & avec peu de Bénéfices , je pris résolution de chercher , par peine & travail , quelque avantageuse fortune selon le lieu dont j'estois yssu , & pour ce au retour des Universitez de Poitiers & de Padouë (c) ma mere ayant desjà deux autres de mes freres aussi d'Eglise , & mon aîné marié , n'ayant point d'enfans , desira comme moy , que je suivisse une autre profession & en ce dessein disposa deslors

(a) Jacques Hurault Evêque d'Autun , mourut à Blois en 1546. Il avoit eu part à l'évasion du Connétable de Bourbon ; & à la fin François premier lui pardonna.

(b) Philippe Hurault , Abbé de Marmonstier , oncle de l'Auteur des Mémoires , étoit son parrain.

(c) L'Université de Padoue jouissoit alors d'une grande célébrité. (Voyez les Mémoires de Jacques Auguste de Thou , & l'éloge qu'en fait ce célèbre Historien , page 16 de ses Mémoires.

à mon avantage , de tout ce qu'elle pût , connoissant que les coustumes des lieux où les biens de nostre maison estoient assis , m'estoient trop peu avantageux pour me laisser du bien comme elle desiroit , me portant , comme elle l'a tesmoigné , une plus grande affection qu'à mes freres , ayant prejudgé , comme elle le disoit ordinairement , que je pourrois mieux faire & parvenir que les autres , pour l'honneur de sa maison ; *ce qui ma tousjours fait croire que les intentions (a) & jugemens des peres & meres sont grandement considérables.*

Or en cette bonne volonté de madite mere envers moy , trouvant à mon retour desdites Estudes que le Roy Henry II alloit (b) avec son armée en Allemagne , contre l'Empereur Charles V je desiray suivre & accompagner audit voyage Monseigneur l'Archevesque (c) de Tours mon cōusin , qui y alloit avec Sa Majesté , estant honorablement employé en son Conseil & autres Principales affaires du temps ; & deslors je commençay à entendre & cognoistre le maniement des affaires de l'Estat & l'ordre que l'on doit tenir en la conduite des ar-

(a) Cela n'excuse point la prédilection des parents , qui souvent causé bien des maux dans les familles.

(b) En 1552.

(c) Etienne de Poncher Archevêque de Tours.

mées : mais peu de temps après le retour dudit voyage , Dieu ayant disposé à mon grand regret dudit sieur Archevesque de Tours , par la faveur duquel j'estois auparavant à la suite de la Cour je me résolus , estant encore pour lors en l'aage de vingt-quatre ans , d'acquérir quelque suffisance & expérience dans le Parlement de Paris , où j'avois recogneu que s'estoient fait de grands personages. En cette intention se rencontra , par bonne fortune , que Messire Michel de l'Hospital , qui depuis fut Chancelier de France , se voulut démettre de son Estat de Conseiller d'Eglise audict Parlement (3) , pour prendre la charge de Chancelier de Madame Margerite de France sœur du Roy Henry second , laquelle depuis à esté Duchesse de Savoye ; si bien que je fus pourveu par sa resignation, dudit Estat de Conseiller audit Parlement , par ledit Roy Henry , l'an mil cinq cens cinquante-trois , où je fus receu le 9 jour de Mars audit an , avec plus de témoignage d'honneur & d'amitié d'un chacun que je n'avois esperé ny merité ; ce qui me donna d'autant plus d'envie de pouvoir satisfaire à la bonne opinion que l'on avoit deffors conçue de moy , en conservant laquelle je demeuray l'espace de neuf ans continuels , ou à peu près , en l'exercice dudit Estat, tout au-

DE MESSIRE DE CHEVERNY. 55

tant qu'avoit fait le sieur Chancelier de l'Hospital, & arrivé en ma personne ce qui est fort extraordinaire audit Parlement, qui est, que se faisant en ce temps là de rigoureuses recherches & poursuites contre ceux que l'on soupçonnoit estre Huguenots, & force Conseillers dudit Parlement estans compris en ce malheur, & par le moyen des mercuriales (a) partis d'iceluy, ou par crainte, ou par commandement, j'advançay en cette occasion mon rang: je montay incontinent en la Grand Chambre, comme les Conseillers d'Eglise y arrivent toujours plustost que les autres & fus en icelle près de la moitié desdites neuf années, & tâchay tousjours, en rendant la Justice, de gratifier un chacun, & obliger plus de personnes de qualité (b) qu'il me fust possible.

Aussi je passay lesdites neuf années audit 1562. Parlement, sans me divertir ailleurs, jusques en l'année mil cinq cens soixante & deux, que

(a) Ce sont ces fameuses mercuriales dont *Anne Dubourg* fut la victime. (Voyez les Mémoires de *Vieilleville*, tome XXXI de la Collection, p. 407 & suivantes; & les Mémoires de *Casselnau*, tome XLI, ibid., p. 411.

(b) Voilà la marche des hommes qui veulent arriver aux places; & l'aveu est assez singulier, dans la bouche d'un Magistrat.

1562. me trouvant assez propre & courageux à faire davantage, je me fis pourvoir par le conseil & l'aide de nos amis d'un Estat de Maître de Requestes ordinaire de l'Hostel du Roy, estant lors aagé d'environ trente trois ans, & deslors me jettay dans les affaires du monde, & commençay à rendre grande subjection & devoir à ladite charge de Maître des Requestes, & à me faire cognoistre dans la Cour, où incontinent j'eus le bonheur que M. le Cardinal de Lorraine, qui estoit lors grandement favorisé & employé, me prit en affection & m'employant en diverses affaires dont il se contenta, j'eus l'honneur par son moyen & crédit, de commencer à approcher de la Reine *Catherine* mere du Roy qui avoit tout pouvoir en cet Estat; souz l'autorité & bonté de laquelle j'ay fait depuis & poursuivy la plus part du reste de ma fortune dont j'ay après elle, la premiere obligation audit sieur Cardinal.

1563. Au commencement je fus employé par ladite Reine mere du Roy, entr'autres choses pour réduire & remettre doucement les habitans de Paris en l'obeissance qu'ils devoient au Roy, pour contenir un chacun à l'observation de ses Edicts (a), & à delaisser les armes, où graces

(a) L'Auteur veut parler de l'Edit de pacification de 1563.

à Dieu je servy leurs Majestez à leur contentement, & à la satisfaction raisonnable de tous ceux avec lesquels je traittay ; ce qui commença à me mettre en toute sorte de creance parmy la Cour, où je reconnus aussi tost, & je m'en suis bien trouvé depuis (a), *que les Dames & favoris peuvent tout ce qui leur plaiſt, & que les moindres Officiers de la Cour qui peuvent entrer dans leurs chambres & cabinets, doivent eſtre craints & confiderez, pour les bonnes ou mauvaises impreſſions qu'ils peuvent donner des plus grands du Royaume.*

Bientost après le Roy Charles entreprit de 1564, faire un grand voyage par tout son Royaume, que je suivis par son exprès commandement, & de ladite Reine sa mere, qui desjà se servoit & se confioit beaucoup de moy, & fus employé par leurs Majestez en la pluspart des villes du Dauphiné, Provence & Languedoc, à pacifier & composer une infinité de querelles & differends, regler plusieurs plaintes & discords, survenus entre les subjects du Roy, & dont les conséquences estoient préjudiciables au bien de son service : Entr'autre je fus chargé d'un grand differend (b) qui se forma en Dau-

(a) Voilà bien le langage d'un courtisan mûri par l'expérience.

(b) Cette particularité ne se trouve ni dans les Mémoires ni dans les Historiens du tems.

1564. phiné entre M. le Prince de la Roche-sur-Yon Gouverneur dudit pays, & M. le Connestable, pour sçavoir qui présideroit & tiendrait au nom du Roy les Estats dudit pays ; pour composer & terminer lequel, estans animez entr'eux, leurs Majestez me firent cet honneur de me nommer & ordonner pour assembler lesdits en la ville de Montelimard, pour entendre toutes leurs plaintes & remonstrances, & depuis de continuer le mesme devoir par toutes
1565. les villes où elles passerent, jusques à la ville de Toulouze, d'où je fus depeesché pour venir trouver la Reine de Navarre à Vandosme, & de là aller à Paris pour accommoder le différend (a) survenu en ladite ville, entre mondit sieur le Cardinal de Lorraine & M. de Montmorency Gouverneur du pays.

En suite de cette Commission, où j'apportay tout ce qui estoit de mon devoir & de ma charge, je retournay trouver la Cour en Poitou & Bretagne au retour de Bayonne : Et le grand voyage finy, pendant que leurs Majestez demeurerent à Fontaine-bleau, il se pre-

(a) Lisez les Observations sur les Mémoires de Castelnau, tome XLIV, p. 436. On y verra qu'un des parents de l'Auteur, le sieur Hurault de Boistailly s'employa dans cette négociation ; mais on y fait point mention de la mission de Cheverny.

senta deux Ambassades , l'une d'Angleterre , 1565. l'autre de Venise ; de l'une desquelles je pensois accepter la charge , mais la Reine-Mere de Sa Majesté ayant pris volonté de regarder aux appannages de MM. ses enfans , & jugeant bien que M. le premier (a) President de Paris, lors pourveu de l'Estat de Chancelier de M. le Duc d'Orleans premier frere du Roy ne pouvant satisfaire à cette charge de Chancelier de mondit Sieur , & ensemble à l'occupation continuelle de sondit office de premier President , voulut , & me commanda de prendre cette charge de Chancelier de mondit Sieur ; ce que je fus induit d'accepter par feu M. de Carnavallet qui estoit Gouverneur de la personne dudit Seigneur Duc d'Orleans , & qui m'estoit allié & intime amy ; voyant d'ailleurs l'express consentement & très-bonne volonté en cela dudit sieur premier President.

Incontinent après que j'eus esté honoré 1566. de cette charge de Chancelier de *Monsieur* , il se fit une Assemblée à Moulins de tous les Princes & Seigneurs de ce Royaume , pour adviser le Roy des choses plus importantes de son Estat , en laquelle lesdits appannages de *Monsieur* , & de M. le Duc d'Alençon son frere , furent par la bonté de leurs Majestez ,

(a) Christophe de Thou , père de l'Historien.

1566. & par nos soins & diligences ; ensemble de M. l'Archevesque (a) de Bourges mon cousin , & fort particulier amy , aussi Chancelier de mondit sieur d'Alençon , reglez & arrestez au contentement d'un chacun , & veritablement avec plus d'avantages pour mesdits Sieurs qu'ils n'avoient jamais auparavant esté accordez ; tous les bénéfices (b) mesmes & offices ayans esté laissez en leur disposition dans leursdits appannages. Et davantage , Orléans estant ville de consequence , & qui durant les troubles precedens avoit apporté beaucoup de peine & de mal , fut baillé à mondit Sieur en son lieu , pour pareil appannage du Duché d'Anjou , avec cent mil livres de rente en domaine , & cent mille livres de pension , & tout autant à M. le Duc d'Alençon son frere , à l'execution & establissement desquels appannages nous fismes après ledit Sieur de Bourges & moy tout ce qui estoit nécessaire pour le bien & contentement de nos Maistres :

(a) Ce Prélat étoit Renaud de Beaune , petit - fils du Surintendant *Samblancay*. Le troisieme livre des Mémoires particuliers de l'Historien de Thou en contient un bel éloge.

(b) On a remarqué ailleurs que cette attribution en faveur des Princes appannagés fut l'effet de la prédilection de Catherine de Médicis pour le Duc d'Anjou.

Et est bon en passant de n'oublier qu'en la 1566. mesme Assemblée furent mandez quelques Presidents des Cours souveraines (a) pour pourvoir à certains Reglemens en la Justice que M. le Chancelier de l'Hospital lors en charge, desiroit y apporter.

En ce mesme voyage & temps de ladite Assemblés de Moulins se rencontra M. de (b) Chanfrauf mon cousin, avec ledit Sieur premier President M. Christophle de Thou, Seigneur de Celly, lequel sieur de Chanfrauf, outre la proximité qui estoit entre nous, me portoit de longue main une fort particuliere affection, ayans esté nourris & eslevez ensemble dès nostre jeune aage, voyant qu'il n'avoit point d'enfans, non plus que Madame de Vibraye sa sœur unique, & seule héritiere, laquelle estoit ma cousine germaine, & de plus par dispense ma belle sœur avoit espousé mon frere de Vibraye, dont j'ay receu dès mon enfance tous les offices d'amitié, de bonne volonté, & d'affection; non seulement que j'eusse peu espérer d'une tres-bonne sœur

(a) On renvoie le Lecteur aux Observations sur les Mémoires de Castelnau, tome XLVI de la Collection, p. 465 & suiv.

(b) Poncher, sieur de Chanfrauf Président en la Chambre des Comptes de Paris.

1566. & cousine , mais d'un parfaite amitié de propre mere , si j'eusse peu en avoir deux ; lesquels sieurs parlerent à mon desceu , & communiquerent plusieurs fois ensemble durant ledit voyage , de me marier avec la fille dudit sieur premier President, Damoiselle Anne de Thou.

Et les propos & ouvertures de mondit mariage allerent si avant entre lesdits sieur premier President & de Chanfrauf , qu'il fut enfin par la grace de Dieu, conclud & arresté par mon consentement , & de tous Messieurs mes plus proches & meilleurs amis, & principalement de Madame de Cheverny ma bonne & favorable mere , lors encore vivante , au grand contentement dudit sieur de Chanfrauf & Dame de Vibraye , qui en avoient esté les premiers autheurs , & seuls entremetteurs , & qui auparavant ce dessein avoient disposé à mon profit de leurs successions , comme à leur principal heritier , & le mieux aimé d'eux , pour la conservation de leurs familles , & aussi après que j'eus obtenu de Rome les dispenses necessaires à la validité de mon mariage , & que j'eus disposé & resigné du peu de bénéfices que j'avois , il fut très-heureusement celebré & consommé en la maison de Stains près saint Denis , appartenante audit Sieur premier Pre-

fident , le treziesme jour de May de l'an mil 1566, cinq cens soixante & six ; & au mois d'Aouft en suivant ledit sieur de Chanfrauf mourut à Paris sans enfans , laissant sa sœur Madame de Vibraye sa seule héritiere , & moy donataire , dont il m'a fallu plaider après durant dix années , contre la veufve dudit Sieur de Chanfrauf , qui se vouloit aider & prevaloir à mon prejudice d'une certaine prétenduë donation , que je fis enfin declarer nulle par Arrest du Parlement , donné à mon profit , & de ladite Dame de Vibraye , pour l'usufruit à elle acquis & réservé le tout durant sa vie.

L'année suivante mil cinq cens soixanté & 1567, sept le Roy estant à Monceaux chez la Reine sa mere qui y faisoit jardiner & bastir , où il faisoit estat d'y demeurer , & y faire la cérémonie de son Ordre de Saint Michel , eschéant quelques jours après , il fut adverty d'une entreprise qu'avoient les Huguenots de se saisir de sa personne & de celle de la Reine sa mere , & de MM. ses freres. qui estoient avec luy ; & bien qu'il en eust receu divers advis , que les principaux de son Conseil mespriserent , comme n'y ayant guère d'apparence , les habitans de Montreau s'adresserent à moy , me certifierent ladite entreprise , & m'assurerent que leur

1566. ville estoit desjà saisie par lesdits Huguenots qui marchèrent à grandes forces & diligence vers le Roy pour le surprendre, dont j'advertis aussi la Reine mere, & puis avec elle le Roy, qui les (a) fit résoudre de partir de là la mesme nuit pour gagner Paris, & cela fut executé si à propos, que Leurs Majestez avoient fait quatre ou cinq lieues devant le jour avec toute leur Cour, & arriverent heureusement à Paris, après avoir fait une traicte de dix-huit lieues, ayant laissé derriere six mille Suisses qui les avoient accompagnés & servis en cette occasion, qui bien qu'attaquez par les chemins par ceux de ladite entreprise arriverent le lendemain ausdits fauxbourgs de Paris, souz la conduite de M. le Connestable & de MM. de Nemours & Mareschal de Cossé. Ce que voyant lesdits

(a) Tout ce qui a rapport à l'entreprise de Meaux, & aux événemens qui suivirent a été assez développé dans plusieurs des Mémoires précédens & spécialement dans ceux de Castelnau (tome XLV de la Collection, p. 24, & 197) pour n'être pas obligé d'y recourir. On observera seulement que le récit de Cheverny offre une inexactitude essentielle, en paroissant faire aller la Cour de Monceaux à Paris. La Cour se retira d'abord à Meaux; & ce fut delà qu'elle gagna la capitale. (Voyez les Mémoires du Duc de Bouillon, tome XLVIII de la Collection, p. 425.)

Huguenots,

Huguenots, despités que leur mauvais dessein n'avoit réussi, pensans revolter Paris par la famine, se saisirent de S. Denis & du pont Saint Cloud, de Charenton & d'Estampes, & autres chasteaux du costé de la Beausse ; & le Roy estant en cette necessité s'arma promptement de toutes parts de son Royaume. Mondit sieur le Connestable s'estimant assez fort pour les deffaire, les voulut aller attaquer à Saint Denis, d'où M. le Prince de Condé sortit plus fort que l'on n'avoit creu, & aussi se chargerent & combattirent opiniastrément de part & d'autre. Le Roy demeurant enfin le maistre de la campagne, & mondit sieur le Connestable tellement blessé qu'il en mourut, comme aussi quantité d'autres personnes de remarque & de qualité, & entr'autres le S^r d'Auton (a) du Bouchage, que l'on prit pour M. d'Anjou, qui avoit proposé de se trouver audit combat avec ledit sieur Connestable ; ce que Leurs Majestez très-prudemment empêcherent. Cela fait les troupes desdits Huguenots ainsi mal menées & traitées se retire-

(a) Claude de Batarnay, Baron d'Anhon, l'unique rejetton des Comtes du Bouchage dont la Fortune avoit commencé sous Louis XI. Il fut percé de coups auprès du Connétable son oncle maternel.

1567. rent à Montreau, d'où elles estoient parties, & qu'ils avoient gardé.

Le Roy voyant tant de guerres & d'affaires préparées à sa ruine, fut conseillé par la Reine sa mere, & par tous les Princes & Seigneurs qui se trouverent près de luy, d'y pourvoir promptement, & de faire eslection d'un Chef, mondit sieur le Connestable allant mourir, pour commander à toutes les armées; & par la recognoissance du grand courage & valeur, affection & interest de mondit sieur le Duc d'Anjou son frere, se delibera par l'avis de tous de le faire & establir son Lieutenant-Général, pour commander ainsi que luy-mesme en toutes ses armées. Et au mesme temps, & dans le mesme Conseil j'eus commandement comme son Chancelier d'adviser la puissance & autorité qui luy pourroit estre commise, dont je luy fis expédier un pouvoir le plus ample, grand & honorable que frere de Roy ait jamais eu, que je fis vérifier & publier, tant au Parlement de Paris qu'en tous les autres du Royaume; & peux dire que je mis ledit pouvoir en sa perfection, comme j'avois (a) esté le premier à en faire les ouvertures.

(a) Cheverny s'attribue ici une influence qui ne s'accorde pas avec les Mémoires du Maréchal de Vieil-

Peu de temps après que ledit pouvoir eut été expédié, & que ledit sieur Connestable, fut decédé, mondit Seigneur le Duc d'Anjou partit avec l'armée du Roy, dont M. de Montpensier eut la charge de Lieutenant-Général, & alla loger à Nemours, pour se mettre entre les ennemis & la ville d'Orléans, qui estoit lors à la dévotion desdits Huguenots, & en mesme temps ledit sieur Prince de Condé & lesdits Huguenots advertis de la venue du Duc *Casimir* pour eux ; rompirent le pont de Montreau, & à grandes journées allerent au-devant jusques sur les marches de la Lorraine, pour se joindre avec luy. Et après avoir esté suivis long-temps par l'armée du Roy, elle se retira à Vitry, & depuis retourna & se raprocha de Paris pour se conserver la ville, & ce qui estoit de

leville. --- Lisez le tome XXXII de la Collection, page 219. — Au surplus le récit de Castelnau nous paroît bien plus conforme à la vérité des faits. Ce sage Ecrivain dit que Catherine de Médicis supprima la dignité de Connétable dont l'autorité lui étoit suspecte, & qu'elle fit revêtir le Duc d'Anjou de la Lieutenance-générale par pure affection pour ce Prince. De-là il résulte que Cheverny n'aura participé à cette nomination, si même il l'a proposée, qu'afin de faire sa cour à la Reine mère.

1568. principal. Ce fut lors que les ennemis vindrent assiéger Chartres, où ne pouvans rien gagner ils furent contraints de lever le siege avec honte, qui donna après occasion & sujet de les réduire à une pacification, que l'on appella *la petite paix*, pour le peu de durée qu'elle eut, à cause que le Prince de Condé prit occasion que l'on le vouloit surprendre à Noyers sur les marches de Bourgogne, & en cette feinte ou crainte se retira à la Rochelle, Saint Jean d'Angely, & autres pays circonvoisins, à la dévotion desdits Huguenots.

1569. Cette si promptre retraite fit acheminer mondit sieur le Duc d'Anjou avec les forces du Roy vers le Poitou, Angoumois & Xaintonge, où après quelque temps de guerre la bataille de Jarnac fut donnée le (a) quatriesme jour de Mars mil cinq cens soixante & neuf, en laquelle mondit sieur demeura victorieux, pour avoir usé de diligence à faire passer son armée à la riviere de Chasteau-neuf, tant sur le pont que sur un pont fait de bateaux, où ledit Prince de Condé & grande partie de sa Noblesse furent tuez, &

(a) Cette bataille se livra le 13 & non le 4 Mars 1569. (Voyez les Mémoires de Tavannes & de Castelnau, dans la Collection.

fut grandement induit mondit Seigneur à donner ladite bataille, sur ce que je luy avois rapporté peu de jours auparavant, & de la part de la Reine sa mere, vers laquelle il m'avoit depesché, pour luy faire entendre l'estat des affaires de l'armée, & que j'avois laissée revenant de Châlons & Joinville, trouver le Roy; que l'on commençoit à prendre opinion de luy qu'il vouloit tenir la guerre en longueur, pour continuer toujours l'autorité qu'il avoit aux commandemens des armées; ce qui le convia à faire paroistre le contraire, estant certain que jamais Prince de sa qualité ne s'y porta avec plus de courage & de genereuse façon.

Après la susdite bataille de Jarnac aussi gagnée, mondit Seigneur voulant faire suivre M. l'Admiral de Chastillon, & ceux des ennemis qui s'ensuyvoient vers luy, la nuit le pressa de telle sorte qu'il fut contraint de se retirer au mesme logis, faict par eux audit Jarnac, & qu'ils avoient abandonné; où estant arrivé, & demeuré peu accompagné, il se retira dans son cabinet à ses affaires, où je me trouvay seul avec luy, & son premier valet de chambre, & luy ayant remonstré la grace que Dieu luy avoit faite, & l'heur qu'il avoit en si bas âge d'avoir obtenu une si grande vic-

1569. toire, il me fit une réponse digne certainement d'un grand & sage Prince; *que ce n'estoit pas de luy que cela venoit, mais de Dieu seul, auquel il en falloit attribuer tout l'honneur & la gloire;* & un peu après se jettant de luy-mesme à un coin à genoux, il le remercia (a) avec toute devotion & humilité, du bon succès qu'il luy avoit donné en cette journée.

Au mesme temps mondit Seigneur me commanda de faire appeller M. de (b) Loffe Capitaine des Gardes, vieil & honorable Chevalier, pour le depescher, comme il fit, vers Leurs Majestez, qui lors estoient sur les frontieres de Champagne, & leur rendre particulier compte de ladite bataille & vic-

(a) Assurément ce mouvement de piété fait plus d'honneur au Duc d'Anjou que le projet d'une Chapelle, qu'il vouloit bâtir à *Jarnac*, pour éterniser la mort cruelle du Prince de Condé: (Voyez les Mémoires de Castelnau, tome XLV de la Collection, p. 345) nous ajouterons qu'il auroit été encore plus beau au Duc d'Anjou de prier la Divinité d'inspirer aux François des sentimens d'humanité, de tolérance, & de mettre fin aux débats sanglants dont ils étoient les victimes.

(b) D'autres Ecrivains prétendent que le Prince chargea Albert de Gondy Comte de Retz de cette commission.

toire de Jarnac, dont elles receurent un très-1569.
grand contentement, ainsi que le rapporta
ledit sieur de Loffe, par lequel le Roy me
fit cet honneur sans l'en avoir supplié, de
m'envoyer de son propre mouvement & de
la Reine sa mere la provision de Conseiller
en son Conseil d'Etat; comme aussi il en
envoya une pareille à M. de Chavigny qui
assistoit mondit sieur de Montpensier en la
conduite de l'avant-garde de l'armée.

Pendant que les reschappez de ladite ba-
taille se retiroient à la Rochelle & autres
villes à leur dévotion, & ledit S^r Admiral son
armée en lieu de seureté les Alemans se vou-
lurent mesler trop avant de nos guerres, &
firent une grande & forte armée sous la
conduite du Duc *des deux Ponts*, que le
Roy délibéra de faire attendre & combattre
sur l'entrée de son Royaume par une seconde
armée qu'il fit dresser exprès, sous la con-
duite de MM. de Nemours & d'Aumalle:
mais la division qui fut entre les Chefs d'i-
celle, & la surprise faite par les ennemis du
pont de *la Charité*, furent cause de faire
tomber cette armée estrangere sur les bras
de mondit Seigneur, qui pensa les com-
battre à *Saint-Benoist du Sault*, près *la*
Sousteraine, & depuis près *le petit Limoges*:

1569. mais enfin ledit Admiral s'estant joint avec eux ne voulut venir au combat, & prit le chemin de Limoges, où il y eut une forte rencontre à (a) Bassac, en laquelle le sieur de Strossi Colonel de l'infanterie Françoise, fut pris prisonnier.

En suite de ce les ennemis tournerent leur desseins du costé de Poictou, & voulurent assieger Poictiers, où s'estoient desjà jetté MM. de Guise & du Maine (b) pour le deffendre : à ce deffaut vindrent surprendre Chastelleraut pour s'approcher plus près de Tours, le Roy y estant, logé au Plessis, bien que le passage de la riviere au pont de Pille fust gardé & deffendu, ce que voyant mondit Seigneur, & les mauvaises & continues entreprises desdits ennemis, il ramasse diligemment toutes ses forces, & s'alla loger avec toute l'armée aux environs de Moncontour, où fut donnée la bataille de Moncontour le troisieme jour d'Octobre mil cinq cens soixante neuf, telle qu'il demeura

(a) C'est ce qu'on appelle le combat de la *Rochepabeille*. Il se livra le 25 Juin 1569. (Lisez les Mémoires de Castelnau, tome XLVI de la Collection, p. 14, & ceux de la Noue, tome XLVII ibid., p. 274.)

(b) Le Duc de Mayenne.

sur le champ de quinze (a) à seize mille 1569. hommes des ennemis morts, avec peu de perte de la part de mondit Seigneur, auquel Dieu donna en moins de huit mois deux grandes & célèbres victoires pour l'Etat. Et ne puis m'empescher de m'estendre peut-estre un peu trop sur ces particularitez, & infinies autres aussi mémorables; que je lairray couler en ce discours; parce qu'ayant assiduement assisté mondit Seigneur en toutes occasions, participé aux conseils d'iceluy, où il vouloit que je me trouvasse tousjours, & servy en tout d'un très-haut & très-affectionné serviteur, de Leurs Majestez, & de luy, j'estime que cela fait la plus noble part du récit de ma vie, ayant tousjours esté honorablement & confidemment employé en telles affaires, bien que ce semble esloignée de ma robe & de ma condition.

Après cette seconde victoire de Moncontour ledit sieur Admiral de Chastillon, y ayant esté un peu blessé, se retira avec ses troupes, qui luy restoient en ce pays de seureté, & le Roy Charles voulant venir

(a) Il y a de l'exagération dans ce nombre de morts. (Voyez les Mémoires de Castelnau, tomé XLVI de la Collection, p. 128 & 129.)

1569. lors en personne en son armée, il mit le siege à Saint-Jean d'Angely, auquel fut tué le sieur de Martigues (a) : & ledit siege n'ayant réussi, & l'armée se trouvant ennuyée & harrassée d'un fascheux & long travail, se dissipa & sépara incontinent. Ce qui fut cause que le Roy & mondit Seigneur son frere, avec la Cour & le reste de ladite armée revindrent à Angers, où se commença le traité de paix, qui fut conclu (b) sur la fin de la mesme année soixante-neuf.

1570. En l'année suivante mil cinq cens soixante & dix ledit Roy Charles fut conseillé par la Reine, mere de Sa Majesté de se marier avec la fille de l'Empereur Ferdinand, depuis appelée la Reine Elisabeth, laquelle venant

(a) On ne s'appesantira point sur ces événemens que Cheverny raconte avec brièveté. Il seroit superflu de revenir sur des faits si bien présentés dans les Mémoires de Castelnau & de la Noue. (Voyez les tomes XLVI, & XLVII de la Collection.)

(b) Les négociations pour la paix commencèrent en 1569; mais l'Edit de pacification ne fut signé à Saint-Germain que le 8 Août 1570. Voilà ce que Cheverny auroit dû dire; & s'il eut voulu s'exprimer avec franchise, il auroit ajouté que Catherine de Médicis ne manquoit jamais de proposer la paix sitôt que la guerre étoit déclarée.

en France sous la conduite de l'Evêque (a) 1570.
de Mayence, l'un des Electeurs de l'Empire,
& autres principaux Seigneurs Allemands,
mondit Seigneur le Duc d'Anjou fut envoyé

(a) Ceux des modernes, qui (comme le père Griffet dans ses notes sur l'Histoire de France par Daniel, tome X, page 478) ont copié les Mémoires de Cheverny, auroient dû comparer son récit avec les autres Ecrivains du tems. S'ils l'eussent fait ils auroient vu qu'aucun d'eux ne met la Princesse Elizabeth *sous la conduite de l'Evêque de Mayence*. Ils ne nomment pas même ce Prélat parmi les Princes Allemands qui l'accompagnoient. Ils citent unanimement l'Electeur de Trêves, l'Evêque de Strasbourg, le Marquis de Bade, & le Comte d'Hohenlo. On se convaincra du fait en lisant M. de Thou, Livre XLVII, les Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX, tome I, folio 13 verso, & l'Histoire du règne de Charles IX par Mathieu, Livre V, page 328. Ces mêmes Ecrivains nous apprennent ce que Cheverny ne dit pas, c'est que le Duc d'Alençon accompagna son frère le Duc d'Anjou dans cette circonstance. Quant à la querelle, qui s'éleva pour la préséance entre le Prince Allemand, & le frère du Monarque François, nous ne connoissons d'autre autorité que celle de Cheverny; & peut-être y a-t-il attaché par vanité plus d'importance que la chose n'en eut réellement. Au surplus ces fortes de discussions se renouvelleront plus d'une fois. Elles tiennent à une maladie de l'esprit humain que le régime de la philosophie & de la raison auront bien de la peine à guérir complètement.

1570. par le Roy son frère jusques hors du Royaume, & par - delà Sedan, pour la recevoir de sa part; ce qu'il fit avec très-grand appareil & compagnie, selon son courage & sa liberalité, & eus cet honneur d'avoir la charge d'entretenir ordinairement, & accompagner ledit sieur Evesque, d'autant qu'il ne parloit que (a) Latin (bien qu'à la mode d'Allemagne) & je reconnus lors, que mesme à là Cour, bien que les sciences & cette langue y soyent mesprisées, quiconque en peut avoir la capacité en doit conserver quelque usage facile, pour ne demeurer court, & s'en servir aux occasions.

Après cette bien-venue se forma aussi-tost une grande difficulté comme nous fusmes à Sedan; sçavoir si mondit Seigneur Duc d'Anjou bailleroit le costé de main droite audit sieur Evesque Electeur, pour résoudre laquelle un Gentil-homme fut depesché en diligence vers le Roy & la Reine sa mere demeurez à Maisieres, qui rapporta qu'il falloit céder audit Electeur la main droite, attendu que

(a) Trois ans après on dut sentir à la Cour de Charles IX que la connoissance des langues n'est point inutile. Catherine de Medicis en donnant audience aux Ambassadeurs Polonnois, fut trop heureuse d'avoir pour interprète la Maréchale de Retz.

de luy-mesme il estoit Prince Souverain, & 1570.
 accompagneroit la nouvelle Reine comme
 Ambassadeur de l'Empereur. Sur quoy je ne
 me peus taire, & remonstray la grande con-
 séquence de cette résolution, & fis recon-
 noistre le tort que l'on faisoit à la France,
 en la personne du premier Prince du Sang,
 & pour lors héritier présomptif de la Cou-
 ronne, *de le laisser précéder par d'autres que
 par Rois couronnez, puisqu'ils ne perdent ja-
 mais le rang dès leur naissance, mesme hors
 de l'Etat*; & sur ce que j'en dis, avec raison
 & courage pour mon Maistre, Leurs Majestez
 trouverent bon de me laisser mesnager cette
 difficulté, & disputer avec ledit Electeur,
 pour luy faire agréer & consentir, s'il m'estoit
 possible - sans l'offenser; ce que je luy fis
 doucement entendre, & par la créance que
 mon entretien m'avoit desjà acquise auprès
 de luy, je luy persuaday facilement ce que
 je desirois, & fis en sorte qu'encore que
 mondit Seigneur luy offrist par courtoisie déf-
 férences là-dessus, & la main droicte, jamais
 il ne la voulut prendre ny accepter, & ainsi
 fut surmontée & accommodée cette difficulté,
 qui peut servir d'exemple à de pareilles occa-
 sions, & sans aucune apparence d'icelle. La-
 dite Reine Elisabeth fut amenée jusques audit

1570. Maisieres (4) où Leur Majestez la receurent avec toute sorte de contentement & honneur: puis les nopces (5) y furent faictes, & au retour le couronnement de ladite Reine à Saint-Denis, & l'entrée solemnelle du Roy & d'elle à Paris.

Peu de temps après furent ouverts les propos du mariage d'entre mondit Seigneur d'Anjou & la Reine d'Angleterre, & si advancez que desjà les Ambassadeurs avoient esté nommez pour aller arrester le traité avec ladicte Reine; à sçavoir M. de Montmorency, M. de Foix, qui avoit esté Ambassadeur en Angleterre, & qui en avoit faict les premieres ouvertures de la part du Roy, & moy comme Chancelier, & particulièrement deputed de la part de mondit Seigneur, lequel nous voyant près de partir (6), declara *qu'il n'avoit point d'affection à cedit mariage*, & le fit delaisser.

1571. Après cela leurs Majestez se résolurent d'aller passer quelque temps à Blois, où la Reine de Navarre Jeanne & l'Admiral de Chastillon vindrent les trouver.

La paix avec ceux de la Religion pretenduë ayant esté desjà auparavant publiée & executée, & ledit sieur Admiral ayant mis en avant de faire prendre par le Roy la protection des Pays-Bas, qui faisoient la guerre contre le

Roy d'Espagne leur Seigneur ; ce qu'il se per- 1571.
 suada pouvoir faire, & devoir estre Chef &
 conducteur de l'armée que le Roy y envoye-
 roit : mais ses desseins tournerent bien autre-
 ment. Car la Cour estant revenuë à Paris, le 1572.
 vingtiesme jour après les nopces faites du Roy
 de Navarre avec Madame Marguerite de Fran-
 ce, & luy, retournant sur les dix heures du
 Louvres, où il avoit laissé le Roy au jeu
 de paulme, & allant à pied fort accompagné,
 lisant une lettre droict à son logis à la ruë de
 Bethisy, il fut blessé au bras, d'une arque-
 busade, qui luy fut tirée par une fenestre
 grillée, d'un logis qui avoit issuë dans le
 cloistre Saint-Germain, dont tous ceux de
 la nouvelle opinion & Religion se sentirent si
 offensez que ledit Roy de Navarre & Prince
 de Condé firent paroistre qu'ils en vouloient
 prendre vangeance ; ce qui donna sujet &
 occasion au Roy d'entreprendre contr'eux
 plus avant, & de juger par les choses passées
 qu'il s'en pouvoit entreprendre de plus gran-
 des & périlleuses à l'advenir ; ce qui fut
 cause (7), avec les insolences & menaces
 qu'ils faisoient, que le Roy se résolut à l'ef-
 fect de la journée de Saint-Barthelemy vingt-
 quatriesme Aoust mil cinq cens soixante &
 douze, qui fut executée par tout le Royau-

1572. me, ainsi que chacun le peut mieux voir dans les Histoires du temps, véritables & non falsifiées, & augmentées par ceux de ladite Religion.

Le xxiiij. jour de Septembre ensuivant audit an soixante & douze, la Dame de Chevreny ma femme accoucha de son premier fils à Paris, qui fut baptizé à Saint-Germain de L'auxerrois, tenu sur les Saints Fonds de Baptême par mondict Seigneur le Duc d'Anjou frere du Roy, par le Roy de Navarre & Madame la Duchesse de Lorraine sœur du Roy: Il fut nommé Henry, qui fut le premier Baptême où jamais avoit assisté le Roy de Navarre en l'Eglise Catholique, en laquelle il s'estoit remis & reduict de puis la Saint Barthelemy seulement. Mondit fils appellé le S. d'Eguemont mourut à Vibraye en l'âge de 18 mois.

1573. Et sur l'occasion des choses passées, le Roy ayant pris la volonté de ne laisser plus de retraite accoutumée pour ceux qui prennent les armes contre luy en la ville de la Rochelle, résolut que l'on l'alla assieger, & y-envoya mondict Seigneur le Duc d'Anjou son frere, & Lieutenant général, qui fut accompagné de M. d'Alençon son frere, du Roy de Navarre, Prince de Condé &
Duc

Duc de Bouillon, qui estoient aussi depuis 1573. a Saint Barthelemy faits Catholiques, & d'une infinité d'autres Princes & Seigneurs; entre lesquels la jalousie & la division furent si tost semées, que rien ne se disoit, mesme aux Conseils les plus particuliers, que les ennemis n'en fussent au mesme temps advertis, ce qui rendit ledict siege fort long, & inutile; & neantmoins ceux de ladite Rochelle eussent esté enfin contraincts de se rendre (a) à la dévotion dudit Seigneur Duc d'Anjou s'il n'eust esté revoqué dudit siege par le Roy, à cause que les Estats du Royaume de Pologne l'avoient esleu pour leur Roy, & le presserent d'y aller, ou qu'ils en prendroient un autre.

Ceste nouvelle ayant esté apportée à mon-

(a) Il s'en falloit bien que la Rochelle fut sur le point de succomber. La mésintelligence des chefs, l'indiscipline des troupes, les maladies qui emportoient par milliers les Officiers & les Soldats, & le courage fanatique des Rochellois auroient forcé le Duc d'Anjou à lever le siege: la Cour saisit avec avidité la circonstance de son élévation au trône de Pologne pour se retirer de cet embarras. (Voyez la notice des Mémoires de la Noue, tome XLVII de la Collection, page 35; & les Mémoires de Bouillon, tome XLVIII de la Collection.)

1573. dit Seigneur, il me depescha aussi tost audict camp de la Rochelle, pour venir devant trouver le Roy & la Roine sa mere à Paris, & recevoir en son nom lesdicts Ambassadeurs de Pologne, traiter avec eux de ce qui estoit à faire aux formes & solemnitez de cette election, quant & quand à dresser l'estat des choses nécessaires à faire ledit voyage de Pologne, pour lequel mondit Seigneur le Duc d'Anjou estant revenu à Paris y trouva à son arrivée deux ou trois des premiers Ambassadeurs, suivis bien tost après de seize autres deputez de chacune province du Royaume de Pologne, tous fort bien accompagnez, & en bel équipage (8), lesquels premiere-ment allerent saluer le Roy, & puis vindrent faire la réverence à mondit Seigneur leur Roy, esleu de Pologne, qui les receut fort honorablement en la grande salle du Louvre, où il me commanda de faire pour luy la responce, en Latin (a), à laquelle j'eus aucunement moyen de me préparer, ayant souz main fort dextrement appris quelle devoit estre la Harangue qu'ils firent à mondict Seigneur, & celuy qui la fit fut l'Evesque de

(a) M. de Thou (Livre LVII) confirme le récit de Cheverny. Il dit que ce fut lui qui répondit à cette première harangue de l'Evêque de Posnanie.

Ponans, portant la parole pour tous les 1573. autres Ambassadeurs.

Quelques jours se passerent après cette premiere veüe en festins & magnificences de tous costez, & en conférences continuelles & particulieres desdits Ambassadeurs, avec MM. de Morvilliers & de Vallencey, deputez par le Roy; & moy pour mondict Seigneur esleu Roy de Pologne. Et après la conclusion arrestée du Traicté, fut faite la grande cérémonie de ladite eslection en la grande salle du Palais de Paris, où le Roy, la Reine sa mere, le Roy esleu de Pologne, M. le Duc d'Alençon, & le Roy de Navarre, se trouverent avec tous les Princes du Sang; Cardinaux & autres Princes, Officiers de la Couronne, & Seigneurs du Conseil du Roy, ensemble tous les Ambassadeurs de tous les Princes estrangers; les Courts de Parlement, Chambres des Comptes, des Aydes, & autres, & toute la Noblesse de la Cour, & Peuple de Paris, tant que ladite grande salle en peut contenir, jusques au nombre de dix à douze mille personnes de toutes qualitez; le tout neantmoins en rang & ordre convenable pour cette action; & là fut apporté & présenté avec grand appareil & magnificence le Decret de ladite eslection, avec une grande Haran-

1573. gue en Latin, desdits Ambassadeurs de Pologne; à laquelle, après que Messire René de Birague pour lors Chancelier de France eut en peu de paroles fait quelques remerciemens de la part du Roy, j'eus encore charge de respondre plus au long ausdicts Ambassadeurs pour mondict Seigneur leur Roy; ce que je fis par la grace de Dieu si heureusement que leurs Majestez, lesdits Ambassadeurs, & toute l'assistance en demurerent satisfaits (9), & après que ledit grand Decret d'efflection, scellé de vingt sceaux eust esté receu, avec les submissions & réverences desdits Ambassadeurs Polonois, par mondit Seigneur d'Anjou leur Roy, & ainsi le nommeray-je cy après, il me commanda de le prendre & garder pour luy, ce que je fis: & fut ledict grand Decret remis dans la Cassette d'argent doré, & reporté sur la mesme hacquenée, avec une grande housse de toille d'or jusques en mon logis près Saint Germain de l'Auxerrois, ainsi qu'il avoit esté apporté audict Palais.

Cela fait, il ne falut plus penser qu'à ce qui estoit nécessaire pour ledit voyage de Pologne, & pour faire les présens convenables, tant ausdicts Ambassadeurs, qu'à tous les Princes d'Allemagne, en passant par leurs

pays ; à quoy nous pourveusmes fort hono- 1573.
 rablement , & selon l'honneur & liberalité
 du Roy de Pologne , lequel s'estant résolu de
 me laisser en France pour veiller en son
 absence à ses interests , & à ses affaires près
 du Roy son frere , me demanda quelqu'un
 dont il avoit befoing à sa fuite , pour respon-
 dre aux Harangues qui luy seroient faites ,
 tant en passant en Allemagne qu'autres As-
 semblées generales qui se feroient en Pologne ;
 pour à quoy satisfaire je luy nommay le sieur
 de Pibrac (a) , lors advocat du Roy , que j'es-

(a) Guy-du-Faur, sieur de Pibrac, ne devoit pas d'abord remplir cette place de confiance auprès du nouveau Roi de Pologne. Elle avoit été destinée à Antoine d'Alegre, sieur de Millaud, homme qui, contre l'usage des Nobles de son tems, joignoit à une vaste érudition, du goût, des connoissances littéraires. Il écrivoit fort bien en latin; c'étoit sous ce dernier rapport qu'il devoit accompagner le Monarque, afin de lui servir d'interprète. D'Alegre avoit poignardé précédemment un des frères de Guillaume de Viteaux de la maison de Nantouillet. Cet assassinat l'inquiétoit avec raison. D'Alegre n'ignoroit pas que Guillaume de Viteaux n'épargneroit rien pour s'en venger. Rassuré par les promesses du Duc d'Anjou, il vivoit sous sa sauvegarde, & se préparoit à le suivre en Pologne. Viteaux trouva le moyen de l'approcher, & de le tuer.

1573. timay le plus propre & capable de cela , qu'il eut agréable , & le suivit audict voyage.

Et avant que ledict Roy de Pologne commençast son voyage , il fit son entrée (a) solennelle dans Paris ; en après le Roy & la Royne sa mere le voulurent acompagner jusques sur les limites de leur Royaume ; mais le Roy demeura malade à Vitry , ce qui l'empescha d'aller plus avant , & donna subject à beaucoup de gens de vouloir divertir le Roy de Pologne de poursuivre plus avant son voyage , luy remonstrans l'estat incertain de

Ces deux assassins (on le verra ailleurs) devinrent la source de plusieurs autres.

(a) L'entrée du Roi de Pologne se fit avec la plus grande magnificence. Catherine de Médicis se signala par la fête qu'elle donna aux Ambassadeurs Polonois dans son Palais des Tuilleries. Lorsque les tables du festin disparurent , on vit un grand rocher tourner autour de la salle. Sur le sommet étoient seize filles d'honneur de la Reine, vêtues en nîmpes, représentant les seize Provinces de la France. Elles chantèrent & récitèrent des vers où Daurat & Ronfard , les Poètes à la mode , avoient répandu l'encens à pleines mains. La fête se termina par des danses que les belles nîmpes exécutèrent. On oublioit en ce moment les malheurs de la France ; & cependant il n'y avoit pas un canton dans le Royaume qui n'offrit des traces encore fumantes des ravages de la guerre.

la maladie du Roy, provenant du poulmon, 1573
 qui apportoit souvent des accidens périlleux.
 M. d'Alençon son frere & le Roy de Navarre,
 tous deux plus proches heritiers de la Cou-
 ronne après luy, & qui pour lors ne sem-
 bloient estre en trop bone intelligence &
 amitié avec luy, & plusieurs autres raisons
 & très-grandes considérations, ausquelles il
 ne voulut neantmoins ceder, cognoissant la
 bonne volonté du Roy son frere, & croyant le
 bon Conseil & advise la Reine sa mere, &
 dit à tous ceux qui luy en voulurent parler ;
*qu'il aimoit mieux s'absenter, bien qu'il y eust
 quelque apparence de danger pour luy, que de
 désobeïr au Roy son frere, & desplaire à la
 Reine sa mere, à laquelle il avoit tant d'obli-
 gation, & de mettre un Royaume en peine
 d'entrer en guerre civile à son occasion ; telle-
 ment que son partement continuant, &
 demeurant tout résolu, il me commanda le
 jour qu'il partit dudit Vitry de me rendre à
 son lever dès cinq heures du matin pour le
 suivre, quand il auroit pris congé du Roy
 son frere, qu'il trouva dedans le liét, & luy
 rapporter le cachet qu'il avoit en garde.*

Ledit lendemain matin je ne manquay de
 me trouver à l'heure susdite, à laquelle
 ledit Roy de Pologne ne faillit aussi d'aller

1573. chez le Roy son frere, qu'il trouva dedans le liçt : après avoir quelque peu parlé tous seuls ensemble, Leurs Majestez m'appellerent & m'ayant presenté lediçt cachet audit Roy de Pologne qui m'en avoit chargé il le rendit au Roy, & le supplia en ma présence de le (a) *bailler en garde à mondiçt sieur le Duc d'Alençon son frere* : à quoy le Roy respondit, *qu'il ne le bailleroit jamais à personne, ne pouvant prendre tant de fiance d'autre quel qu'il fust comme il avoit faiçt de luy.*

Lors lediçt Roy de Pologne le supplia de trouver bon que je demeurasse en France près de Sa Majesté, pour luy faire tousjours entendre ses volontez, & avoir le maniemment & conduite de toutes ses affaires & terres de son appannage en ce Royaume : ce que le Roy trouva très-bon ; & aussi après avoir tenu ensemble plusieurs propos de familiarité & amitié devant moy, leur séparation & dé-

(a) Si Henri III parla en faveur de son frere, comme le prétend Cheverny, ce fut le comble de la fausseté. Tous les écrits du tems lui prêtent une manière de penser bien opposée. Quand on a lu les Mémoires de Bouillon, & les Observations qui y sont jointes dans le tome XLVIII^e de la Collection, on a de la peine à croire au témoignage de l'Auteur des Mémoires.

part fut accompagnée de larmes, plaintes (a), 1573.
 & cris, si hauts de la part du Roy, disant
 adieu à son bon frere, qu'il craignoit ne re-
 voir jamais; que cela porta doute à quel-
 ques-uns s'il avoit autant de regret dudit
 département, veu les choses passées, & l'envie
 concuë contre le Roy de Pologne, comme il
 en faisoit de demonstration.

Ledit Roy de Pologne laissant donc le Roy
 malade audit Vitry, poursuivit son voyage,
 & s'en alla à *Beaumont des Meres* (b), ville
 de Lorraine, jusques où la Reine sa Mere,
 M. d'Alençon son frere, la Reine de Navarre
 sa sœur, & M. de Lorraine l'allerent accom-
 pagner, & là leur disant adieu, & prenant
 congé de ladite Reine sa mere (c), ce ne

(a) Si cette scène de pleurs, de cris, & de sensibi-
 lité a eu lieu réellement entre les deux frères, il faut
 avouer qu'ils jouoient bien la comédie. On sait combien
 Charles IX, dévoré par sa jalousie, desiroit avec ar-
 deur l'éloignement de son frère. Il le manifesta même
 en termes grossiers. Tout ce qui se passa alors à la
 Cour de France a été développé dans les Mémoires du
 Duc de Bouillon. Il vaut donc mieux renvoyer le lec-
 teur au tome XLVIII de la Collection : c'est le moyen
 d'éviter les répétitions.

(b) Ne faut-il point plutôt lire *Blamont* ?

(c) Catherine (dit M. de Thou, Liv. LVII) sur le
 point de se séparer de son cher fils, s'entretint longtems

1573. fut fans un extreme regret réciproque, & de ladite Reine de Navarre, qui en ma présence luy promit beaucoup d'amitié (a), que je croy que elle luy eust continuée, si bien tost après elle n'en eust esté divertie; & aussi sur la fin du mois de Novembre audict an soixante & treize, ledit Roy de Pologne arriva à Saverne, ville appartenante à l'Evêque de Strasbourg, jusques à laquelle je le suivis - & de-là me renvoya en France avec force dépesches, & un grand & ample pouvoir de Surintendant absolu de toutes les terres & affaires en France, & charge & instruction (b) fort particuliere & secrette

en secret avec lui; & après bien des larmes répandues elle le laissa enfin partir.

(a) La Reine Marguerite, dans ses Mémoires, présente ce fait d'une manière un peu différente. Elle nous apprend que Henri à force de caresses essaya de lui faire oublier les plaintes qu'elle avoit à former contre lui. Elle ajoute qu'il voulut exiger d'elle à ce sujet des promesses, & même des serments; mais elle n'avoue point avoir fait ni l'un ni l'autre.

(b) Ce sont ces instructions particulières que Cheverny auroit dû nous transmettre. On y trouveroit la clef de bien des mystères politiques; & ces détails seroient plus intéressans que les couches de Madame de Cheverny, & les autres particularités de ce genre que l'Auteur a eu soin de ne pas omettre.

de ce qui pouvoit estre nécessaire près de la 1573.
personne du Roy, & avec tel commandement
je le laissay parachever (10) son voyage.

Je ne fus pas plustost rentré en France
que j'entendis passant à Chaalons, que le
Roy & la Reine sa mere estans sur leur re-
tour pour venir à Saint-Germain-en-Laye,
avoient descouvert des entreprises faites par
mondit sieur d'Alençon & le Roy de Navarre,
dont je sceus toutes les particularitez à mon
arrivée audit Saint - Germain la veille de
Noël, & reconnus bien qu'il estoit grand
besoin de veiller continuellement, & bien
penser aux affaires du Roy de Pologne mon
Maistre, absent & si esloigné, & jugeay en-
core plus nécessaire, quand je vis que le Roy
estoit retombé en sa maladie de crachement
de sang, ce qui me fit faire bien-tost après
une dépesche en Pologne, que j'adressay à
M. Miron premier Medecin du Roy de Polo-
gne, comme ayant la correspondance de mes
chiffres, les advertissans qu'ils prissent garde
à leurs affaires, & que le Roy retombant si
souvent en telles maladies n'estoit pas pour
passer plus avant que le mois de May en-
suisant; aussi que quelques-uns de ses Me-
decins me l'avoient asseuré, & que desjà je
voyois force grandes pratiques en France sur

1573. ce sujet, aufquels il seroit fort difficile de donner ordre : neantmoins n'oubliant rien de mon devoir en toutes choses je rompis dextrement beaucoup de mauvais desseins, par l'advis certain que je donnay à la Reine & par sa prudence & son autorité.
1574. Et bien-toit après fut découverte l'entreprise qui se faisoit sur la personne du Roy, dans le chasteau dudit Saint-Germain, qui causa *un partement* fort soudain dudit lieu sur la nuit, à dix heures du soir, pour gagner Paris dès la nuit ; neantmoins le Roy fut conseillé de différer jusques au matin, pour y venir plus assurement au milieu de ses Suisses, ainsi qu'il fit, & s'en vint loger au faubourg Saint-Honoré, au logis du Marechal de Rets, avec un incroyable desir d'avoir la raison de telles entreprises faites sur sa personne : & est à croire que la cholere qu'il en receut luy doubla sa maladie, parce qu'onques depuis il ne se porta bien ; & diray cecy en passant, que de tant de serviteurs que le Roy de Pologne avoit obligez & laissez en France, il n'y eut que trois Gentils-hommes qui se voulurent ranger avec moy, pour se porter à son service ; & est tout certain qu'estant recognu pour estre son très-fidele & affectionné serviteur, je fus

espié & soigneusement recherché pour estre 1573.
tué, ses ennemis me faisant cet honneur de
croire que je les empeschois de faire leurs
affaires à leur préjudice.

Bien-tost après le Roy s'en alla au bois
de Vincennes, & y mena avec luy M. d'A-
lençon & le Roy de Navarre, auxquels il
deffendit de partir du chasteau, dont les
portes furent fermées, & fort soigneusement
gardées, tant par le sieur de Sanffac (a),
Capitaine de la porte, que par le Vicomte
Duvetry (b), Capitaine des Gardes, tous
deux fort diligens à leur devoir ; & durant
que Sa Majesté y fut il ne bougea guères
du liêt à cause de sa maladie ; continuant
neantmoins tousjours en la volonté qu'il avoit
prise de descouvrir & chastier cette derniere
entreprise sur sa personne, & fit arrester pri-
sonnier & amener en la Bastille M. de Mont-
morency (11) & le Mareschal de Coffé, qui
depuis y demeurèrent de quinze à dix-huict
mois, Sa Majesté estant résoluë de faire vi-
vement poursuivre la justice de cette affaire,

(a) Jean Prevost, Baron de Sanfac.

(b) Le nom de ce Seigneur est estropié dans les
Mémoires de Cheverny. C'étoit Eustache de Conflans,
Vicomte d'Auchy.

1574. si la mort ne l'eust prévenu, comme elle fit dix jours auparavant.

Or pendant les derniess jours de sa vie, le Roy me faisant un jour cet honneur de me parler dans son list, & voyant que malaisément il respiroit & prenoit son vent, je jugeay & apperceus qu'il estoit fort proche de sa mort, veu les advis particuliers que j'avois à toute heure de sa disposition, & qu'il estoit temps de penser à l'interest du Roy de Pologne, mon maistre ; & pour ce me promenant un jour dans le chasteau du bois de Vincennes, avec la Reine le long de la muraille du costé du Parc, je pris la hardiesse de la supplier de penser à la maladie du Roy, & à l'absence du Roy de Pologne son fils, qui par ses advis & volonteé estoit allé en Pologne, & recognus bien que ladite Dame ne songeoit à rien moins qu'à tel inconvéniens, pour les assureances contraires que luy donnoient les Medecins du Roy, entr'autres son premier (a), nommé Mazille : & pour ce voulut le lendemain

(a) Jean Mazille, premier Médecin du Roi, mourut en 1578. On verra dans les Mémoires de l'Etoile, la rapacité avec laquelle *les mignons* de Henri III firent l'inventaire de son coffre fort. Ils le croyoient pourvu abondamment d'or; & il n'en étoit rien.

faire faire une grande consultation de ladite 1574
maladie, & me commanda de m'y trouver ;
ce que j'estimay ne devoir faire pour beau-
coup de considérations (a), & très-import-
tantes au service de mondit maistre : tellement
qu'à mon refus ladite Dame Reine y fit trouver
M. le Chancelier de Birague, & MM. de
Morvilliers & de Limoges, lors des premiers
du Conseil ; lesquels après me voulurent per-
suader que la maladie du Roy n'estoit qu'une
fièvre tierce, sans aucun danger, ce que je
ne peus croire ; & de fait me résolus dès lors,
avec l'appuy & faveur secrette de la Reine,
qui jamais ne me manqua au besoin, d'y
travailler & pourvoir secrettement, & parce
qu'il y alloit de ma vie d'estre (b) décou-
vert à tout ce que j'estimay y estre utile &
nécessaire, tant à Paris, Orleans, qu'autres
principales villes & provinces, envers les
serviteurs & amis affectionnés au Roy de Po-
logne, pour en cas de ladite mort du Roy,

(a) L'Auteur des Mémoires auroit bien dû s'expli-
quer plus clairement sur les motifs politiques de la
conduite qu'il tint en cette circonstance.

(b) Sa circonspection étoit conforme aux règles de
la prudence. Charles IX, jaloux de son pouvoir, n'au-
roit pas vu de bon œil qu'on prit des mesures en raison
de sa fin prochaine.

1574. luy conserver la juste & légitime succession que Dieu & la nature luy donnoient en cette Monarchie.

Cette opinion donnée par les Medecins, que la maladie du Roy estoit petite & sans danger, continua parmy tous ceux de la Cour, jusques au jour mesme de sa mort, ayant le matin voulu son premier Medecin Mazille encore asseurer la Reine, que sa Majesté se portoit bien & s'en alloit guérir : mais deux heures (a) après il la vint retrouver, oyant la Messe en la sainte Chapelle dudit chasteau, où j'estois près d'elle, & luy rapporta l'estat & danger où estoit le Roy, & qu'il estoit nécessaire qu'elle le vinst diligemment trouver, ce qu'elle fit aussi, & le voyant, ne faillit à juger & recognoistre le malheur assuré de sa mort, laquelle arriva sur les trois heures après midy du mesme jour qui estoit le dernier jour de May 1574.

Deux heures avant ladite mort du Roy, la Reine m'envoya querir en toute diligence à Paris, où j'estois allé un tour, & lors je luy fis particulièrement entendre tout ce que j'avois preveu & préparé pour tels accidens, dont elle se pouvoit servir ; aussi que par sa

(a) Excellente anecdote à placer dans les annales de la medecine.

vertu & diligence elle en sçut très-bien user ^{1574.}
 en de si inopinées occasions : & ce qui nous
 autorisa davantage, fut que le Roy ordonna
 avant sa mort que ladite Dame Roine sa mere
 demeureroit Regente en France, jusques au
 retour du Roy de Pologne son frere & légi-
 time successeur, auquel tout à l'heure ladite
 Roine remontra si vertueusement & coura-
 geusement à Monsieur & au Roy de Navarre
 (a) ce qu'ils devoient faire, que tous deux
 de leur propre mouvement s'en vindrent l'un
 après l'autre parler à moy, & me faire offre
 de tout ce qu'ils pouvoient pour le service
 du Roy de Pologne, quand ils en feroient
 par moy advertis, & entre autres choses Mon-
 sieur me dit *qu'il feroit tout ce que je luy*
dirois, où il ne voulut jamais aller comme
avoit fait son frere; qui estoit honnestement
 remarquer & blasmer la faute qu'avoit fait

(a) La conduite, que les deux Princes tinrent dans
 cette occurence, fut dictée par la contrainte. Impli-
 qués l'un & l'autre dans le procès de *la Mole & Coconras*,
 ils étoient forcés de vouloir ce que Catherine de Mé-
 dicis vouloit. Les Mémoires du Duc Bouillon, & les
 Observations qui y sont jointes, contiennent sur ce
 sujet tous les renseignements que le lecteur peut désirer :
 ainsi nous le renvoyons au tome XLVIII de la Col-
 lection.

1574. en cela ledit Roy de Pologne : & après les avoir tous deux grandement remerciez pour ledict Roy mon Maître, & assurez qu'à son retour il luy tesmoigneroit leur bonne affection & volonté, je les y continuay tant que je peu, & les suppliy pour premier effect d'icelle d'assister ouvertement la Roine qui demeuroit Regente, si Dieu dispoit du Roy, & de faire pareille déclaration de leurs bonnes intentions aux autres Princes, Officiers de la Couronne, Presidens des Parlemens, Prevost des Marchands, & Eschevins de la ville de Paris, & autres ausquels il faudroit parler incontinent si le malheur arrivoit, afin d'adviser tous ensemble à ce qui seroit nécessaire pour la conservation de cet Estat, jusques au retour dudit Roy de Pologne premier & légitime successeur d'iceluy.

Tout ce que j'avois prédit ausdits Seigneurs premiers Princes du Sang, fut suivy & executé par ladite Dame Roine, laquelle une heure après que le Roy fut expiré, laissant bonne & seure garde audit chasteau de Vincennes prit avec elle dans son coche mondit sieur son fils, & ledit Roy de Navarre, & les amena bien accompagnez de tout le reste des principaux de la Cour coucher à Paris, au Louvre : pour moy je depeschay incon-

tinent le sieur de la Roche (a) Chemerault 1574.
 vers le Roy de Pologne, pour luy porter
 advis de tout, & le fis partir dès le soir-
 mesme, & fis la plus grande diligence qui se
 puisse dire; & bien que la Roine sa mere
 luy donnaist advis & moy aussi, de tascher
 à se desrober, & s'en venir le plus secrèt-
 tement & tost qu'il pourroit, à cause des
 accidens & dangers que nous craignons à
 son retour (12), si est-ce qu'il ne le peut
 faire si dextrement qu'il ne fust descouvert
 par les Polonnois, & ne fust suivy pour estre
 arresté par le Comte de Tauchin, ordonné
 par eux, avec troupes assez fortes pour le
 retenir quand elles l'eussent peu attraper;
 tellement que ce qu'ils firent fut d'arrester
 quelques-uns des siens, demeurez derriere,
 & entr'autre le sieur de Pybrac; & aussi Sa
 Majesté bien advertie & partie, vint sans
 danger jusques à Vienne en Autriche, où
 il fut honorablement receu par l'Empereur
 Ferdinand, & trouva là cinquante mille escus
 que je luy avois fait tenir par lettre de ban-

(a) Selon M. de Thou (Livre LVIII) on dépêcha,
 pour porter cette nouvelle au Roi de Pologne, Mery
 de Barbezieres sieur de Chemerault. Afin de prévenir
 les accidens, Magdelon de Fayole, sieur de Neuvy
 partit le lendemain chargé de dépêches semblables.

1574. que : je luy avois fait tenir autres cinquante mille à Ausbourg s'il eust pris ce chemin , & encore autres cinquante mille à Venize , qu'il y trouva tous prests y arrivant ; car je sçavois bien qu'en telles occasions il ne faut manquer d'argent n'y en eust-il point au monde , & pour celuy-là il y fallut employer avec le nom & les blancs signez du Roy , qu'il m'avoit laissez , tout mon crédit & celuy de mes amis , & mettre le tout au hazard pour une si bonne affaire.

Sa Majesté partant de Boulogne , m'avoit mandé que je me trouvasse à Venise au mesme temps , à quoy je ne peus satisfaire , les affaires de France ne me l'ayant peu permettre , & ne peus partir que vers la fin de Juillet , après l'enterrement du Roy Charles , & que la Roine Régente sa mere m'eust amplement communiqué de toutes les affaires du Royaume , pour les luy faire entendre , & envoya ladite Dame Roine à cet effect avec moy les deux premiers Secretaires d'Etat , MM. de Sauve (a) & de Villeroy , pour commencer à servir Sa Majesté , que je menay avec moy usques à Thurin , où je trouvay

(a) Simon Fizes , Baron de Sauve , Secrétaire d'Etat , & mari de la belle Madame de Sauve dont il sera souvent parlé dans es Mémoires de la Reine Marguerite.

Sa Majesté qui me fit plus de caresse & de 1574
 faveur que je n'eusse peu esperer, m'ayant
 jusques-là fait cet honneur de n'avoir voulu
 accorder ny expedier choses quelconques (a)
 des affaires de France, qu'il n'eust parlé à
 moy, & sçeu l'estat d'icelle que j'avois eu
 charge de la Roine de luy représenter.

Après que Sadite Majesté eut sejourné quel-
 ques jours audit Thurin, où M. de Savoye
 luy rendit infinis honneurs, avec très-grandes
 (b) magnificences à la première journée au-
 deçà pour venir à Lyon, un de mes amis
 Secretaires du Roy me vint trouver en poste
 pour m'apporter nouvelles que ma femme
 estoit accouchée le Samedi vingt & uniesme

(a) On a déjà remarqué dans les Mémoires du Duc
 de Bouillon (tome XLVIII de la Collection, p. 372)
 l'influence qu'eut Cheverny sur les résolutions que prit
 le nouveau Monarque : on y a également développé
 les préventions défavorables à plusieurs personnes que
 Cheverny suggéra à Henri III. Il faut avouer que le
 rôle, qu'il joua en ce moment, ne lui fait pas hon-
 neur.

(b) Ces fêtes coûtèrent cher à Henri. Séduit par les
 caresses du Duc de Savoie, il les paya par la cession
 de Pignerol, de Savillan, & de la Vallée de Perouse.
 Si Cheverny & Villeroy influèrent sur cet abandon, on
 peut joindre ce mauvais conseil aux autres de ce genre
 que l'Histoire leur impute.

1574. jour d'Aouſt audict an ſoixante & quatorze d'une fille, à Paris, qui fut depuis nommée Marguerite par Madame de Vibraye & M. le premier Prefident, & Mademoifelle de *Bonneval*, laquelle depuis en l'année mil cinq cens quatre-vingt-trois, le feiziefme Juin, fut fiancée, & en quatre-vingt & cinq mariée avec M. le Marquis de Neſſe de la maifon de Laval.

Le quatriefme jour de Septembre mil cinq cens ſoixante & quatorze, le Roy pourſuivant ſon chemin vers Lyon, arriva à Bourgoin (a), où la Reine ſa mere l'attendoit avec tout le gros de la Cour, venu juſques-là au-devant de luy; comme avoit fait deux journées plus avant juſques au pont de Beauvoifin, M. ſon frere, & le Roy de Navarre, & en cette premiere rencontre de Leurs Majeſtez, après avoit fait d'un coſté & d'autre grandes démonſtrations de joye d'un ſi favorable retour, le Roy commença à remercier grandement la Roine de l'extrême obligation qu'il luy avoit de luy avoir conſervé ſon Royaume

(a) Ce village (ſelon M. de Thou, Livre LVIII) étoit fameux par la bonté de ſon pain: on en attribuoit la cauſe aux ſources d'eau vive, qui y ſont en grand nombre.

en son absence contre (a) tant de mauvaises 1574
 entreprises qui avoient esté faictes contre le
 Roy son frere, & depuis contre luy ; que
 comme il tenoit la vie d'elle, aussi en te-
 noit-il son Royaume, pour le luy avoir assez
 bien conservé ; à quoy, après avoir modestement
 respondu par la Reine, pour elle, sa bonté me porta à me faire tant d'honneur
 que de me prendre par la main, & de dire
 au Roy, que ce qui avoit esté bien faict en
 son absence en son Royaume m'en devoit
 être attribué pour la plus grande part, à
 cause des bons & fideles advis que je luy
 avois tousjours donnez, & de la vigilance
 & extrême diligence dont j'avois usé pour
 son service, à former & préparer, mesme
 au péril de ma vie, de bonnes intelligences
 & forces de tous ses bons serviteurs, pour
 la conservation de son Estat, s'il en eust esté
 besoin : mais que Dieu avoit faict réussir le
 tout plus doucement.

Le lendemain cinquiesme de Septembre

(a) Ces seules expressions suffisent pour prouver
 que le cœur démentoit les témoignages affectueux que
 de part & d'autre on se prodigua à cette première
 entrevue ; & Cheverny à coup sûr savoit cela mieux
 que personne, puisqu'il avoit la confiance de Cathé-
 rine & du Roi son fils.

1574. audit an, le Roy avec ladite Reine, M. son frere & toute la Cour arriva à Lyon, où luy fut faicte une fort belle entrée, & le fixiesme au matin en l'Archevesché, où estoit logé le Roy : la Reine sa mere le vint trouver en sa chambre aussi-tost qu'il fut habillé pour adviser & résoudre eux deux seuls de ce qui estoit le plus important & pressé à faire, & establir pour le bien de cet Estat, & me firent Leurs Majestez cet honneur très-grand & particulier de m'appeller seul avec elles dans le cabinet, & fut lors la premiere conférence des affaires du Roy, comme j'avois esté auparavant qu'il allast en Pologne. Après, elles adviserent d'infinies choses importantes, & puis de ceux qui devoient entrer aux affaires qu'elles me commanderent, d'appeller les uns après les autres; à sçavoir le premier, M. le Cardinal de Bourbon, & puis M. le Duc de Montpensier, & n'y eut (a) lors

(a) Cette exclusion déplût à tous ceux qu'elle concernoit; & cela devoit être. La vie privée du nouveau Roi augmenta encore le mécontentement : il se plaisoit (dit M. de Thou) à étaler un faste asiatique. Toujours enfermé dans une gondole peinte, & se laissant difficilement approcher, il sembloit qu'il voulut devenir invisible comme ces despotes orientaux qui se cachent aux yeux de leurs peuples. On conçoit qu'une con-

autres Princes & Seigneurs admis ausdits 1574
Conseils & affaires de Sa Majesté que les
suddits, qui tous les matins ensuivant y en-
troient seuls, & tous les autres Princes &
Seigneurs du Conseil demeurèrent dans la
chambre.

Sur la fin dudit mois de Septembre la veille
de S. Michel le Roy délibérant de regler les
Ordres de S. Michel, & assembler, à cet effect
tous les Chevaliers dudit Ordre, qui estoient
près de Sa Majesté, pour résoudre avec eux
ce qui estoit nécessaire pour la réformation
d'iceluy, lors tombé en peu d'estime (a)
pour la trop grande multitude de gens de
peu de qualité & valeur qui y avoient esté
appelez. La premiere chose proposée en la-
dite Assemblée, fut de remonstrer qu'il n'y

duite pareille ne pouvoit pas s'affortir avec le caractère
des François, qui aiment dans leurs Souverains la
popularité & l'affabilité; mais les favoris, qui déjà
obfédioient Henri, trouvoient leur compte à l'isoler
ainsi. Bientôt ils firent plus. Ils l'engagèrent à changer
les formes qui empêchoient la dilapidation des finances;
les Mémoires de Villeroy nous fourniront l'historique
de ces changemens qui ouvrirent la porte à tous les
abus en matière de finance.

(a) La décadence de l'Ordre de Saint-Michel a été
fort bien décrite par Brantôme à l'article du Maréchal
de Tavannes; & nous y reviendrons incessamment.

1574. avoit point de Chancelier dudit Ordre, M. le Cardinal de Crequy estant mort depuis le decedz du Roy ; sur quoy estant mis en délibération d'en eslire & choisir un, me fut fait cet honneur d'estre esleu, tant du Roy que de tous MM. les Chevaliers & Officiers de la Couronne : encore qu'auparavant n'y eust eu que personnes Ecclesiastiques & non mariez comme j'estois, qui fussent entrez en cette charge suivant le Statut, qui porte que ce doit estre un homme de *qualité, Docteur, ou Licentié, & des plus notables* ; M. le Cardinal de Lorraine *mon bon Seigneur & amy*, qui l'avoit esté autrefois dit *que toutes ces qualitez estoient en moy, le mariage ne me devant point empescher d'estre pourveu dudit Estat de Chevalier dudit Ordre, ce qu'estant approuvé & confirmé par Sa dite Majesté, & par toute la compagnie, la cérémonie dudit Ordre fut faite ledit jour S. Michel en la grande Eglise de Lyon, où comme Chancelier je servis, & pris, & receus le serment qu'y fit le Roy, comme Chef & Souverain dudit Ordre ainsi que le porte ledit Statut.*

Quelques jours après le Roy changea l'Ordre & la forme qui avoit accoustumée d'estre tenue aux depesches de ses affaires

ordinaires, & voulut, & ordonna que les ^{1574.} Secrétaires d'État ne dépeschassent plus rien que les placets ne fussent accordez & signez de sa propre main, & je receus commandement de recevoir tous lesdits placets qui luy furent présentez pour les luy faire voir, & résoudre à part, les Secrétaires présens, pour en recevoir les commandemens, & en faire & dépescher les expéditions.

Après que le Roy eut ainsi sejourné à Lyon quelques jours, il fut conseillé de faire un tour jusques en Avignon, pour faire donner ordre à ses affaires, tant du costé de la Provence que de celuy de Languedoc, où le Mareschal d'Amville ne rendoit pas l'obéissance que Sa Majesté pouvoit désirer, qui fut un voyage (a) peu conseillé de tous, parce qu'au lieu d'iceluy si sadite Majesté eust ouvert les bras à tous ses subjects, son nom & la reputation des belles victoires qu'il avoit

(a) Cheverny a raison; cette faute politique fut pour Henri III, & pour la France la source de bien des calamités. D'après le langage, que tient ici l'Auteur des Mémoires, il paroîtroit qu'il s'opposa aux conseils dangereux qu'alors on donna au Monarque François. Il est triste pour la réputation de Cheverny qu'on lui ait attribué d'avoir eu alors sur l'esprit de Henri une grande influence. (Voyez M. de Thou, Liv. LVIII.)

1574. acquises estoient si estimées que facilement chacun se fust venu rendre à toute obéissance ; mais au contraire par le mesme Conseil elle envoya le Mareschal de Rets assieger *Menerbe* en Provence (13), & le sieur de Bellegarde, que le Roy avoit fait Mareschal de France à son arrivée, assiegea aussi *Lyvron*, d'où après il fut contraint de lever le siege, tellement que tous les desseins de ce voyage ne réussirent point, & que le Roy s'en retourna sans rien faire audict Lyon.

1575. Estant de retour à Lyon, par l'advis de la Reine sa mere & de ses bons serviteurs, il fut invité de penser à son mariage, & encore qu'il eust desjà dépesché le Secrétaire Pinart (a) en Suede pour voir la sœur du Roy, & ouvrir quelques propos dudit mariage, neantmoins je reconneus bien par ses discours qu'il vouloit prendre & chercher une femme de sa nation, qui fust belle & agréa-

(a) Sur la fin de l'année 1574 on avoit envoyé en Suède le Secrétaire d'Etat (*Claude Pinart*) pour faire la demande de la Princesse Elisabeth, sœur du Monarque Suédois. Pinart, étoit accompagné de Nicolas Belon, habile peintre à cette époque. Procédant de bonne foi le Ministre François fit les premières démarches. Aussi les prétextes qu'il alléqua par la suite, furent-ils très-mal reçus ; & il s'en fallut peu que le Roi de Suède ne le maltraitât. (*De Thou, Liv. LIX.*)

ble, disant qu'il en desiroit une pour la bien 1575.
 aimer & en avoir des enfans, sans aller à
 d'autres femmes comme beaucoup de Rois ses
 prédécesseurs avoient fait. Les uns luy propo-
 serent la Reine Elifabeth, veuve du feu Roy
 Charles son frere; les autres la Princesse de
 Navarre; les autres de rechercher une de
 ses niepces, filles du Roy d'Espagne: mais
 en son cœur, & luy seul, il avoit une affec-
 tion imprimée, & quasi desjà formée, de
 Mademoiselle de Vaudemont, qu'il se sou-
 venoit d'avoir (a) veuë à Nancy lors qu'il y
 passa pour aller en Pologne; & ayant deslors &
 depuis confirmé cette intention en son cœur,
 n'en voulut declarer sa passion à la Reine sa
 mere; il fit cet honneur de s'en confier & s'en
 ouvrir à moy seul, & me commanda d'en par-
 ler à la Reine, & de luy faire avoir agréable;

(a) Selon M. de Thou (Livre LX) Henri avoit
 connu antérieurement à cette époque la Princesse Louise
 de Lorraine, fille du Comte Nicolas de Vaudemont.
 Elle étoit venue à la Cour de Charles IX; & dès lors
 elle lui avoit plu. Ce fait s'accorde difficilement avec
 la passion que le Monarque nourrissoit (dit-on) pour
 la Princesse de Condé, à qui il écrivoit des lettres
 tracées avec son propre sang. Marie de Cleves (c'étoit
 le nom de la Princesse) mourut au mois d'Octobre
 1574. Il est donc probable que cet événement rompit
 les liens que Henri aimoit à porter, & qu'alors son
 cœur se déterminaa pour Louise de Vaudemont.

1575. ce que je fis avec quelque peine, n'ayant voulu y consentir qu'après la mort du Cardinal de Lorraine, & sur l'opinion que nous luy mîmes tous, que ladite Damoiselle de Vaudemont estoit sterile d'aage & de taille d'avoir des enfans, que le Roy en auroit bien-tost pour l'assurance de cet Estat.

Leurs Majestez après cette resolution entr'eux prises, voulant qu'elle demeurast secrette, s'acheminèrent de Lyon pour venir droict à Reims sacrer le Roy, & estant à Langres sur le chemin elles prirent resolution de m'envoyer, comme elles firent (a), trouver M. de Vaudemont & ladite Damoiselle, pour la demander en mariage; que j'y trouvay fort disposée, & grandement honorée de cette alliance, & les rencontray à Sommiers venans à Reims pour assister audit sacre, où après ma charge accomplie je les conjuray de poursuivre leur voyage pour parachever plustost cette affaire, ce qu'ils

(a) M. de Thou (ibid.) prétend que les premières paroles de cette alliance furent portées au nom de Henri III par Berenger du Gast, ce favori que Marguerite de Valois, comme on le verra dans ses Mémoires, haïssoit si cordialement. De Thou ajoute que Cheverny fut envoyé ensuite pour dresser les articles du contract de mariage.

firent , & les accompagnay de - là jusques 1575. audit Reims , où ils furent receus fort honorablement par Leurs Majestez & incontinent après ledit sacre , sans grandes formalitez le Roy espousa ladite Damoiselle de Vaudemont Louise de Lorraine le Mardy de Carefme prenant quinziesme de Fevrier mil cinq cens soixante & quinze , & les nopces furent faites audit Reims (a) avec fort peu de pompe & d'apparat ; & deux jours après leurs Majestez en repartirent , & vindrent passer par Saint-Meircoul (b), puis se rendirent à Paris , où le Roy vint loger au logis de la Reine sa mere , & fut son séjour audict Paris assez long ; cependant on estima que ladite Reine Regnante fust grosse , mais une malheureuse

(a) Au milieu des fêtes occasionnées par ce mariage , il y eut quelques incidents dont les résultats furent défagréables. Le jour des noces on ne put dire la Messe que le soir , parce que le Roi étoit occupé à orner de pierreries son habit , & la robe de la nouvelle Reine. On apprit en même tems que la garnison de Mets , faute de solde s'étoit révoltée. L'insouciance de la Cour échauffa le zèle patriotique du premier Président Christophe de Thou. Ses remontrances l'exposèrent au ridicule : on le traita d'homme du vieux tems. On conçoit les présages sinistres qu'on forma par rapport à l'administration qu'on alloit avoir.

(b) Saint-Marcoul.

1575. medecine qui luy fut donné luy fit vuider l'enfant , que les sages femmes disoient estre desjà tout formé.

Le treiziesme jour d'Aoust audict an soixante & quinze ladite Dame de Cheverny ma femme accoucha de mon second fils sur les cinq heurs du matin , lequel depuis fut baptizé le quatriesme Septembre ensuivant en l'Eglise de Saint-Germain de l'Auxerrois environ les trois heures après midy , par M. l'Evesque d'Angers Confesseur du Roy , dont le Roy , & la Reine sa mere me voulurent faire l'honneur & faveur d'estre parrain & marraine , & mesme voulurent prendre cette peine d'aller eux mesmes en personne recevoir l'enfant jusques sous la grande porte de ladite Eglise ; assistez de M. le Duc d'Alañon , du Roy de Navarre , & de tous les autres Princes , Cardinaux , Officiers de la Couronne , Seigneurs & Dames de marque de la Cour , & fut nommé par le Roy , de son nom propre , Henry , & est à present mon fils aîné , & porte le nom d'Edmont , & puis dire sans mentir que ledit Baptisme fut fait avec autant d'honneur , d'ordre & de ceremonie qu'autre de cette qualité qui fust jamais veu faire en France , & cela provint de la faveur envers moy de Leurs Majestez & des tesmoi-
gnages

gnages que tous ceux de la Cour me voulurent rendre de leur amitié, & au mesme (a) temps le Roy me donna la maison de la Roquette près la porte de Saint-Anthoine de Paris, qui luy avoit cousté vingt six mil livres, où je dépenfay beaucoup depuis pour l'accommoder & embellir pour y mieux recevoir Leurs Majestez qui y venoient souvent se promener & retirer de la presse.

En ce mesme temps Monsieur frere du (b) Roy, persuadé & mal conseillé par quelques uns qui le possédoient & estoient auprès de luy, se forgea un sujet de mescontentement, & se retira de la Cour sans le sceu du Roy, ny de la Reine sa mere, s'en allant premiere-ment à Montfort, puis passant la riviere de

(a) Ces particularités domestiques, sur lesquelles l'Auteur s'étend avec complaisance, indiquent une vanité puérile, & une petitesse d'esprit, qu'on lui pardonne difficilement. La critique pourra paroître amère : mais nous ne la croions pas injuste.

(b) Il est inutile de répéter ce qu'on a dit dans les Observations, qui accompagnent les Mémoires du Duc de Bouillon, sur l'évasion du Duc d'Alençon. Elle fut le prélude d'une de ces guerres dites du bien public, dont le peuple, suivant l'usage, fut la victime. (Voyez le tome XLVIII de la Collection, p. 380.)

1575. Loire, au delà de laquelle il assembla quelques forces vers le Poitou & Limosin, ce qui donna volonté à ladite Dame Reine-Mere du Roy, pour remettre ses enfans en bonne amitié, d'aller jusques à Chastelleraud, où estant demeurée malade (a), je fus envoyé par le Roy vers elle pour l'esclaircir, & luy faire entendre le contraire de force mauvaises opinions esloignées de la verité que l'on luy avoit voulu imprimer, & la rendre assurée de l'obeïssance, respect, & parfaite amitié que le Roy son fils luy portoit, dont elle demeura fort contente & satisfaite : Et comme je retournois de ce voyage, mondit Sieur, frere du Roy, fut aussi persuadé par les mesmes Conseillers de m'envoyer prendre & arrester, ou tuer par les chemins (b), & pour ce il depescha un de ses plus confidans Capitaines avec cent arquebusiers à cheval, qui graces

(a) Cette anecdote a été omise par nos Historiens ; & cependant elle peint la Cour de Henri III. Ce Prince, jouet des hommes qui l'entouroient, adoptoit toutes les préventions qu'on lui inspiroit : il est clair qu'on lui en avoit suggeré de cette espèce contre la Reine mère.

(b) Voilà encore un fait atroce (s'il est vrai) à placer dans l'Histoire de la vie privée du Duc d'Alençon ; & il est bon à joindre à ceux que Henri III son propre frere lui reprochoit.

à Dieu vindrent trop tard , & ne me peu-1575.
rent joindre.

La Reine mere du Roy ne peut (a) pas 1576,
empescher que ce feu de division entre ses
enfans ne s'allumast plus avant , ny que le
Duc Casimir ne vinst en France avec grande
forces d'Allemagne pour joindre avec celles
de France , qu'avoit desjà assemblées *Mon-*
sieur , lequel par ce secours fit une grande &
forte armée , comme le Roy de son costé ne
faillit d'en faire aussi une très-belle & grande ,
lesquelles ne pouvoient qu'apporter beaucoup
de mal en ce Royaume , si ladite Reine leur
bonne mere (b) par sa diligence & affection
très-loüable & necessaire en tels temps n'eust
composé & réglé avec sa prudence & son
autorité tous leurs differends , & remis ses
enfans en bonne amitié & intelligence , &

(a) Lisez les Mémoires de Bouillon , & les Ob-
servations qui y sont jointes. (Tome XLVIII de la
Collection , ibid.)

(b) Nous ne répéterons point ce que nous avons
dit tant de fois , c'est que *cette bonne mère* fomentoit
elle-même ces orages , & qu'ensuite elle s'occupoit des
moyens de les calmer. Ses intrigues se résumoient toutes
à un point : Catherine de Médicis favoit que , pour
gouverner , il faut se rendre nécessaire.

1576. fait en sorte que lesdits Allemands fussent payez & remis hors du Royaume.

Et comme un mal en attire un autre, le Roy de Navarre, second Prince du Sang, s'estant veu seul à la Cour (a), & ayant esperé par l'absence & le mescontentement que le Roy avoit de mondit Sieur son frere, qu'il seroit fait Lieutenant général de Sa Majesté, pour commander en toutes ses armées, à quoy elle n'avoit jamais voulu entendre, pour une infinité de grandes considérations icy trop longues à desduire; prit aussi occasion & prétexte à ce refus de se fascher & de s'en aller, & se retira en secret, faisant semblant d'aller à la chasse, par le mauvais conseil de quelques-uns de ses serviteurs, & passant par le Poictou, la Rochelle & le pays de Guyenne, s'en alla en Béarn, d'où il n'a bougé jusques à ce qu'il soit revenu à la Cour trouver le Roy à Tours en l'an mil cinq cens quatre-vingt-neuf, comme il sera cy-après remarqué en son lieu; & quant à mondit Sieur frere du Roy il vint incontinent après leur réconciliation trouver Sa

(a) L'évasion du Roi de Navarre, & les motifs qui l'y déterminèrent n'ont pas besoin de nouveaux développemens. (Voyez le tome XLVIII de la Collection, page 113.)

Majesté à Olinviller près de Chastres, au 1576^e devant duquel je fus envoyé par leurs Majestez jusques à Angerville, pour l'assurer du contentement que le Roy recevroit de le voir près de luy (a), ce qui se passa fort courtoisement de part & d'autre.

Le Roy voyant tant de nouveaux & inopinés sujets de division en ce Royaume, & si grande nécessité en beaucoup d'affaires, se résolut à l'exemple de ses prédécesseurs d'assembler les trois Estats de son Royaume qu'il convoqua à la ville de Blois, sur la fin de l'an mil cinq cens soixante & seize, où se trouverent avec leurs Majestez mondit Sieur & les autres Princes & Seigneurs, & tous les Deputez de toutes les Provinces, sur les cahiers & remonstrances desquels Estats fut

(a) Henri III venoit d'acheter la terre d'Olinville près Châtres d'un financier nommé Milon, que les Mémoires de l'Etoile (tome I de la dernière édition, page 175) nous peignent comme un exacteur & comme un brigand. L'entrevue du Monarque à Olinville avec le nouveau Duc d'Anjou ne se passa pas si courtoisement que Cheverny le prétend. On trouve dans les Mémoires de Nevers (tome I, p. 148) une lettre de ce Prince adressée à Villeroy, où il se plaint amèrement de la froideur avec laquelle le Roi son frère le reçut. Il l'attribue à un principe de jalousie. Au surplus l'entrevue, dont il s'agit, eut lieu le 6 Novembre 1576.

1576. dressée & faite l'Ordonnance de Blois à la fin de ladite Assemblée, par laquelle fut résolu d'envoyer vers le Roy de Navarre, luy déclarer la resolution que le Roy y avoit prise (a), de ne permettre plus que la seule Religion Catholique en France, & le sommer de s'y reduire; pourquoy faire luy furent envoyez deux Gentilshommes exprès, après lesquels mondit Sieur frere du Roy fut bien tost ordonné par le Roy pour aller commander son armée, & assieger la ville d'Issoire en

(a) Si l'Auteur des Mémoires eut voulu nous dévoiler les intrigues, les manœuvres, & les cabales qui influèrent sur les résolutions des Etats-généraux de 1576, personne ne pouvoit le faire mieux que lui. En lisant le Journal du Duc de Nevers on voit le rôle que Cheverny joua dans cette circonstance. Il fut un des principaux moteurs de l'acte d'association qui proscrivit la religion protestante. *Chiverny* (raconte le Duc de Nevers dans son Journal, tome III des Mémoires de l'Etoile, édition de 1744, p. 133) *m'a fait une grande quérémonie que les Catholiques sont froids, que l'union n'y est, & que l'on lui jettera tout sur les bras...* Ainsi il est clair qu'en passant avec tant de rapidité sur cette assemblée nationale, Cheverny a craint d'être obligé de dire ce qu'il lui importoit de taire. Assurément cela auroit mieux valu que les petites particularités de son ménage dont il est si prodigue. Au surplus nous renvoyons le lecteur au tome XLVIII de la Collection, p. 95 & suiv.

Auvergne , que ceux de la nouvelle opinion 1576. avoient desjà prise , & laquelle fut assiegée & emportée par mondit Sieur (a) fort glorieusement , pendant que le Roy s'en alla pourmener & sejourner pour quelque temps à Chenonceau au pays Blaisois qui estoit une des maisons de plaisir de la Reine sa mere.

Durant le mesme temps & sejour à Chenonceau , ladite Dame de Cheverny ma femme vint accoucher audit lieu de Cheverny le quatriesme jour de Juin mil cinq cens soixante 1577. & dix-sept , d'une seconde fille qui fut nommée Anne , & baptisée audit lieu quelques jours après , & furent ses parrain & marraine , M. de Vibraye mon frere , & Madame de Valencey & de Fougeres , qui depuis a esté mariée à M. le Marquis de Royan de la maison de la Trimouïlle , bien que je l'eusse au commencement destinée pour estre Religieuse , en intention de la faire succeder à la sœur (b) de madite femme qui estoit Ab-

(a) Le 12 Juin 1577 , les malheureux habitans d'Issouire se remirent à la discrétion du Prince ; & leur ville fut détruite de fond en comble. (De Thou , Livre LXIII.)

(b) Voilà ce qui s'appelle une belle vocation.

1577. beffe de faint Anthoine des champs près Paris.

Sur la fin dudit mois de Juin foixante & dix-sept, le Roy s'en alla à Poitiers pour estre plus près de Broüage, qu'il avoit envoyé assieger par son armée, à laquelle commandoit alors M. le Duc du Maine, & qui prit ledit Broüage après quelque temps de Siege, qui occasionna le traité de Paix dont l'Edit (a) fut fait en ladite année, après lequel le Roy s'en revint à Paris.

1578. La Cour estant audit Paris, quelques jalousies (b) meües entre de jeunes gens qui estoient en faveur du Roy, & de mondit Sieur son frere, les remirent en nouvelles divisions.

(a) L'Edit de Poitiers donné au mois de Septembre 1577.

(b) Il ne faut pas chercher les détails relatifs à ces tracasseries de Cour chez M. de Thou, ni chez Davila & les autres Historiens. Les Mémoires de la Reine Marguerite en contiennent un Journal circonstancié; qui sur les points essentiels s'accorde avec le récit de Cheverny. L'entrevüe secrète du Duc d'Anjou & de Henri III est un fait dont cette Princesse ne parle point. Le Journal de Henri III par l'Etoile garde également le silence. On y lit que sur la fin de Février 1578 *la Rochepot* vint au nom du Duc trouver le Roi, & que ce Seigneur les réconcilia. (Journal de Henri III, tome I, p. 233.)

& differends l'un & l'autre ; tellement que 1578. sur quelques advis qui furent donnez au Roy, il fit arrester mondit Sieur son frere en sa chambre au Louvre, & luy ordonna un de ses Capitaines des gardes pour le conserver ; lequel neantmoins ne fut si soigneux, que mondit Sieur ne trouvast moyens de s'eschapper quelques jours après, & partir dudit Louvre & de gagner l'Abbaye de Sainte Genevieve, dont il passa les murailles de la ville, & se sauva ; & recommencerent alors pour quelque temps les troubles en ce Royaume, avec plus de passion qu'auparavant. Mais comme Dieu aime cet Estat, il fit reconnoistre à mondit Sieur que le Roy son frere, veritablement l'aimoit, & que c'estoit artifices & animositez tout ce que l'on disoit au contraire, & pour ce delibera un jour de venir trouver le Roy tout seul, avec deux Gentilshommes, se desrobans de tous les autres, qui pensans par là mieux faire leurs fortunes, le pensoient divertir de l'amitié du Roy ; & de fait vint un jour trouver le Roy sur les onze heures du soir en son cabinet à Paris, n'ayant avec luy que lesdits deux Gentilshommes qui estoient, MM. de Beauvais-la-Fin, & de Chanvalon (a), & trouverent bon que je

(a) Jacques de Harlay, Seigneur de Chanvallon.

1578. fusse present à cette secrette entreveuë , & que j'entendisse tous les discours qu'ils eurent ensemble ; où je puis dire qu'ils n'oublierent rien de ce qui peut servir à leur justification & satisfaction de part & d'autre , n'y de nommer & bien remarquer tous ceux qui avoient esté cause de toutes leurs mauvaises intelligences ; & de cet exemple doivent faire leur profit ceux qui voudroient estre si mal-advisez & imprudents que de penser entretenir en division personnes si proches , quelque artifice & interest qu'ils y puissent faire glisser.

Pendant que les choses s'accorderent ainsi doucement à Paris , la Reine mere du Roy estoit allée en Guienne conduire la Reine de Navarre sa fille au Roy de Navarre son mary , laquelle avoit un grand contentement d'entendre cette nouvelle réconciliation du Roy avec Monsieur son frere ; & après avoir ainsi conduit ladite Reine sa fille jusques à Nerac , repassa par Toulouse , puis visita la pluspart du Languedoc , du Dauphiné , de la Provence & du Lyonnois , donnant & laissant bon ordre à toutes ces Provinces en tout ce que Sa Majesté reconnut estre nécessaire pour le bien des affaires du Roy son fils , qui cependant fut fort malade d'un mal

d'oreille (a) qui en fit mal juger aux Medecins pour vingt quatre heures, mais graces à Dieu il en fut aussi tost guery.

Pendant ledit voyage le Roy se résolut d'accomplir en moy ce qu'il avoit resolu & advisé avec la Reine sa mere près de trois ans auparavant, & dont desjà il avoit fait expédier les lettres de provision, qui estoient de m'honorer de la charge de Garde des Sceaux de France, que le Roy me commanda de prendre, pour la vieillesse & long travail de M. le Cardinal de Birague Chancelier de France, qui le desira, & me choisit pour l'amitié qu'il me portoit, & l'alliance (b)jà contractée entre nous, & s'en démit fort volontairement en ma faveur, la Cour estant à Fontainebleau, le premier jour d'Octobre dudit an mil cinq cens soixante & dix-huit.

Et à cette occasion j'estimay qu'il estoit

(a) Lisez sur ce mal d'oreille l'Observation n° 21 des Mémoires de Bouillon, tome XLVIII de la Collection, p. 884.

(b) Il est difficile d'expliquer ce que Cheverny entend par cette alliance qu'il avoit contractée avec Birague, à moins que le mot *alliance* ne soit l'équivalent d'*amitié*. Car Birague ne laissa qu'une fille morte sans postérité; & elle ne s'allia point à la famille de Cheverny.

1578. bon que les miens sceussent deux choses que peut-estre peu de personnes devant moy, & encore moins après moy praticqueront, se rencontrans en fortune, & aussi le dis-je plus pour rareté & verité que pour entrer en quelque sorte de vanité (a) dont Dieu m'a toujours heureusement exempté.

L'une est, que je combatis & fis différer plus de deux ans entiers l'affection & intention que le Roy avoit de me gratifier de cette charge, bien que je m'en sentisse trop honoré, & l'estimasse, comme elle est, la plus belle de France pour une personne de ma condition; mais j'estimois qu'elle me feroit perdre quelque chose de la faveur & liberté toute entiere que j'avois auprès de Sa Majesté, qui se servoit de moy, non seulement en ce qui estoit de ma robbe & profession, mais en toutes choses qui luy estoient les plus particulieres & sensibles, sans estre obligé à rien qu'à sa volonté, & non aux opinions & interests publics où necessairement sont assujettis ceux qui sont en telles charges.

(a) Cheverny eut son grain de vanité comme beaucoup d'autres : mais nous ignorons où l'annotateur du Journal de l'Etoile (tome I, p. 410) a pris l'imputation qu'il fait à Cheverny d'avoir intrigué pour qu'on ôtât les Sceaux à Birague, & qu'on l'en revêtit.

L'autre, que ne pouvant, & ne devant 1578. davantage refuir à cet honneur & bonheur pour moy, ny contraires au commandemens de Sadite Majesté, je desiray avant que d'entrer en cette charge, dont je reconnoissois l'importance & la fin, qu'il plût à Sa Majesté, comme elle le fit, à ma supplication, de restablir les Conseils avec certain nombre de Seigneurs, Evesques & gens de Justice pour y servir quatre mois, les uns après les autres, avec quelque estat honneste pour leur entretenement, reglant les affaires qui devoient estre réglées en chacun desdits Conseils, & demeurant tousjours ledit sieur Cardinal de Birague chef d'iceux comme Chancelier de France; & aussi j'acceptay ladite charge de Garde des Sceaux, desquels je fus pourveu en titre d'Office (a), & non par sim-

(a) Le 9 Décembre 1578 (raconte l'Etoile, tome I du Journal de Henri III, p. 259) on homologua au Parlement les lettres de Garde des Sceaux accordées à Cheverny. L'Avocat du Roi Brisson ne lui épargna pas les éloges; & bien des gens, selon l'Etoile, accusèrent l'Orateur d'exagération. L'Abbé l'Englet dans une note a eu soin de lancer une épigramme contre Cheverny. *Ces éloges (remarque-il) sont des avertissemens qu'on donne aux personnes en place.*

1578. ple commission, comme l'avoient tousjours esté les autres devant moy.

Au mois de Decembre audit an soixante & dix-huict, le Roy considérant combien l'Ordre de Saint-Michel estoient mesprisé pour la multitude de gens de peu d'estime & de valeur qui y avoient esté receus, se délibera de faire & establir en son Royaume un nouvel Ordre plus magnifique & plus relevé, sous le nom du Saint-Esprit (a), en souvenance de ce que le jour de Pentecoste il avoit esté esleu Roy de Pologne, & puis en mesme jour succéda à ceste Couronne, voulant pour marque perpetuelle de cela, que la cérémonie dudit Ordre se fist ledit jour de la Pentecoste, & le premier jour de l'an, auquel seul en fin elle fut reduite; & ordonna Sa Majesté en l'establissement dudit Ordre qu'aucun ny peust estre receu qu'il n'eust fait preuve suffisante de sa Noblesse, de trois races du moins, sans aucuns, excepter pour en oster toutes confu-

(a) Les Mémoires de Brantôme & de l'Etoile, contiennent des développemens beaucoup plus satisfaisans sur l'institution de l'Ordre du Saint-Esprit, dont Henri III ne fut que le renovateur. L'instituteur véritable étoit Louis d'Anjou Roi de Jérusalem, de Naples & de Sicile. L'origine de cet Ordre date de 1353.

sions & consequences, & n'eust rendu preuve 1578. manifeste de service rendu à cet Estat

Pour parvenir à ce degré & honneur, & pour ce que je fut fait & créé par le Roy, Chancelier de cet Ordre, comme desjà je l'eslois de celuy de Saint-Michel, & que le Statut vouloit, comme je l'avois souhaité & poursuivy, que le Chancelier fist semblables preuves; & que puisque sa charge l'obligeoit à impugner & controller celle des Chevaliers, ce fut à moy donc de commencer de faire la mienne tout le premier, laquelle fut jugée des mieux faictes, & vérifiée, tant par extraits envoyez des Chambres des Comptes de Bretagne, qu'autres vieux advens, contrats de mariage, & sépultures, que je fis enfin produire.

Au commencement de l'année suivante 1579. soixante & dix-neuf, la Reine mere du Roy revint de son grand voyage, au devant de laquelle le Roy alla avec toute la Cour jusques à Orleans, s'estant pendant cette séparation Leurs Majestez tousjours entretenus en bonne amitié & intelligence, par infinis couriers, & personnes de qualité, envoyez tous les jours de l'un à l'autre, & aussi revindrent à Paris ensemble, où tous les Princes & principaux Seigneurs du Royaume se

1579. trouverent en même temps pour servir de leurs bon advis à certaines depesches & affaires d'importances qui lors se presentoient, & ce fut sur la fin de cette même année que Monsieur frere du Roy commença de traiter avec les Deputez de Flandres, pour prendre leur deffence & protection, ce qui n'estoit (a) pas approuvé du Roy, voyant le peu de seureté qu'il y avoit avec tels esprits; que le

(a) M. de Thou (Liv. LXVII) fait arriver à cette époque le Duc d'Anjou à la Cour du Roi. Il dit que le 16 Mars 1579 ce Prince, contre l'avis de ceux qui avoient part à sa confiance, vint inopinément trouver le Monarque, & que le lendemain, quand la nouvelle s'en répandit, on parioit qu'elle n'étoit pas vraie. L'Historien ajoute que la bonne foi du Duc d'Anjou plût beaucoup à Henri III, qu'il profita de l'occasion pour faire agréer ses projets de mariage avec la Reine d'Angleterre, & l'invasion qu'il méditoit dans les Pays-Bas. Catherine de Médicis (continue-t-il) appuia les demandes du Duc d'Anjou, & déterminâ Henri III à y consentir tacitement. Ces détails, on le voit, ne s'accordent pas avec le récit de Cheverny : ce dernier n'auroit-il point placé par anticipation en 1578. l'entrevue des deux frères que de Thou rapporte à l'année 1579 ? le fait paroît d'autant plus probable que l'Etoile lui donne la même date. Il nous apprend que le Roi & son frère couchèrent ensemble & que le lendemain en actions de grâces on chanta le *Te Deum*. (Journal de Henri III, tome I de la dernière édition, p. 275.)

secours

secours & moyens de satisfaire à tel dessein 1579.
n'estoient pas fournis par ceux du pays à
mondit Seigneur, ainsi qu'il eust esté néces-
saire pour une telle entreprise.

Le dix-neufiesme jour de Septembre de
cette année mil cinq cens soixante & dix-
neuf entre sept & huit heures du matin ac-
coucha ladite Dame de Cheverny d'un troi-
siesme fils, qui fut baptizé le vint-septiesme
dudit mois à Saint-Germain de l'Auxerrois
par M. le Sueur Conseiller au Parlement,
& Doyen de ladite Eglise, tenu sur les
fonds par M. le Cardinal de Birague Chance-
lier de France, & M. le Marechal de Mati-
gnon, & Mademoiselle de Vaudemont sœur
de la Reine Regnante, lequel fut nommé de
mon nom, Philippes, & deslors par moy
destiné à (a) estre d'Eglise; ledit Sieur Car-
dinal luy ayant en signe de ce mis au col sur
lesdits fonds une assez belle Croix Pastorale
de grands Saphirs qu'il portoit d'ordinaire.

En tout le reste de ladite année soixante
& dix-neuf, & commencement de celle sui-

(a) Cette vocation s'accomplit. Le jeune Cheverny
devint Evêque de Chartres après la mort de Nicolas
de Thou, son grand oncle maternel. Il fut aussi Abbé
de Pontlévoy, de Saint-Pere & de Bonneval. La dot
en valoit la peine.

1580. vante de quatre-vingt, ne se passa rien de remarquable que la continuation dudit traité de Monsieur frere du Roy avec lesdits Flamans, & la surprise de la ville de la Ferre (a), faite par M. le Mareschal de Matignon, qui eut charge de l'armée du Roy après que ledit fleur Prince s'en fut retiré, & sur la fin du mois d'Aoust de cette année quatre-vingt je tombay malade d'une grande fievre continue, qui se tourna depuis en tierce & me dura près de deux mois pendant que je demeuray à St-Maur & à Fontainebleau, & ne m'empescha que je ne servisse sur la fin de l'année le Roy, qui s'en alla à Blois, où il passa une partie de l'hyver, & y tint son Ordre du St-Esprit; & au commencement de 1581. l'année quatre-vingt & un se commencerent des levées de gens de guerre que mondit Sieur frere du Roy fit faire partout le Royaume pour aller en Flandres, où M. de Montpensier (b) l'accompagna & en revint avec fort

(a) Le Prince de Condé s'étoit emparé de la Ferre par surprise. La guerre dite *des amoureux* servit de prétexte à Henri III pour rentrer de force dans cette place. Il chargea le Maréchal de Matignon de l'expédition. Le siège commença le 7 Juillet 1580; & la ville capitula le 12 Septembre. (De Thou, Liv. LXXII.)

(b) Ce Duc de Montpensier étoit le Prince Dauphin

peu d'exécution , ayant grandement pillé & 1581.
saccagé les subjects du Roy par ladite levée
dont sa Majesté & son Conseil receurent infi-
nies plaintes sans remede.

Sur la fin de Décembre dudit an M. le
Mareschal de Coffé (a) tomba malade en sa
maison & y mourut, dont l'estat de Mareschal
de France fut donné à M. de Joyeuse, &
le Roy me fit cet honneur de me donner le
gouvernement qu'il avoit d'Orléans, pays
Chartrain, Blaisois, Dunois, Amboise, &
Loudunois, le premier jour de l'an quatre 1582.
vingt deux, *en bonne estreinte*, dont le pouvoir
fut depuis passé & vérifié au Parlement comme
l'on fait pour les autres Gouverneurs de ce
Royaume, & fut trouvé cette gratification
un peu extraordinaire aux personnes de ma
robbe & qualité : mais le Roy monstra en

d'Auvergne, fils de Louis Duc de Montpensier, dont
le Président Coustureau a écrit la vie. Le jeune Duc
de Montpensier n'alla dans les Pays-Bas que l'année
suivante. Il commandoit avec Biron les secours qu'on
fit alors passer au Duc d'Anjou. (DeThou, Liv. LXXVI.)
Nous ajoûterons que les troupes de ces deux Princes
commirent en France beaucoup de désordres. On les
payoit mal ; & elles pilloient.

(a) Selon M. de Thou (Liv. LXXV) le Maréchal
de Coffé mourut à *Gonnor* en Anjou le 8 Janvier 1582.

1582. cela ce qu'il avoit toujours dit de moy, qu'il me tenoit & m'estimoit propre à plus d'un mestier, & qu'il ne vouloit que ma robbe empeschast que ma fidélité & mes services ne fussent reconneus des honneurs qu'un Gentilhomme pouvoit espérer.

Vers cette mesme année quatre-vingt deux mondit sieur retourna (14) en Flandre, & fut déclaré Duc de Brabant, Comte de Flandres, & protecteur des Pays-bas, & en ceste qualité fit son entrée dans la ville d'Anvers.

En ce mesme temps vindrent nouvelles, & advis furent donnez au Roy, qu'il y avoit une grande entreprise & conjuration faite en ce Royaume par la pluspart des Princes & Seigneurs Catholiques, assistez de beaucoup de serviteurs de sa Majesté, & plus proches de sa personne, pour la vérification dequoy celuy qui en donnoit advis, qui estoit le sieur de Salcede, fut amené prisonnier au bois de Vincenne, & depuis à Paris, (15) où son procez luy fut fait, & au mois d'Octobre audit an il fut comdamné pour la fausse accusation à estre tiré à quatre chevaux, ce qui fut exécuté à la Greve.

Pendant que l'on travailloit au jugement du procez dudit Salcede, dans le Parlement, M. le premier President de Thou mon beau-

père se trouva mal, pour s'estre forcé, bien 1582
 que déjà indisposé, d'aller au Palais pour
 assister audit jugement, & par le travail qu'il y
 fit sa maladie s'augmenta de telle sorte qu'il
 mourut le second jour de Novembre Feste
 des morts après avoir fait une fort belle re-
 monstrance & admonition à tous ses enfans, &
 leur avoir fait entendre qu'il leur laissoit pour
 meilleur partage l'amitié & concorde, qu'il
 leur ordonnoit de conserver entr'eux, pour
 toute disposition qu'il vouloit faire. Et com-
 me le Roy après sa mort, voulut faire eslection
 d'un successeur digne de cette belle charge, il
 trouva bon à ma supplication d'y mettre M. de
 Harlay, Seigneur de Beaumont, jà Président
 audit Parlement qui estoit mon beau-frère,
 comme ayant épousé la sœur de ma femme
 fille dudit sieur Premier Président, estant lors
 ledit S^r de Harlay employé à tenir les grands
 jours que le Roy avoit convoquez à Ryon en
 Auvergne, & qu'il ne pensoit à rien moins
 qu'à cet honneur, que je luy fis aussi obtenir,
 & duquel il me remercia aussi tost par lettres
 fort pleines de reconnoissance & submission.

Le vingt-huictiesme jour de Novembre
 dudit an quatre-vingt, Dame Maguerite de
 Poucher ma belle sœur & bonne cousine
 germaine estant à Vibraye, mourut environ

1582. l'heure de midy, après avoir été longuement malade d'un malheureux cancer qui luy estoit venu au tetin, qui nous la ravit & nous laissa un extrême regret de sa perte, pour les vrais offices de bonne amitié & parenté que j'avois toute ma vie receu d'elle ; or par sa mort & par la disposition de feu M. de Chanfreau son frère, jointe à la disposition qu'elle avoit faite en ma faveur, comme aussi pour la succession légitime, estant masse, & representant l'aîné les terres & Seigneuries d'Esclimont, Bertaucourt, le Trambly, & Chanfreau, m'écheurent ; & d'autant que M. de Vibraye mon frère y prétendoit de grands droits, comme aussi faisoit mon neveu le Baron d'Urielle, & mesme aussi quelques autres petits heritiers de ladite feu Dame, pretendans droit à la succession, où la Coutume ne luy avoit peu permettre d'en disposer, fut par moy transigé & accordé avec tous, & payé & acquitté à chacun en argent ce qui luy en appartenoit, & laissé à mondit frère de Vibraye l'usufruit desdites terres d'Esclimont & du Trambly, ainsi que le tout se peut reconnoître par plusieurs accords & transactions que j'en fis & passay avec eux tous, en l'année 83.

1583. Durant laquelle année quatre-vingt-trois

mondit fleur d'Alançon frère du Roy voulut ¹⁵⁸³ retourner en Flandres, accompagné de beaucoup de forces, tant levées par luy en ce Royaume qu'envoyées par la Reine d'Angleterre, qu'il avoit été visiter auparavant jusques en son Royaume, & avec laquelle il avoit eu propos de mariage, si avant que l'on estimoit qu'il se deust parachever; & levées du costé des Suisses; lequel, M. le Marechal de Biron voulut aussi accompagner & suivre en ce voyage, durant lequel il survint des soupçons & deffiances, prises par le Prince d'Orange & habitans d'Anvers, tels & si grands qu'une partie des serviteurs de mondit fleur furent tuez dans la ville, (16) & luy eut beaucoup de peine à se sauver & retirer, qui luy causa pour la nécessité & peine qu'il y avoit soufferte, de grandes douleurs & maladies, dont il ne peut jamais depuis se ravoir & guerir.

En cette mesme année quatre-vingt trois, au jour de Dimanche troisieme Juillet, ladite Dame de Cheverny ma femme accoucha à la Roquette sur les huit heures du matin, d'une fille qui fut baptisée dans la Chapelle de ladite maison le vingt-quatrieme dudit mois, par le Curé de Saint-Paul Docteur en Theologie, & fut marraine Madame Mar-

1583. guerite de France sœur du Roy & Reine de Navarre, & Charles de Lorraine fils de M. le Duc de Lorraine qui estoit Evesque de Mets & nepveu du Roy, & fut ladite fille nommée Catherine, parce que sa sœur aînée portoit desjà le nom de Marguerite.

Le vingt-quatriesme Novembre de ladite année Messire René de Birague (a) Chancelier de France mourut à Paris, dans sa maison de Sainte-Catherine près Saint-Paul, après avoir esté malade l'espace de deux

(a) Birague (on l'a déjà dit) est un de ces hommes sur lesquels le jugement des Historiens varie. De Thou (Liv. LXXVIII) dit qu'il étoit généreux, libéral, prudent, & plein de candeur. L'Etoile dans ses Mémoires, le peint comme voluptueux, & se prêtant à tout ce que l'on vouloit. Il ne ménage pas plus Cheverny; & il lui attribue les mêmes défauts. Au surplus on s'accorde sur l'ignorance de Birague par rapport à notre droit public. On s'accorde encore sur la flexibilité de son caractère, qui ne lui permit jamais d'empêcher le mal. S'il en laissa commettre beaucoup, on ne peut pas lui reprocher d'en avoir profité. Il étoit si pauvre que dans les derniers tems, pour lui conférer des bénéfices, on en fit un Cardinal. Aussi (disoit-il) peu avant son décès qu'il mourroit Cardinal sans titre, Chancelier sans sceaux, & Prêtre sans bénéfices. Le dernier article étoit faux, puisqu'on exploitait à son profit l'Evêché de Lavaur, & trois abbayes.

mois, par la mort duquel le Roy voulut que 1583.
 ledit Estat de Chancelier de France fust
 remis à ma personne, avec celuy de Garde
 des Seaux, dont j'estois desja pourveu, me
 faisant cet honneur de dire tout haut en pu-
 blic, & à moy plusieurs fois en particulier,
*que si je mourois devant luy, que jamais hom-
 me ne serois pourveu de son temps des deux
 charges ensemble, & qu'il feroit tenir l'Estat
 de Garde des Seaux tousjours par commission
 de six en six mois, me voulant par tel discours
 gratifier & obliger davantage, & après la
 mort dudit Sieur Cardinal le Roy fit cet hon-
 neur à sa memoire & à son corps d'aller ex-
 près de Saint-Germain en Laye à Paris, pour
 assister comme il fit, à son enterrement dans
 l'Eglise de Sainte-Catherine en habit de
 pénitent (17).*

Après que l'assemblée generale des Prin-
 ces, Seigneurs, & gens du Conseil de Sa
 Majesté, tenue audit Saint-Germain, pour
 entendre & pourveoir aux plaintes du Royau-
 me, eust achevé de déliberer & se résoudre
 sur ce qui y avoit esté (18) proposé, & la
 Cour retournée à Paris, mondit Sieur y vint
 trouver le Roy retournant de sondit voyage
 de Flandres, & y arriva environ le Caref-
 me-prenant de l'année quatre-vingt-quatre,

1584. & s'en retournant après à Chasteau-Thierry pour s'achever de guerir, ce qu'il ne peut jamais faire ; ains au contraire quelque soing que l'on y apportast il mourut d'une grande évacuation (a) de sang, procedée du poulmon, au mois de Juin dudit an cinq cens quatre-vingt-quatre, & depuis son corps fut apporté à Paris, & enterré (b) à Saint-Denis

(a) Le 10 Juin 1584, après une maladie de quarante jours, le Duc d'Alençon mourut. On convient assez généralement qu'une espèce d'hémorrhagie l'emporta. *Le sang* (dit M. de Thou, Liv. LXXIX) *lui sortoit de toutes les parties du corps comme à un homme qui se seroit rompu quelques veines en courant à cheval...* Mais quelle fut la cause de cette étrange maladie ? voilà le fait sur lequel on n'est pas d'accord. A l'époque déplorable, que nous parcourons, l'assassinat, & l'empoisonnement étoient des crimes si communs, qu'on ne croioit pas qu'un grand put mourir naturellement. De tous nos Historiens M. de Thou est celui qui affirme le plus expressément les soupçons qu'on eut de l'empoisonnement du Duc d'Alençon. Selon cet Ecrivain, les Chirurgiens, qui ouvrirent le corps, déclarèrent qu'ils avoient trouvé les parties rongées, & quelques autres marques de cette nature. Si on a varié sur ce fait, on ne s'est pas mieux accordé par rapport à ceux qui commirent le crime.

(b) Il avoit demandé à être enterré comme Duc de Brabant, & Souverain des Pays-Bas. Henri III s'y opposa, craignant de choquer la Cour d'Espagne. Renaud de Beanne, Archevêque de Bourges, & son ancien

avec tous les honneurs & solemnitez requi-1584
 ses & accoustumées en France pour un tel
 Prince. Et comme les Ambassadeurs venoient
 à Saint-Maur au commencement du mois
 de Juillet ensuivant pour se condouloir de
 telle mort avec leurs Majestez, ainsi qu'il se
 pratique en semblables accidents, ladite
 Dame de Cheverny grosse de son dernier
 enfant, & bien avant en son neufiesme mois,
 se trouvant en la presse des Dames & dans
 une extrême chaleur qui estoit en la cham-
 bre de la Reine mere du Roy, en remporta
 une fievre qui sembloit au commencement
 n'estre que tierce, mais en effet elle estoit
 continuë; ce qui m'obligea de l'oster de
 Saint-Maur, & la faire amener en ma maison
 de la Roquette pour y estre mieux assistée,
 & servie avec plus de commodité & de res-
 pect, où trois ou quatre jours après le dix-
 septiesme dudit mois de Juillet elle accoucha
 d'un fils, encores qu'elle ne fust pas à terme,
 lequel fut baptizé quelques jours après en la
 Chapelle de ladite maison par ledit Curé de
 Saint-Paul, & en furent parrains M. le

Chancelier, prononça son Oraison funbre. Il eut soin
 de passer sous silence tout ce qui concernoit les Pays-
 Bas. On lui avoit recommandé le silence à ce sujet; &
 c'étoit le moyen d'éviter un écueil redoutable.

1584. Prince de Guimené & le Marquis de Nefle & marraine Madame la Comtesse d'Aubijou qui luy donnerent le nom de Louys que portoit ledit S. de Guimené.

Quelques jours après que ladite Dame de Cheverny ma femme fut aussi accouchée, la fièvre la laissa, & estimoit-on qu'elle fust entièrement guérie : mais le trentiesme dudit mois de Juillet relevant de sa couche; luy survint un mal de costé comme une espece de pluraisie qui fut cause de la faire saigner deux fois le mesme jour par l'advis des meilleurs Medecins de Paris, & le Dimanche qui estoit le 15, il luy prist une grande & forte fièvre, accompagné de resverie, qui fit que lesdits Medecins furent encore d'advis de la faire saigner, ce qu'ils firent par deux fois, tellement que le soir elle tomba en telle foiblesse que l'on pensoit qu'elle fust desjà morte; toutefois revenant par le secours de l'eau *Imperialle*, qui luy fut fort à propos baillée, le Lundy matin qui estoit le seiziesme elle se porta un peu mieux, & les Medecins du Roy & de la Reine qui y furent envoyez par le commandement de Leurs Majestez de Fontainebleau, où pour lors elles estoient prirent au commencement quelque bonne esperance de guérison; mais sur le

soir, son mal s'augmentant, elle rentra en plus grande foiblesse, & tira peu à peu toute la nuit à la mort jusques au lendemain matin mardy vingt-septiesme du mois de Juillet audit an mil cinq cens quatre-vingt-quatre que Dieu en disposa & la prist, après avoir fait tout ce qu'une Dame très-Catholique & affectionnée à sa Religion pouvoit & devoit faire pour bien mourir, l'exemple de laquelle j'ordonne à mes filles de suivre pour l'imiter en tout, tant en sa vie, dévotion, & Religion, qu'en sa loüable chasteté; ayant esté assez belle, & tousjours dans le monde sans soubçon; bref ayant tousjours vescu avec tant d'honnesteté & de vertu (a) qu'elle a emporté en mourant cet avantage, par le tesmoignage de la Reine & de toutes les Dames d'honneur de son temps, d'avoir acquis & laissé aux siens autant d'estime & de réputation de sa vie qu'autre personne de sa qualité, qui de longtems auparavant eust

(a) Si cet éloge est mérité, il honore d'autant plus la mémoire de la dame de Cheverny, qu'à la Cour de Henri III la chasteté n'étoit pas alors la vertu à la mode: on aura la preuve de cette assertion même en réduisant à moitié toutes les anecdotes de ce genre qui nous ont été transmises par Brantôme, l'Etoile & d'Aubigné.

1584. passé sa jeunesse dans les désordres & dissensions de la Cour.

Incontinent après la mort de madite femme, la Reine mere du Roy & Reine Regnante firent cet honneur à ma fille aisnée la Marquise de Nesle (a), encore qu'elle fust fort jeune de la vouloir prendre & employer en leur Estat de l'une des Dame d'honneur de leur maison, comme l'avoit esté sa mere, le corps de laquelle je fis depuis, avec autant de ceremonie & d'honneur qu'il se pouvoit, porter & enterrer en la voûte sous la Chappelle de mon Chasteau de Cheverny, où j'avois jà estably & ordonné ma sépulture avec celle de la pluspart de mes ancestres, que j'y avois aussi fort soigneusement fait ap-

(a) Marguerite Hurault avoit environ vingt-ans, puisqu'elle étoit née en 1574. L'Histoire généalogique de cette maison (page 22) nous apprend qu'elle épousa en 1585 Guy de Laval, Marquis de Nesle & de Joigny. Il résulte de-là qu'elle eut la place de Dame d'honneur avant d'être mariée, ou qu'il faut placer cet événement sous l'année suivante. Au surplus nous ajouterons que la Marquise de Nesle perdit son époux à la bataille d'Yvri. Elle se maria en secondes nœces à Anne d'Anglure, Seigneur de Givry, & enfin en troisième nœces à Arnould Dangereux, Seigneur de Beaupuy, qui prit le titre de Comte de Maillé. Cette Dame mourut en 1614 âgée de quarante ans.

porter , mesme des Pays estrangers , où ils 1584⁴ estoient décedez , & là s'y fit un (a) quarentain avec très-grand apparat & compagnie , M. l'Archevesque de Bourges mon cousin ayant voulu y faire luy mesme l'Oraison Funèbre , très-belle , & grandement estimée de tous ceux qui l'ouïrent , & qui l'ont veu depuis imprimée , & pour son cœur , embaumé separement , je le fis mettre & laisser comme elle l'avoit desiré dans la Chappelle de Saint-André des Arts à Paris , près le corps de feu M. le premier Président de Thou son pere.

Et comme Dieu m'eut envoyé cette grande affliction de perdre ainsi une si vertueuse femme , de laquelle je recevois tant de contentement , honneur & consolation , tous mes enfans estans encores en bas aage , &

(a) Dans les Mémoires particuliers de M. de Thou (Livre III page 75) on lit que pendant le séjour de Cour à Blois le 25 Octobre 1584 , ce service se fit avec la plus grande solemnité. L'Oraison funèbre de la défunte fut prononcée par Renaud de Beaune *le faiseur de son tems*. C'est une chose curieuse que de rapprocher sa manière de celle de Fléchier , & encore plus de celle de Bossuet. L'in-4^o. qui contient l'ouvrage de Renaud de Beaune n'est pas fort commun ; il a eu le sort de tous ces écrits du jour , qui se perdent & s'oublient.

1584. moy si continuellement attaché aux affaires du public qu'il n'estoit impossible de songer à leur conduite, je commençay deslors plus que jamais à reconnoistre le peu de cas que nous devons faire de nostre vie en ce monde, quelque prosperité & faveur que nous y eussions, & me préparay & disposay tout à fait à la mort pour la recevoir quand il plairoit à Dieu me l'envoyer & de fait je fis entierement parachever madite Chapelle de Cheverny avec une Epitaphe de marbre telle que je la desirois pour moy après mon deceds, & outre tous les ornemens & paremens funebres que j'avois fait faire pour madite feu femme, j'en fis faire une fourniture & Chapelle entiere pour moy, & propre selon le lieu, pour les trouver prestes & s'en servir après ma mort, que je fis porter & bailler secrettement au concierge dudit Chasteau pour les fournir à l'heure, & n'en parler plustost à personne vivante, & aussi en toutes choses je me traçay de moy mesme le chemin nécessaire de la fin de ma vie.

Et pour revenir à la suite de ce discours je remarqueray qu'en ce mesme temps furent donnez certains soubçons & déffiances à MM. les Ducs de Guise & du Mayne, que le Roy mal content d'eux les vouloit faire arrester
prisonniers

prisonniers (a), ce qui leur fut imprimé par 1584.
 tant de gens, desireux de troubler le Royaume, qu'ils se retirèrent aux lieux où ils pensèrent trouver plus de seureté, comme à Chaalons en Champagne, & à Dijon en Bourgogne, pendant que le Roy revint à Blois au mois d'Octobre dudit an, retournant de Pougues où il estoit allé aux bains pour sa fanté, d'où il deslogea fort soudainement pour l'accident de la peste (b), qui saisit une des filles de la Reine Regnante, si bien que la Cour s'en revint à Saint-Germain en Laye, où elle sejourna tout le reste de ladite année, & jusques au commencement de la suivante, pour le premier jour de laquelle le Roy se rendit à Paris, pour y tenir cour.

(a) Ce qui s'étoit passé à l'assemblée de St. Germain donnoit de l'inquiétude aux Princes Lorrains. Henri III déployant une sorte d'énergie, y avoit publié le 11 Novembre une déclaration qui défendit toute ligue, association, enrôlemens & autres pratiques contre l'Etat. D'après cette loi, dont la teneur se trouve dans les Mémoires de Nevers (tome I, p. 631) on sent que le Duc de Guise & ses partisans agirent prudemment en se mettant à l'écart. Malgité cela, ils étoient perdus, si le Monarque François eut soutenu ce coup de vigueur.

(b) La peste poursuivoit ce Prince. On verra dans les Mémoires de l'Etoile que le 19 Octobre un accident de ce genre l'obligea de quitter Blois au plus vite.

1585. me il fit son Ordre du Saint-Esprit, selon les institutions & sa coustume, & auquel ne se trouverent lesdits Sieurs Ducs de Guise & du Mayne (a), ny M. le Duc de Mercure pour mesme cause & apprehension; & durant ledit sejour, assez long, audit Saint-Germain, le Roy fit encore quelques nouvelles additions & réglemens à son Conseil, tant pour le Conseil de ses affaires d'Etat que de ses finances, que pour celuy des parties; & ordonna que tous ceux dudit Conseil fussent distinguez (b) & remarquez de quelque robe de

(a) Le Duc de Mayenne & le Duc de Mercœur, que des Ecrivains du tems appellent *Mercure*, étant connus par leurs relations avec le Duc de Guise, partageoient ses craintes, & sa manière de penser. Le Duc de Mercœur, en agissant ainsi, se montrait ingrat envers Henri III. Il lui devoit tout, comme nous le verrons par la suite; & Henri III n'eut pas d'ennemi plus dangereux. Le Prince Lorrain en épousant Marie de Luxembourg, fille de Martigues, prétendit par cette alliance avoir acquis les droits de la maison de Penthièvre sur le Duché de Bretagne; & son opiniâtreté fatigua long-tems Henri IV.

(b) Ce réglement portoit que tous ceux, que leur service approchoit du Roi, seroient vêtus de velours noir, & qu'au lieu de chapeaux ils porteroient des bonnets de la même étoffe. Ils devoient tous avoir une chaîne d'or au col. Ce réglement enjoignoit aux Conseillers

velours, & habillement à sa fantaisie, différente de tous les autres, & en fit imprimer & publier les Reglements, auxquels aussi il adjousta, & voulut mettre l'ordre & les heures des entrées, tant en son logis, que de ses antichambres, chambres & cabinets, pour tous ceux qui y ont affaire, chacun selon son rang & qualité, le tout estant certainement beau & propre à conserver pour le respect que nous devons à la grandeur & Majesté de nos Rois, *si l'esprit (a) des François estoit capable de tel ordre.*

Au commencement de ladite année mil cinq cens quatre-vingts-cinq, M. le Cardinal de Bourbon se retira en sa maison de Gaillon, vers lequel le Roy ayant envoyé, pour le prier de le venir retrouver à Paris, prit un tout autre chemin (19), s'en alla à Peronne,

d'Etat de ne paroître au Conseil du Roi qu'en robes de velours violet.

(a) Ces réglemens sur la forme & la couleur des vêtemens ne constituoient pas, quoiqu'en dise Cheverny, ce qu'on appelle l'ordre. Tout au plus est-ce une branche de l'étiquette. Si Henri III eut voulu s'occuper du rétablissement de l'ordre, il falloit ne pas mettre de l'importance à des niaiseries. Il falloit réformer les abus, contenir les factieux, & rendre à l'autorité royale son énergie & sa force.

1585. & à Guise, & depuis à Reims, où MM. les Ducs, & Cardinal de Guise l'allèrent trouver, & de toutes parts gens de guerre & grand nombre de Noblesse, de sorte qu'en peu de temps les armes se prirent de tous costez, & les villes de Toul & Verdun furent prises (20), & y eut beaucoup d'autres remuemens en la plus grande part des bonnes villes de ce Royaume : ce qui fit prendre resolution au Roy de prier la Reine sa mere d'aller jusques en Champagne, pour les faire venir parler à elle ; ce qu'ils firent, & la vindrent trouver à Espernay, où après une Conférence de beaucoup de jours, enfin l'Edict (a) de Reunion fut fait & arresté, & depuis publié au Parlement de Paris, en la présence du Roy, où après son commandement je fis un ample discours (b) de raisons & considérations prin-

(a) Les conférences se tintent à Epernay ; & on y régla les articles préliminaires qui servirent de base à l'Edict du 7 Juillet 1585, publié à Nemours. On y arrêta la proscription du protestantisme ; & c'étoit armer Henri III contre les seuls hommes qui eussent encore intérêt à défendre son autorité.

(b) Cheverny auroit bien dû nous conserver ce discours. Il auroit été curieux de voir comment il s'y prit pour justifier les avantages d'un Edict, dont l'enregistrement (comme le dit M. de Thou, Livre LXXXI)

cipales qui avoient porté le Roy à faire cet **1585.** Edict, & le vouloir faire publier en sa presence, comme il fut fait tout à l'heure le mesme jour dix-huictiesme Juillet mil cinq cens quatre-vingts-cinq.

Bien tost après la publication de cet Edict de Reunion fait en faveur de la Religion Catholique, le Roy de Navarre, Prince de Condé, & autres Princes & Seigneurs *de la prétenduë Religion* commencèrent à rentrer (a) en plus grandes deffiances, & à se remettre sur leurs gardes, & faire des préparatifs de guerre : & d'autre costé le Roy ordonna aussi tost des forces & armées pour reduire par amitié ou par force à son obéissance ceux *de cette prétenduë Religion* avec une parti desquelles à cet effect M. du Maine (b) alla

consterna tous les gens de bien. Si Cheverny n'eut pas été le beau frère de l'Historien, celui-ci sans doute ne se seroit pas tâ sur le rôle que joua le premier dans cette circonstance.

(a) Ils prirent les armes; & ils ne pouvoient guères faire autrement. Il étoit clair qu'on vouloit leur destruction.

(b) Une terreur panique saisit les troupes du Prince de Condé; & son armée se dissipa d'elle-même. (Voyez M. de Thou, Livre LXXXII, & les Mémoires du Duc de Bouillon, tomes XLVIII, & XLIX de la Collection. -

1585. vers la Guyenne, & M. de Joyeuse avec l'autre vers le Languedoc, pour résister aux forces suspectes de M. de Montmorency; & ainsi à tels préparatifs & acheminemens de guerre se passa le reste de ladite année 85 sans autre chose, sinon l'entreprise dudit Prince de Condé sur le Chasteau & ville d'Angers, laquelle fut empeschée, & luy mis en route.
1586. Mais au commencement de l'année suivante quatre-vingt-six, l'armée du Roy en Guyenne, dont mondit Sieur du Mayne (a) avoit la charge, prit plusieurs places & villes rebelles audit pays, comme M. de Joyeuse fit de son costé devers le Languedoc (21), Auvergne, Vellay, & Givodan, où devant une petite place nommée Salvagnat en Languedoc le Baron d'Uriel mon nepveu (b), Anne Hurault, fut frappé d'une arquebuzade dedans la teste, dont il mourut sur le champ, & son corps fut

(a) Dans les Mémoires qui suivront, les événemens militaires, dont il s'agit ici, seront mieux développés. Il suffit pour l'intelligence du texte de Cheverny de dire que d'abord le Duc de Mayenne & le Maréchal de Matignon, chacun avec une armée, attaquèrent les Protestans. Ensuite au lieu de deux armées on en eut cinq sur pied. C'étoit le moyen de laisser bientôt Henri III de la guerre; & c'est ce qui arriva.

(b) De Thou (Liv. LXXXV) fait également l'éloge de Jacques Hurault, Baron d'Uriel.

depuis apporté enterrer en l'Eglise de Vi-1586
braye, ayant laissé deux fils, & deux filles,
de Dame Loise de Harville, fille du Sei-
gneur (a) de Palaïseau, & de Dame de Le-
vys, de la maison de Charlu; & en mesme
temps les troubles croissans de tous costez,
nouvelles armées furent encores adjoustées &
dressées; l'une pour le Dauphiné, com-
mandée par M. de la Valette, & une autre
pour la Provence, conduite par M. d'Esper-
non, & une autre pour le Poictou de laquelle
M. le Mareschal de Biron eut la charge; &
comme les cinq armées composées de François
tousjours ne pouvoient qu'apporter trop
grande foule & charge au peuple, prenant
Sa Majesté compassion de la misere de ses
subjects, & desirant les en soulager, & re-
chercher les moyens de pacifier toutes choses
en son Royaume, supplia la Reine sa Mere de
s'acheminer vers Poictou, & là communiquer
avec le Roy de Navarre qui y estoit, pour le
reduire à recognoistre ce qu'il devoit, & à
la Religion Catholique & à l'obeïssance de son
Roy, ce qu'elle fit avec son affection & pru-
dence accoustumée: Mais en vain n'ayant (b)

(a) Esprit de Harville, Seigneur de Palaïseau, &
Baron de Ninville.

(b) Par rapport à ces conférences infructueuses entre

1586. rien profité envers ledit Roy de Navarre pour le faire rentrer en ladite Religion Catholique, & ainsi sans rien faire s'en revint trouver le Roy à Paris.

1587. Le Roy esmeu de juste courroux pour le mespris de la raison & de son autorité, fit avancer diligemment ledit S^r Mareschal de Biron avec son armée, destinée pour le Poitou, où elle fut quelque temps sans grand effect; mais depuis au commencement de l'année suivante quatre-vingt-sept, M. de Joyeuse fut commandé d'y aller & y mener un bon renfort de troupes, avec lesquelles il reprit Saint-Maixant, Maillezais, & quelques autres petites places, & défit l'armée (a)

Catherine de Médicis & le Roi de Navarre, nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires du Duc de Bouillon, tome XLVIII de la Collection.

(a) Le récit de Cheverny est inexact. Le Roi de Navarre n'étoit point là avec son armée. Il avoit laissé à *la Motte Saint-Eloi*, près Saint-Maixant, deux régimens commandés par Desboris, & par Gabriel Prévôt de Charbonnières. Ces régimens furent surpris par l'armée du Duc de Joyeuse. Après une résistance assez vigoureuse, ils se rendirent à discrétion. On les traita cruellement. Aussi les vainqueurs à Coutras se souvinrent-ils du peu de courtoisie que les Catholiques avoient montrés au combat de Saint-Eloi; & il en résulta de cruelles représailles. Tel est le précis des faits rapportés par M.

du Roy de Navarre à la Motte de Saint-Esloy, 1587. & y laissa sur la place de mil à douze cens hommes des siens, ayant avec luy en l'armée du Roy le Sieur de Ville-luyfant mon nepveu, Louys Hurault très-brave Gentilhomme, & qui estoit Mestre de Camp d'un des plus beaux Regiments qui fust lors en France, composé de quinze enseignes de gens de pied, avec lequel ledit Sieur de Joyeuse fit glorieusement cette deffaite ; luy mesme, avec le Marquis de Nelle mon beau fils, & autres principaux Seigneurs de ladite armée s'estans voulu mettre à pied & prendre des picques avec ledit Sieur de Ville-luyfant pour combattre & forcer les barricades qu'ils trouverent devant la Halle & autres lieux & maisons dudit Saint-Esloy.

Pendant qu'ainsi d'un costé les affaires du Roy commencerent à bien réussir, il receut advis de divers autres lieux, de forces levées d'estrangers qui venoient en France contre lui, pour ceux de ladite prétendue Religion, lesquels se joignirent (a) ensemble au commencement du mois de Juillet en la place de Thou, Liv. LXXXVII, & par Villegomblain dans son voyage du Duc de Joyeuse en Poitou. (Voyez à la fin de ses Mémoires.)

(a) La réunion des troupes allemandes s'opéra vers

1587. de Saverne ; à sçavoir huit à neuf mille Reitres , dont M. de Bouillon estoit Chef , six mille Lansquenets qui prirent leur chemin par la Lorraine & par la Champagne , entrèrent en France sans que l'on y pust remédier ; & au mesme temps le Roy de Navarre voulut passer la riviere de Loire , à l'endroit de Monsorreau en Anjou pour se venir joindre ausdits estrangers ; ce que M. de Joyeuse avec les forces du Roy empescha ; neantmoins M. le Comte de Soissons (a) faisant semblant d'aller voir M. le Prince de Conty son frere , qui estoit malade en la maison de Lussé , passa avec deux cens chevaux , & s'alla joindre audit Roy de Navarre , lequel se retira avec son armée en Poitou , & de là vers la Guyenne , comme voulant prendre le chemin à la teste de ladite riviere de Loire pour tascher tousjours à se venir joindre ausdits estrangers : mais estant poursuivy de près par ledit sieur de Joyeuse avec l'armée du Roy , qui le vouloit

le 20 Août. Les Mémoires de Saint-Auban renfermeront les particularités relatives à cette expédition.

(a) L'évasion du Comte de Soissons fut le fruit d'une intrigue ménagée par l'Abbé d'Elbene. Le jeune Prince espéroit épouser la sœur du Roi de Navarre. Ces détails appartiennent aux Mémoires de Sully.

attaquer au combat à quelque prix que ce 1587.
 fust : le vingtiesme Octobre quatre-vingt-
 sept, près de *Coutras*, la bataille fut donnée
 entr'eux, & perduë par ledit sieur de Joyeuse,
 s'estant trouvé plus foible (a) en nombre
 d'hommes de la moitié, & ledit Roy de Na-
 varre meilleur Capitaine s'estant servy de
 l'avantage du lieu, & ayant couvert treize
 mille arquebusiers dans une garenne qui luy
 causerent le gain de la bataille, en laquelle
 furent tuez ledit sieur de Joyeuse (22), &
 le Comte de Suze & d'Aubijou, le jeune
 Pienne, le sieur de Brezay, Tiercelin, le
 Mestre de Camp, & infinis autres, jusques
 au nombre de quatre cens Gentils-hommes,
 sans le reste.

Les Estrangers cherchans toujours cepen-
 dant les moyens d'entrer plus avant dans le
 Royaume, encores qu'ils fussent suivis &
 empeschez par une armée, que M. le Duc
 de Guise conduisoit, avec laquelle il les pres-
 soit & incommodoit infiniment; si est-ce que
 par le grand nombre & forces desdits Estran-

(a) Le fait est faux. L'avantage du nombre étoit du
 coté du Duc de Joyeuse. La différence des deux armées
 consistoit, comme on l'a bien dit, dans un point essen-
 tiel. L'armée du Duc de Joyeuse ressembloit à celle de
 Darius, & celle du Roi de Navarre aux Macédoniens.

1587. gers, il continuerent leur chemin, & vindrent en intention de se saisir de la Charité ou de Gien pour avoir un passage sur la rivière, ou de passer à gué, comme estant lors guéable en beaucoup d'endroits : mais le Roy jugeant que pour la division & jalousie des Princes, il estoit obligé d'aller luy mesme en son armée pour la conduire, il s'y achemina, & avec ses forces s'alla opposer & présenter audit passage, prest à combattre lesdits Estrangers, s'ils entreprenoient de la vouloir passer, ce qui les fit retirer & chercher un autre chemin.

Or pendant cet esloignement du Roy, de la ville de Paris, connoissant qu'il y laissoit beaucoup de partialitez & grandes divisions, mesmes qu'en sa présence il y avoit eu déjà quelques émotions dangereuses, (23) il avoit advisé d'y laisser, comme il fit, la Reine sa mère, & faire M. de Villequier Gouverneur de l'Isle de France, & moy, près de ladite Dame Reine sa mère avec aucuns de son Conseil, non seulement pour pourvoir aux inconveniens de ladite ville & pays voisin, mais pour la faire mieux pouvoir & servir de tout ce qui estoit nécessaire pour l'entretènement de son armée : comme nous vîmes qu'il se dresseoit chaque jour de nouvelles &

diverses pratiques en ladite ville, le Roy 1587. trouva bon d'y renvoyer le Marechal de Retz (a) avec quatre mille Suisses, deux mille arquebusiers François, & deux cents chevaux pour s'en servir aux occasions qui se pourroient présenter.

Cependant lesdits Duc de Guise & du (b) Mayne poursuivirent toujours les ennemis pour les presser & incommoder, & furent chargez une nuit par ledit sieur du Mayne à Vimory vers Montargis, où par rencontre le Baron d'Aune, Chef desdits Reîtres & ledit Sieur du Mayne, vindrent aux mains l'un contre l'autre, & ledit Baron fut blessé au visage d'un coup d'espée par ledit sieur

(a) Le Journal de Poulain ne parle point de ces troupes qu'on fit entrer à Paris pendant l'absence du Roi. On y lit seulement que la faction de la Ligue eut le projet de profiter de la circonstance pour s'emparer de la capitale, mais que le Duc de Guise désapprouva l'entreprise.

(b) Les Ducs de Guise & de Mayenne devoient faire l'attaque de concert : mais il n'y eut réellement que le Duc de Mayenne qui combattit en personne, il se mesura corps-à-corps avec le Baron de Dhona. De Thou (Liv. LXXXVII) dit que le Duc de Guise pendant l'action resta derrière des hayes à l'entrée du bourg. Nous renvoyons ces détails aux Mémoires de Saint-Auban.

1587. du Mayne, auquel ledit Baron d'Aune avoit tiré son coup de pistolet droit au visage, dont pourtant il ne fut offensé, & en cette charge il y en eut beaucoup de tuez de part & d'autre, entre lesquels demeura sur la place le sieur de Listenay (a), seul fils du sieur de Listenay.

Après cette charge lesdits Reistres avec les Suisses, Lansquenets & François tous ralliez ensemble s'acheminèrent par la Beausse, droit par Piseaux & Estampes, prenans leur chemin comme s'ils eussent voulu venir droit à Chartres, & se logerent en plusieurs villages de ce pays-là, & entr'autres ledit Baron d'Aune s'alla loger à Aulneau, & ledit sieur de Guise qui le suivoit au mesme temps à Dourdan; dès le 4 Novembre 87 (b) qui estoit un jour de Dimanche, il s'approcha avec ses forces dudit Aulneau; ce que voyant ledit Baron d'Aune ils firent une saillie, & combattirent

(a) Anne de Vienne sieur de Beaufremont, fils unique du Baron de Listenois dans le Duché de Bar. (De Thou, Liv. LXXXVII.)

(b) Afin d'éviter les répétitions, nous prévenons le Lecteur que les Mémoires de Saint-Auban, contenant un récit circonstancié de cette campagne, nous mettront dans le cas de réparer par des éclaircissemens les omissions qui se trouvent ici.

près d'un lieu appellé Escury, où il y eut 1587.
 beaucoup des premiers desdits Reistres tuez,
 & y en eust eu davantage sans la nuit qui
 obligea ledit sieur de Guise de s'en retourner
 audit Dourdan, où il dressa son entreprise
 sur ledit Baron d'Aune, par le moyen du
 Capitaine dudit chasteau d'Auneau, nommé
 Chollart, qui rendit en cela un bon & signalé
 service; faisant entrer l'infanterie dudit sieur
 de Guise par dedans le bois au chasteau,
 & auprès d'iceluy, dans le bourg; & de fait
 la matin du jour Sainte-Catherine 26 desdits
 mois & an, le Capitaine Saint-Paul avec
 son regiment entrerent par-là dedans le
 bourg, ne trouvant du costé dudit chasteau
 qu'un foible & bien petit corps de garde,
 qui luy donna l'entrée plus facile; au reste
 il surprit ainsi lesdits Reistres, partie en leurs
 logis, partie qui chargeoient leur bagage, &
 peu de montez à cheval; seulement il y en
 eut environ deux cens chevaux des plus di-
 ligens qui suivirent ledit Baron d'Aune, lequel
 se sauva par l'autre bout dudit bourg, & s'alla
 rendre avec M. de Bouillon, les Suisses, les
 François, & autres de leur party qui estoient
 logez à deux lieues de-là, & ainsi tout ce
 qui resta dans ledit bourg, fut pris ou tué,
 bien jusques au nombre de douze cens Reis-

1587. tres, & tout leur bagage pillé; tellement que lesdits Reistres se souvindrent long-temps du dit lieu & de ladite journée.

Et pour donner ordre à la conservation de la ville de Chartres en mon Gouvernement, sur la crainte que j'eus qu'elle ne fust assiegée par lesdites grandes armées d'étrangers, que je fis incontinent pourveoir à tout ce qui y estoit nécessaire, & y fis envoyer M. de (a) Sourdis premier Escuyer de la grande Escurie, comme y estant Lieutenant du Roy pour y commander en mon absence; le sieur de Garhay avec son régiment, & le sieur de Sarlabos (b) Viel, & autres Capitaines furent aussi commandez d'y aller, & moy j'y fis conduire & porter de l'arsenal de Paris ce que j'estimois qu'il y falloit de poudres & boulets pour soutenir un siége,

(a) Selon l'Auteur des recherches historiques de l'Ordre du Saint-Esprit (tome I, p. 110) François d'Escoubleau-Sourdis avoit été pendant quelque tems premier Ecuyer de la grande écurie. Il remplit la même place auprès du Duc d'Anjou. Isabelle Babou de la Bourdaisiere, son épouse, a été accusée d'un commerce de galanterie avec le Chancelier de Cheverny. D'Aubigné (Histoire Universelle, tome III, Livre II, Chap. 19) n'a pas ménagé sur cet article la réputation de l'un & de l'autre.

(b) Corboran de Cardaillac de Sarlaboux.

après

après avoir rendu ladite ville en bon estat 1587.
de deffence.

Et cependant le Roy traitta doucement (a) avec lesdicts Suiffes & estrangiers pour les séparer du reste de l'armée de ses ennemis, en leur donnant seureté & passage pour retourner en leur pays; ce qu'ils accepterent, & au mesme temps le surplus desdits estrangiers se voyans ainsi divisez & battus, & de plus encore abandonnez du Roy de Navarre qui ne les venoit point trouver comme il leur avoit promis, résolurent de se sauver & retirer; ce qu'ils firent tous avec tel estonnement & frayeur, & à si grandes journées, que beaucoup d'eux furent pris,

(a) Henri III dans cette occasion se conduisit avec beaucoup de sagesse & de dextérité. Instruit de la méfintelligence & du découragement qui regnoient dans l'armée du Baron de *Dhona*, il traita avec les Suiffes immédiatement après l'affaire de Vimory. La déroute d'Auneau lui facilita le moyen de négocier la retraite des Reitres. Par les mesures qu'il prit, le royaume se vit délivré de cette nuée d'étrangers qui le ravageoient. Tous les écrits du tems rendent justice au Monarque sur cet article. Mais ils font au Duc de Guise un reproche bien grave, c'est de n'avoir point respecté les conventions souscrites par son Souverain. Il profita du désordre dans lequel les Allemands se retiroient, pour en détruire la plus grande partie. (De Thou, Liv. LXXXVII.)

1587. tuez ou pillez. A cette retraite fut donné passage à ceux qui y peurent gagner la Bourgogne, tousjours neantmoins poursuivis par le Marquis du Pont, fils de M. le Duc de Lorraine, & par M. de Guise, qui entrèrent avec eux jusques dans le pays de la Comté de Mont-belliard, où ils bruslerent quantité de villages par vangeance de ceux que lesdits estrangers avoient pillez & bruslez en Lorraine. Or en cette défrote générale d'armée le reste desdits Reistres voyant lesdits Suisses gagez qui s'en alloient si viste, enterrent leur artillerie en divers villages où ils estoient logez, à quatre ou cinq lieues de Chartres, dont estant adverty par quelques bons habitans dudit Chartres, j'y envoyay incontinent, comme estant de mon Gouvernement & de ma charge, & fis si bien chercher & fouiller par tout, qu'enfin se trouverent douze assez bonnes pieces, tant canons que coulevrines, que je fis conduire & mettre audit Chartres, d'où depuis ils furent amenez par le commandement du Roy en l'arsenal de Paris, & ainsi cette grande nuée d'estrangiers se dissipa, & cette armée se reduisit en rien, en laquelle moururent de maladie MM. de Bouillon (a) & son

(a) Le Duc de Bouillon ne mourut pas dans cette

frere le sieur de (a) Clervaut qui avoit 1587. amené lesdits Suisses, & un de leurs principaux Colonels le sieur de Vesmes (b), & infinis autres que l'Histoire (c) n'oubliera; & quelque empeschement que M. de Mandelet (d) Gouverneur de Lyon voulust faire à M. de Chastillon qui vouloit retourner en Languedoc, il se sauva & passa par le pays de Forests avec six-vingts bons chevaux qu'il avoit avec luy. Les choses estant ainsi heureusement succedées pour le Roy, il s'en revint à Paris au mois de Decembre dudit an quatre-vingt-sept, où il fut receu avec un grand applaudissement d'un chacun (e), & y

expédition : la mort de son frere le Comte de la Marck, & le mauvais succès de cette campagne, lui causèrent un si violent chagrin, qu'il y succomba.

(a) Claude Antoine de Vienne sieur de Clervaut.

(b) N'étoit-ce point le Colonel Werner qui fut tué au combat d'Auneau ?

(c) Toutes ces particularités seront confirmées par les Mémoires de Saint-Anban, que nous publierons incessamment.

(d) Mandelot étoit une des créatures de maison de la Guise. Il maria sa fille unique au fils de Villeroy.

(e) Henri III fut d'abord reçu avec transport. *On lui a crié Nœl, jamais Roi ne fut tant chéri* (écrivait alors Etienne Pasquier) : mais cet enthousiasme ne dura pas :

1587. voulut séjourner quelque temps , quelques bons avis que l'on luy donnaft de ne point rompre son armée , ains continuer & aller droit en Poictou & Guyenne pour mettre à raison le Roy de Navarre ; ce qu'il ne voulut jamais faire , ains aima mieux se remettre à ses exercices ordinaires , qui luy causerent bien-tost après la peine & le mal de la Ligue que nous dirons bien-tost sommairement en son lieu.

1588. Durant le séjour de la Cour à Paris, j'envoyay mon fils aîné le (a) Comte de Cheverny en Bourgogne fort bien esquipé & accompagné , pour voir M. le Comte de Charny grand Escuyer de France, & sa fille Damoiselle Françoisse Chabot Dame de Neuchastel la Maitresse, pour l'espouser, comme il fit, à Paigny, le Samedi vingt-septiesme

les émissaires de la Ligue exaltoient les promesses du Duc de Guise. Bientôt on compara celui-ci à *David* ; & Henri III fut le moderne *Saül*. Les libelles se multiplièrent. On s'appliqua surtout à dénigrer le Duc d'Epemon ; & le Roi ne tarda pas à se repentir d'avoir licencié son armée.

(a) Le Comte de Cheverny devint veuf en 1602 : il n'eut point d'enfans de ce mariage. Il convola en secondes nœces avec Marie Gaillard, fille du Seigneur de la Morinière, dont il eut une nombreuse postérité.

de Fevrier quatre - vingt - huit au commun 1588. consentement de tous leurs parens & amis, & de moy particulierement, pour l'honneur & la bonne & grande alliance que je mettois en ma maison, mondit fils n'ayant que treize ans au mois d'Aoust ensuivant, & ladite femme que unze au mois de Juillet auffi ensuivant, & après ledit mariage fait & consommé entr'eux selon leur aage, mondit fils s'en revint, & laissa sadite femme avec mondit sieur *le Grand* son pere, qui l'aimoit grandement, & le deuxiesme de Mars ensuivant audit an, qui estoit le Mercredy des Cendres M. de Vibraye mon frere ainé mourut à Vibraye d'une pluraisie en l'aage de 74 ans, & ainsi va la vicissitude des choses du monde, où nous voyons fort souvent par hasard arriver mort & mariage ensemble en une mesme famille.

Or pendant le mesme sejour audit Paris le Roy faisant démonstration de n'avoir plus agréables les services de M. de Guise, l'on commença à entrer en force soupçons de tous collez, & à se former des deffiances que la Ligue voulust commencer à se reunir: car aussi ce party a tousjours esté tenu suspect; & de fait le Roy depescha plusieurs fois vers lesdits sieurs de Guise pour estre

1588. mieux esclaircy de leurs intentions , & y envoya premierement M. de la Guiche , puis M. de Believre : mais après les choses dites & passées de part & d'autre (24), que je laisse à dire à l'Histoire du temps , M. de Guise se sentant fort du costé des Parisiens , se resolut de venir trouver le Roy à Paris , comme il fit , en poste , avec neuf chevaux seulement , & vint droit descendre au logis de la Reine mere du Roy , qui le mena incontinent après-disner trouver le Roy au Louvre (25) où les choses se passerent assez bien pour le commencement.

Mais deux jours après le Roy ayant esté certainement (a) adverty que incessamment

(a) Depuis l'entretien que le Duc de Guise avoit eu avec le Roi , il sentoit la témérité , & la légèreté de ses démarches. En conséquence rassemblant autour de lui ses partisans , qui tout-à coup formèrent un cortège nombreux , il ne s'occupa plus qu'à préparer l'insurrection générale à laquelle il vouloit arriver. Ces dispositions ne pouvoient pas se faire , sans que le Roi fut ayerti. Ce Prince promulgua un Edit qui ordonnoit à tous les étrangers de sortir de la capitale ; & les perquisitions les plus sévères s'exécutèrent. Le Duc de Guise & les partisans de la Ligue avoient intérêt à empêcher ces recherches. Les attroupemens commencèrent. De part & d'autre on étoit sur la défensive. Pendant ce tems-là Catherine de Médicis négocioit. Plus le Roi

il arrivoit beaucoup de gens estrangers & 1588. inconnus dans la ville, & jusques à si grand nombre, que pour en faire les recherches nécessaires par les maisons il falloit plus de forces pour accompagner les quarteniers, que l'on n'avoit accoustumé, il voulut ordonner seize Chevaliers du St. Esprit, comme personnes de qualité & marque, reconnus pour autoriser & faire de sa part lescrites recherches, avec lescrites seize quarteniers, chacun en son quartier; & cependant pour y tenir main forte Sa Majesté voulut faire venir quatre mille Suisses & le regiment de ses gardes, qu'il fit entrer dans la ville dès cinq heures du matin d'un Jeudy douziesme May quatre-vingt-huict, & départit aux places des principaux quartiers, comme en Greve, St. Innocent, Petit pont, Pont S. Michel, & Cimetiere S. Jean, où ils furent séparés par bons & forts corps de gardes, ce qui apporta aussi-tost grand estonnement aux habitans & au peuple, parmy lequel incontinent un mau-

& ses Ministres prenoient de mesures contre la sedition, plus les allarmes des Parisiens s'accroissoient. Les bruits les plus défastreux circuloient. L'appareil militaire des troupes, qui entrèrent dans la capitale, acheva de tourner les têtes. Dans les Mémoires suivans on retrouvera ces détails.

1588. vais bruit courut que l'on vouloit mettre une garnison en ladite ville, & faire pendre quelqu'un des principaux bourgeois d'icelle ; cela neantmoins n'empescha que toute la matinée dudit Jeudy ne se passast assez (a) doucement.

Et comme M. de Guise à son resveil dudit Jeudy matin, estant en son logis ordinaire de l'hostel de Guise, entendant comme les dites forces estoient entrées ès places de ladite ville, se doutant que cela se fist pour luy, envoya aussi-tost vers moy son plus confident Secrétaire, pour sçavoir si l'on vouloit entreprendre quelque chose sur sa personne, que je fis parler luy-mesme au Roy qui l'assura que *non*, & neantmoins continuant ledit sieur

(a) Ce n'est pas là ce que disent de Thou, Davila, & Cayet. Ils conviennent unanimement que les troupes en marchant tambour battant répandirent l'allarme dans tous les quartiers. On ferma les boutiques. Chacun courut s'armer. Les barricades commencèrent ; & à midi les troupes, qu'on avoit divisées par pelotons, se trouvèrent coupées de toutes parts. Cayet particulièrement nous apprend que, pour redoubler l'effroi des Parisiens, & les déterminer à prendre les armes, Crucé, Procureur au Châtelet, sema le bruit que Chatillon à la tête des Huguenots pénétrait dans le fauxbourg Saint-Germain. (Chronologie novenaire, tome I, folio 47.)

de Guise en (a) cette crainte , commença ^{1588.}
d'envoyer quelques Gentils-hommes des siens
aux quartiers , proche desdits corps de garde,
pour faire entendre ausdits habitans l'extrême
danger où ils estoient , & les moyens qu'ils
devoient entreprendre pour y remédier ; &
de fait l'on vid incontinent par la ville les-
dits Gentils-hommes assistez de quelque menu
peuple des plus inconfiderez , commencer à
fermer & retrancher les rues de barricades,
puis peu peu-à-peu , force habitans à pio-
cher leurs maisons , & y faire grandes pro-
visions de pierres pour jeter par les fenestres,
tellement que sur l'après - disnée dudit jour
de Jeudy qui estoit l'heure que les esprits

(a) Le Duc de Guise fut d'abord effrayé ; & il hésita
s'il n'accepteroit point l'expédient que Catherine de
Médicis & Bellievre lui propofoient. C'étoit de sortir
de Paris , en lui donnant pour lui & pour tous ses par-
tisans la sureté la plus entière. Mais quand il vit le
peuple s'échauffer de plus en plus , les troupes mon-
trer de la tiédeur , & la Cour ne point cacher ses craintes,
il résolut de consommer son entreprise. M. de Thou ,
témoin oculaire de l'événement , nous apprend (Liv.
XC.) que , curieux de voir de près une sédition , il alla
au Louvre , & de là à l'hotel du Duc de Guise ; qu'il
jugea de la consternation du Roi sur le silence qui re-
gnoit dans son palais , & qu'au contraire l'air triomphant
du Duc de Guise , lui indiqua ce qui alloit arriver.

1588. eschauffez de vin s'animent davantage, les troubles & la rumeur furent si grands, que s'estant par hazard trouvé un simple habitant tué, ou par un desdits Suiffes du Roy, comme l'on le disoit au peuple, ou bien par un de ses compagnons mesmes qui vouloit descharger son arquebuse; les habitans jà presque tous armez & barricadez, se jetterent en foule sur lesdits Suiffes, qui ne se mirent en aucune deffence, & en fut en un instant tué & affommé quarante ou cinquante, & cent ou six-vingts de bleffez, ce qui continuoit si avant, que le Roy fut (a) con-

(a) On fit bien des fautes dans cette circonstance; & tous les contemporains s'accordent à cet égard. La veille du 12 Mai on auroit pu arrêter tous les chefs des séditieux, si on eut voulu; & Poulain en avoit donné les moyens. Il n'y a qu'à lire son Journal, pour s'en convaincre. Le lendemain, au lieu de laisser les troupes en parade, pourquoi n'attaqua-t-on pas sur le champ les factieux? Crillon à la tête du régiment des Gardes vouloit charger, & on l'en empêcha. On convient que rien alors n'étoit plus facile que d'investir le Duc de Guise dans son hotel, & de l'y prendre mort ou vif. Mais quand les troupes se virent sans communication entre elles, & enveloppées de toutes parts, elles perdirent courage. Pour les soustraire à la fureur du peuple, il fallut leur faire éprouver l'humiliation de demander grâce. Saint-Paul marchoit à leur tête, désarmé, la can-

feillé de retirer lesdits corps de garde desdites 1588. places de la ville, & remmener lesdites forces aux faux-bourgs, où ils avoient accoustumé de loger, ne retenant mesme de son regiment des gardes que ce qui en devoit estre de garde ordinairement devant le Louvre; ce qu'il fit avec grand creve-cœur, & aussi s'appaisa un peu le peuple furieux, pour le reste du soir & partie de la nuit: car le lendemain du grand matin, qui estoit le Vendredy treiziesme dudit mois de May, tous les habitans de plus en plus animez, se remettant en armes aux mesmes barricades qu'ils avoient faites le jour précédent, qu'ils augmentèrent & fortifierent de tout leur pouvoir, & quelques-uns allerent exciter les habitans & escoliers de l'Université par le moyen & apprehension de leurs interests de prendre aussi les armes, ce qu'ils firent avec telle fureur, que sur les deux heures après-midy dudit Vendredy, ils se mirent à sonner le toccin de tous les costez, & faire un grand amas de gens en armes dans les cloistres de S. Severin, & autres grandes places de ce quartier, pour faire quelque entreprise ainsi que leur indifférence à la main, comme s'il eut conduit des prisonniers; & telle fut l'espèce de capitulation qui termina cette journée.

1588. cretion leur faisoit adonner, surquoy vindrent plusieurs advis au Roy (26) qu'ils le vouloient venir assaillir dans le Louvre, & demander tous ceux qui luy avoient conseillé de mettre des garnisons dans Paris, qu'ils appelloient *les pernicious Conseillers*, non prévoyant le danger qui pouvoit arriver s'il falloit tenir fort dans ledit Louvre contre une telle multitude de peuple si desbordée, où il n'y avoit ny seureté ny honneur: Sa Majesté délibera de sortir de ladite ville de Paris par la porte Neuve, qu'il avoit fait garder, pour gagner doucement les Thuilleries, où estant, selon les advis qu'elle auroit, elle adviseroit ce qu'elle auroit à faire, en attendant ce que la Reine sa mere avoit peu faire & arrester avec mondit sieur de Guise, qu'elle estoit allé trouver jusques chez luy pour appaiser l'esmotion.

Le Roy donc demeura ausdites Thuilleries, sans avoir aucunes nouvelles de la Reine sa mere, jusques sur les cinq heures du soir dudit vendredy, où l'on luy vint encore confirmer la continuation & augmentation de cette furie populaire, & que sans doute le peuple se resolvoit à le venir forcer dans le Louvre où il le croyoit encore, & qu'ainsi leur rage les pourroient bien amener jusques ausdites Thuill.

leries où il n'y avoit aucun lieu de résistance 1588.
à telle fureur ; cela le fit refoudre , à monter
à cheval & abandonner ladite ville , & aller à
Saint-Germain en Laye , nous commandant à
nous tous qui estions près de Sa Majesté de le
suivre & accompagner , ce que nous fîmes
tous le mieux qu'il nous fut possible selon
l'urgente necessité , cherchans des chevaux
& en trouvant à grand peine ; nous montâmes
tous la pluspart sans bottes , & partîmes
ainsi avec le Roy (a) , Messieurs de Mont-
pensier , de Longueville , Comte de Saint-
Paul , le grand Prieur de France , le Cardinal
de Lenoncourt , les Mareschaux de Biron &

(a) Le Roi (dit M. de Thou, Livre XC) en s'en
allant tournoit de tems en tems ses regards vers cette
ville ingrate qu'il abandonnoit. Un contemporain, donc
l'écrit est consigné dans les Mémoires de la Ligue (T. II,
page 320) confirme ce fait. « On dit (lit-on dans son
» Histoire par Mathieu, Livre VIII, page 548) qu'es-
» tant à Chaillot, il se retourna devers la ville, jetta
» sur elle sa malediction, lui reprocha sa perfidie, son
» ingratitude & desloyauté contre tant de biens qu'elle
» avoit reçu de sa main. Il jura (continue l'Historien)
» qu'il n'y rentreroit que par la brèche. Ses serviteurs,
» les compagnies de ses gardes, & de gens de guerre,
» ensemble les Suisses le suivirent, & quittèrent le logis
» à ces nouveaux Rois de Paris. »

1588. d'Aumont, le Sieur de la Garde (a), grand Maître de l'artillerie & plusieurs autres Gentils-hommes de la Cour & du Conseil avec moy, le Sieur de Bellievre & les Secretaires d'Estat, Villeroy & Brussard, & pour Pinart qui estoit aussi avec nous, le Roy le renvoya trouver la Reine sa mere qui estoit avec ledit S. de Guise, pour tout pacifier, afin de luy faire entendre les raisons de son subit partement.

Comme nous fusmes sur le chemin dudit Saint-Germain, & près de Saint-Cloud il fut advisé par ceux qui estoient auprès du Roy, qu'il n'y avoit non plus de seureté pour luy de demeurer à St-Germain, qu'au Louvre; les uns furent d'avis qu'il allast à Rouen, les autres à Beauvais, mais il se trouva que Sa Majesté n'estoit guère assurée ny en l'une ny en l'autre desdites villes, tellement qu'il fut résolu pour le mieux d'aller à Chartres si l'on en pouvoit estre assuré; cela fut cause

(a) Nous ne connoissons point de sieur de la Garde Grand-Maître de l'artillerie à cette époque. Philibert sieur de la Guiche occupoit alors cette place; & il se distingua en remplissant ses fonctions à la bataille d'Yvri. Ainsi nous croyons qu'il faut lire *la Guiche*, au lieu de *la Garde*.

que par l'avis de tous , le Roy me comman- 1588.
da , comme estant Gouverneur , d'y aller
devant pour luy asseurer ladite ville , ce que
je fis ladite nuit. Cependant Sa Majesté prit
son chemin pour y venir , passa par Trapes &
Rambouillet , où il coucha , & estant arrivé
le matin environ les huit à neuf heures audit
Chartres , j'assemblay aussi tost tous les corps
de ladite ville , leur fis aisément reconnoistre
leur devoir en telle occasion , & les disposay
non seulement à bien recevoir sadite Majesté ,
mais à luy obeyr & servir fidèlement & in-
violablement contre tous , tellement que le
Roy arrivant sur les onze heures audit Char-
tres avec tout ce qui le suivoit , il y fut très-
honorablement receu avec extrême allegres-
se (a) , & toutes choses remises & disposées à
sa volonté ; & peu de jours après le Regiment
des Gardes & les Suisses y vindrent qui furent
logez aux villages circonvoisins de ladite vil-

(a) M. de Thou (Livre XC) nous apprend que le
Roy dut cet accueil à Nicolas de Thou Evêque de Char-
tres. Le Prélat vint au devant de lui à la tête de son
Clergé ; & Henri entendit ce cri de *vive le Roi* , auquel
il n'étoit plus habitué. Au surplus les bonnes inten-
tions du Clergé & des habitans ne se soutinrent pas
longtems. Le venin de la Ligue infectoit déjà leurs
cœurs.

1588. le ; ainſi Sa dite Majesté trouva ce refuge assureé dans le Gouvernement dont il m'avoit honoré.

Le Roy demeura donc audit Chartres environ six semaines , pendant lesquelles on essaya toujours de traiter avec les Princes qui estoient à Paris & avec les habitans de ladite ville , la Reine mere du Roy , & la Reine sa femme y estans toujours demeurées , & M. de Villequier Gouverneur , sans pouvoir , non plus que lesdites Dames Reines , parce que tout s'y passoit sous l'autorité & le commandement de M. de Guise (27) , qui s'estoit faisi de la maison de ville , du Chasteau de la Bastille , & Bois de Vincennes ; le Parlement , Chambre des Comptes & autres Cours y estans aussi demeurées , mais avec peu ou point d'autorité ; ce que le Roy voyant , il s'assura des villes de Melun & de Corbeil au dessus de la riviere de Seine , & de celle de Mantes , au dessous de Paris , & s'en alla au partir dudit Chartres , audit Mantes , & puis à Vernon , où il s'arresta quelques jours , en attendant qu'il fust assuré si l'on le laisseroit entrer à Rouen , où après toutes choses y furent bien disposées ; Sa Majesté s'y rendit , & y demeura encore environ six semaines.

Pendant

Pendant le séjour du Roy audit Rouen , le 1588. Sieur de Villeroy Secrétaire d'Etat fut plusieurs fois desché par Sa Majesté pour conférer & traiter par la Reine sa mere , & luy , avec lesdits Princes de la Ligue , qui estoient tous venus à Paris , à sçavoir M. le Cardinal de Bourbon , & MM. de Guise, le Cardinal & le Duc de Mayenne, & autres de leur maison , qu'ils tiroient après eux , & quant & quant avec le Prevost des Marchands (a) & Eschevins nouvellement faits & esleus , qu'ils avoient choisis de ce mesme party , après avoir depossédé les anciens , & mis prisonnier le Sieur Perreuse , qu'ils trouverent Prevost de Marchands , & lequel ne fut delivré qu'à la fin du traité qui se fit entre le Roy , & ceux dudit party , après infinies allées & venues dudit Sieur de Villeroy (28),

(a) Les Historiens remarquent que, de tous les actes d'autorité qu'osa faire le Duc de Guise, l'élection du Prevôt des Marchands, & le changement des Echevins fut ce qui l'affecta le plus. Nicolas Hector, sieur de Pereuse, Prevôt des Marchands, fut mis à la Bastille, & on lui donna pour successeur le Maître des comptes (Marteau de la Chapelle) Ligueur déterminé. Deux des Echevins avec Poulain avoient couru à Chartre, rejoindre le Roi. Jean Compan , & Nicolas Roland les remplacèrent.

1588. des articles accordées, en fut fait un nouvel Edict de réunion, qui fut passé & publié par tout.

Après cela, le Roy revint de Rouen audit Mantes, où les Reines le vindrent joindre & retrouver, & tous ensemble retournerent à Chartres, où mondit Sieur le Cardinal de Bourbon & M. le Duc de Guise arriverent quelques jours après avec toute seureté, tant par ledit Edict de reunion, verifié au Parlement quelques jours auparavant, que par les assurances que leur avoit données la Reine mere du Roy, pour les faire venir, où le Roy leur fit le plus honneste accueil & réception qu'ils eussent peu désirer, & là Sa Majesté arresta, comme desjà il avoit mandé auparavant en toutes les Provinces, de faire tenir les Estats-Generaux de son Royaume en la ville de Blois le quinziésme de Septembre ensuivant, & ainsi après avoir fait la Feste de Nostre Dame d'Aoust audit Chartres, il s'achemina audit Blois, accompagné desdites Dames Reines, desdits Princes reunis, & de tout le reste de la Cour. Ce fut alors que ledit Sieur de Guise commença à faire paroistre l'autorité qu'il vouloit prendre partout, premierement sur la maison du Roy, à cause de son Estat de Grand-

Maitre, puis sur les gardes du Roy, recevant 1588. le mot de Sa Majesté, & leur baillant & leur faisant les commandemens à toutes occasions, & enfin s'attribuant en peu de jours le pouvoir general & autorité absolue sur toutes choses en qualité de Lieutenant general de Sa Majesté, dont les lettres telles qu'il les avoit voulues en traittant luy avoient esté expediées & verifiées en Parlement, & ainsi faisant & disposant de tout l'on estima qu'il seroit encore pourveu de l'Estat de Connestable, & se rendroit si puissant qu'il n'y auroit plus que les siens maintenus & avancez aux premiers honneurs, bien-faits & charges de ce Royaume, puisque le Roy se laissoit ainsi aller à cette nouvelle & extraordinaire faveur.

Ainsi donc le Roy avec toute la Cour arriva audit Blois au commencement du mois de Septembre de ladite année 1588, & mesme force Deputez pour lesdits Estats s'y rendirent aussi, bien qu'ils ne fussent assignez que pour le quinzième dudit mois : mais c'estoit pour se voir, se recognoistre, & commencer les pratiques que produisirent depuis lesdits Estats, que nous pouvons dire avoir esté tels, que nous avons veu du depuis le Roy, & la France en de miserables extremitéz.

1588. Le troisieme dudit mois de Septembre le Roy s'advisa & se résolut par l'advise très-mauvais & dangereux de quelques-uns, comme il s'est trouvé depuis, & sans faire cognoistre à personne du monde les occasions & raisons qu'il en avoit, demander à tous les premiers & principaux de son Conseil ordinaire, qui l'avoient tousjours servy, suivy & assisté, qu'ils se retirassent chacun chez soy, & leur escrivit à chacun une lettre de sa propre main, leur mandant ; *qu'il n'estoit point malcontent d'eux, & qu'il leur feroit plaisir quand les occasions s'en présenteroient*, qui sont les mesmes termes desdites lettres, sans leur en dire autres raisons ny occasions quelconques. Je fus le premier honoré de ce commandement, & après moy en mesme temps M. de Bellièvre qui servoit comme d'Ambassadeur extraordinaire aux plus grandes & importantes affaires de cet Estat, & tout d'une suite MM. de Villeroy, Brussart, & Pynart, qui estoient les trois Secrétaires d'Estat, que certainement j'avois tousjours veu très-fideles & affectionnez à leur devoir ; & fut aussi en mesme temps donné congé à M. de Combaut (a) Chevalier du St. Esprit & premier Maître

(a) Robert de Combaut sieur d'Arcy-sur-Aube, est appelé dans les Mémoires de la Reine Marguerite, le

d'hostel du Roy, qu'il avoit tousjours tesmoi- 1588.
gné l'aimer, & à sa femme qui estoit Dame
d'atour de la Reine.

Aussi-tost que j'eus receu ladite lettre du
Roy, qui me fut apportée par le sieur Be-
noise Secretaire de son cabinet, qui me
trouva dans mon coche avec ma suite accou-
tumée dans la forest entre Blois & ma maison
de Cheverny, d'où je retournois trouver Sa
Majesté pour le servir avec mesme affection
& fidelité que j'avois faite toute ma vie,
voyant le changement si inopiné & extraor-
dinaire je l'admiray un peu à l'abord : mais
Dieu m'ayant fait la grace de me sçavoir
contenter dans les faveurs & prosperitez du
monde, m'avoit aussi tousjours fait celle de
me tenir tousjours préparé aux disgraces qui
y devoient arriver, & à me sçavoir promp-
tement accommoder & doucement résoudre
à ce qui est la volonté de mon Maistre ; &
ainsi j'eusse deslors remis, comme je le voulus
faire, les Seaux entre les mains dudit sieur

chef du Conseil des mignons de Henri III. Il avoit
épousé Louise de la Beraudière de l'Isle-Ronet, maî-
tresse en titre du feu Roi de Navarre. Ce mariage lui
valut des plaisanteries bien amères. Il s'en consola, en
faisant fortune à la Cour. Il venoit en 1583 d'être
nommé Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit.

1588. Benoife comme le Roy me le mandoit, n'eust esté qu'il me prioit inflamment de parachever mon voyage audit Blois dont j'estois fort proche, & où mes gens avoient desjà préparé mon dîner, me difant qu'il fuffiroit de les renvoyer de là. Tellement que je le fis monter en mondit coche & m'en allay descendre en mon logis de la basse-court du chasteau de Blois, & non en mon département que j'avois d'ordinaire dans ledit chasteau, & au mefme temps que je fus arrivé & descendu je renvoy lesdits Seaux au Roy par ledit fleur Benoife, & par le Grand, l'un de mes Secretaires, pour en faire & difposer ainfi qu'il luy plairoit; & après que j'eus dîné, & que force de mes meilleurs & plus vrais amis de la Cour m'eurent fait cette faveur de me venir visiter, j'allay trouver la Reine mere par fon commandement, & demeuray deux heures encore feul avec elle en fon cabinet (a), où je receuz de Sa Majesté tout l'honneur & la fatisfaction particuliere que je pou-

(a) M. de Thou (Liv. XCII) prête à Cheverny un motif que celui ci n'avoue pas. L'Historien dit que ce chef de la Magistrature vint en Cour dans le deffein de parler au Roi, qu'il pria la Reine mere de lui obtenir cette audience, & que sur le refus du Monarque il se retira à Eclimont.

vois espérer de sa bonté , & de la recon- 1588.
noissance de mes fidelles services : cela fait
& ayant pris congé d'elle je m'en revins en
mon logis , & dès le soir je m'en retournay
coucher chez moy à Cheverny , d'où peu de
jours après je repartis & m'en vins me re-
rirer dans ma maison d'Eclimont , comme
tous les susdits du Conseil firent chacun en
la sienne , en mesme temps & par mesme
commandement.

Toute la France s'estonna grandement de
cette si prompte mutation de la volonté
du Roy , survenue sans aucune cause ap-
parente contre personnes de nos quali-
tez , auxquels jusques - là il avoit toujours
tesmoigné tant de confiance & d'amitié , &
que j'ose dire qui l'avoient si bien servy se-
lon le malheur & la diversité des temps , &
de ses humeurs (29) , & chacun diversement
selon son sens & sa passion , desirant en
trouver le sujet ; les uns disoient que ce que
le Roy en avoit fait , estoit à dessein d'a-
muser & comenter les Estats , & estourdir
par-là les plaintes qu'il apprehendoit qu'ils
luy fissent , tant de plusieurs mauvais Edicts
qu'il avoit faits , que des grandes levées de
deniers , faites à l'appetit de ceux qui le
possedoient , & du mauvais & inutile em-

1588. ploy d'iceux en ce Royaume ; les autres n'aprouvans cette raison disoient qu'il n'y avoit un seul de tous ceux dudit Conseil , aüssi licentiez , qui ne peust fort bien se deffendre en pleins Estats , & se justifier de telles opinions , faisant aisément voir d'où venoient les fautes. Pour moy j'advoue que je le desirois avec passion , & en fis supplier le Roy plusieurs fois par l'assurance que j'avois que ce seroit un moyen de faire voir au public sa bonté & douceur & quant & quand l'innocence de ses meilleurs & plus fideles Conseillers , mais il ne voulut jamais que cela fust approfondy davantage , ny cogneu , desirant plustost s'excuser en partie de tout ce qui s'estoit passé , & en rejeter l'envie toute entiere , tant sur ceux de sondit Conseil , que sur ceux qui en estoient plus coupables , ainsi qu'il tesmoigna assez par sa harangue ausdits Estats, par laquelle il voulut de mesme se descharger sur ceux que l'on appelloit la Ligue , qu'il disoit avoir ruiné son Royaume ; mais ils eurent assez de pouvoir pour empêcher que ce qui les concernoit ne demeurast imprimé dans ladite harangue , tant les choses estoient alors desordonnées & violentées. Toutes ces raisons , bien que très-apparentes en quelques choses, ne sembloient assez suffisantes

à forcer d'autres curieux esprits, qui ne pou- 1588.
voient comprendre comme le Roy esloignoit
de luy son Conseil plus ordinaire & affidé,
qui estoit composé de personnes remplies de
cognoissance, & expérience de toutes les af-
faires, lors principalement qu'il en avoit &
pouvoit avoir plus de besoin pour son repos
& son service, & ainsi en attribuer la cause
à quelqu'une plus secrette & moins connue,
& là-dessus estimoient que Sa Majesté n'avoit
pas tous les contentemens de la Reine sa
mere, comme croyant qu'elle avoit trop fa-
vorisé ceux de ladite Ligue, & qu'il estoit
(a) entré en deffiance & soupçon de ceux
de sondit Conseil, que ladite Dame avoit
tous avancez, & les avoit obligez de luy
communiquer tout ce qui se passoit aux affai-
res, à quoy d'autres encore adjoustoient que
lesdits Secretaires d'Estat communiquoient &
descouvroient le secret des depesches, &
que moy pour mieux m'appuyer j'avois pris
alliance par le mariage de mon fils aîné,
avec M. le Duc d'Elbœuf, qui avoit espousé
la sœur de ma belle-fille, dans la Maison
de Lorraine, dont les Princes luy estoient
suspects; & ainsi en cette diversité de juge-

(a) Cela se rapproche beaucoup de l'opinion d'Es-
tienne Pasquier. (Lisez l'Observation N°. 29.)

1588. mens & opinions, il fit nostre esloignement, sans jamais avoir peu en trouver la raison certaine ; quant à moy le plus grand regret que j'en eus , fut d'abandonner mon bon Maître par son exprès commandement, & par la persuasion violente de ses ennemis, & le laisser entre leurs mains pour le ruiner, comme après ils ne manquerent de faire, *estant un grand préjugé d'inconvénient au troupeau (a) , quand les chiens qui les gardent sont chassés de la maison.*

En cette façon donc le Roy fit l'ouverture desdits Estats-Généraux, ayant baillé les Sceaux de France au fleur de Montelon (b), simple Avocat, & qui jamais n'estoit forté du Palais de Paris, & ayant fait d'autres Conseillers &

(a) Avec la permission de l'Auteur nous remarquons que les chiens avoient bien mal gardé le bercail, en y laissant les loups entrer, & dévorer tout à leur aise.

(b) Il s'en faut bien que cet énoncé soit exact. François de Montholon n'étoit point un simple Avocat. Il remplissoit la place d'Avocat général au Parlement de Paris. Magistrat intègre, & citoyen vertueux, il manquoit des lumières nécessaires pour la nouvelle dignité à laquelle on l'appelloit. Montholon connoissoit si peu la Cour, qu'il n'avoit jamais vu Henri III. Pasquier (dans la lettre première de son Livre XIII) nous a

Secrétaires (a) d'Etat à sa fantaisie, lesquels 1588.
 Estats se continuerent à l'humeur (b) *Françoise*; & depuis, selon les premiers desseins de ceux qui avoient fait eslire des Deputez à leur dévotion s'y firent plusieurs menées, brigues & mauvaises pratiques contre l'autorité du Roy, & s'y proposerent des choses en nombre infiny qui emportoient entiere-ment toute la puissance, l'autorité, finance, & revenu ordinaire de Sa Majesté, n'y ayant plus personne près d'Elle, instruite de ses affaires, & capable de respondre à tant d'extraordinaires demandes & propositions, ledit sieur de Montelon & ceux qui l'assistoient, n'ayans aucune connoissance ou expérience

conservé à ce sujet une particularité assez singulière. Quand Montholon se présenta au Roi, ce Prince avoit auprès de lui *Bellegarde*, & *Longnac*. Le Magistrat demanda lequel des trois étoit le Monarque.

(a) Les Secrétaires d'Etat, qui remplacèrent ceux qu'on renvoyoit, furent *Beaulieu de Ruzé*, & *Revol*. On leur avoit donné pour adjoint *Nigeon*, qui refusa.

(b) L'Auteur des Mémoires auroit dû expliquer ce qu'il entendoit par ces expressions. Le mot tombe-t-il sur le caractère léger de la Nation, ou sur ce pérorage qui, dans les assemblées de ce genre, consuma le tems en pure perte, & ne produisit rien d'utile pour le bien public?

1588. des affaires de l'État ; tellement qu'en cette insolence des Deputez desdits États, tous presque gaignez, & non contredits ny repri-
mez par personnes suffisantes, les sieurs d'O (a)
& de (b) Chenailles Superintendans des Fi-
nances, & le sieur Miron premier Medecin,
dont le Roy se confioit, furent incontinent
attaquez (c) par lesdits États, & Sa Majesté

(a) François d'O, Seigneur de Fresne, Surintendant des Finances, & depuis Gouverneur de Paris. Il avoit épousé Catherine de Villequier.

(b) Robert Miron, Seigneur de Chenailles, Con-
seiller d'Etat, Intendant & Contrôleur général des Fi-
nances. Il étoit frère de Marc Miron, Seigneur de
l'Hermitage, premier Medecin de Henri III.

(c) On ne trouve rien de formel par rapport au renvoi, ou à l'éloignement des deux Miron & du sieur d'O, dans les diverses relations que nous avons des États-Généraux tenus en 1588. Le Journal de l'Etoile (tome I, page 135 de la dernière édit.) nous apprend que le 4 Décembre le Roi donna congé à d'O, & à Miron, son premier Medecin, se disant fort importuné de ce faire par les Députés des États, c'est-à-dire par le Duc de Guise : enfin après la soumission de d'O, & de Miron (ajoute l'Etoile) audit Duc, à qui ils promirent d'être fidèles serviteurs, ils rentrèrent au service du Roi..... Ce passage de l'Etoile semble s'accorder à ce sujet avec le fait suivant qu'on lit dans le Journal des États de Blois de 1588, par Bernard (page 144.) *Bruit du congé de Messieurs d'O, Chenailles, Gondy de Retz, Lenoncour,*

forcée de les esloigner , comme encore après 1588. estre demeurez les derniers. Et le Roy demeurant aussi seul & desnue de ses plus fidelles & ordinaires serviteurs , les affaires s'en allerent en si périlleux termes pour luy , que par la conclusion desdits Estats, Sa Majesté demeurait despouillée de son autorité , & sa personne réduite à une espece de tutelle , & peut-estre en honteuse captivité ; ce qui fit alors, mais trop tard , reconnoistre & advouer ce que je luy avois dis plusieurs fois , auparavant ; qu'il estoit trop dangereux d'assembler & ouvrir les Estats en France , quand les esprits des subjects , dont ils sont composez, sont remplis comme ils l'estoient alors, de factions , interests , & désobeissances ; ce qu'il esprouva sur chacun article qui luy fut proposé, dont ceux desdits Estats vouloient eux-mesmes estre juges seuls, soustenant hardiment que les Estats-Généraux du Royaume

Miron, & autres... L'Avocat Bernard place l'événement en question à la date du 6 Décembre , c'est-à-dire deux jours après les déclamations séditieuses du Théologal de Senlis contre les personnes qui avoient encore la confiance du Roi. M. de Thou , ordinairement si exact, se contente de parler du tribunal demandé par les Etats pour informer & poursuivre tous les gens ayant eu le maniement des finances. (Voyez Livre XCIII.)

1588. assemblez, avoient tout pouvoir, que le Roy en estoit comme Président seulement, qui estoit chose toute nouvelle & contre l'ancienne pratique & créance des François; ce qui se peut assez juger à quel point estoient les choses réduites, puisque lesdits Estats ainsi fermes, instruits, & soutenus de M. de Guise, & de toute sa faction, pouvoient faire tout ce qui leur plaisoit (30), sans que personne osast seulement y contredire.

Le Roy se trouvant en cette extremité (31), & pensant y bien pourvoir, en se deffaisant & saisissant de ceux qu'il tenoit en estre la cause, un Vendredy matin vingt-troisiesme Decembre, surveille de Noel quatre-vingt & huit, estant dans son cabinet, au chasteau de Blois, avec peu de personnes choisies entre les plus assurez qui luy restoient, fit appeller mondit sieur de Guise par un de ses nouveaux Secretaires d'Etat, nommé Revol, feignant de vouloir parler à luy, qui le trouva assis au Conseil avec les autres, dans l'anti-chambre de Sa Majesté, lequel à ce commandement, & sans se douter de rien, bien que quelques-uns tinssent qu'il en eust esté adverty, se leva aussi tost dudit Conseil, & entra tout seul en la chambre du Roy pour aller audit cabinet, auquel ledit Secretaire estoit

desjà villement rentré ; & comme il voulut 1588.
 approcher d'une premiere porte qui y est ,
 dix ou douze de ceux que l'on appelloit les
quarante-cinq , le faifirent par le corps , &
 en mesme temps faifirent son espée & sa
 dague ; de sorte que sans qu'il se peust def-
 fendre , il fut incontinent tué par eux à coups
 de dagues. Et bien tost après le Roy ayant
 veu à travers ladite porte , la fin & l'exécu-
 tion de son commandement , partit de sondit
 cabinet , & voyant ainsi ledit Sieur Guise
 mort , dit *qu'il estoit lors assurément Roy , &*
qu'il n'avoit plus de compagnon : & au mesme
 temps fit appeller M. le Cardinal de Guise ,
 & M. l'Archevesque de Lyon , qui estoient
 en l'anti-chambre , audit Conseil , où déjà
 par ledit accident ils estoient en trouble &
 rumeur , & estoient tous deux entrez dans
 ladite chambre. Le Roy luy mesme leur mon-
 tra ledit corps mort , & tout sanglant , dudit
 sieur de Guise , & après les fit emmener pri-
 sonniers en une chambre haute dudit chasteau
 de Blois , d'où incontinent ils furent separez ,
 & des gardes séparément à chacun , Au mes-
 me temps l'on envoya aussi des gardes à M.
 le Cardinal de Bourbon en sa chambre ; com-
 me à Madame de Nemours , & à MM. les
 Princes de Joinville, d'Elbœuf & de Nemours :

1588. & le grand Prevost (Le S. de Richelieu) alla en la Maison-de-Ville , où les Deputez du Tiers-Estat estoient assemblez , & y prit & arresta prisonniers le President de Neuilly , Prevost des Marchands de Paris , avec les Chappelles , & les deux Eschevins de Paris , Compant , & Cotte-blanche , le sieur Chateau-fort (a) , & le Secretaire Péricard ; pendant que d'autre costé , parmi le corps de la Noblesse l'on arresta aussi prisonniers , les sieurs Comtes de Brissac , de Bois-Dauphin , & le sieur de la Brosse Gouverneur de Mouzon , lesquels (b) furent eslargis dès l'après - disnée , après avoir promis , juré & signé , de n'estre jamais d'aucunes associations & Lignes contre le service du Roy.

Ceste sanglante tragedie se fit dès les neuf à dix-heurs du matin dudit vendredy , dont après le Roy voulut porter luy-mesme les

(a) Cayet dans sa Chronologie novenaire (fol. 110) le nomme le sieur de *Hauefort*. Il dit qu'on l'arrêta avec Péricard , & Bernardin , le premier , Secrétaire du Duc de Guise , & l'autre son valet de chambre. Mathieu (Histoire de Henri III , Liv. VIII) dit la même chose. Il ajoute que le Secrétaire Périgard dévoila tous les secrets de son maître.

(b) Bois-Dauphin & Brissac promirent (dit M. de Thou , Livre XCIII) d'être fidèles au Roi.

premieres

premieres nouvelles à la Reine sa mere, 1588. qui estoit demeurée au liſt cette matinée, pour s'estre trouvée mal toute la nuit précédente, & luy ayant sommairement dit ce qui s'estoit passé, & qu'il croyoit *estre lors Roy, & sans compagnon*, cette bonne Princeſſe très-prudente, luy demanda s'il avoit bien pensé auparavant, & pourveu à tout ce qui luy en pourroit arriver; & ayant dit que ouy, elle luy dit ces mesmes mots: *Mon fils, Dieu veuille qu'ainſi ſoit, & que vous vous en trouviez bien: ne perdez temps d'y bien ſonger, je vous prie, car aux choses faites, les conſeils en doivent estre pris*, dont le Roy la remercia, & se separerent ainſi pour cette fois. Ladite Dame Reine trouvant grandement estrange, comme l'on me l'a fidellement rapporté, cette ſi violente & perilleuſe action, & encore plus quant elle ſçeut que le lendemain le Roy avoit fait auffi tuer (a) M. le Cardinal

(a) On avoit enfermé le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lyon dans la même priſon. Le Cardinal d'abord s'endormit: à ſon reveil l'Archevêque l'effraya en lui parlant de la mort. Si l'on en croit Mathieu (*ibid.*, page 669) ils firent l'un à l'autre la confession de leurs vies, & la reconnoiſſance de leurs fautes... Pendant ce tems là Henri délibéroit ſur ce qu'il feroit. On lui rapporta que le Cardinal s'étoit emporté en

1588. de Guise, prisonnier en sa chambre, par quelques soldats du Regiment de ses gardes, conduits par leur Capitaine, nommé le Gast, du nombre desdits *quarante-cinq* qui le tuèrent à coups de hallebardes & d'espées, l'ayant trouvé qu'il prioit Dieu.

La nouvelle estant bientoist apportée à Paris, tout le peuple se sentit merveilleusement esmeu, & chacun reprenant ses premières & mauvaises impressions des *barricades*,

menaces. Le Monarque alors prit le parti d'ordonner un second assassinat. Ceux à qui on s'adressa, répondirent qu'ils ne vouloient pas mettre la main sur un Prêtre. Mathieu dit que le *Gast* s'en excusa de cette manière. « On trouva (continue-t-il) pour quatre cens escus quatre cens instrumens de cette exécution; l'un d'eux monte en la chambre où estoit le Cardinal, luy fait une grande & profonde réverence, luy dit que le Roy l'appelloit. Le Cardinal, avant de parler, s'enquiert si le Roy ne demandoit pas aussi l'Archevêque de Lyon: on luy répond que le Roy ne demandoit que luy... Il sort: l'Archevêque luy crie... *Monseigneur*, pensez en Dieu! A ce mot le Cardinal blesmit, & s'émeut... Au troisieme, ou quatrieme pas qu'il fit hors de sa chambre, il fut enveloppé de quatre, qui à coup d'espées, de poignards & de pertuisannes le dépescherent, & l'ayant tué le dépouillerent... (Mathieu, Histoire du règne de Henri III, Liv. VIII, p. 669 & 670.)

les Prédicateurs commencerent à parler ouver- 1588.
tement contre le Roy, & avec telle violence,
que le menu peuple se mit à rompre les armoi-
ries du Roy, & à fouler aux pieds ses portraits,
& faire mille autres indignitez honteuses &
désobéissantes. D'autre costé ceux de la ville
d'Orléans estoient dès le soir du mesme Ven-
dredy, adverty, de la mort dudit sieur de
Guise, par les sieurs de Bassompierre, Cheva-
lier Breton, & de Roscieux, eschappez de
Blois, aussi-tost qu'ils ouirent le bruit de
ce qui se faisoit au Chasteau, commencerent
à donner ordre à la seureté de leur ville;
& pource aussi-tost firent braquer leur artil-
lerie contre la citadelle, dans laquelle le sieur
d'Antragues, & Antragues son frère furent
envoyez par le Roy pour s'y jeter; ce qu'ils
n'oserent, & n'approcherent plus près d'Or-
léans que de Meun; ce que le Roy sçachant,
y renvoya diligemment M. le Marechal d'Au-
mont avec le plus de force qu'il peut pour
penser entrer dans ladite ville par ladite cita-
delle (a), mais les habitans y avoient déjà

(a) On a vu dans les Mémoires de Guillaume de Saulx
que la lenteur de Henri III lui fit perdre la ville d'Or-
léans. Plusieurs des Mémoires, qui suivront, achèveront
d'éclaircir tout ce qui a rapport à cet événement. (Lisez
le Tome XLIX de la Collection.

1588. pourveu par un grand retranchement qu'ils firent, & garderent fort bien entr'eux, & ladicte citadelle tellement qu'ils donnerent temps à M. le Chevalier d'Aumalle d'entrer au bout de trois jours, comme il fit, en ladicte ville, & s'en rendre le maistre, & en mesme temps M. le Duc de Mayenne estant à Lyon mettoit en ordre l'armée du Roy pour la conduire en Dauphiné comme il luy avoit esté ordonné, ayant appris la mort de son frere, & par mesme moyen qu'il devoit prendre garde à sa personne sur laquelle il y avoit entreprise, part incontinent de Lyon & s'en alla en son gouvernement de Bourgogne (a), & en passant se saisit de la Citadelle de Chaalons, où le Baron de Luz qui en estoit Gouverneur ne peut de Blois arriver assez à temps pour les empescher; & de-là poursuivit son chemin jusques à Dijon, qu'il s'affura, & commença d'assembler le plus de forces qu'il luy fut possible; & ainsi de tous les costez de la France chacun se mit à faire pis contre le Roy & à allumer le feu de la guerre civile, que nous vismes après. Pendant tous ces grands désordres & divers malheurs qui commençoient à ruiner

(b) Lisez les Mémoires de Guillaume de Saulx, tome 49, p. 269.

la France, la Reine mere du Roy vivement 1588. faisie & touchée, comme il est aisé à croire, de cette publique désolation, retomba malade, & se portant un jour mieux, elle fut voir M. le Cardinal de Bourbon qui estoit arresté prisonnier en sa chambre du chasteau de Blois, & au retour elle se trouva si faisie de melancolie & de regret d'avoir veu le premier Prince, & qu'elle avoit tousjours fort particulierement aimé, réduit en cet estat, que le mercredy quatriesme jour de Janvier quatre-vingt-neuf, les Medecins la 1589. jugeans atteinte d'une pluraisie, la firent seigner, & son mal croissant tousjours sans que l'on y peust apporter de suffisans remedes, elle voulut faire son testament le Jeudy matin sur les neuf heures, puis ayant receu tous ses Sacremens avec la mesme bonté & force d'esprit & jugement qu'elle avoit tousjours eu en toute sa vie, elle mourut l'après-dinée dudit jeudy, environ une heure après midy, qui estoit la veille des Rois cinquiesme desdits mois, & où le Roy, la Reine sa femme, & toute la Cour s'estans trouvez présens à cette mort, que l'on peut dire avoir esté sans flatterie une des plus courageuses, plus prudentes & habiles Reines que la France ait jamais eues, & comme telle grandement

1589. regrettée de force gens de bien (32), marris de la perdre en une saison où elle estoit si nécessaire.

Quand le peuple de Paris vid Orleans assiégé, après le Cardinal de Guise aussi tué, & la Reine mere du Roy aussi morte, il se porta à de tels (a) excès de rebellion & de mesconnoissance envers la dignité Royale & ses Magistrats, qu'un nommé le Clerc auparavant Procureur au Parlement, & depuis estably Capitaine de la Bastille par la violence populaire, alla avec force Cavaliers en armes au Palais, le Parlement y estant assemblé comme d'ordinaire; & ainsi entra dans la grand-Chambre, & y prist & emmena prisonniers en ladite Bastille le premier President de Harlay qui y estoit, le Président de Thou, & vingt-deux Conseillers qu'ils'choisirent (b)

(a) C'est dans les Mémoires particuliers de l'Historien de Thou qu'il faut lire les détails de ces troubles, & le récit effrayant de l'agitation où étoient les esprits. De Thou étoit alors à Paris; & il fut obligé de se sauver déguisé en soldat.

(b) Le lundi 16 Janvier, les Chambres étant assemblées, les ligueurs se saisirent des avenues du Palais. Ils avoient à leur tête Bussy le Clerc, Jean-Baptiste de Machaut, Michel de Marillac, & Baston. Le premier, dont le vrai nom étoit Jean le Clerc, après avoir été

dans ledit Parlement, comme plus affectionnez que les autres au service du Roy, & qu'ils craignoient qu'ils les peussent contredire à ce qu'ils desiroient faire passer audit Parlement pour les levées de deniers & autres choses qui pourroient survenir, & principalement pour la publication de la Censure qu'avoit fait la Sorbonne de Paris, déclarant le Roy qui avoit fait tuer & massacrer le Cardinal de Guise, privé Prévôt de Salle, se fit Procureur. On le nomma ensuite Lieutenant de la Bastille sous Marteau de la Chapelle, qui en étoit Gouverneur. Celui-ci ayant été arrêté aux États de Blois, Buffy le Clerc lui succéda dans les places de Gouverneur à la Bastille, & de Prévôt des Marchands. Ces brigands (car voilà leur vrai nom) se transportèrent au Parlement, & à main armée conduisirent en prison tous les Magistrats qui leur étoient suspects. Ceux qui paroissoient se rapprocher de leur parti, tels que le Président Brisson, eurent soin de s'absenter. D'autres instruits du complot, qu'on méditoit, prirent la fuite. Parmi ces derniers nous nommerons le Président Seguier, & son frère l'Avocat général. Un attentat de cette nature ne se commit pas, sans exciter des réclamations. La plupart des Bourgeois, quoiqu'infectés du poison de la révolte, ne purent retenir leurs larmes en voyant ce spectacle. Les Mémoires de l'Etoile contiennent un tableau circonstancié de cette horrible journée; & ils nous y ramèneront.

1589. du droit de son Royaume & de sa dignité Royale, & tous les subjects deschargez de l'obligation qu'ils avoient au service dudit Roy.

Or comme en ce discours de ma vie, je me suis insensiblement, & peut-estre trop estendu sur les choses que j'ay veu passer pendant icelle ; parce qu'estant toujours auprès du Roy, & ayant l'honneur d'avoir participé à tous ses Conseils, & secrets ; j'ay estimé estre bon de laisser aux miens la verité par abregé, des choses plus remarquables, où la pluspart des historiens peuvent tromper la posterité ; aussi estimay-je encor par mesme raison, estre obligé de mettre par ordre les mesmes choses comme je les ay véritablement apprises en ma maison d'*Eclimont* (a), où je suis toujours demeuré durant mon absence de la Cour, & où tous les jours j'estois visité de plusieurs de mes amis, d'un & d'autre party, qui quelques fois se sont rencontrés en mesme temps ensemble chez moy, & puis s'entretuoient au partir de ma maison, tant l'aigreur estoit grande entre lesdits deux partis,

(a) L'Historien de Thou alla rejoindre Cheverny à son château d'*Eclimont* ; & il rend compte dans ses Mémoires particuliers de la conversation qu'il eut alors avec le Chancelier disgracié.

& ainsi en poursuivant ce que je fis pendant 1589⁷ mondit sejour chez moy, je diray sommairement ce qui se faisoit en même temps parmy le monde.

Ceux de Paris, après tous leurs beaux commencemens de rebellion, solliciterent le plus qu'ils peurent ledit Sieur du Mayne (a) d'y venir, & tascher à faire lever le siege d'Orleans qui estoit joint & uny avec eux, ce qu'il fit le plus diligemment qu'il pût, s'assurant en passant de la ville de Troyes en Champagne, qu'ils mirent en son party de la Ligue & Union, qu'ils nommerent entr'eux; puis revint à grandes journées pour surprendre ledit Sieur Marechal d'Aumont au siege d'Orleans, lequel en estant adverty (b), leva le siege avec très-grand effroy, un matin devant le jour; & après que ledit sieur du Mayne fut arrivé audit Orleans, & eut donné ordre à ce qui estoit de ladite ville, & fait razer la Citadelle, il alla à Charres, où il fut receu par les habitans,

(a) Nous remarquerons une fois pour toutes que par le sieur *du Mayne*, il faut entendre le Duc de Mayenne.

(b) Voyez les Mémoires de Guillaume de Saulx (tome XLIX de la Collection, p. 269), on y a justifié le Marechal d'Aumont de l'imputation flétrissante que les expressions de Cheverny semblent lui imprimer.

1589. & après y avoir arresté un jour seulement pour leur faire faire le serment, s'en alla droit à Paris, recevant sur le chemin nouvelles assurées que la ville de Rouen s'estoit declarée pour luy, & mise en son party de l'Union, & que MM. de Carrouges (a), & premier President y avoient esté arrestez prisonniers; que celle de Mante s'estoit aussi declarée pour luy, & que la ville & Parlement de Toulouse en avoient fait de mesme, le premier President (b) & Advocat d'iceluy ayans esté tuez par le peuple, que le Marechal de Rets (33), que le Roy avoit envoyé à Venise pour y emprunter de l'argent, & amener pour luy une grande levée de Suisses, avoit esté arresté prisonnier sur le chemin, comme aussi le Sieur de Poigny (c),

(a) M. de Thou (Liv. XCIV) & l'Etoile dans son Journal de Henri III, disent formellement que les factieux chassèrent de Rouen leur Gouverneur Tanneguy le Veneur sieur de Carouges. Le Premier Président (Claude Groulard) se sauva.

(b) Duranti, Premier Président du Parlement de Toulouse, & Michel Daffis, Avocat-Général, furent assassinés par les partisans de la Ligue. On retrouvera dans les Mémoires de l'Etoile le récit détaillé de cette sanglante exécution.

(c) Jean d'Angennes, sieur de Poigny, étoit de la maison de Rambouillet. De Thou (Liv. XCII) en fait grand éloge.

revenant de devers M. de Savoye, où le 1589. Roy l'avoit envoyé pour sçavoir de luy ce qui l'avoit meu à s'emparer du Marquisat de Salusses; & encore au mesme temps luy vindrent aussi nouvelles que le sieur de Fargis (a) avoit esté arresté prisonnier en la ville du Mans par les habitans d'icelle, & le Chasteau pris & rendu à leur devotion, & mis ès mains du sieur de la Motte-Serrant (b) & de Bois-Dauphin, qui disoit que c'estoit par contrainte qu'il avoit juré & signé à Blois de ne porter jamais les armes contre le Roy, & qu'il n'estoit pas plus obligé de tenir son serment que celuy que le Roy avoit fait solennellement en pleins Estats, & ainsi chacun se déclara & se porta au desordre commun.

Parmy ces belles actions, quand les bons François & plus clairs voyans se mirent à considérer qui avoit causé la perte de la ville

(a) Philippe d'Angennes, sieur du Fargis, étoit de la même famille.

(b) Ce la Mothe - Serrant étoit un Gentilhomme d'Anjou, connu par les cruautés qu'il avoit exercées contre les Protestans: le Duc de Guise lui avoit obtenu sa grace malgré le Roi; & cet acte de violence n'étoit pas un des moindres griefs que Henri III reprochoit au Prince Lorrain.

1589. d'Orléans, qui premier leva le masque de rebellion, & puis celle de Chartres; ils jugeoient clairement qu'avec le regret commun qu'ils avoient des personnes tuées à Blois, les sieurs d'Antragues & Antraguet son frere avoient apporté celle d'Orléans, comme le sieur de *Maintenon* celle de Chartres, pour les raisons qui s'ensuivent, que je ne veux oublier, pource que l'une & l'autre desdites villes estoient sous ma charge & de mon gouvernement; & partant me trouvay - je obligé d'en parler plustost que des autres.

Je dis donc que le sieur d'Antragues (a) Lieutenant du Roy sous ma charge au Gouvernement de la ville & Bailliage d'Orléans avoit sous main traité & pratiqué par

(a) Cette intrigue dans laquelle les deux frères, Charles de Balsac sieur de Dunes, & François de Balsac sieur d'Entragues, furent les acteurs en chef, exige des développemens. A entendre Cheverny, il se prêta à tout ce que l'on voulut: mais les Mémoires de Villeroy expliqueront le mystère. Celui-cy eut la principale part aux négociations; & on a prétendu que les résultats de cet événement influèrent sur la disgrâce qu'il partagea avec Cheverny & les autres Ministres. Au surplus les Mémoires de Villeroy (nous le répétons) contiendront les éclaircissemens relatifs aux sieurs d'Entragues, & à la prise de la citadelle d'Orléans par les Ligueurs.

la faveur de son frere Antragnet, & de quel-
 ques mauvaises femmes de la Cour, que s'il
 plaisoit au Roy luy laisser en chef le Gouver-
 nement dudit Orleans, il assureroit cette
 ville, & la remettrait entierement en la dis-
 position de Sa Majesté, bien qu'elle eut esté
 accordée & laissée pour seureté auxdits sieurs
 de l'Union lors du traité de paix fait avec
 eux par la Reine mere du Roy; ce qui fut
 tousjours bien empesché par M. de Guise:
 mais comme le Roy m'en parla se promettant
 que cela pourroit réussir, je luy dis assez
 le peu d'assurance qu'il en devoit prendre,
 & le peu de créance & de pouvoir que
 ledit sieur d'Antragues avoit dans Orleans
 pour cela; & neantmoins pour n'obmettre
 rien de ce que je pouvois contribuer à son
 contentement & au bien de ses affaires, je
 luy promis, puisqu'il croyoit que cela ne fust
 point, de passer une procuracion & demission
 entre ses mains pour ladite ville, & que
 l'autre le desiroit; ce que j'effectuay à son
 premier commandement, & comme ceux de
 ladite ville se virent entierement tombez es
 mains dudit sieur d'Antragues, qui les avoit
 premierement portez à l'affection du party de
 ladite Ligue dont alors il se retiroit; après
 les y avoir tout à fait embarquez, ils se re-

1589. solurent de ne le plus recognoistre ny recevoir, & à quelque prix que ce fust de luy offer & raser la citadelle, comme ils n'y manquerent pas, ainsi qu'il a esté cy-dessus remarqué.

Comme aussi pour la ville de Chartres, je puis dire avec verité que les habitans d'icelle ayans sçeu que le sieur de *Maintenon* leur voisin, qui de tout temps estoit fort haï, & mal voulu d'eux, poursuivoit de leur faire offer le sieur de *Reclainville* qui y commandoit en mon absence, & du sieur de *Sourdis* qui y estoit infiniment aimé, & que le sieur de *Maintenon* lors en faveur près du Roy les menassoit d'y en mettre un autre avec bonne & forte garnison à sa devotion, ils se laisserent facilement emporter aux persuasions du sieur de *Lignery* (a), aussi voisin de ladite

(a) Théodore des Ligneris, Seigneur de Courville, avoit été véritablement choisi par la Noblesse du Bailliage de Chartres pour être son représentant aux Etats généraux de Blois en 1588. Louis d'Angennes, Sieur de Maintenon, contesta la validité de son élection, & profita du crédit, qu'il avoit, pour obtenir une décision en sa faveur. Depuis ce moment, des Ligneris embrassa le parti de la Ligue. Il lui fut d'autant plus facile de soulever les habitans de Chartres, qu'ils y étoient fort disposés. L'Historien de Thou nous a con-

ville, homme d'esprit & de faction, lequel ¹⁵⁸⁹ s'estoit rendu ennemy dudit sieur de *Maintenon*, & ensemble dudit sieur de *Reclainville* (a), parce qu'ils l'avoient ensemble traversé en la vraye eslection qui avoit esté faite de sa personne pour aller ausdits Estat de la Noblesse du Bailliage dudit Chartres, ledit sieur de *Maintenon* l'ayant emporté par l'autorité du Roy & par l'entremise dudit sieur de *Sourdis*; & certainement si ledit sieur de *Sourdis* qui y vint en mesme temps, y eust

servé sur la révolte des Chartrains, des détails d'autant plus intéressans, qu'à cette époque il résidoit en cette ville, comme ses Mémoires particuliers nous l'apprennent. Il dit que les seules personnes, sur qui le Roi pouvoit compter, étoient l'Evêque (Nicolas de Thou) & le Gouverneur (François d'Estoubleau de *Sourdis*); mais que leur influence devenoit bien foible en l'opposant à une multitude de peuple, presque toute composée (remarque-t-il) de fainéans & de gens de néant, d'Ecclésiastiques, de joueurs, de fabriquans de draps, & de porteurs d'eau, tous infectés du venin de la Ligue. En vain le Procureur-Général la Guesle essayait-il de faire entendre raison à cette populace. On ne lui répondit qu'en criant *la sainte Union!* On ne respecta pas même le droit des gens. Théodore des Ligneris fit arrêter le Magistrat, & ne le relâcha qu'après en avoir tiré une grosse rançon. (De Thou, Liv. XCIV.)

(a) Jean d'Alonville, Sieur de Reclainville.

1589 fait son devoir (a) avec plus de courage & de résolution ; il pouvoit au commencement destourner & rompre telles menées dudit sieur de *Lignery* ; mais il s'estonna & s'en retira. Pour moy j'advouerai ingenuement que je les laissay faire ce qu'ils voulurent , parce que le Roy me tesmoignoît , lorsque je le fis advertir du mal que j'y reconnoissois , qu'il avoit toute confiance dudit sieur de *Maintenon* pour cela ; & sans doute je luy pouvois mieux servir que luy , en estant Gouverneur & tout proche comme j'estois , & les habitans m'ayant en ce temps-là , comme en tout autre , tesmoigné toujours une grande créance & très-bonne volonté.

Et à mesure que le mal commun croissoit , chacun desirant en reconnoître & approfondir la cause , l'on se remit à parler & discourir plus que jamais de celle de l'essoignement de ceux du Conseil , & commença-t-on à

(a) D'après cet aveu , il n'est point surprenant que le caustique d'Aubigné ait accusé Sourdis d'avoir vendu à la Ligue la ville de Chartres. Telle est à peu-près la manière dont il s'exprime dans son *Histoire Universelle*, T. III, Liv. II, Chap. XIX. M. de Thou (Liv. XCIV) se contente de dire que Sourdis, prévoyant ce qui alloit arriver, voulut se retirer, mais que les habitans le retinrent.

croire que le Roy les avoit voulu oster, 1589. comme ayans esté faits & establis par la feuë Reine sa mere, pendant sa jeunesse & celle du feu Roy son frere, parce qu'à son advis ils conféroient le tout avec elle, & luy en estant rentré en soupçon, comme croyant qu'elle favorisoit ceux de la Ligue, à cause de M. le Duc de Lorraine chef de leur maison, qui avoit épousé sa fille, qu'elle aimoit fort, & par là conjecturant que cette Princesse voulust donner quelque advancement à son petit-fils pour parvenir à cette Couronne, au cas que le Roy n'eust point d'enfans; & de fait le Roy chassa son premier Medecin Miron qu'il aimoit, & duquel il se confioit entiere-ment, & son frere l'Intendant, Chenailles, comme j'ay dit cy - devant, parce que la Reine parloit trop souvent à luy à part, dont la jalousie mesme de sa mere le tourmentoit. L'on dit encore une autre raison de cet esloignement dudit Conseil, que pour moy j'ay estimé la meilleure, qui est que le Roy voulant entreprendre ce qu'il fit à Blois sur la personne desdits sieurs Duc & Cardinal de Guise, creut que ceux de sondit Conseil ne seroient jamais d'avis de telle chose si préjudiciable à son Estat, & que les reconnoissant intérieurement comme il

1589. faisoit , ils ne faudroient de se douter de quelque chose , dont ils pourroient advertir la Reine sa mere , qui empescheroit ce dessein ; & partant (a) qu'il les falloit esloigner : & puis quelqu'un peut-estre luy pouvoit avoir appris la maxime de *Machiavel* , qui dit *que c'est une grande dextérité à un Prince qui se void mesprisé de ses sujets , de rejeter toutes les fautes passées sur ceux qui l'ont servy & conseillé ; & qu'ainsi il tascha de persuader par sa harangue , mais en vain ; car chacun vid bien que les choses faites , dont les Estats se plaignoient , n'avoient pas esté faites que par la seule autorité & commandement exprès de celuy qui y pouvoit tout , & qui avoit contraint les Cours Souveraines d'y passer.*

Toutes choses estant en l'estat cy-dessus , le Roy manda à M. de Nevers de le venir trouver avec l'armée qu'il commandoit en Poictou , afin de se rendre plus fort contre l'armée de M. du Mayne qu'il voyoit se préparer contre luy , ce que fit incontinent ledit sieur de Nevers (b) , & vint jusques à Blois

(a) Lisez l'Observation N° 29.

(b) On a reproché à Henri III d'avoir trop tardé à rappeler auprès de lui le Duc de Nevers avec l'armée qu'il commandoit en Poitou contre les Protestans. On a

trouver Sa Majesté qui n'en estoit encore 1589. partie ; & la premiere chose que le Roy voulut faire , fut d'envoyer les Princes prisonniers au Chasteau d'Amboise (a) , ce qu'il fit luy-mesme , & y furent laissez MM. le Cardinal de Bourbon , Prince de Joinville , Duc d'Elbœuf , & Madame de Nemours , laquelle peu de jours après en sortit par permission du Roy ; mais les autres qui y avoient aussi esté menez , y demurerent ; à sçavoir , l'Archevesque de Lyon & le President de Neuilly : mais depuis , pour la deffiance que le Roy fait un crime au Maréchal de Retz de s'y être opposé sous prétexte que cette retraite paroistroit concertée avec le Roi de Navarre , & que la majeure partie de l'armée royale se disperseroit aussitôt. Le Duc de Nevers avoit la même opinion ; & l'événement prouva en faveur de sa manière de voir. L'armée se débanda. Presque tous les Officiers , attachés à la Maison de Guise donnèrent le signal de la défection ; & quand le Duc de Nevers arriva à Blois , il étoit suivi de fort peu de monde.

(a) Ces Princes avoient été conduits au château d'Amboise dès la fin de Janvier 1589. On lit dans l'Histoire du règne de Henri III , par Mathieu (Liv. VII , p. 707) que la Duchesse de Nemours les accompagna , que cette Princesse se retournant vers le château de Blois , & fixant le lieu où étoit la statue du Roi Louis XI , son ayeul , s'écria. *Ah ! grand Roi , aviez-vous fait bâtir ce château pour y faire mourir les enfans de votre petite fille ?* Quoi qu'il en soit , sa détention ne fut pas longue.

1589. avoit du sieur de Cognac (a) qui l'avoit laissé, & du Capitaine Gast, qui lors commandoit audit Amboise, le Roy fit mener ledit sieur Cardinal de Bourbon à Tours, puis à Chinon, & enfin à Fontenay. Ledit Prince de Joinville fut aussi mené à Tours, où il demeura, & ledit sieur d'Elbœuf fut mené à Loches. Cependant ledit sieur du Mayne ne perdoit temps; il dresse une armée près de Paris, prend Estampes, Vandosme & Chasteau du Loir, & s'en vient assieger le Roy à Tours, lequel peu de jours

Le Roi craignit que tant de sévérité contre une femme ne le déshonorât. On relachâ la Duchesse, qui soudain courut à Paris, où sa présence ne calma pas l'effervescence des têtes.

(a) M. de Thou (Liv. XCIV) ne parle que de la Guast, & des négociations qu'il fallut entamer pour qu'il ne vendit pas aux partisans de la Ligue le château d'Amboise, & les prisonniers dont il étoit chargé. Pasquier (Lettre X, Liv. XIII) s'accorde beaucoup mieux avec le récit de Cheverny. Il nous apprend que *Longnac*, Capitaine des *quarante-cinq*, ne tarda pas à déplaire à Henri III. Ce Longnac avoit été un des plus ardents à lui conseiller l'assassinat du Duc de Guise. Henri, voyant que l'affaire tournoit mal, en imputa les suites à Longnac. Le courtisan, se défia bientôt du Monarque; & tout à coup il se retira à Amboise, où du Guast n'étoit que son Lieutenant. Celui-ci fut plus fin: il chassa Longnac;

auparavant se voyant ainsi abandonné de ses 1589.
 sujets (34), s'estoit accordé avec le Roy
 de Navarre son beau-frere & légitime heritier
 de cette Couronne après luy, lequel estoit
 de la Religion prétenduë, auquel il avoit
 accordé pour passage & seureté la ville de
 Saumur, par laquelle il estoit venu trouver
 le Roy avec le plus de forces qu'il luy avoit
 esté possible, & se rendit près de Sa Majesté
 au mesme temps que ledit sieur du Mayne
 arriva à Tours, lequel en arrivant, après
 avoir failly d'un quart d'heure seulement à
 surprendre le Roy, revenant d'oüir la Messe
 en l'Abbaïe de Marmoustier, emporta d'abord
 le faux-bourg de ce costé-là, & le garda tout
 le reste du jour & nuit suivante : mais voyant
 le lendemain le pont rompu entre-deux, &
 qu'il avoit affaire à deux Rois tout ensemble,
 lors bien d'accord & unis par une commune
 necessité, il quitta le siege & s'en retourna
 audit Chasteau du Loir, d'où il estoit party,
 & reprit son chemin par Dreux & Houdan,
 qu'il s'asseura pour regagner Paris.

Peu de temps après, le Roy s'estant un
 vendit au Roi les trois Princes prisonniers, & aux
 Parisiens, Marteau, de la Chapelle & autres qu'il avoit
 sous sa garde. Les détails de cet infâme trafic se re-
 trouveront dans le Journal de Henri III par l'Etoile.

1589. peu reconneu & pris nouveau courage, se voyant assisté dudit Roy de Navarre, assembla toutes les forces qu'il pouvoit avoir, luy estant arrivé dix mille Suisses, dix mille Lanquenets & quelque peu de Reistres, avec bonne quantité de Noblesse Françoise qui lors voulut tesmoigner sa vraye fidelité à son Roy, le tout faisant bien ensemble avec ce qu'il avoit, & que le Roy de Navarre luy avoit amené douze mille arquebusiers François, quinze mille estrangers, six mille chevaux & douze pieces de canon, avec leur esquipage; & avec tout cela délibera Sa Majesté d'aller rendre à M. du Mayne à Paris la bravade qu'il luy avoit faite à Tours; & pour ce, vint avec toute cette assez grande armée forcer & prendre le passage de Jargeau près la ville d'Estampes, & après le pont de Poissy & Ponthoise, & se vint loger au pont Saint-Cloud, & mit toute son armée aux villages de Vanves, Vaugirard, Clamard, & autres villages circonvoisins de Paris, dont ceux de ladite ville & ledit sieur du Mayne qui estoit dedans avec peu de gens, commencerent à se trouver incommodez & pressez, avec grand doute (a) de ne pouvoir longue-

(a) Tous les écrits du tems attestent la consternation des Parisiens à cette époque, & l'impossibilité où le

ment soutenir un siege. Le menu peuple 1589. estant desjà en rumeur pour la famine qu'il craignoit , & par les pratiques que les serviteurs du Roy y faisoient , outre que ledit sieur du Mayne n'avoit alors que quatre mille harquebusiers François & autant de Lansquenets , avec mille chevaux & quelques habitants de ladite ville , qui estoit trop peu pour la garder & deffendre d'une si puissante armée contre son Roy , que chacun desiroit y veoir entrer plustost par son consentement , que d'attendre l'effet de son juste courroux & pou-

Duc de Mayenne se trouvoit d'empêcher cette ville de succomber. Les modernes ont copié le propos cruel que Davila met alors dans la bouche de Henri III. Le Monarque (dit cet Ecrivain) considéroit Paris du haut des collines de Saint-Cloud. « Tu es (s'écria-t-il) la » Capitale du Royaume , mais une Capitale trop » puissante , & trop remuante. Il te faut tirer du sang , » pour te guérir de tes frénésies & délivrer le Royaume » des maux qu'y causent tes révoltes ; j'espère que dans » peu de jours on cherchera dans cette plaine les murs » & les édifices de Paris , & qu'on n'en trouvera plus que » les ruines ». . . Il nous semble qu'avant de prendre Davila pour guide , lorsqu'il s'agissoit d'un fait de cette nature , on auroit dû d'abord observer que de Thou , Cayet , Mathieu , & les Mémoires des Contemporains n'en font aucune mention. Nous ne connoissons que le Journal de Henri III par l'Etoile , dont le récit se

216 MÉM. DE MESSIRE DE CHEVERNY.

1589. voir, & ainsi tenoit-on pour certain que dans huit jours, d'une ou d'autre façon, le Roy eust eu Paris en sa puissance, sans le malheur extrême qui luy arriva à la suscitation de ses ennemis & du repos de cet Estat, tel qu'il s'enfuit.

rapproche de l'Ecrivain Italien. Mais dans l'Ouvrage de l'Etoile la pensée du Monarque François est bien modifiée. On y lit ce qui suit... « Regardant Paris (le » Roi disoit) ce seroit grand dommage de ruiner une » si belle & bonne ville : toutes fois si faut-il que j'aye » raison des rebelles qui sont dedans, & m'en ont » ignominieusement chassé »... Il s'en faut, comme on le voit, que les deux versions soient semblables.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
PHILIPPE HURAUT,
COMTE
DE CHEVERNY,
CHANCELIER DE FRANCE.

(1) *LES dévotions* de Henri III, dont veut parler le Chancelier de Cheverny, étoient sans doute ces pratiques superstitieuses & monacales que les Ecrivains du tems lui ont reprochés si vivement. Le malheureux Monarque croyoit par-là en imposer au peuple. Mais ces (a) actes d'une piété mal (b)

(a) On ne s'étend point ici sur ces processions, ces confréries, & ces retraites qu'il faisoit dans des maisons religieuses. Ces détails se retrouveront dans les Mémoires de l'Etoile; & avant d'y arriver, plus d'un des autres ouvrages, que nous avons à publier, nous ramènera sur ce sujet.

(b) « Ce Prince (écrivait un témoin oculaire le 6

entendue ne servoient qu'à jeter du ridicule sur sa personne. Les uns n'y voyoient que de la foiblesse : les autres l'accusoient d'hypocrisie. L'indignation s'accroissoit en considérant son inapplication aux affaires publiques , la dilapidation des finances qu'il autorisoit par des profusions immodérées , & l'indolence honteuse dans laquelle il crouissoit. Au sentiment de l'indignation se joignoit celui du mépris, lorsqu'on se rappelloit les amusemens puérils dont il faisoit sa plus grave occupation. A cette époque il venoit de donner (a) aux habitans de Lyon un spectacle qui sembloit dénoter chez lui les symptômes d'une imbécillité prochaine. Malgré la misère publique , & la disette d'argent où il se trouvoit , il depensoit des sommes considérables, pour réunir une multitude de petits chiens , de singes & de perroquets. La satiété le dégoûtoit promptement de jouissances aussi futiles. Il falloit sans cesse

Décembre 1585) » ne s'occupe que des réglemens de
 » ses confreries; il est si sédentaire, si appliqué à toutes
 » ses pratiques de dévotion, que l'on appréhende que
 » sa santé n'en soit altérée, ou qu'il ne tombe dans
 » quelque superstition.» (Lettres de Busbec, traduction de l'Abbé de Foy, tome III, p. 333.)

(a) De Thou, Liv. LXXXV.

lui procurer de nouveaux hochets de cette espèce. Ses goûts, ou plutôt *ses fantaisies* (voilà le mot propre à la chose) indiquoient ces infirmités de l'esprit qu'on pardonne à la caducité de l'âge. Avant l'invention de l'imprimerie les meilleurs peintres en miniature consacroient (on le fait) leurs travaux à l'embellissement des livres de prières. Plusieurs de ces monumens, qui nous ont été conservés, sont remarquables par la beauté des contours : Henri III (on ne le croiroit pas, si l'Histoire (a) ne l'attestoit) s'amusoit à couper ces miniatures; & il les coloît aux murailles de ses chapelles. D'après cela, doit-on s'étonner d'entendre l'Historien Mathieu nous dire qu'à l'époque, dont il s'agit, « *ce Prince ne pensoit qu'à ses dévotions dans* » des (b) Cloîtres reformés, & à des con-

(a) De Thou, *ibid.* Liv. LXXXV.

(b) « Il vivoit (a remarqué le même Ecrivain dans un autre ouvrage) » plus en Capucin qu'en Roy : il » n'aimoit plus la guerre. Sa *Diane* estoit le chant des » *Feuillantins*, son champ de bataille estoit un cloître, » sa cuirasse un sac de pénitent. Il ne vivoit plus que » cloué & attaché au crucifix; & s'il vivoit, ce n'estoit » plus luy qui vivoit; c'estoit Jesus-Christ qui vivoit » en luy. Tel tesmoignage de ces actions rendoient les » peres Capucins de Paris : telle estoit la louange que

» *grégations de Pénitens* ; qu'il s'amusoit à
 » des occupations indignes d'une ame royale,
 » & quelquefois, par l'inégalité de ses hu-
 » meurs, à la descoupure d'un habit, à l'air
 » d'une chanson ; que toujours enfermé dans
 » le cabinet, & retiré comme une lampe des
 » Vestales, il n'avoit autre contentement que
 » la solitude... » En voilà assez pour juger
 du genre de *dévotions* auxquelles pouvoit
 alors s'adonner Henri III, « ce Prince effe-
 » miné (a dit le (a) le Laboureur) que
 » la honte de tant de désordres avoit rendu
 » timide & honteux, qui ne sçavoit par où
 » se reprendre à cette réputation qu'il avoit

» luy donnoit le pere *Don Bernard, Feuillant*. Le pere
 » *Edmond Auger*, lequel avoit bien tasté le poulx de
 » ce Prince, & *jagé* (c'estoit son mot) profondé, &
 » manié sa conscience, affuroit publiquement & en
 » particulier que la France n'avoit de long-tems eu
 » Prince plus religieux, plus débonnaire... Comme
 » sa nature (ajoute-t-il) estoit molle, coulante, &
 » délicate, son esprit foible, ravalé, & mal patient
 » de peines, & toutes ses complexions inégales, plus
 » divisées & plus basses que guerrieres..., il se tourna
 » de tous points aux nôces & aux danfes. » (Histoire
 des derniers troubles de France, Livre I, page 14,
 Tome I.)

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, tome III,
 p. 34.

» perdue, & qui pour feindre plus de Reli-
 » gion fut contraint de faire des actions de
 » foiblesse, plus capables d'accroître, que
 » d'appaiser le scandale qu'il avoit causé,
 » & qui joignirent le reproche de l'hypocrisie
 » à celui de l'impiété ».

(2) Ce fait prouve que l'usage de destiner au Sacerdoce une partie des enfants dans les familles nombreuses date de loin. « En France (remarquoit le sage (a) la Noue) les pauvres Gentils - hommes n'ont pas occasion de prendre des partis esgarés, ou comme desesperez, vû les moyens (b) qu'ils ont de parvenir à honneur & richesse. Premièrement la gendarmerie est en partie instituée pour l'entretienement d'iceux, afin que leur valeur ne péricisse, ains soit conservée pour le benéfice de l'Etat. Ils ont eu après les charges Ecclesiastiques, à quoy ils peuvent monter, & celles de judicature, qu'anciennement ils exerçoient. Les Commanderies de Malte

(a) Discours politiques & militaires, p. 186.

(b) A ces réflexions de la Noue nous en ajouterons une qu'il n'a pas faite, c'est que les filles n'ont d'autre ressource que le célibat, ou le couvent, si on ne les recherche point en mariage.

» en accommodent auffi beaucoup ; puis la
 » suite des Seigneurs avec lesquels non-seu-
 » lement ils se nourriſſent Pages, mais eſtans
 » hommes s'y entretiennent. . . . Enfin
 » les bandes d'infanterie en reçoivent plu-
 » ſieurs. »

(3) Le moderne (a) Auteur de la vie de Michel de l'Hôpital ne s'est pas expliqué avec exactitude, en diſant que ce Magiſtrat fut près de douze ans au Parlement. On auroit droit d'inférer de ces expreſſions, que l'Hôpital y exerça pendant l'intervalle cy-deſſus énoncé ſes fonctions de Conſeiller. Son teſtament, que Bratôme nous a conſervé s'accorde à cet égard avec le temoignage de Cheverny ; il nous apprend qu'avant d'être Juge, l'Hôpital pendant trois ans ſuivit le Palais en qualité d'Avocat. Il paroît par ſes lettres que le pénible métier de juger les hommes étoit devenu pour lui le plus lourd des fardeaux. *C'eſt une pierre (écrivait-il) que je ſuis obligé de rouler comme un autre Sifſiphe depuis le lever du ſoleil juſqu'à ſon coucher ; & le lendemain je la retrouve encore au bas de mon rocher . . .*

(a) Vie du Chancelier de l'Hôpital, par M. de Pouilly, p. 76.

(b) Epistol. 2, Lib. I.

Son mérite le fit connoître à la Cour. Parmi les hommes, qui s'intéressoient à lui, il comptoit le Chancelier Olivier, & le Cardinal de Lorraine. Marguerite de Valois, sœur de Henri II, à qui on le présenta, devint sa protectrice. Par elle il obtint l'agrément de la charge de Maître des Requêtes; & bientôt on créa pour lui une place de premier Président, & de Surintendant des finances en la Chambre des Comptes. Il s'y distingua par une administration intacte & sévère. Les deniers de l'Etat cessèrent d'être la proie des courtisans & de cette foule d'hommes avides qui assiége le Palais des Princes. L'Hôpital s'attira beaucoup d'ennemis; & cela devoit être. Une affaire qui lui étoit étrangère, & dont il se mêla, accrut le nombre de ceux qui le haïssent. L'Edit des Semestres venoit d'être enregistré d'autorité au Parlement. Par là on doubloit le nombre des Juges: pour en imposer au Public, on annonçoit la suppression des épices, & la gratuité de la Justice. L'Hôpital ne vit pas le piège. Sous un motif d'utilité publique, qu'on ne vouloit pas effectuer, on aspirait à avoir de l'argent moyennant le prix des offices nouvellement créés. L'Hôpital en défendant cet Edit ne l'envisagea que

comme destructeur d'abus dont il avoit longtems gémi. *Il est impossible* (disoit-il (a) alors) *d'assouvir cette ardeur d'amasser qui dévore nos Tribunaux, & que nul respect humain, nulle pudeur, nulle crainte des loix ne peut réfréner. . .*

Les réclamations de l'Hôpital en faveur de cet Edit, dont on sentoît tout l'odieux, excitèrent contre lui le ressentiment de bien des gens. La haine des corps (on le fait) ne s'éteint jamais : aussi le Parlement lui prouva-t-il plus d'une fois qu'il s'en souvenoit. La mort de Henri II ouvrit à l'Hôpital une nouvelle carrière. La Princesse Marguerite avoit épousé le Duc de Savoye. Elle nomma l'Hôpital son Chancelier, & l'emmena à la Cour de son époux. Il y resta jusqu'au moment où la mort du Chancelier Olivier le rappella en France pour remplacer cet illustre chef de la Magistrature.

(4) Dans les observations (b) sur les Mémoires de Castelnau nous avons réservé pour les Mémoires du Duc de Bouillon, & de Brantôme un certain nombre de particularités qui concernent le mariage d'Elisabeth

(a) Epistol. p. 15, 91, 99, &c.

(b) Tome XLIV de la Collection, p. 477 & 478.

d'Autriche

d'Autriche avec Charles IX. En rapprochant les Mémoires du Duc de Bouillon, de ceux de Cheverny, nous nous sommes convaincus que le récit très-sommaire du premier, ne comportoit pas des éclaircissements de ce genre, & que le développement, dont il s'agit, seroit mieux placé dans l'ouvrage de Cheverny. Quant à la personne d'Élisabeth, Brantôme, qui s'est plu à faire l'éloge de cette Princesse, nous y ramènera. On l'a déjà dit (a), des incidents multipliés avoient reculé la conclusion de ce mariage. « Jamais » (a observé avec raison le Laboureur (b)) » affaire ne traîna si long-temps, & ne fust » tant traversée à cause de la jalousie que » le Roy d'Espagne eut de cette alliance, » de crainte qu'elle ne nous rendit trop bons » amis avec l'Empereur Maximilien, lors Roi » des Romains, qu'il vouloit entretenir en » divorce avec la France au sujet de la restitution de Metz, Toul, & Verdun, pour » quand il lui plairoit nous l'attirer sur les » bras avec les Princes de l'Empire. De s'opposer directement à un si grand avantage » pour la fille de cet Empereur, c'estoit mar-

(a) Tome XLIV de la Collection, p. 478.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, tome II, p. 430.

» quer ouvertement à l'affection qu'il lui té-
 » moignoit : c'est pourquoi il s'avisa d'une
 » autre ruse, qui fut des deux filles, qui es-
 » toient à marier, en demander une pour son
 » fils, d'en prétendre le choix comme aîné de
 » la maison, & par ce moyen traîner l'affaire
 » en longueur, ou en tout cas faire en sorte
 » qu'au lieu de la fille le Roy épousât seule-
 » ment la sœur de l'Empereur ; quoique véri-
 » tablement il n'eust aucune pensée de marier
 » le Prince Charles, duquel il ne songeoit
 » qu'à se défaire, & qui le proposât d'ailleurs
 » à la Reine d'Ecosse avec moins de dessein
 » de rien conclure, que de l'empescher de
 » se marier en France, & d'y rapporter cette
 » couronne qu'elle y avoit desjà jointe par
 » son mariage avec le Roy François Se-
 » cond... ». Au surplus si Philippe II intri-
 guoit de son côté, Catherine de Medicis
 manœuvroit également du sien. Dès le mois
 d'avril 1561 elle se livroit aux spéculations
 que sa politique lui pouvoit suggérer à cet
 égard. « J'ay considéré (mandoit-elle (a) alors
 à l'Evêque de Rennes Ambassadeur de France
 auprès de l'Empereur) ce que m'écrivez des
 » propos qui courent par de-là du mariage
 » de la fille du Roy de Bohême (*Maximilien*)

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, tome II,
 p. 431.

» & du Roy Monsieur mon fils, en quoy com-
 » me prudent & sage vous vous estes gou-
 » verné, sans en parler, ni répondre sans
 » en avoir charge ; & parce que c'est un
 » party que je n'ay jamais que bien désiré
 » pour plusieurs considérations, vous ne
 » sçauriez rien faire qui me soit plus agréable
 » que de faire dextrement & comme de
 » vous mesme entendre à ceux qui peuvent
 » faire valoir cette pratique, que vous esti-
 » mez que ce party ne seroit trouvé que bon,
 » & que par ce mesme moyen se pourroit
 » faire le mariage de la seconde fille nostre
 » au fils du Roy de Navarre, qui est un
 » prince seul, grandement riche & si bien
 » apparenté qu'il est ; le père tenant le lieu
 » en ce Royaume qu'il fait, & estant entre
 » luy & moy telle & si grande amitié & in-
 » telligence qu'il y a. Mais si les dites choses
 » venoient à cette fin, on désireroit singu-
 » lièrement que lescites deux filles demeu-
 » rassent auprès de la mère, & que l'on se
 » gardast bien de les laisser transporter ny
 » nourrir ailleurs ; conduisant cela avec telle
 » dextérité qu'il ne se connoisse point que
 » nous en eussions trop d'affection, parce qu'il
 » y a assez de tems entre-cy & les effets ;
 » & il ne seroit ny honneste ny raisonnable

» que cela se découvrist en vain. Je suis seure
 » que cela fera une nouvelle qui ne leur
 » déplaira pas trop ; mais il faut que ce soit
 » comme parlant de vous , & sans qu'il pa-
 » roisse que vous en ayez aucun avis d'ici où
 » il ne s'offre de quoi vous faire plus lon-
 » gue lettre , n'y estant rien survenu depuis
 » le parlement du sieur de *Vieilleville* (a).

« J'ay à vous advertir (écrivoit le 6 Juin
 suivant Catherine (b) de Médicis au même
 Ambassadeur) » que j'ay veu le discours que
 » me faites des propos que vous avez tenus
 » au Roy de Boheme sur le fait des mariages
 » dont vous avois escrit ; & encore que ce
 » que luy en avez dit ait esté comme de
 » vous mesme , & si réservement qu'il aura
 » peu d'occasion de penser qu'une telle ou-
 » verture vienne d'autre que de vous & de
 » l'affection que vous avez de le voir estroi-
 » tement lié d'amitié & d'intelligence avec
 » cette Couronne, si est-ce que j'eusse bien

(a) Ce fait vient de l'appui des Mémoires de Vieille-
 ville en ce qui concerne sa mission à la cour de l'Em-
 pereur , & les propositions de mariage qu'il y hazarda.
 (Voyez le tome XXXI de la Collection , page 366
 & suivantes.)

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau , tome II ,
 p. 431.

» desiré que ne fussiez pas allé vers luy ex-
 » pressément en cette occasion, & que vous
 » eussiez attendu, en luy communiquant
 » d'autres affaires, à faire tomber ce pro-
 » pos-là comme chose inopinée à laquelle
 » vous n'eussiez jamais pensé auparavant :
 » & craignant que vous estimiez que ce que
 » vous en ay escrit ait esté pour le desir
 » que j'ay auxdits mariages ; je vous veux
 » bien dire que pour le bas âge du Roy,
 » mondit sieur & fils, je n'ay encore pensé
 » de le marier, ny obligée là ny ailleurs ;
 » & n'est ce que je vous ay mandé à autre
 » fin que pour voir si, en mettant les deux
 » partis en avant comme de vous-mesme,
 » vous pourrez rompre (a) les autres qui sont

(a) Après avoir lu ce passage, on n'est point surpris
 d'entendre les Auteurs Protestans attribuer à la politique
 la plus perverse, la conclusion de cet hymen. « Son
 » desir (a dit l'un d'eux) » estoit de demeurer en bon
 » mesnage avec son gendre le Roy d'Espagne, qui
 » espousoit l'autre fille de l'Empereur. D'autre part elle
 » ne vouloit pas amener au Royaume quelque fine
 » femme qui lui coupast l'herbe sous les pieds. Elle
 » cognoissoit assez par le rapport de ceux qu'elle avoit
 » ambesoignés en cet affaire, que Madame Elifabeth
 » estoit d'un naturel fort simple. Outre plus, elle avoit
 » une merveilleuse envie d'avoir en sa puissance la
 » Royne de Navarre, les Princes, & l'Amiral. » (Mé-

» *en termes* ; qui est-ce qu'il faut que vous
 » ayez toujours devant les yeux ; & venant
 » ledit Roy de Boheme à reprendre lesdits
 » propos, que vous vous gardiez bien de luy
 » donner à connoître *que l'on vous en ayt*
 » *jamais escrit*, ny que l'ouverture que luy
 » en avez faite ait esté que de la seule affec-
 » tion que vous luy portez. Autrement vous
 » entendrez assez que ce ne seroit pas seu-
 » lement avancer ce que nous avons envie,
 » & que vous travailleriez de reculer, mais
 » d'un affectionné ami en faire son ennemi,
 » & avec assez mauvaise occasion perdre tout
 » à coup ce que nous pensons avoir acquis
 » en son endroit, d'assurance & de resta-
 » blissement de bonne & parfaite amitié ; de
 » sorte que M. de Rennes, vous devez pren-
 » dre garde qu'en voulant faire l'un, vous ne
 » gastiez rien en l'autre ».

Ces fragments, extraits de la correspon-
 dance de Catherine de Médicis avec Ber-
 nardin Bochetel, suffisent pour donner au
 Lecteur une idée des vues qui la dirigeoient.
 D'ailleurs si elle eut recours à son arme or-
 dinaire (*la fausseté*) le cabinet de Philippe II
 exerça son adresse en ce genre. « Le Mo-
 moires de l'Estat de France sous Charles IX, tome I,
 fol. 13. verso.)

» narque Espagnol (selon la juste observa-
 tion (a) de le Laboureur) » ne vouloit point
 » marier son fils , tant pour ne le pas éman-
 » ciper , que pour ne l'appuyer d'aucune
 » alliance. Il tint toujours l'affaire en lon-
 » gueur jusqu'à ce que ce Prince estant mort,
 » il se remaria luy mesme à la fille aînée de
 » l'Empereur Maximilien II , à laquelle il
 » avoit promis ce fils malheureux qui , dans
 » la passion de regner & de ses amours ,
 » trouva un rival perpétuel en la personne
 » de son pere. Ainsi le Roy fut contraint
 » d'exécuter la promesse qu'il avoit faite de
 » prendre la seconde , en cas que la pre-
 » miere fût mariée en Espagne ».

(5) Ce qu'il y a de plus intéressant par rapport au cérémonial de ce mariage est consigné dans un récit du tems ; comme ces sortes de détails forment une partie essentielle de l'histoire de Nemours , nous croyons devoir suppléer au récit trop abrégé de Cheverny. » Le Roy (raconte l'Ecrivain (b) qui nous a transmis l'extrait du jour-

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau , tome II , p. 449.

(b) Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX attribués à Jean de Serres , Tome I , fol. 15.

nal (a) qu'alors on en dressa) ayant en
 » avertissement que Madame Elisabeth ap-
 » prochoit , envoya ses deux freres & le
 » Duc de Lorraine pour la recevoir , &
 » amener à Sedan , ville appartenant en
 » Souveraineté au Duc de Bouillon... Les
 » deux freres du Roy arrivez à Sedan , &
 » advertis que Madame Elisabeth estoit à
 » deux lieues de là , partirent le 24^e de No-
 » vembre accompagnez des Seigneurs de la
 » maison de Guise & de Montmorency , du
 » chevalier d'Angoulesme , Tavannes , Cha-
 » vigny Montperat , la Vauguyon , Suze ,
 » Carnavalet , Lignerolles , *Cheverny* , Vil-
 » lequier , S. Sulpice , du chevalier Seurre ,
 » & d'un grand nombre d'autres Seigneurs
 » & Gentilshommes pour l'aller recevoir.
 » L'ayant rencontrée dans un *coche* tiré par
 » quatre chevaux hongres blans , doré ,
 » couvert de velours gris à grande broderie
 » de blanc & incarnat , le harnois des che-

(a) Le véritable discours du mariage de très-Haut ,
 très-Puissant , très-Chrétien Charles IX de ce nom Roi
 de France , & de très-Excellente & vertueuse Princesse
 Madame Elisabeth , fille de l'Empereur Maximilien (II)
 & célébré en la ville de *Meziers* le 26 Novembre 1570
 (par M. Pinart , Secrétaire d'Etat.) 1570 in-fol. (Voyez
 le grand Cérémonial de Godefroy.)

» vaux de mesme façon , suivi de trois *coches*
 » pareils , dans lesquels estoit la Comtesse
 » de *Fiesque* , la Dame de *Madruce* , & dans
 » les deux autres plusieurs Damoiselles : elle
 » fut saluée desdits Princes freres du Roy ,
 » du Duc de Lorraine , & autres principaux
 » Seigneurs : puis après quelques propos en
 » françois , & allemand , lesquels la Dame
 » d'*Aremberg* exposoit , ils remontent à che-
 » val , & tous ensemble arrivent à *Sedan* ,
 » où le Roy vint en poste ; & après avoir vu
 » la femme , sans encore se faire cognoistre
 » à elle (car il estoit caché parmy la troupe
 » qui la regardoit monter au chasteau) il
 » s'en retourna coucher auprès de *Mezieres* ,
 » s'éjouissant (a) d'avoir trouvé femme en son
 » contentement.

» Le lendemain après diner la Reine
 » monte en son *coche* , & estant accompagnée
 » des Princes & Seigneurs sus nommez , ar-
 » riva sur le soir à *Mezieres* , & ayant esté
 » reçus de sa belle-mere accompagnée de la
 » Duchesse de Lorraine , de madame Mar-
 » guerite , des Cardinaux de Bourbon , de
 » Lorraine & de Guise & autres , puis ayant

(a) Ce ne fut pas la figure de cette Princesse qui dut
 le frapper : car elle étoit (dit le Laboureur , tome II
 de ses additions , p. 449) d'une médiocre beauté.

» esté saluée du Roy , elle se trouva au festin
 » fait au soir. Le lendemain l'Eleeteur de
 » Treves & les autres Deputés avecques
 » leur suite vinrent en la chambre du Roy ,
 » qui sortist aussitôt après de son cabinet
 » accompagné de la Reyne sa mere , de ses
 » freres & sœurs , des Seigneurs & officiers
 » de son conseil. Bientost après vint d'une
 » autre chambre la Reyne Elifabeth , au de-
 » vant de laquelle allerent les Seigneurs Al-
 » lemands ; & se tenant icelle Dame près
 » de l'Eleeteur , un Docteur , qui le cof-
 » toyoit , commença à déduire en latin , la
 » teste nue , les accords & traités de mariage
 » faits & promis entre le Roy Charles &
 » Elifabeth fille de l'Empereur Maximilien ,
 » les fiançailles faites à *Spire* par Ferdinand
 » Archiduc d'Autriche , en vertu de la pro-
 » curation à luy envoyée , la charge que les
 » Députés avoient eu d'amener ladite Elifa-
 » beth pour la mettre ès mains du Roy son
 » mari & de la Reyne sa belle mere ; la-
 » quelle consignation & délivrance ils fai-
 » soient présentement , supplians le Roy de
 » ratifier tout ce qui avoit esté fait & accordé ,
 » & qu'à cette fin luy & deux autres Doc-
 » teurs conseillers de l'Empereur avoient
 » esté envoyés ensemble. Il ajouta qu'il espé-

» roit que ce mariage seroit grandement utile
 » à la Chrestienté pour l'amitié & union
 » des Princes & des Nations voisines. Sur
 » ce, l'Electeur de Treves prit la parole, &
 » dit en latin qu'il presentoit au Roy ladite
 » Elisabeth sa femme suivant la charge qu'il
 » avoit eue de l'Empereur, ajoutant une
 » priere pour la prosperité de ce mariage :
 » lors furent lus par le Secrétaire *Brulart*,
 » qui a la charge & le departement d'Alle-
 » magne, les lettres *de pouvoir* en latin par
 » lesquelles lesdits Députez étoient nommez ;
 » lesquelles lettres lues, Morvillier lors Garde
 » des Sceaux s'approcha du Roy pour en-
 » tendre sa réponse à ce que dessus qui luy
 » avoit été exposé, & incontinent dit en
 » latin que le Roy avoit entendu & vu ledit
 » contract de mariage, qu'il approuvoit &
 » ratifioit avec toutes les clauses portées &
 » contenues en iceluy, qu'il recevoit très-
 » volontiers & avec grand contentement
 » ladite Elisabeth pour sa femme, qu'il remer-
 » cioit au reste l'Electeur & les autres qui
 » avoient pris la peine d'accompagner ladite
 » Dame. Cela dit, le S. Electeur presenta
 » la Royne Elisabeth au Roy son mari & à la
 » Royne sa mere. Le Roy la salua : la Royne-
 » Mere la baisa, puis la prist, & la mit entre

» elle & le Roy. Puis après quelques propos
 » tenus entre le Roy & l'Electeur interpretez
 » par Morvilliers, la Royne fust menée en
 » une chambre, d'où elle sortit deux heures
 » après, habillée d'une robe de toile d'ar-
 » gent couverte de perles, & un grand
 » manteau Royal dessus de velours violet,
 » semé de fleurs de lys d'or, brodé d'hermine
 » mouchetée, la queue du manteau conte-
 » nant à vuë d'œil plus de vingt aulnes de
 » long. Elle avoit dessus la teste une cou-
 » ronne à l'Impériale, ornée de grands dia-
 » mants rubis, & émeraudes de prix excessif.
 » Le Roy habillé d'une robe de toile d'ar-
 » gent, couverte en broderie de perles, &
 » fourrée de loup servier; comme aussi les
 » Ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine,
 » la Duchesse de Lorraine, & Madame
 » Marguerite en avoient de pareilles; les
 » Seigneurs & Gentilshommes pompeuse-
 » ment accoustrez, les Princesses, Dames,
 » & Damoiselles aussi; le Roy agé de 20 ans
 » & cinq mois ou environ, & la Dame Elisa-
 » beth agée de seize ans, furent épousés
 » par le cardinal de Bourbon. Quant aux
 » solemnités, festins, présents faits aux Dé-
 » putez & largesses au peuple, d'autant
 » que chacun sçait ce que peut estre, en-

» tre telles personnes , il reste d'ajouter que
 » pour la fin le soir du lundi 27 , qui es-
 » toit le lendemain du mariage , les Députés
 » de l'Empereur , accompagnez des trois
 » Docteurs , vinrent en la chambre du Roy
 » le supplier , le mariage estant accompli ,
 » qu'il luy plust ratifier encore toutes les
 » conventions portées par le contract , &
 » icelles confirmer avec serment ; ce que le
 » Roy fist ; & après quelques devis prindrent
 » congé du Roy & de la Royne pour se
 » retirer le lendemain vers l'Empereur ;
 » comme aussi le Roy & la Cour deslogea de
 » Mezieres le lendemain ; & fut Madelaine
 » de Savoye, veuve du Connétable, ordonnée
 » pour estre Dame d'honneur , & se tenir
 » près de la Royne Regnante , & en son ab-
 » sence la Daine de Dampierre (a) mere de
 » la contesse de Retz , & pour Chevalier
 » d'honneur le Comte (b) de *Fiesque*.

(6) Dans un des volumes (c) précédens

(a) Anne de Vivonne de la Chateigneraye veuve
 du Sieur Clermont-Dampierre.

(b) Scipion de Fiesque , frère de ce Louis de Fies-
 que , qui 23 ans auparavant avoit voulu asservir *Gènes*
 la patrie.

(c) Tome XXVII, p. 209.

de la Collection on a remarqué d'après un écrit (a) du tems, que la Cour de France, en sollicitant cette alliance, ne tendoit qu'à endormir celle d'Angleterre, afin d'écraser plus facilement le parti Calviniste. Les premières propositions du mariage, dont il s'agit, avoient été faites par le cardinal de Chatillon qui s'étoit réfugié à Londres pendant les derniers troubles. Bien des gens (dit M. de (b) Thou) ont cru que cette négociation avoit pour but la double intention d'amuser les protestans, & de rompre l'hymen projeté entre Elisabeth, & le Prince de Navarre. il est très-possible que ces motifs fussent vrais. Mais il faut avouer que, si Catherine de Medicis cherchoit à tromper la Reine d'Angleterre, celle cy n'étoit pas moins fausse en paroissant se prêter aux ouvertures qu'on lui faisoit. Les affaires publiques de l'Ecosse fixoient l'attention d'Elisabeth : pour n'être point gênée dans ses opérations, il lui importoit de contenir la France dans l'inaction. Ainsi il importoit aux deux Cours de seindre d'adopter des vues qu'elles désapprouvoient de part &

(a) Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX, tome I, fol. 50 & suiv.

(b) Liv. L_v

d'autre. Cela n'empêcha point qu'au nom de Charles IX on n'envoyât solennellement demander pour le Duc d'Anjou la main d'Elisabeth. Catherine de Medicis affecta même de charger de cette commission des hommes qui marquoient par leur caractère & par des talens (a). Ces Ambassadeurs extraordinaires (b) furent Castelnau-sieur de Mauvissiere (c) Paul de Foix, Bertrand de Salignac (d) sieur de la Mothe Fenelon, & Nicolas de Grimoville (e) sieur de Larchant. La cause futile, qui produisit la rupture des conférences, permet d'assimiler à une véritable parade tout ce qui se passa dans cette circonstance. On étoit d'accord sur les articles les plus essentiels, particulièrement sur

(a) De Thou ibid. Liv. L.

(b) Il paroît que Cheverny a confondu cette Ambassade avec celle dont on chargea le Maréchal de Montmorenci & Paul de Foix pour négocier à une époque plus reculée le mariage du Duc d'Alençon avec Elisabeth. (Voyez les observations sur les Mémoires du Duc de Bouillon, T. XLVIII de la Collection, p. 145.)

(c) L'Auteur des Mémoires.

(d) C'est celui dont nous avons des Mémoires sur le siège de Metz.

(e) Il devint depuis Capitaine des Gardes de Henri III.

ceux qui concernoient la Religion des parties contractantes. Quand il fallut rédiger ceux-cy par écrit, on ne put jamais convenir des expressions dont on se serviroit. Il en résulta qu'on se sépara, sans rien conclure. Le ressentiment, que par la suite Elisabeth témoigna, tenoit moins à la chose considérée en elle même, qu'aux accessoires. On ne doit pas s'étonner de l'aigreur qu'elle montra, si l'on se rappelle les propos (a) indécent que les courtisans attachés au Duc d'Anjou se permirent sur le compte de cette Princesse.

(7) On s'abstiendra de réflexions (b) sur les expressions dont l'Auteur des Mémoires se sert pour pallier le massacre de la Saint-Barthelemi. Nous croirions déshonorer sa mémoire en le réfutant comme l'apologie

(a) Voyez les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 209, & la Notice qui précède ceux de Bertrand de Salignac, tome XXXIX, ibid. page 487.

(b) Nous avons assez manifesté nos principes en fait d'intolérance, pour nous dispenser d'énoncer notre manière de penser sur la nuit du 24 Août 1572. Il doit suffire de renvoyer le Lecteur aux tomes XXVII de la Collection, p. 480, tome XL, p. 209, tome XLI, p. 151, &c.

d'une

d'une proscription, dont il seroit à désirer que le souvenir pût s'effacer dans nos annales. Bornons-nous plutôt à mettre en opposition au langage, que tenoit Cheverny, la lettre que vingt mois après cet événement écrivoit un Souverain juste & bienfaisant. Ce Souverain étoit Maximilien II (a), le beau-père de Charles IX. On fait qu'il fut humain & tolérant, & qu'à l'époque où il vivoit, ces vertus n'étoient pas communes. La lettre (b) qu'on va lire est un des monuments les plus précieux de ce siècle. Il l'adressa à Lazare (c) *Schwends*; & elle est datée de Vienne, le 22 Février 1574.

(a) Ce Prince, digne sous tous les rapports d'occuper le trône impérial, mourut le 12 Octobre 1577. Il avoit formé le projet avec le Théologien Cassandre de rétablir la paix dans l'Eglise. (Lisez *Cassandri opera*, p. 1818, & *epistolæ selectæ ejusdem*, lib. I, p. 376.)

(b) On la trouve en latin parmi les pièces de H. *Conrincius*, à la fin de *G. Vicelii via regia*, imprimées à Helmstad en 1650, p. 278. Godast l'a aussi insérée dans le second tome de ses Constitutions Impériales. Nous l'avons tirée de l'Abrégé en françois de l'Histoire de la Réformation des Pays-bas, par Gérard Brandt.

(c) Ce Lazare *Schwend* paroît être le même que le Lazare *Schwendi* dont on a parlé dans l'Observation N° 6, sur les Mémoires de Gaspard de Coligni, T. XL de la Collection, p. 301.

« Mon cher Schwend (écrivoit le bon
Empereur) » j'ai reçu , & j'ai lu votre let-
» tre. Les lamentations que vous faites d'une
» manière si pieuse & si sincère à l'occasion
» de ma maladie , me sont fort agréables. Que
» le Tout-Puissant , entre les mains duquel
» sont toutes choses , dispose de moy selon
» sa volonté ! Je le bénis de tout ce qui
» m'arrive. Il n'y a que lui seul qui sache
» parfaitement ce qui m'est avantageux ou
» nuisible. Je me soumets donc à son bon
» plaisir ; car le train des affaires de ce monde
» ne donne que peu de contentement & de
» tranquillité : on ne voit partout que me-
» chanceté & perfidie. Dieu nous veuille être
» miséricordieux & détourner ces maux de la
» Chretienité ! Certainement la situation pré-
» sente des affaires est capable de faire tourner
» la tête à ceux qui la considèrent. Il seroit
» aisé de s'étendre sur cela. Je commence
» (Dieu merci) à recouvrer ma santé , &
» à marcher avec une *canne*. Gloire soit à
» Dieu dans toutes ses œuvres ! Je ne saurois
» approuver la manière *barbare & tyrannique*
» dont les François ont traité l'*Amiral* & ses
» alliés ; & j'ai le cœur navré d'apprendre que
» mon gendre a consenti à un si horrible mas-
» sacre. Quoique je sache que d'autres per-

» *sonnes ont plus de part que lui au Gouver-*
 » *nement, cela ne sauroit excuser une action*
 » *aussi infame. Plût à Dieu qu'il m'eût con-*
 » *sulté sur cela ! je lui aurois donné un avis*
 » *salutaire. Je n'aurois jamais consenti à un*
 » *si grand crime : c'est une tache qu'il aura*
 » *de la peine à laver. Dieu veuille pardonner*
 » *à ceux qui ont eu part à une telle action !*
 » *je crains fort qu'avec le tems ils ne soyent*
 » *à leur tour traités de la même manière.*
 » *Vous dites très-bien que les choses, qui*
 » *regardent la Religion, ne doivent pas être*
 » *decidées par l'épée. Quiconque a quelque*
 » *éteincelle de vertu, ou de pieté, ou quel-*
 » *que amour pour la paix & la concorde*
 » *ne sauroit désapprouver cette maxime.*
 » *Jesus-Christ & ses Apôtres ne nous ont*
 » *jamais enseigné le contraire. Ils n'avoient*
 » *point d'autre épée que leur langue, la pa-*
 » *role de Dieu, & une vie conforme aux pré-*
 » *ceptes du Sauveur. Nous devrions imiter*
 » *leur exemple, comme ils ont imité celui*
 » *de Jesus-Christ. D'ailleurs cette folle géné-*
 » *ration devoit être convaincue après une si*
 » *longue expérience, que cette affaire ne peut*
 » *être terminée par des peines cruelles, & que*
 » *ce n'est pas une maladie que l'on puisse guérir*
 » *par des caustiques & des amputations. Enfin*

» ces procédures me déplaisent infiniment ;
 » & je ne les approuverai jamais à moins
 » que je ne perde le sens. Je ne vous cacherai
 » pas qu'il y a des menteurs, & des hommes
 » effrontez qui ont la hardiesse d'affurer que
 » ce massacre n'a pas été fait à mon insu,
 » & sans mon approbation. Mais je prends
 » Dieu à témoin qu'ils me font une grande
 » injustice : ces mensonges & ces calomnies
 » ne sont pas des choses nouvelles. J'ai été
 » obligé autrefois de digérer un pareil trai-
 » tement. Je laisse tout cela à Dieu qui peut
 » venger ces injustices, lorsqu'il le jugera
 » convenable. Pour ce qui est des Pays-Bas
 » je ne saurois approuver les violences que
 » l'on y commet : au contraire je me sou-
 » viens d'avoir écrit souvent au Roi d'Espa-
 » gne, & de luy avoir donné de bons avis.
 » Mais les conseils des Espagnols ont prévalu
 » sur les miens : ils reconnoissent aujourd'hui
 » leurs fausses démarches, & qu'ils sont la
 » principale cause de tous ces maux. Mes
 » intentions étoient bonnes ; j'aurois fort
 » souhaité de prévenir la destruction de ces
 » belles provinces. Quoique l'on ait refusé
 » de suivre mes avis, & qu'un tel refus soit
 » suffisant pour ne plus penser à cette affaire,
 » je continuerai pourtant de leur faire part

» de mon conseil. Dieu veuille qu'il pro-
 » duise un bon effet, que les Espagnols ces-
 » sent d'employer des remedes si violents,
 » & qu'ils reprennent leur ancienne condui-
 » te ! Après tout que les *Espagnols* & les
 » *François* agissent comme il leur plaira : il
 » faut qu'un jour ils rendent compte de toutes
 » leurs actions à *Dieu le juste juge* : pour
 » moi j'agirai toujours moyennant sa grace,
 » d'une maniere honorable, chrétienne, juste
 » & sincere ; étant fortement persuadé que
 » Dieu me mettra en état de travailler à sa
 » gloire, & d'être utile au genre humain dans
 » tous mes conseils, & dans toutes mes actions.
 » En agissant de cette maniere, je n'estimerai
 » point ce monde rempli de mechanceté &
 » de corruption : je vous recomande à
 » Dieu, & le supplie de diriger toutes choses
 » pour le bien de la Chrétienté, & de nous
 » tous. MAXIMILIEN ».

(8) M. de Thou (a) ne porte qu'à treize
 le nombre des Seigneurs polonois. Il place
 à leur tête *Adam Conarski de Dobilin*, évêque
 de Posnanie, dont Cheverny a estropié le
 nom en l'appellant *l'évêque de Ponans*. On
 peut évaluer la magnificence du cortège de

(a) Liv. LVI.

ces ambassadeurs, puisque le nombre seul des gentilshommes, qui étoient à leur suite, montoit à deux cent cinquante. Ils firent leur entrée à Paris le 19 août par la porte St.-Martin, dans cinquante carrosses à quatre chevaux. Une multitude immense accourût à ce spectacle. Elle contemploit avec surprise, ces hommes d'une taille avantageuse, leur noble fierté accompagnée d'une gravité extraordinaire, ces longues barbes brillantes, ces bonnets garnis de fourrures précieuses, ces cimenterres ornés de pierreries, ces bottes garnies de fers, ces carquois, ces têtes rasées par derrière, & ces grands brodequins à galoches de fer. Il est certain qu'en comparant le costume de ces étrangers avec celui des françois à cette époque, le parallèle ne devoit pas être à l'avantage des derniers. Assurément les pourpoints tailladés de nos ancêtres, & leurs fraises énormes, ne devoient pas briller auprès de l'attirail asiatique qu'on vient de décrire. Si l'extérieur des Nobles Polonois en imposoit au peuple, la culture de leur esprit parut bien extraordinaire aux courtisans françois, qui presque tous alors se piquoient d'une profonde ignorance. Non seulement il n'y avoit pas un polonois qui ne s'exprimât avec facilité en la-

tin, la plupart d'entre eux parloient purement l'italien, l'allemand, & même le françois. On les auroit pris, (dit M. de Thou) pour des hommes élevés au centre de la France. On conçoit combien les courtisans de Charles IX se trouvoient humiliés en ce moment, lorsqu'étant interrogés par les polonois, ils ne pouvoient leur répondre que comme ces hordes sauvages, à l'aide du langage naturel des signes. Si on eût demandé à un étranger témoin de ce spectacle laquelle des deux nations méritoit l'épithète de *barbare*; plein de respect pour l'habitant du Nieper & de la Vistule, il auroit dit que le vrai barbare étoit celui qui vivoit sur les bords de la Seine & de la Loire.

(9) M. de Thou (a) nous a transmis ces détails; & il s'accorde ainsi que l'Historien Matthieu (b) avec l'Auteur des mémoires. M. de Thou nous a même conservé la substance de l'exorde, & de la péroraison du discours de Cheverny. « Quels que soient les » bienfaits que la France & la Pologne ont » reçus de tous tems de la main de Dieu,

(a) Liv. LVII.

(b) Matthieu, Histoire du regne de Charles IX, Liv. VI, p. 361.

(répliqua-t'il aux ambassadeurs polonois) il n'y en a point qui soient au-dessus de cette élection (a). » Il loua ensuite la prudence » du sénat, cita l'exemple de l'Empereur » *Nerva* & d'*Alexandre le Grand*. Le premier » (dit-il) remit l'Empire à un successeur qui » en étoit digne, l'autre interrogé au lit de la » mort qui il vouloit pour son successeur, répondit *le plus digne*. Cheverny ajouta que » celui à qui les Polonois avoient donné leurs » suffrages, paroïssoit en effet le plus digne » des compétiteurs, puisque quoiqu'absent, » éloigné & étranger, ils l'avoient préféré à » des rivaux ou présents, ou voisins, ou » même de leur nation, & avoient mieux ai-

(a) Probablement c'est cette phrase de la Harangue de Cheverny que l'Historien Mathieu a voulu paraphraser, lorsqu'en parlant de l'élévation du Duc d'Anjou au trône de Pologne, il dit « que la France ne pouvoit » désirer de plus grande gloire que de voir ce qu'elle » n'avoit jamais vu, un fils de France regner sur un » Royaume grand, riche & puissant, grand deux fois » autant que la France, riche pour l'abondance des » grains, des fruits &c., puissant pour la Noblesse » vaillante & guerrière, y ayant plus de Gentilshommes » en ce Royaume qu'il n'y en a en France, Angleterre » & Espagne. Il est vray (remarque-t-il) *qu'ils vivent » avec le Roy plustost comme cousins, que comme sujets*. (Histoire du regne de Charles IX, Liv. VI, p. 362.)

» mé venir lui apporter leur couronne , que
 » d'attendre qu'il la vint prendre chez eux ;
 » que Henri de qui ce sénat aussi plein d'in-
 » tégrité que de courage , avoit eu une si
 » grande opinion , feroit tout son possible
 » pour soutenir & augmenter parmi ses nou-
 » veaux sujets la réputation qu'il s'étoit ac-
 » quise , & l'attente que les autres nations
 » avoient conçue de ses grandes qualités ;
 » qu'il alloit quitter pour l'amour d'eux le
 » Roy son frere , la Reine sa mere à qui il
 » avoit de grandes obligations , & la France
 » sa patrie , qu'il n'en vouloit point d'autre à
 » l'avenir que la Pologne.... » Cheverny fi-
 nit par cette clause d'heureux présage qu'il
 proféra au nom du Prince.... *Allons où la vo-
 lonté de Dieu , & l'amour de la foi chrétienne
 nous appellent....* M. de Thou raconte que
 ces derniers mots excitèrent les applaudisse-
 mens (a) de toute l'assemblée , & qu'aussi-tôt
 la musique du Roi entonna le *Te Deum*.

(a) En énonçant la substance de la Harangue de Cheverny , nous n'avons pas prétendu la citer comme un chef-d'œuvre académique. Le ton de déclamation , qui y règne , étoit celui de tous les Orateurs du tems. Nous avons cru être d'autant plus obligés d'en donner une idée au Lecteur qu'à l'exception de M. de Thou , aucun des Ecrivains du tems n'en parle. On s'en con-

(10) Le rôle, que le nouveau Roi de Pologne avoit joué à la St.-Barthelemy, lui valut quelques défagrémens dans sa route. Il s'en étoit peu fallu qu'en Pologne même un parti nombreux ne parvint à employer ce moyen pour lui fermer l'accès du trône. Jean de Montluc, & les autres agents de la cour de France, par leurs écrits apologétiques, ou plutôt à force d'intrigues, applanirent ces difficultés, comme on le verra dans les mémoires de *Choisnin*. Henri avoit balancé sur la route qu'il choisiroit, pour aller prendre possession du sceptre que les polonois venoient de lui déferer. Il préféra de traverser l'Allemagne. Pendant son séjour à Landeau, l'Electeur Palatin, l'envoya prier de passer par *Heidelberg*. Certaines conditions proposées par les députés du prince allemand caufoient de l'ombrage. D'ailleurs on n'ignoroit pas ses liaisons intimes avec les protestans de France. Malgré ces motifs, Henri & les jeunes seigneurs qui l'accompagnoient, résolurent de répondre à l'invitation de l'Electeur. S'approchant d'*Heidelberg*, (raconte un écrivain (a)

vaincra si l'on consulte Davila, Mathieu, la Popeliniere, & les Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX.

(a) Mathieu Histoire du règne de Charles IX, Livre VI, p. 363.

qui tenoit ces détails de Gilles de Souvré, témoin oculaire de ce qui se passa.) « Henri » fût rencontré par deux mille chevaux qui » vinrent à luy en ordre d'escadron, & comme » au galop, & estans proches du Roy, l'en- » velopperent, & le mirent au milieu, une » partie marchant devant & l'autre après : » entrant dans la ville, il trouva les portes » gardées, les rues bordées de gens de guerre » la mesche allumée, les canoniers aux princi- » pales avenues, & leur morgue comme des » gens irrités. A la porte du chasteau, il ne » vit personne pour le recevoir, que des gens » de guerre ; comme il fût à la basse-cour, » tout étoit en silence & solitude. Il s'arresta » au pied de l'escalier comme pour faire de » l'eau, & leur donner loisir de descendre. » Au milieu des degrés le *Rhingrave*, avec » deux gentilshommes qui s'étoient sauvés de » la journée de St.-Barthelemy, lui dit que le » *Comte Palatin* le supplioit de l'excuser si » pour son indisposition il ne descendoit.... Le » Roy, qui vouloit par la courtoisie vaincre » l'orgueil & le desdain, lui dit qu'il n'estoit pas » besoin qu'il s'incommodast. Il le trouva à » l'entrée de sa chambre soustenu par un gen- » tilhomme, en la posture d'un homme qui » feignoit de faire un grand effort pour se

» tenir debout: on n'y pouvoit entrer, sans
 » jeter la vue sur un grand tableau de la
 » mort de *l'Admiral*, & des principaux sei-
 » gneurs tués à Paris. Voyant que le Roy
 » portoit sa vue de ce costé, il lui demanda
 » un peu brusquement, *s'il connoissoit ces*
 » *gens-là... Ouy dà* (dit le Roy,) & à cette
 » parole le feu luy sortant par le nez & la co-
 » lère par les yeux, il poussa un grand sou-
 » pir, & dit tout haut.... *Ceux qui les ont fait*
 » *mourir sont bien malheureux: croyez qu'ils*
 » *estoyent gens de bien & grands Capitaines...*
 » Le Roy respondit *doucement qu'ils étoient*
 » *capables de bien faire s'ils eussent voulu...*
 » Ce prince sentoit un grand contentement
 » en son ame de pouvoir faire éclater l'excès
 » de sa passion en la présence du Roy, il en
 » fit voir les effets en diverses façons, luy don-
 » na à souper, & le servit de poisson; mais il
 » n'eût pour gentilshommes que ceux qu'on
 » luy dit avoir eschappé le jour de St.-Bar-
 » thelemy, qu'il appelloit *la boucherie & le*
 » *massacre de Paris*. Les seigneurs de sa suite
 » furent servis de chair & de poisson: mais il
 » y avoit plus de l'un que de l'autre. Le Duc
 » *de Nevers*, & le Duc *de Mayenne* entendoit
 » souvent que l'on parloit *des bouchers de Lor-*
 » *raine, & des trahres Italiens*: mais ils n'en

» firent aucun semblant; & le mépris couvroit
 » l'injure. Le lendemain il invita le Roy au
 » promenoir, & se fit porter en une grande
 » salle comme celle du Palais de Paris; & y
 » estant, fit trente tours avec luy d'un pas
 » aussi ferme, & d'une santé aussi entière,
 » que les françois s'offencerent de cette bra-
 » verie: les allemands en rirent; le Roy fût
 » piqué, mais il dissimula accortement son
 » déplaisir, donnant cela au transport de la
 » passion, pour n'altérer la bonne amitié qui
 » avoit toujours esté entre la maison de
 » France & de Baviere. Tout ce que le prince
 » Palatin fist en cette chaleur de foye, ne luy
 » causa tant de contentement qu'il ressentit
 » de déplaisir, & eut de chagrin, quand il
 » sçût que le Roy avoit fait dire la messe en
 » sa chambre, le dimanche qu'il partist
 » d'Heidelberg, & juroit Dieu que s'il l'eust
 » sçû, il eust fait mettre le feu dans le chas-
 » teau. Le Roy crut que par ce seul acte il
 » estoit assez vengé de toutes ses braveries;
 » & les seigneurs, qui estoient auprès de
 » luy, se mocquoient de ce que ce prince
 » n'avoit mieux considéré l'honneur que
 » luy avoit fait un grand Roy d'entrer si fran-
 » chement en ses terres, cette généreuse con-
 » fiance méritant plus de respect. Il est vray que

» sa colère s'estant évaporée, il eust voulu n'a-
 » voir pas fait ce qu'elle luy avoit conseillé.
 » Il commanda à ses deux fils, le Prince
 » *Casimir*, & le prince *Christophe* d'accom-
 » pagner (a) le Roy, qui les fit si bien traiter
 » selon l'humeur du pays, qu'ils ne sçurent
 » ce que c'estoit d'avoir soif tant qu'ils furent
 » en ce voyage.

(II) La relation de la détention du maré-
 chal de Montmorenci nous a été conservée
 par un contemporain. Cet événement y est
 développé avec une naïveté qui plaît & inté-
 resse ; il nous semble que le récit, qu'on va
 lire, peint à la fois les mœurs du tems, le
 caractère de Charles IX, & la politique de
 Catherine de Médicis. « Au mois de mars,
 » (1575) nous apprend (b) l'auteur, le Duc
 » de Lorraine & sa femme, accompagnés du
 » cardinal de Lorraine, avec leur train
 » vinrent à *Dammartin*, qui est un bourg &
 » fort chasteau appartenant au maréchal de
 » Montmorency par la succession du connes-
 » table son père, distant de six, ou huit lieues

(a) Henri partit d'*Heidelberg* le Dimanche 13 Dé-
 cembre 1573.

(b) Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX
 (attribués à Jean de Serres) tome III, p. 296.

» de Paris. Le mareschal entendant qu'ils ve-
 » noient, alla au-devant d'eux jusqu'à une
 » grande lieue & demie, & puis leur donna
 » le plaisir de la *venerie* & de la *fauconnerie*,
 » & tout le passe-tems dont il se pust aviser ;
 » puis les amena en son chasteau de Dammar-
 » tin, où il leur fist les meilleures chères qu'il
 » fust possible. Le lendemain luy & le cardi-
 » nal furent l'espace de trois grandes heures
 » enfermés eux deux sur une terrasse, &
 » après disner il les accompagna jusqu'au
 » chasteau de *Nanteuil*, qui est à quatre lieues
 » de là, & qui appartient à la maison de
 » Guise. Après plusieurs grands adieux &
 » embrassemens estant de retour à *Dammar-*
 » *tin*, & enquis de quelques uns de ses do-
 » mestiques, *s'il lui plaisoit pas aller en cour,*
 » *répondit qu'il ne partiroit pour y aller que*
 » *au jour de Pasques.* Il y avoit encore dix ou
 » onze jours alors jusques là. Mais le lende-
 » main un de ses serviteurs domestiques,
 » nommé *Thérignan*, le vint trouver, & luy
 » dit que tous ses amis desiroient qu'il fust
 » auprès du Roy, & que le Roy & la Royne
 » desiroient fort le voir. *Jamais* (disoit ce ser-
 » viteur) *ils ne m'ont fait si bonne chère ny*
 » *montré si bon visage, qu'à ce coup vous n'a-*
 » *vez rien à craindre ; car vous n'y avez plus*

» *d'ennemis : ils s'en font en allez...* Le mares-
 » chal, crédule à son dommage, fist mar-
 » cher ses mulets, commanda à chacun de
 » monter à cheval, puis s'en alla en son chaf-
 » teau de *Chantilly* à six lieues delà ; & sur le
 » soir résolut de partir le lendemain au point
 » du jour, pour aller trouver le Roy au *bois*
 » *de Vincennes*. S'estant mis en chemin, sur
 » les dix heures du matin arrive vers luy le
 » sieur *de Torcy* envoyé de la part du Roy,
 » qui luy fist entendre que le Roy avoit un
 » extrême désir de le voir, & le prioit de se
 » hastier ; au moien de quoy ledit mareschal
 » ne séjourna qu'il ne fust arrivé au *bois de*
 » *Vincennes*, où incontinent il fust logé de-
 » dans le donjon, & le mareschal *de Coffé* en
 » une chambre auprès, dont le Roy & la
 » Royne mere montroient visage fort con-
 » tent. Le mareschal de Montmorency avoit
 » fait porter ses oiseaux de rivière ; estimant
 » qu'il auroit liberté & loisir d'aller chasser à
 » sa coustume : mais il fust treize jours sans
 » bouger du logis. Cependant on luy faisoit
 » entendre par divers espions, que le Roy
 » avoit affaire de luy : mais ses amis & servi-
 » teurs estoient fort étonné de ce qu'il n'al-
 » loit point aux champs ; & ils s'entredisoient
 » qu'il estoit prisonnier ; & comme quelqu'un
 d'enue

» d'entre eux lui demandoit *comme les choses*
 » *alloient*, le mareschal fit réponse *que le Roy*
 » *ny la Royne, ne luy avoient jamais parlé à*
 » *cœur ouvert jusques à cette heure là, &*
 » *que cela le satisfaisoit & contentoit telle-*
 » *ment, qu'il en avoit mandé nouvelles ex-*
 » *près à sa femme par un Gentilhomme. La*
 » mareschale, ayant reçu les lettres de son
 » mari, délibéra de le venir trouver à la cour.
 » Au reste le grand Prieur festoya le mares-
 » chal en un lieu hors du chasteau nommé
 » la cour de la *Piffote*. Le mareschal n'estoit
 » sorti que ce jour, qui estoit le vendredi
 » prochain devant Pasques, appelé le ven-
 » dredi *Saint*; le mardi ensuivant il demanda
 » congé au Roy d'aller à la volerie; & à son
 » retour le Roy se fist apporter de son lit à la
 » fenestre, *afin de le voir, tant il avoit peur*
 » *qu'il ne fust eschappé*. Le mercredi il ne
 » bougea du chasteau; & le jeudy il retourna
 » à la volerie, accompagné des sieurs de
 » *Torcy & de Lansac le Vieil*, que la Royne
 » y envoya. Si alors il eust voulu croire
 » quelques-uns de ses serviteurs, il ne fust
 » pas retourné *au bois de Vincennes*. La ma-
 » reschale sa femme ayant été six ou sept
 » jours en cour, s'en retourna à Chantilly;
 » & prenant congé le soir tant du Roy, que de

» la Royne, ils luy firent le meilleur visage &
 » accueil qu'il est possible de penser: La
 » Royne luy disant: *Allez ma fille, allez vous*
 » *en faire guérir, nous sommes infiniment aises*
 » *le Roy & moy de voir M. de Montmorency*
 » *auprès de nous.* Sur ce la mareschale lui
 » répondit: *Que ne vous en servez vous donc?*
 » Aquoy la Royne répliqua: *ma fille, que vou-*
 » *driez-vous que nous fissions? voudriez-vous*
 » *que nous l'envoyassions avec M. de Mont-*
 » *pensier? l'un n'endureroit pas que l'autre luy*
 » *commandast.* Alors ledit sieur de Montpen-
 » sier menoit une armée en Poitou. Elle luy
 » dit davantage: *Voudriez-vous que nous luy*
 » *baillissions l'armée de Matignon? elle est*
 » *trop petite pour luy: mais ma mie, nous*
 » *sçavons que c'est un notable seigneur, & un*
 » *fort homme de bien: le Roy & moy nous*
 » *en voulons servir pour la paix.....* Le len-
 » demain matin comme la mareschale pre-
 » noit congé des dames de la cour, elle
 » apprit d'autres nouvelles toutes contrai-
 » res: car elle entendit pour certain que ce
 » que la Royne mere luy avoit dit n'étoit que
 » pure trahison, au moyen de quoy ren-
 » contrant un des serviteurs domestiques du
 » mareschal, lui dit: *Je vous veux communi-*
 » *quer ce que j'ay appris ce matin, pour le dire à*

» *monſieur voſtre maitre*, ce que l'autre fait ;
 » & le rapport contenoit en ſomme que le Roy
 » & ſa mere luy vouloit mal de mort, qu'il
 » print garde à ſoy, & que ſ'il vouloit, la
 » mareſchale ſa femme demeureroit à une
 » lieue delà contrefaiſant bien fort la malade,
 » & qu'elle manderait au Roy & à la Royne
 » mere qu'il leur pluſt permettre à ſon mari
 » de la venir voir, afin qu'il donnaſt ordre à
 » cette affaire. Mais le mareſchal fiſt réponſe
 » *qu'il eſtoit trop tard, & qu'il falloir attendre*
 » *la volonté de Dieu* : ce ſoir il alla voir le
 » Roy & fuſt en ſa chambre juſques à neuf
 » heures & demie. Lors le Roy luy donna
 » congé, & luy dit par trois fois. *Adieu M. de*
 » *Montmorency* ! puis ledit ſieur mareſchal
 » tira le rideau du lit du Roy, lequel vouloit
 » dormir (diſoit-il.) Le mareſchal eſtant re-
 » tiré & couché, ſur les onze heures du ſoir
 » le Roy envoya quérir la Royne & le Chan-
 » celier de Birague : lors ils conclurent d'em-
 » priſonner le Duc d'Alençon & le Roy de
 » Navarre. Le Roy ordonna qu'on allaſt
 » quérir ſon *coche* à *St.-Maur-des-Foſſés* ;
 » ce qui fuſt fait, & entra par la porte de der-
 » riere dedans le parc, pour venir à la porte
 » du chateau. Sur les quatre heures du matin
 » un gentilhomme Ecoſſois fiſt entendre à un

» des domestiques du mareschal , & qui es-
 » toit avec luy en la chambre du Roy le soir
 » précédent , qu'il avoit vu entrer la Royne ,
 » & le *Chevalier* (a) en la chambre du Roy ,
 » & le *coche* aussi. Enquis pourquoy l'on avoit
 » amené ce *coche* , respondit que c'estoit pour
 » mener le Duc d'Alençon & le Roy de Na-
 » varre à la Bastille , & qu'il le pensoit ainsi.
 » Le Mareschal estant adverty de cela par ce
 » domestique , se leve ; & comme il s'habil-
 » loit , un des valets de chambre le vint
 » trouver , qui luy dit *que le Roy le deman-*
 » *doit* , & estoit envoyé aussi vers le mares-
 » chal de Coffé , pour luy en dire autant ,
 » comme l'effet le monstra. Le mareschal de
 » Montmorency estant passé le pont avec son
 » serviteur domestique sus mentionné , il
 » trouva le Vicomte d'*Auchy* capitaine des
 » gardes du Roy ; & s'estant entresaluez tout
 » haut , le Vicomte commença à deviser
 » avec luy à l'oreille , & se promenèrent les-
 » pace de trois heures ensemble pendant les-
 » quelles le mareschal changeoit souvent de
 » couleur , à quoy l'on pouvoit aisément ju-
 » ger qu'il entendoit des nouvelles fâcheuses ;
 » aussi étoit-ce l'emprisonnement que luy an-

(a) Le Chevalier d'Angoulême , connu depuis sous le nom du Duc d'Angoulême.

» nonçoit le Vicomte, lequel il pria d'aller
 » vers le Roy obtenir congé que le mares-
 » chal püst parler à luy. Cependant un des
 » lieutenans du Vicomte mena ledit mares-
 » chal vers le *coche*; & le Vicomte revint
 » aussitôt, & luy dit *que le Roy ne le vouloit*
 » *point voir*. Sur ce on ouvre la porte du parc
 » où le mareschal entra, & commença à oster
 » un des crochets de sa ceinture pour mettre
 » son espée dedans *le coche*. Son serviteur do-
 » mestique le suivoit pas à pas malgré les
 » gardes, & leur demandoit *s'ils le vouloient*
 » *empescher de voir ce que l'on feroit de son*
 » *maistre*, duquel il s'approcha pour l'ayder
 » à monter dans *le coche*. Y estant assis, ce
 » serviteur luy demanda par deux fois :
 » *Monseigneur, que vous plaît-il que je de-*
 » *vienne? Que voulez-vous faire de moy? ...*
 » Et d'autant que le mareschal ne lui respon-
 » doit rien, il ajouta *Monseigneur, ne trou-*
 » *veriez-vous pas bon de faire avertir Ma-*
 » *dame, de votre emprisonnement?* Mais le
 » mareschal le regardoit au visage sans dire
 » mot. Alors apparût le mareschal *de Cossé*
 » monté sur un petit mulet gris à la porte du
 » parc, que les Suisses emmenoient, duquel
 » ils l'enleverent, & le porterent jusques de-
 » dans *le coche*: derechef le domestique, du-

» quel nous avons parlé, pria le mareschal
 » de Montmorency de l'envoyer porter ces
 » nouvelles à la mareschale sa femme. *Allez*
 » *donc la trouver de ma part* (dit-il), &
 » *faites mes recommandations à ses bonnes*
 » *graces.* Alors ce serviteur, s'adressant au
 » Vicomte, luy déclara la charge qu'il avoit,
 » & le Vicomte qui estoit aussi dans *le coche,*
 » se levant demanda au mareschal..... *Vous*
 » *le plaist-il, Monseigneur? Je vous prie mon*
 » *ami* (respondit le mareschal.) A l'instant le
 » Vicomte appella un capitaine Ecoffois,
 » (*le coche* marchant toujours) & luy dit...
 » *Allez dire à M. de Sansac qu'il ouvre la*
 » *porte à ce capitaine qui s'en va trouver ma-*
 » *dame de la part de Montmorency....* Ce que
 » l'autre exécute menant ce capitaine servi-
 » teur domestique avec trente archers de la
 » garde Ecoffoise ; & après avoir parlé au
 » seigneur de *Sansac,* sortit sain & sauf, &
 » montant à cheval en diligence vint trou-
 » ver la mareschale à Chantilly. Mais on la
 » poursuivit de tous costés pour l'attraper
 » ensemble le sieur de *la Porte,* gentilhomme
 » bien aimé dudit sieur mareschal, & guidon
 » de sa compagnie d'hommes d'armes. Ils se
 » sauverent tous deux, nonobstant les di-
 » verses embûches, qui leur furent dressées

» par soixante chevaux en *Champagne & Bas-*
 » *signy*, & jusques à *Mets*. Cependant les
 » deux mareschaux furent enfermés dans la
 « Bastille ».

(12) Henri III, n'avoit quitté la France qu'avec un extrême regret. La solemnité de son couronnement en Pologne, & les fêtes, que cet événement occasionna, formèrent autant d'objets de distraction propres à alléger pour le moment le poids de ses ennuis. Cet appareil bruyant ne pouvoit pas toujours durer. Dès que le tumulte eût cessé il se trouva livré à ses réflexions. Bientôt il calcula les nombreux désagréments qu'on a droit d'attendre, en se transplantant dans une terre étrangère; avant de parvenir à s'y naturaliser, la somme des dégouts & des contradictions à essuyer est immense. Tout répugnoit à ce prince au milieu de ses nouveaux sujets. L'appréhension de leurs mœurs, la bizarerie de leurs usages, leurs loix fondées sur un régime purement aristocratique, étoient continuellement en opposition avec ses goûts, ses fantaisies, & ses besoins. Les nobles Polonois, fiers & jaloux, voyoient de mauvais œil les François qui avoient accompagné Henri. Les considérant comme des rivaux dangereux, ils leur

prodiguoient les mortifications ; ils espéroient par là les déterminer à regagner leur pays natal. « L'humeur de Henri (raconte Matthieu (a)) étoit d'aimer quelqu'un par » préférence aux autres ; & les Polonois » vouloient qu'il y eut en cela de l'égalité , » & que ce soleil ne demeurast pas plus en » une maison du zodiaque qu'en l'autre. Ils » disoient *que les Roys devoient aimer, non » selon leur inclination, mais selon les mé- » rites, qu'il estoit toujours dangereux au pu- » blic que leur cœur se donnast entièrement à la » disposition d'un particulier, dont la faveur » pouvoit prendre part à l'autorité royale » qui ne se doit jamais diviser.* » L'unique plaisir que le Monarque goûtoit, étoit de multiplier & d'étendre ses correspondances en France. Dans ses entretiens épistolaires il savouroit une jouissance bien douce pour le malheureux qui se croit expatrié. Son imagination le transportoit aux lieux qui l'avoient vu naître. Le souvenir d'une maitresse chérie l'agitoit tristement. La mélancolie ne tarda pas à s'emparer de son esprit ; & la solitude lui devint nécessaire. Cette maladie de l'ame s'accroît avec d'autant plus de rapidité que

(a) Histoire du règne de Henri III, Liv. VII, p. 386.

ceux qui en sont atteints , n'employent point les remèdes faits pour la guérir ; ils semblent rejeter les remèdes par choix , ou par instinct. Plus l'homme vit isolé , plus il désire de l'être. En se rendant invisible aux grands , Henri prenoit la voye la plus sûre pour les mécontenter. Les murmures éclatèrent de toutes parts. Henri , instruit des clameurs qui s'élevoient , conformément à son caractère , passa d'une extrémité à l'autre. *Ce n'estoient plus* (dit l'historien (a) Matthieu) *que tournois , danses , chasses , festins & buveries perpétuelles ; car elles font partie de la discipline du pays.* Tandis que Henri cherchoit à étourdir ses chagrins dans ce cercle d'amusemens tumultueux , il apprit la mort de Charles IX son frère. La première nouvelle de cet événement lui parvint par la voye de l'Ambassadeur de l'Empereur. Chemerault (b) , & Fayolle de Neuvy , qui le suivoit de près , la lui confirmèrent. Henri conféra sur le parti qu'il devoit prendre avec les François qui avoient sa confiance. A leur tête étoient Bellievre , Villequier , Souvré , & Pibrac. Les plus sages vouloient qu'il ne renonçât point sur le champ

(a) Histoire du règne de Henri III, Livre VII, p. 386.

(b) De Thou, Liv. LVIII.

au trône de Pologne , & qu'en ménageant cette place pour le duc d'Alençon son frère, il se reservât ainsi le moyen de s'en débarasser. Les autres, qui lisoient dans le cœur du Prince , & qui comme lui soupiroient après la France l'emportèrent. On résolut de partir le plus promptement possible. Afin de tromper les Polonois , on employa la ruse & les petites supercheries. Les circonstances de ce départ nous ont été transmises par Matthieu, qui tenoit le détail de la bouche même de *Souvré*; ce récit curieux nous a paru mériter d'être recueilli. « Le mercredi 16 juin (lit-on (a) » dans son ouvrage) le Roy estant à table , » *Alamanni*, Italien naturalisé Polonnois, luy » vint dire que le bruit estoit par la ville qu'il » s'en alloit. Le comte de Trenchin (b) survint

(a) Histoire du règne de Henri III, Livre VII, p. 390. Cette relation est d'autant plus intéressante que nos Historiens, tels que de Thou & Davila, racontent l'évènement d'une manière peu détaillée. D'ailleurs elle peut servir de correctif à la plupart des modernes, qui sur ce sujet ont commis des inexactitudes. Nous citerons pour exemples ceux qui ont écrit que Henri III profita de la retraite de l'Ambassadeur de France (Pomponne de Bellievre) & qu'il se mêla parmi les gens.

(b) Les Traducteurs de M. de Thou l'appellent le Comte de Tenczin.

» au mesme tems, & tout ému ajouta *que*
 » *chacun s'affligeoit de son départ. Les gens*
 » *d'entendement* (respond le Roy) *comme*
 » *vous, ne croiront pas que je m'en aille : ils*
 » *scavent bien ce qui a esté résolu au conseil.*
 » *Quant au peuple il faut le laisser dans les*
 » *réveries qu'il imagine : je me soucie peu du*
 » *bruit, & beaucoup de la réputation. Le*
 » Comte voit ses amis, les assure de l'inten-
 » tion du Roy : mais comme le bruit est une
 » fumée qui se pousse & s'écarte, plus on la
 » veut supprimer, on le vit augmenter en
 » telle sorte, que le Comte un quart-d'heure
 » après, revint dire au Roy que l'on avoit
 » mis des corps de garde partout. Le Roy se
 » prit à rire, & dit que *c'estoit bien le moyen*
 » *de s'assurer, mais que pour les mettre hors*
 » *de crainte & de soupçon il se coucheroit, &*
 » *s'endormiroit devant eux. Là-dessus il se*
 » couché, continue ses discours plus que de
 » coustume, & feint de s'endormir. Le
 » Comte de *Tanchin* croyant le Roy endormi,
 » tire le rideau en opinion qu'il n'estoit pas
 » en estat de faire le chemin qu'il fit cette
 » nuit là. Souvré donnoit à souper à ceux qui
 » devoient accompagner le Roy. *Ermenville*
 » s'y trouva sans avoir été invité, & se dou-
 » tant de ce qui se tramoit, reconnut bien

» qu'on luy donnoit le change. Après sou-
 » per la compagnie se séparant , chacun alla
 » au rendez-vous qui avoit été assigné , *Souvré*
 » & *Larchant* , qui devoient aller trouver le
 » Roy , mirent leurs bottines & éperons dans
 » leurs chausses, pour n'accroître le soup-
 » çon des Polonnois qui commençoit à se
 » remuer d'autant qu'on avoit vu partir des
 » chevaux chargés que *Villequier* renvoyoit.
 » Cette faute les cuida tous perdre , parce
 » qu'on eût de la peine à la déguiser & excu-
 » ser ; & le Roy trouva fort mauvais qu'il
 » eust plus considéré la perte de son bagage
 » que le salut de Sa Majesté. Sitost que *Sou-*
 » *vré* & *Larchant* furent que le Comte de
 » *Tanchin* fust parti par une porte de la
 » chambre du Roy, ils y entrèrent par
 » l'autre, habillerent le Roy diligemment, &
 » le firent passer par le logis de *Miron* son
 » premier médecin pour gagner la campagne.
 » Il y a quelque rapport & ressemblance
 » entre les chasteaux de *Cracovie* & de *Blois*,
 » l'un & l'autre ont une porte pour descendre
 » à la ville, & une autre pour aller aux faux-
 » bourgs. *Souvré* envoya quérir *Miron* pour
 » voir si la porte des champs étoit fermée :
 » il rapporta qu'il l'avoit laissée ouverte : mais
 » estant proche de la cuisine , *Alamanni* qui

» avoit la puce à l'oreille, & qui étoit tou-
 » jours aux eccoutes la fit fermer. Il étoit sur
 » le pas de la cuifine comme le Roy descen-
 » doit l'efcalier qui en étoit fort proche.
 » *Souvré*, s'avançant pour détourner ses yeux
 » & fa curiosité, *Alamanni* luy demande où il
 » alloit : à une assignation (dit-l'autre) qu'une
 » belle dame m'a donnée aux fauxbourgs, & je
 » vous prie de me faire ouvrir la petite porte.
 » Ainfi il l'amusa dans la cuifine, afin que le
 » Roy passât fans estre vu. *Alamanni* luy
 » donna la clef, pour ouvrir la porte du faux-
 » bourg, si elle étoit fermée, & pour s'en
 » servir au retour. Il étoit bien en quelque
 » opinion d'une fourbe ; mais ne faisant que
 » descendre de la chambre du Roy, & l'ayant
 » laissé au lit, son jugement étoit si ébran-
 » lé qu'il ne favoit de quel costé il devoit pen-
 » cher. Ce fût la porte du salut du Roy & de
 » toute sa suite qui y passa. Il fit un quart de
 » lieue à pied, pour aller à une petite cha-
 » pelle qui étoit le rendez-vous.

» La bonne conduite ne seconde pas tou-
 » jours les résolutions qui se prennent chau-
 » dement. Le danger qu'il y a de n'aller af-
 » fez vite, trouble le jugement & précipite la
 » diligence. Le Roy ne commençoit qu'à res-
 » pirer ce premier air de liberté, qu'il recon-

» nut du manquement en l'ordre qu'il avoit
 » donné, & plusieurs choses inopinées qui
 » luy arriverent qui luy firent perdre beaucoup
 » de tems. *Souvré, Larchant, Miron, & du*
 » *Halde*, qui seuls étoient auprès du Roy,
 » entendant le galop de quelques chevaux,
 » mirent la main à l'épée, croyant d'avoir les
 » polonois à leurs talons : c'étoit *Ermenville*
 » qui ne voulant courir la fortune de ceux
 » qui demeureroient les derniers, se jetta aux
 » genoux du Roy, le suppliant de luy per-
 » mettre de le suivre. *Monte vite* (dit le Roy)
 » *tu nous as donné l'allarme. Carqueret* qui
 » étoit là avec les chevaux, présenta au Roy
 » un *barbe* de *Souvré* pour le meilleur & le
 » plus viste : il le monta, mais ce ne fût que
 » pour peu de tems ; car le long repos luy fit
 » faire trois ou quatre sauts qui l'incommo-
 » dèrent fort. Il descendit pour prendre une
 » jument que le Comte de *Tanchin* luy avoit
 » donnée.

» Ce fût le premier augure des peines &
 » traverses qu'il rencontra en ce voyage.
 » A quelques pas de là il trouva les gentils-
 » hommes qu'il avoit ordonnés pour l'accom-
 » pagner, & leur demandant où étoit *Ville-*
 » *quier & Pibrac* : ils répondirent *ne les avoir*
 » *pointvus*. Il avoit été dit qu'ils tiendroient le

» chemin de *Chemerault* (a) ; & ils en avoient
 » pris un autre : car la confusion , où ils
 » étoient en l'épaisseur des ténèbres , chacun
 » craignant pour soy , pour le Roy , & pour
 » ses amis , fût cause qu'ils ne se foucioient
 » pas tant d'aller droit que d'aller vîte. Le
 » Roy fût fort fâché de cette erreur ; car ils
 » avoient avec eux les guides si nécessaires en
 » une nuit des plus obscures , & les truche-
 » mens dont on ne pouvoit se passer , ne sa-
 » chans ni la langue , ni le pays ; tellement
 » que le Roy n'ayant autre conduite que de
 » Dieu & de sa bonne fortune passa outre ,
 » traversa un marais de deux cent pas , & au
 » partir delà prit le premier chemin qu'il ren-
 » contra , & le suivit près de deux lieues
 » jusques à une forêt de sapins où il le laissa ,
 » parce qu'une grande coupe de bois empê-
 » choit le passage. En cet *embarrasement* le
 » Roy s'arrêta ; & les autres s'écartèrent cà &
 » là pour trouver un grand chemin. *Souvré* &
 » *Larchant* découvrirent la maison d'un char-

(a) Barbezieres Sieur de Chemeraut avoit pris les devants par ordre du Roy , pour aller demander à l'Em- pereur la permission de traverser ses états. Neuvi s'acquitta de sa commission ; & on peut voir dans l'Histoire de France par Mathieu , la réception amicale que Maximilien fit à ce Prince.

» bonnier, qui entendant le train des che-
 » vaux, monta en son grenier, & tira l'é-
 » chelle après luy. Il y fallût monter à l'esca-
 » lade pour le faire descendre & mener au
 » Roy ; bien leur en prit qu'ils favoient quel-
 » ques mots de la langue: auffi l'ignorance
 » leur eût été honteuse au pays où leur
 » maître régnoit. Ils firent monter le char-
 » bonnier en croupe sur le cheval d'*Ermen-*
 » *ville*, qui les mena par le plus droit à *Sa-*
 » *tura*, où le Roy se trouva à la pointe du
 » jour, ayant fait cinq à six lieues polon-
 » noises, qui en valent plus de vingt de
 » France. Le bonheur voulut que la bar-
 » rière du pont ne se trouva fermée, & qu'ils
 » gagnèrent diligemment une autre ville à
 » trois lieues de là, où *Villequier*, *Pibrac*,
 » *Quelus*, & *Beauvais-Nangis* l'attendoient,
 » *Carqueret*, & *Miron* s'arrêtèrent avec eux
 » pour se reposer & rafraîchir : en même tems
 » ils apperçurent les Polonois qui venoient
 » après eux : ce fut alors à qui courroit le
 » mieux. *Pibrac*, ne se voulant fier à son
 » cheval, se sauva dans un marais, où il
 » enfonçoit (a) jusques au col pour se cou-

(a) Le bruit de l'évasion du Roi s'étant répandu, les Polonois coururent aux armes. En poursuivant Henri & sa suite, ils les regardoient comme des traîtres & des

» vrir contre la fureur de ceux qui le pour-
 » suivoient. *Miron* courut après le Roy au
 » grand galop, criant toujours... *piquez,*
 » *piquez!*... la peur ne luy fournissant plus
 » d'haleine pour en dire davantage. *Souvré,*
 » le voyant, s'arrêta pour savoir ce que c'es-
 » toit : il répondit que toute la Pologne sui-
 » voit le Roy, que tous les Gentils-hommes
 » qui étoient demeurés derrière, étoient morts
 » ou prisonniers... Le Roy cependant ga-

deserteurs. Les payfans se mirent de la partie ; & ce fut pour éviter leur furie, que *Pibrac*, pendant quinze heures entières, resta dans l'eau jusqu'aux épaules. La nuit survint, & il s'arracha de ces marais, sans bottes & la tête nue. Une grande rivière se présenta : il la franchit à l'aide d'une branche qui flottoit. Epuisé de fatigue & de lassitude, il rencontra un Palatin Polonois, qui ne voyant en lui que l'homme de mérite malheureux, lui fournit une voiture pour rejoindre *Henri III.* Au surplus *Pibrac* étoit destiné aux aventures périlleuses. Son Souverain le renvoya en Pologne. Des voleurs le dépouillèrent, & vouloient le tuer. Son intrépidité les désarma. Veut-on connoître, & apprécier *Pibrac* ; au lieu de lire les écrits de ses panégyristes qui l'ont loué à outrance, ou ceux de ses critiques qui l'ont trop déprimé, nous renvoyons à sa vie latine par *Charles Pascal* ou à la Traduction Française de cette Vie, par *Guy du Faur* Seigneur de *Hermay*. On reviendra par la suite sur cet Ouvrage.

» gnoit toujours pays accompagné de *Lar-*
» *chant & du Halde.*

» Après que *Souvré, Miron, Liancourt,*
» *Chasteauvieux, & Renty,* qui en chemin
» avoient joint le Roy, eurent passé le pont,
» ils le rompirent, & jetterent les planches
» dans l'eau. Ce fut le salut du Roy : car,
» remontant à cheval, ils virent cinq cens
» Polonois qui se présenterent pour passer,
» & étant contraints d'aller chercher le pas-
» sage à une lieue de-là, ils perdirent leur
» avantage. Le Roy se rendit à *Peitzna* (a),
» premiere ville de l'Empereur, où il trouva
» *Bellievre* (b), Ambassadeur de France,
» avec le relais, qui le reçut sans le saluer,
» l'appellant *le Capitaine la Motte,* & feignant
» qu'il étoit de son train. Le Gouverneur
» de la ville qui le vint voir, le reconnut
» bien pour ce qu'il étoit, & lui dit *qu'il*
» *avoit reçu des lettres du Sénat de Pologne*
» *pour le faire arrêter, le suppliant de passer*
» *oultre, & de ne le mettre en peine de n'offenser*
» *Sa Majesté, ni de contrevenir aux capitu-*

(a) Plezin, ville frontière de l'Autriche.

(b) Pomponne de Bellievre Ambassadeur de France à la Cour de Pologne, prétexta la mort de Charles IX pour se retirer. Il s'étoit concerté avec Henri III; & il lui tenoit des relais prêts.

» *lations & intelligences qui étoient entre l'Au-*
 « *triche & la Pologne. . . Le Roy, l'ayant*
 » remercié de cet avis, ne voulut point re-
 » paître, & monta un cheval de relais; car
 » la jument, sur laquelle il étoit venu, tomba
 » morte à l'entrée de l'écurie.

» Le soupçon de ce départ étant passé en
 » créance éveilla de bon matin le Comte de
 » *Tanchin* pour aller en la chambre du Roy:
 » mais il fut amusé par un Gentil-homme
 » François qui luy dit *que le Roy dormoit,*
 » *& que n'ayant reposé la nuit pour l'inquié-*
 » *tude que luy donnoit la mort du Roy son*
 » *frere, on ne le devoit éveiller si matin. Les*
 » Palatins voyant la ville si émue, & que
 » le bruit étoit pris pour certitude, le firent
 » retourner au château pour apprendre &
 » rapporter la vérité. Il entra en la chambre,
 » & tirant le rideau, trouva le lit vuide. Il
 » ne fut faire autre chose que *de crier au*
 » *malheur!* cela fit une éffroyable émotion
 » par-tout. Les Palatins coururent inconti-
 » nent au château, pour se saisir des pierre-
 » ries qu'ils avoient remarqué être en un
 » coffre pendu au pied de son lit, & qui
 » étoient estimées plus de trois cent mille
 » écus. Le tems qu'ils mirent à le faire ou-
 » vrir & chercher ce qu'ils ne trouverent

» pas , servit bien au Roy pour gagner pays :
 » car si à l'instant qu'ils furent assurés de son
 » partement , ils eussent depêché leurs gens
 » pour courir après luy , ils l'eussent encore
 » trouvé dans les confins de Pologne : mais
 » en ces accidens non prévus il y a toujours
 » tant de trouble , que rien ne se fait qu'en
 » désordre. Le Comte de *Tanchin* eut com-
 » mandement de le suivre..... Il fit telle
 » diligence qu'il trouva le Roy un peu au-
 » delà de la frontiere de Pologne : il ne se
 » présenta qu'accompagné de quatre ou cinq
 » Tartares avec l'arc & la flêche : *Bellievre* le
 » voyant venir au grand galop , donna les
 » deux pistolets qu'il avoit à l'arçon de sa selle
 » à *Souvré* & *Larchant* , leur disant... *Tenez* ,
 » *défendez vostre Maistre ; je me servirai de*
 » *mon épée...* Ceux-cy allerent au - devant
 » du Comte de *Tanchin* , & le reconnoissant ,
 » luy demanderent *s'il venoit comme ami , ou*
 » *ennemi...* Il fit réponse que *c'étoit en qua-*
 » *lité de très-humble serviteur du Roy.....*
 » *Dites donc à vos gens qu'ils mettent bas leurs*
 » *flêches , ou vous en pâtirez le premier....*
 » Il le commanda , mais ne le faisant assez
 » promptement , il les menaça en leur langage
 » pour les faire obéir. Il pria *Souvré* de le faire
 » parler au Roy qui étoit à cent pas de là , &

» s'approchant de luy se voulut mettre à ge-
 » noux : mais le Roy luy commanda de parler
 « à cheval. Il lui dit , *Sire, MM. du Sénat*
 » *m'ont envoyé pour assurer Votre Majesté de*
 » *l'incroyable regret qu'ils ont de votre dé-*
 » *part , & vous demander pardon de ce*
 » *qu'ils n'ont pas reconnu comme ils devoient*
 » *la grande grace que Dieu leur a faite de*
 » *leur donner un tel Prince pour Roy , que*
 » *s'il plait à V. Majesté d'y retourner comme*
 » *elle en est suppliée & conjurée très-hum-*
 » *blement par les larmes & les vœux de tous*
 » *les Ordres du Royaume, elle y trouvera*
 » *plus d'honneur & d'obéissance qu'on ne luy*
 » *en pourroit rendre en nul autre lieu du mon-*
 » *de. . . Le Roy lui dit. . . Comte, mon ami,*
 » *en prenant ce que Dieu me donne par suc-*
 » *cession, je ne quitte pas ce qu'il m'a aussi*
 » *acquis par élection : il me fera la grace*
 » *de conserver l'un & l'autre. Mais la France*
 » *qui est première en droit sur mes volontés ,*
 » *me demande les devoirs de ma naissance ,*
 » *& m'oblige de la secourir en cette pressante*
 » *nécessité : je vous reverrai ; car j'ay Dieu*
 » *merci les épaules (a) assez fortes pour sou-*

(a) Les évènements ne justifèrent pas cette fanfaronade ; & Henri III par ses foibles prouva qu'il avoit trop d'une seule couronne à soutenir sur sa tête.

» tenir l'une & l'autre Couronne. . . Le Comte
 » de Tanchin repart qu'il ne disposeroit jamais
 » plus librement ni absolument des volontés des
 » François que des Polonois... Les serviteurs
 » du Roy s'appercevant que ce discours pou-
 » voit être un amusement pour donner tems
 » aux autres de le joindre , lui dirent qu'il
 » le devoit renvoyer : sur quoy le Roy lui
 » dit..... M. le Comte , j'ay trop fait de
 » chemin pour retourner : quand toutes les
 » forces de Pologne seroient ici , je ne le
 » ferois point ; & je donnerai de la dague
 » dans le ventre du premier qui sera si hardi
 » que de m'en parler. Tout le service , que
 » vous me pouvez faire , & dont je vous prie ,
 » est de ramener vos gens , & d'avoir soin
 » des miens. . . . A cette parole le Comte
 » se piqua le bras , en sucça le sang , jura
 » perpétuelle (a) fidélité au Roy , &
 » pleurant à chaudes larmes , le supplia

(a) Cette prétendue fidélité eut un terme bien court.
 Le premier Décembre 1575 on convoqua une diète en
 Pologne pour l'élection d'un nouveau Roi. Le Comte de
 Tanchin fut un de ceux dont le vœu étoit qu'on choisît
 le nouveau Souverain parmi les Nobles Polonois. Il
 oublia alors la parole qu'il avoit donnée à Henri III.
 Mais la désertion du Monarque ne justifioit-elle pas la
 conduite des Polonois ?

» de luy donner une éguillette , & recevoir
 » un bracelet de camayeux qu'il luy offroit
 » pour gage , de la fermeté de sa parole...
 » Souvré dit au Roy que ce témoignage d'af-
 » fection méritoit quelque chose de plus grande
 » valeur. Le Roy lui donna un diamant de
 » douze cent écus. Souvré lui fit présent des
 » armes complètes qu'il avoit laissées dans
 » son logis à *Cracovie*. Il fit ce que le Roy
 » luy avoit commandé, ramena les Tartares,
 » renvoya les François , & donna au Sénat
 » quelque espérance de retour. »

(13) Le silence des Écrivains du tems & de nos Historiens permet de douter de ce siège de *Menerbe* . Si le Maréchal de Retz le fit, cela ne produisit pas une grande sensation. Peruffis (a), qui vivoit à cette époque, n'auroit pas été homme à oublier un événement de cette nature. Il se contente de dire qu'alors *Menerbe* étoit la place d'armes des Protestans de Provence. Un Historien (b) moderne de ce pays s'exprime dans les mêmes termes. A la vérité il fait mention d'un siège de cette

(a) Histoire des guerres du Comté Venaissin, de Provence, &c. p. 172.

(b) Histoire de Provence par Papon, tome IV, p. 206 & suiv.

ville qui commença en 1577. Il nous apprend que les assiégés se défendirent pendant quinze mois & demi , & que la ville fut prise par le Duc d'Angoulême , successeur du Maréchal de Retz dans le Gouvernement de Provence.

Quant à l'attaque dirigée contre la ville de Livron , on a vu dans les Mémoires (a) du Duc de Bouillon , combien elle fut infructueuse. Le Maréchal de Bellegarde échoua de la manière la plus honteuse. Les assiégés pour le narguer avoient élevé au bout d'un pieu un fer de cheval avec un chat & des gands. Le chat désignoit la ville ; & le fer à cheval faisoit allusion à la dignité militaire de Bellegarde. Vainement Henri III vint-il au camp en personne. Sa présence sembla redoubler l'insolence des assiégés (b). « Affas-
 » fins (s'écrioient - ils) que venez - vous
 » chercher ici ? Est - ce encore pour nous
 » surprendre dans nos lits , & pour nous
 » égorger comme l'Amiral ? Ce n'est pas à
 » des hommes sans défense , c'est à des gens
 » armés que vous avez à faire , à des gens
 » que vos perfidies passées ont appris à se
 » tenir sur leurs gardes ; montrez - vous ,

(a) Tome XLVIII de la Collection, p. 68.

(b) De Thou, Liv. LX.

» jeunes *Mignons*, venez éprouver à vos
 » dépens s'il est aussi aisé que vous le pensez
 » de faire tête seulement à nos femmes. »
 Henri prodigua inutilement l'or & les pro-
 messes. Il fallut lever le siège. Il colora sa
 retraite de la nécessité où il étoit d'aller se
 faire sacrer à Reims.

(14) On a vu dans (a) les Mém. de Bouillon le peu de succès qu'eut la négociation entamée pour le mariage du Duc d'Alençon avec la Reine d'Angleterre. Ce Prince néanmoins ne regarda point comme un refus formel le délai indéfini qu'Elisabeth avoit prononcé. Le massacre de la St. Barthelemi calma pour le moment l'ardeur de ses poursuites. Avant de remettre cet hymen sur le tapis, il fallut songer à pallier aux yeux d'Elisabeth, & des Anglois l'atrocité d'une proscription dont l'odieux retomboit nécessairement sur Charles IX & sur ses frères. Le Lecteur doit se rappeler que Castelnau (b) fut chargé de cette commission délicate. Quand on crut la playe refermée, Castelnau eut ordre de solliciter de

(a) Tome XLVIII de la Collection, page 145 & suiv.

(b) Voyez la Notice qui précède ses Mémoires, tome XLI de la Collection, p. 152.

nouveau la main d'Elisabeth pour le Duc d'Alençon. On vouloit éloigner ce Prince de la France, & ôter aux factieux le simulacre dont ils se servoient pour couvrir leurs manœuvres ambitieuses. Bientôt on craignit que Castelnau ne réussit, lorsqu'on fut en 1575 que la Reine d'Angleterre soutenoit le Duc d'Alençon revolté contre l'autorité royale. Villeroy (a), en lui écrivant le 26 Septembre de cette année, ne cachoit pas à l'habile négociateur les justes inquiétudes de la Cour sur cet objet : Catherine de Médicis, en désarmant les confédérés par un traité de paix, qui fut son ouvrage, put bien modérer les craintes de Henri III : mais les soupçons que le Duc d'Alençon lui avoit fait concevoir, ne se dissipèrent pas sur le champ. En conséquence le projet de son mariage avec Elisabeth resta dans un état de suspension. Ce Prince, qui alors avoit pris le nom de Duc d'Anjou, se nourrissoit toujours d'une illusion propre à flatter son orgueil : mais Castelnau ne recommença à négocier comme Agent de la Cour de France qu'en 1578. Ce sage Ministre, qui connoissoit Elisabeth, ne vouloit point que le Prince vint à Londres ; & il s'en

(a) Addit. aux Mémoires de Castelnau, par le Laboureur, tome I, p. 669.

falloit beaucoup qu'il ajoutât aux propos de la Reine d'Angleterre la foi aveugle, dont le Duc & ses émissaires particuliers sembloient pénétrés. Malgré les représentations de Castelnau, le Duc d'Anjou séduit par la bonne opinion qu'il avoit de lui-même, n'aspiroit qu'à effectuer ce voyage. On a (a) prétendu

(a) Un contemporain (Louis Guyon dans ses diverses leçons, tome I, p. 703) s'exprime ainsi. « François, Duc d'Anjou, fils de France, naguères décédé, ayant envie de se loger, & d'épouser une Reine, ou Princesse héritière, fit parler à Elisabeth Reine d'Angleterre de mariage, s'envoyerent des lettres l'un à l'autre, & leurs pourtraicts. Enfin la Reine luy manda qu'elle ne contracteroit jamais mariage avec celuy qui la cherchoit, si elle ne voyoit le personnage, autrement qu'il n'en falloit plus parler. Ce Prince persuadé par jeunes gens aussi peu avisés en cette affaire que luy, délaissant l'avis des gens plus avancés en âge, s'en va en Angleterre la voir, toutes fois sans beaucoup de train; lequel ayant été contemplé de ladite dame, le trouva si laid tant de la petite vérole, qui luy avoit laissé des fosses au visage, qu'aussi il avoit un nez mal formé, avec quelques glandes au col, qui fut cause peut-être qu'il ne fut reçu aux bonnes graces de cette belle Reine. Aucuns sont d'opinion qu'il n'y devoit aller, mais continuer par lettres à traiter son mariage. Car par aventure à la longue il eut pu entrer en grace. » (Nouveaux Mémoires d'Histoire &c., par l'Abbé d'Artigny, tome V, p. 261.

que la vue de sa personne produisit un effet contraire à celui qu'il espéroit, & que sans le dégoût, qu'il inspira, il auroit pu ne pas échouer. Mais des considérations, plus puissantes que celles de sa laideur, influèrent sur les résolutions d'Elisabeth. Quoiqu'il en soit, si le Duc d'Anjou n'eût pas le bonheur de plaire dans sa première visite (a), il s'engoua de sa future épouse au point d'afficher le jargon sentimental d'un amour (b) romanesque. On en jugera par les lettres suivantes, que le Laboureur (c) nous a conservées.....

« Monsieur de la Mauvissiere, ce petit
 » Dieu, que l'on peint aveugle, ne m'est
 » point connu sans yeux, estant l'élection
 » que j'ay faite si parfaite, que je ne m'es-
 » tonne d'aucun de ses effets; bien que
 » devant l'esprouve ils m'eussent esté incroya-
 » bles; & à présent que je sens augmenter

(a) Le Duc d'Anjou passa pour la première fois en Angleterre en 1579. (De Thou, Liv. LXVIII.)

(b) A cette époque il s'en falloit beaucoup qu'Elisabeth fût jeune; & le disparate de son âge avec celui du Duc d'Anjou, rendoit encore ces expansions de tendresse plus ridicules.

(c) Aditions aux Mémoires de Castelnau, tome I, p. 672.

» ses effets, je suis contraint de vous prier
 » que fassiez une requeste à la Reine d'An-
 » gleterre ma maîtresse ; (*c'estoit de lui per-*
 » *mettre de l'aller voir*) laquelle estant de
 » très-grande importance, je n'ai osé la met-
 » tre par escrit, ayant mieux aimé la confier
 » à la suffisance de ce gros porteur, lequel
 » vous priant croire entierement, je ne la
 » feray plus longue : priant Dieu qu'il vous
 » ait en sa sainte garde ». *De Bourdeaux, ce*
19 de Mars 1581.

Vostre bon Maistre FRANÇOIS.

» Monsieur de Mauvissiere, je ne vous
 » puis celer le très-grand plaisir que je reçois
 » ès fréquens avis que me donnez de ce qui
 » se passe par-delà ; en quoy j'ay suffisante
 » & digne preuve de vostre affection envers
 » moy, & ce qui touche mon contentement,
 » dont je vous remercie bien fort, vous priant
 » de continuer ce soin, sans en laisser passer
 » aucune occasion. Je ne veux oublier à vous
 » dire comme j'ay vu la depesche qu'avez faite
 » au Roy, Monseigneur & frere, & l'espé-
 » rance que vous donnés du mariage. C'est un
 » œuvre duquel je desire singulierement la
 » perfection, & où je vous prie de vous em-
 » ployer avec la même dévotion qu'avez com-

» mencé ; croyant que vous me ferez en cela
 » de signalés offices, dont je me ressouvien-
 » dray à jamais en tous les endroits où je
 » vous pourray gratifier. . . *De Bourgueil,*
ce 17 jour d'Avril.

Vostre bon amy FRANÇOIS.

Plus le Duc d'Anjou monroit d'empres-
 sement , plus Elisabeth manifestoit des dis-
 positions favorables. Les choses prirent une
 tournure sérieuse ; & tout sembloit tendre à
 une conclusion prochaine. On employa l'an-
 née 1580 , & le commencement de 1581
 à la rédaction des clauses matrimoniales. La
 Cour de France (a) nomma des Commissaires
 pour aller à Londres terminer cette impor-
 tante affaire. Trois Princes du Sang étoient
 à la tête de la commission. Comme on avoit
 revêtu des (b) pouvoirs nécessaires ceux qui
 la composoient, le contrat de mariage fut
 passé le 11 Juin 1581. On régla même la

(a) Voyez la Notice des Mémoires de Bertrand de Salignac Seigneur de la Mothe Fenelon, tome XXXIX de la Collection, p. 389.

(b) Ces pouvoirs, les instructions données aux Commissaires, & la teneur du contrat de mariage se trouvent dans les Additions aux Mémoires de Castelnau, tome I, p. 674 & suiv.

forme des cérémonies nuptiales. Les obstacles par rapport à la diversité de culte des contractans furent levés. Nous passons sous silence plusieurs (a) difficultés qu'Elisabeth suscita exprès pour gagner du tems : on les arrangea toutes à sa satisfaction. Quand cette Princesse congédia les Commissaires, elle eut soin dans les lettres qu'elle écrivit à Henri III & à Catherine de Médicis, de s'énoncer de manière à n'être liée positivement par aucune convention. La teneur artificieuse de ces lettres frappa la Cour de France. Il y avoit là des yeux trop exercés aux ruses & aux manèges de l'intrigue, pour ne pas percer le voile dont Elisabeth s'enveloppoit. Castelnau n'en avoit pas été la dupe un seul instant ; & sa correspondance le prouve. On démêla que la politique de la Reine d'Angleterre tendoit uniquement à brouiller la Cour de France avec celle d'Espagne, & à empêcher la première de se mêler des affaires de l'Ecosse. Afin d'arriver plus sûrement à ses fins, Elisabeth dans le commerce épistolaire qu'elle entretenoit avec le Duc d'Anjou, se plaignoit tendrement de la froideur

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, tome I, p. 686 & 687.

(b) Addit. *ibid.* p. 688 & 689.

d'Henri III, & du peu de zèle qu'il témoignoit pour mettre la dernière main à cette alliance. Elle jettoit ainsi une pomme de discorde entre les deux frères ; c'étoit préparer adroitement la rénovation des troubles. Le Duc d'Anjou séduit par ces confidences apparentes, & croyant au ton de cordialité avec lequel Elisabeth s'exprimoit, retourna pour la seconde fois en Angleterre vers le mois de Novembre 1581; c'étoit de Londres qu'il venoit de partir en Février 1582, lorsque selon le récit de Cheverny, *il retourna en Flandres*. Pour gage de tant de promesses, & d'épanchemens affectueux, il remporta un anneau, & quelques secours d'hommes & d'argent qu'Elisabeth lui donna : ce fut avec ces foibles espérances qu'il revint soutenir contre les Espagnols le titre de Duc de (a) Brabant que les habitans des Pays-Bas lui

(a) Le 11 Février 1582, le Duc d'Anjou à son retour de Londres fut salué comme Souverain par le Prince d'Orange & par les autres Seigneurs des Pays-bas. Le 19 du même mois on le proclama Duc de Brabant. On l'avoit revêtu des ornemens des anciens Ducs. On remarqua que le Prince d'Orange, en lui mettant sur les épaules le manteau Ducal, lui dit : *Serrons si bien le bouton, qu'on ne puisse arracher le manteau*. Les fêtes les plus brillantes accompagnèrent cette exaltation : mais
déférèrent

désirèrent solennellement. L'observation N^o. 16 développera l'issue de son entreprise.

(15) En Lisant un récit aussi sommaire ; croiroit-on que l'événement, dont il s'agit, a été un des plus importans du règne de Henri III, par les rapports qu'il eut avec les révolutions subséquentes ? Si l'on considère la place qu'occupoit Cheverny, son crédit à la Cour, & les lumières qu'il étoit à portée de se procurer, on a droit d'en conclure qu'il a affecté d'être concis, afin de ne point parler. En suppléant à ses omissions volontaires, il est essentiel de donner au Lecteur une idée du personnage, dont il va être question. *Nicolas Salcede* étoit fils d'un *Pierre Salcede*, Espagnol d'origine, & qui 17 ans auparavant avoit été promoteur de la (a) *guerre Cardinale*. On la désigna ainsi

tout cela ne fut qu'un songe ; & comme dans l'action dramatique, le songe finit par un coup de tonnerre. (Voyez de Thou, Liv. LXXV, & Mathieu, Histoire du regne de Henri III, Liv. VII, p. 473.)

(a) Les détails de cette guerre Cardinale se trouvent dans l'Histoire de M. de Thou (Liv. XXXVIII.) Veut on consulter un monument du tems, qu'il ne faut pourtant pas lire, sans le rapprocher du récit de M. de Thou ; on peut recourir au tome V des Mémoires de Condé de la dernière édition, p. 332 & suiv. On y a recueilli un écrit,

parce que le Cardinal de Lorraine y joua le principal rôle. Le Prélat avoit confié à Pierre Salcede le Gouvernement de l'Evêché de Metz, & le recouvrement des impositions. Le protégé, oubliant ce qu'il devoit à son bienfaiteur, s'avisa de trouver mauvais que le Cardinal, en sa qualité d'Evêque de Metz, se fut mis sous la protection de l'Empereur. Salcede s'opposa à la publication du rescrit Impérial. En alléguant qu'il étoit attentatoire à l'autorité du Roi, il partoît d'un principe vrai. Le Cardinal sans discuter, si son subordonné avoit tort, ou raison, ne vit dans sa manière de procéder, que de l'ingratitude & de l'insolence. Soutenu par le Duc de Lorraine, il recourut à la force. Salcede osa résister : la Cour se mêla de la querelle ; & si Salcede eut le dessous, le Prélat de son côté éprouva des désagrémens. Tout cela s'étoit passé en 1565. Salcede apprit à ses dépens qu'on n'offensoit pas impunément le Cardinal de Lorraine. Le jour de la St. Barthelemi arriva. Salcede, quoique Catholique fut traité en Protestant : on l'égorgea. Son fils, Nicolas Salcede auroit dû naturellement dont voici le titre : *La Guerre Cardinale de l'Administrateur du temporel de l'Evêché de Metz, contre le Sieur de Salcede, Chevalier de l'Ordre, & Gouverneur de Marsal.*

être l'ennemi irréconciliable de ceux qu'il pouvoit regarder comme les meurtriers de son père. Mais il étoit né avec des inclinations trop viles, pour ne pas tout sacrifier à son intérêt. En consignant ici une particularité de sa vie privée, qui nous a été transmise par un Contemporain, on appréciera l'homme; & ses crimes cesseront d'étonner.

» Salcede (nous apprend (a) cet Ecrivain)
 » avoit fait autrefois de la fausse monnoye,
 » & en avoit acheté une maison. Le vent
 » deur, s'étant apperçu de sa fourberie, en
 » porta directement au Roy ses plaintes. Le
 » Roi fit rentrer ce particulier dans son bien;
 » mais Salcede, pour se soustraire à la puni-
 » tion que méritoit son crime, qui eût été
 » suivant l'usage d'être brûlé dans l'huile
 » bouillante, se sauva, & mit le feu à la
 » maison qu'il avoit achetée. On dit que
 » peu s'en fallut que le particulier avec toute
 » sa famille ne périssent dans l'incendie...
 » Le Roi l'ayant été voir depuis dans son
 » cachot, lui reprocha sa mechanceté d'a-
 » voir voulu faire périr un homme qui déjà
 » avoit été sa dupe, en prenant de lui de
 » faux écus. *Cela est vrai* (répondit-il au

(a) Lettres de Busbec, tome III (de la traduction de l'Abbé de Foy.) p. 122.

» Roi) en cela je l'ai trompé : mais pour
 » se venger il a voulu me faire bouillir ; &
 » moi j'avois dessein de le faire rôtir » . . .

D'après ce fait on conçoit que Salcede étoit capable de tout. Quoiqu'il dut se défier de la Maison de Guise, l'espérance de travailler à sa fortune le fit passer par-dessus des considérations aussi puissantes. Allié au (a) Duc de Mercœur par sa mère, qui appartenoit à la famille de *Beaucaire Peguillon*, il se servit de ce moyen, pour se rapprocher des Princes Lorrains. Leur protection lui devint utile dans les circonstances où il se trouva. Ils vinrent à bout de le soustraire (b) au chatiment qu'il avoit encouru par ce payement en fausse monnoye, dont on a parlé.

(a) De Thou, Liv. LXXV.

(b) Quelques Modernes ont adopté le récit de l'Historien Mathieu : ils ont dit, d'après son Histoire de Henri III, Liv. VII, p. 478, que Salcede fut d'autant plus coupable en attendant à la vie du Duc d'Anjou, qu'il avoit été sauvé par ce Prince, du supplice encouru pour le crime de fausse monnoye. M. de Thou contredit formellement cette assertion, & attribue aux Princes Lorrains la protection qui lui valut sa grace. Au surplus la relation de Mathieu, en ce qui concerne la conspiration de Salcede, est si peu instructive, que son témoignage ne nous semble pas devoir balancer celui de M. de Thou.

Salcede alors se dévoua aux intérêts de ses bienfaiteurs ; ceux-cy , en étudiant son caractère , évaluèrent bientôt le parti qu'ils en pouvoient tirer. Le Duc de Guise jetta les yeux (a) sur lui, pour en faire l'instrument des catastrophes qu'il méditoit. A cette époque le Prince Lorrain préludoit aux grandes révolutions, dont le résultat produisit en France une anarchie complète. De tous les hommes faits pour nuire aux vues du Duc de Guise, & à celles de la Cour d'Espagne , le Duc d'Anjou étoit celui qu'il leur importoit le plus de perdre. Philippe II craignoit l'établissement de ce Prince dans les Pays-Bas. Le Duc de Guise envisageoit en lui un concurrent formidable, qui , toujours assis sur les degrés du trône , lui en fermoit l'accès. Pour renverser ces obstacles, une insurrection exécutée à la fois dans les diverses provinces de la France pouvoit compromettre la Couronne de Henri III , ou au moins le forcer d'abandonner le Duc d'Anjou à ses propres forces. Salcede de son côté devoit capter la bienveillance de ce Prince , & trahir sa confiance en livrant aux Espagnols quelque (b) des places fortes des Pays-Bas où la

(a) De Thou, Liv. LXXV.

(b) Salcede espéroit que le Duc d'Anjou lui confieroit

souveraineté étoit reconnue. Alors le Duc d'Anjou enfermé de toutes parts, & destitué des secours de la France, périssoit nécessairement. Telle étoit l'opération dont on avoit chargé Salcede, si l'on s'en rapporte à ses (a) aveux; car il nia constamment le projet de tout attentat sur la personne du Duc d'Anjou. Son début auprès du Prince lui promettoit le plus heureux succès. Salcede, en offrant de lever un régiment pour son service, fut accueilli favorablement. Avant d'arriver, Sal-

le commandement d'une de ces places, telles que Dunkerque, & qu'il y introduiroit les Espagnols.

(a) Selon M. de Thou (Liv. LXXV) le projet des conjurés, dont la liste nombreuse est consignée dans son Ouvrage, étoit de confiner Henri III au fond d'un cloître, de réduire le Duc d'Anjou à la dernière extrémité, d'exterminer la Famille Royale, & de livrer le Royaume de France à Philippe II. D'ailleurs Salcede se défendit constamment d'avoir eu le dessein d'attenter à la vie du Duc d'Anjou. Ses dépositions feront partie des Mémoires de l'Etoile; & le Lecteur y trouvera la confirmation de ce fait, si pourtant on doit regarder la déposition d'un scélérat comme une pièce authentique & probante. Dans le Discours tragique & véritable de Nicolas Salcede, on articule positivement que Salcede & ses associés avoient été commis pour le meurtre du Duc d'Anjou. (Voyez le Journal de Henri III, par l'Etoile, tome III de la dernière édition, p. 236 & 237.)

cede, conformément aux instructions qu'il avoit reçues, s'étoit abouché avec le Duc de Parme, Général de l'armée Espagnole. Le secret de cette entrevue transpira. Le Prince d'Orange, à qui on en imposoit difficilement en matière d'espionnage, soupçonna la mission de Salcede, & le dénonça au Duc d'Anjou. Le 21 Juillet 1582, on arrêta Salcede : il avoit deux associés connus. L'un étoit Italien, & se nommoit François *Baza*. L'autre qui passoit pour Flamand, s'appelloit *Hugot*, dit de *la Borde*. Le premier fut pris avec Salcede, & depuis se tua d'un coup (a) de couteau, dans sa prison. Le second, plus alerte se sauva à l'instant où l'on arrêta Salcede. Celui-cy perdit bientôt la tête, & en dit peut-être beaucoup plus qu'il n'en favoit. Le projet d'insurrection, qu'il dévoila, & le nombre des conjurés, parmi lesquels on

(a) Francisco Baza se tua le 30 Juillet. On fit le procès de son cadavre. Après l'avoir écartelé, on en attachâ les quartiers à un gibet avec cette inscription en François & en Allemand. *Cettui est Francisco Baza, Italien, appréhendé & convaincu de trahison, ayant entrepris d'empoisonner, ou d'ôter par autre moyen la vie à son Altesse, & à M. le Prince d'Orange, & ce par commandement du Prince de Parme, Général de l'armée du Roi d'Espagne.* (Lisez la sentence définitive, tome III des Mémoires de l'Etoile, p. 241.)

comptoit la plupart des Seigneurs François attachés à la Religion Catholique, & ceux-mêmes qui vivoient dans l'intimité de Henri III. formoient une liste effrayante : des hommes, intacts (a) jusqu'alors, se trouvoient inculpés. *Villeroi*, un d'entre eux, s'en défend fortement dans ses Mémoires. Nous y reviendrons en les publiant. L'affaire étoit trop grave, pour ne pas la communiquer à Henri III. Le Monarque envoya (b) Bellievre & Brulart, interroger le coupable. Salcede, persistant dans sa déclaration, Henri commença à croire que la conspiration pouvoit

(a) A la tête de ceux qu'on accusoit, on lisoit le nom du Maréchal d'Aumont. La conduite, que ce Seigneur tint, dément suffisamment l'accusateur. Jamais il ne varia: Henri III & Henri IV n'eurent pas de serviteur plus fidèle. Ce fait seul atteste que Salcede enveloppa indistinctement dans sa déposition des innocens & des coupables. Sans doute il espéroit par-là s'assurer l'impunité.

(b) M. de Thou (Liv. LXXV) nous a conservé la conversation particulière de Henri III avec Bellievre. On y voit la frayeur qui agitoit l'esprit du Monarque. Si l'on en croit du Pleffis-Mornay, cette frayeur passa dans l'ame de Bellievre. Mornay le rencontra, lorsqu'il alloit en Flandres interroger le coupable. *L'Etat est perdu sans ressource* (lui dit Bellievre) *si tous ceux, que cet homme accuse, en sont!*

être sérieuse, & que ce n'étoit point, comme il l'avoit présumé d'abord, un stratagème inventé par les Conseillers de son frère pour troubler sa tranquillité, & semer un esprit de discorde au milieu de sa Cour. On amena Salcede à Vincennes. Le Roi voulut (dit M. de Thou) assister à son interrogatoire (a). Salcede nia ses dépositions précédentes. Il affirma qu'elles lui avoient été suggérées par des personnes de la suite du Duc d'Anjou. Si Henri III eût écouté les représentations du premier Président (Christophe de Thou) il n'auroit point livré Salcede au glaive de la justice. Le Magistrat éclairé par l'expérience, lisoit dans l'avenir. Il savoit ce qui se passoit ; & il en inféroit que les faits énoncés par Salcede avoient malheureusement un fond de vérité. En conséquence il vouloit qu'on le conservât à titre d'otage, & comme un témoin toujours prêt à opposer au premier factieux qui oseroit remuer. Cette con-

(a) Le Monarque (raconte l'Historien Liv. LXXV) entendit le coupable, en présence de la Reine-mère, du Chancelier de Birague, de Cheverny, Garde des Sceaux, de Bellievre, de Bruslart, de Christophe de Thou, Premier Président, & de la Guesle, Procureur-Général... Il est clair que si Cheverny ne s'est pas expliqué sur cet événement, c'est qu'il ne l'a pas voulu.

duite prudente exigeoit une sorte de surveillance & d'activité; le caractère apathique de Henri (a) n'en étoit pas susceptible. Il traita de Thou (b) de *radoteur*. Le Magistrat avoit à ses yeux un tort irrémissible. Il s'étoit élevé avec franchise contre la multiplicité des impôts, le (c) gaspillage des Finances par les favoris, & les profusions du Monarque. Le jugement de Salcede fut renvoyé au Parlement de Paris. Un arrêt en date du 25 Octobre le condamna au supplice réservé pour

(a) « Trop de gens, (comme l'a fort bien observé M. Anquetil, dans son *Esprit de la Ligue*, tome II, p. 224) » étoient intéressés au silence (de Salcede): on » conseilla au Roi de se débarrasser d'un scélérat qui ne » faisoit que troubler sa tranquillité. On verra, par » les fureurs de la ligue, affreuse Tragédie, dont la » conjuration de Salcede est comme le premier acte, » combien ce lâche conseil fut pernicieux au malheureux Henri.

(b) Le respectable Magistrat tomba malade à cette époque; & il mourut avant la condamnation de Salcede. En expirant, il plaignoit le sort de ceux qui alloient lui survivre. Il comparoit Salcede à *Cassandra*. L'un & l'autre (disoit-il) ont prédit les malheurs de leur patrie; & on ne les a pas crus. La mort de Christophe de Thou fut un jour de deuil pour la capitale; & Henri III, par la suite, le regretta plus d'une fois.

(c) De Thou, Liv. LXXV.

les criminels de leze-Majesté. Le Parlement ordonna en outre que sa tête (a) seroit portée à *Anvers*, pour y être exposée dans un lieu public, mais que les confessions, les lettres particulières, & les déclarations de Salcede seroient (b) brûlées comme fausses & calomnieuses. On remarquera cependant qu'à la (c) question, dont Henri, caché

(a) L'Ambassadeur d'Espagne réclama contre cette disposition de l'Arrêt. Il objectoit que c'étoit exercer un acte de juridiction dans une ville où le Roi de France n'avoit aucun droit. Henri, qui ne s'attendoit pas à une protestation de cette espèce, répondit qu'il avoit envoyé cette tête à son frère, pour en faire ce qu'il jugeroit à propos, & comme on dit ici, des petits pâtés, s'il vouloit. (Lettres de Busbec, tome III, p. 125.)

(b) L'Etoile, dans son Journal de Henri III (tome I, p. 371 de la dernière édit.) laisse entrevoir que le Président de Thou, par attachement à la maison de Guise, favorisa les variations de Salcede, & que ces variations déterminèrent cette partie du dispositif de l'arrêt. L'Etoile ajoute que Henri III, irrité de la conduite du Président, la lui reprocha aigrement, & que cela influa sur sa mort. L'Annotateur de l'Etoile a adopté ces imputations, que nous discuterons en tems & lieu.

(c) Le Monarque ne se contenta pas d'assister à la question. Il vit supplicier ce malheureux. A la vérité il se cachoit; mais (lit-on dans un Ouvrage du tems) Madame de Lorraine vit faire l'exécution, rapportant au Roi ce qui se faisoit, & ce qu'elle pouvoit enten-

derrière un rideau , fut le témoin , Salcede chargea derechef tous ceux qu'il avoit accusés. On assure qu'en retournant dans son cachot , un Prêtre lui conseilla de rétracter ce qu'il avoit confessé. Salcede le fit : il soutint jusqu'à la mort que les Princes Lorrains étoient des gens de bien. Tel fut la fin de cet homme dangereux dont les dispositions auroient suffi pour arracher tout autre Prince que Henri , à cette indolence dans laquelle il végeoit. Au premier instant il frémit , & trembla. Dès que Salcede eut été supplicié , le foible Monarque en oubliant sa mort , oublia sa cause. Il creusa ainsi sous ses pieds l'abîme , qui enfin l'engloutit.

(16) Si le Duc d'Anjou eût été plus clairvoyant , il auroit senti qu'il servoit de jouet à la politique d'Elisabeth. Le bandeau , qui offusquoit sa vue , l'aveugloit au point que , quelques mois après son départ de Londres , il s'applaudissoit du surcroit d'ascendant que la Reine d'Angleterre venoit d'obtenir en Ecosse. A l'entendre , il sembloit que cette Princesse , en travaillant pour elle , travailloit pour lui. « M. de (a) Mauvissiere (écrivoit-il dre. (Voyez les preuves du Journal de Henri III par l'Etoile , tome III , édit. de 1744 , p. 264.)

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau par le Laboureur , Tome I , p. 698 ,

à Castelnau en date d'Anvers le 11 Septembre 1582) » vous m'avez fait fort grand plaisir de » m'avoir si amplement discouru de ce qui » s'est passé en Ecoſſe , & comme vous di- » tes , en peu de tems les choses y ſont fort » changées , & beaucoup à l'avantage de la » Reine d'Angleterre , dont je me réſjouis » plus qu'elle meſme , & qui c'eſtoit moi qui » en reçuffe la commodité. Mais je ſuis très- » deſplaiſant que Sa Majeſté rejette ſur moy » le défaut de la ſatiſfaction (a) qu'elle de- » mande du coſté du Roy Monſeigneur & » frere ; n'ayant jamais rien pourchaffé , ny » pourſuivi plus inſtamment , & avec autant » de conſtance & patience qu'il ſ'en puiſſe » imaginer , que l'iſſue de cette affaire , pour » le bonheur que je m'eſtois promis , & » dont je ſuis encore en eſperance de noſ- » tre mariage. Sa Majeſté ſait que je n'y ai » rien oublié , & que j'ay fait toutes les » offres que j'ay penſé ſervir à toutes les » difficultés venues d'elle & du Roy. Encore

(a) Cette ſatiſfaction étoit une déclaration de la Cour de France par laquelle on s'engageoit d'appuyer les prétentions du Duc d'Anjou ſur les Pays-Bas. On donna cette déclaration : voilà ce qu'Elifabeth vouloit. Par là elle mettoit les deux Cours dans le cas de ſe regarder comme étant en guerre.

» suis-je résolu à la même poursuite , dont
 » je ne me lasserai jamais , quelque difficulté
 » ou longueur qui se présente de leur part. . .

A la fin le rêve brillant , dont l'imagination du Duc d'Anjou aimoit à se repaître , s'évanouit. Elisabeth , assurée de la prépondérance de sa faction en Ecoſſe , ne garda plus de ménagemens. Elle abandonna le Duc d'Anjou à ses propres forces dans les Pays-Bas. Plusieurs événemens , qui dans cette contrée se succédèrent coup sur coup , exposèrent ce Prince à de rudes épreuves. L'yvresse de son installation à la souveraineté du Brabant sembloit devoir se prolonger , par de nouvelles fêtes (a) destinées à célébrer le jour de sa naissance. On avoit préparé des courses , des Caroufels , des Tournois , & un Bal pour le soir. Tout à coup on apprend qu'un monstre (*Jean de Jauregny*) vient d'assassiner le Prince d'Orange : la consternation , & la terreur s'impriment sur tous les visages. Un bruit sourd circule : la haine , & la calomnie le propagent. On accuse les François d'avoir provoqué l'assassin. Les bourgeois d'Anvers courent aux armes. De toutes parts on entend répéter ce mot terrible. . . *Il faut tuer les massacreurs des nôtres de Paris. . .* Sully ,

(a) De Thou , Liv. LXXV.

témoin oculaire de l'événement , nous en a transmis (a) le récit. les François furent contraints de chercher un asile dans le palais du Prince d'Orange. *Jamais* (selon l'expression d'un de nos (b) historiens) *le Duc d'Anjou n'eust si belle peur , & il dit depuis que de sa vie il n'avoit esté si dévot & ne pensa mieux mourir. . . »* J'estois lors à Anvers (raconte du Plessis Mornay) » & M. le Prince d'Orange m'avoit au sortir du presche voulu retenir à dîner. Les gardes avoient voulu chasser ce misérable (*Jau-regny*) de la salle ; & il les en avoit tancez , disant que c'étoit quelque bourgeois qui vouloit voir : il passoit de sa salle en sa chambre , & s'estoit arresté a monter la tapissèrie à M. de Laval , par dessus l'épaule duquel il (*l'assassin*) tira le coup. J'y accourûs aussitôt , & vis le meurtrier le corps enveloppé de pentacles & toiles conjurées de *Nostre-Dame d'Oviedo*. M. le Prince d'Orange , ayant repris ses esprits, me dit ces mots... *Je pensois que la*

(a) Œconomies Royales, Politiques & Militaires, Tome I (Edit. des Wert) p. 36.

(b) Mathieu, Hist. du règne de Henri III, L. VII, P. 479.

» maison (a) fut tombée sur moy... il eut un
 » grand soin de faire sçavoir qu'il n'y avoit
 » rien du fait de *Monsieur*, lequel avec les
 » siens n'estoit pas sans peur. Mais on y en-
 » voya une forte garde pour empêcher
 » l'abord du peuple, & fut en moins d'un
 » quart d'heure donné un tel (b) ordre par
 » toute la ville, qu'il n'y avoit ni bruit, ni
 » murmure. Le meurtrier avoit quelque envie
 » de réserver son coup au soir, au festin de
 » *Monsieur* : si cela fust arrivé là, on n'eust
 » jamais pu croire que ce n'eust esté de son
 » fait, & premier que la verité eust été
 » connue, tout eust esté en combustion &
 » carnage...

Dans les Mémoires de Sully (c) on attribue

(a) La commotion produisit cet effet. La bale entra par dessous l'oreille droite du Prince d'Orange, passa par le palais sous la machoire supérieure, & sortit par la joue gauche. Le Prince (dit M. de Thou, Livre LXXV) fut étourdi; & il a dit depuis qu'il avoit cru que c'étoit un des appartemens de la maison qui tomboit.

(b) Heureusement le jeune Maurice de Nassau, fils du blessé, fouilla dans les poches de l'assassin. On y trouva des lettres & des tablettes qui servirent à justifier les François. (De Thou, *ibid.*)

(c) *Œconomies Royales, Politiques & Militaires*, tome I, p. 36.

à ces

à cet événement la conduite intérieure du Duc d'Anjou. *Il demeura tellement ulcéré (y lit-on) que dès cette heure il résolut d'essayer à se rendre maître absolu. . .* M. de Thou (a) développe beaucoup mieux les motifs qui déterminèrent ce Prince à employer la force, pour tenter une entreprise injuste & tyrannique. Ne recevant plus de secours pécuniaires ni de la France, ni de l'Angleterre, sa position en 1583 devenoit fort embarrassante. Ses nouveaux sujets de leur côté ne lui fournissoient point le contingent qu'on lui avoit promis. Soit impuissance, soit mauvaise volonté, les Trésoriers des Etats-Généraux répondoient à ses agents qu'ils n'avoient pas de fonds. Il s'en falloit bien qu'on se hâtât de lui remettre les villes de sûreté stipulées par son traité. Catherine de Médicis achevoit de désespérer le Prince, en lui écrivant à cette époque, « que (b) dans l'estat où il estoit, il ne devoit » attendre aucun secours d'elle, ni du Roi, » qu'il estoit comme l'oiseau sur la branche, » & qu'il sortiroit de ce pays avec autant de » regret, que l'Archiduc (c) Mathias y avoit

(a) Liv. LXXVII.

(b) Mathieu Hist. du règne de Henri III, Liv. VII, page 480.

(c) L'Archiduc Mathias avoit été insulté; & le peu-

» reçu de honte & de déplaisir... Quand ils
 » auront tiré de vous (lui ajoutoit-elle) de
 » verd & le sec , ils vous en feront de mesme :
 » ils vous chasseront pauvre , déshonoré , &
 » nécessaireux. Si vous aviez cinq ou six bonnes
 » places entre vos mains , qui vous fussent
 » bien assurées , & par lesquelles le passage
 » fut ouvert pour aller & venir là où vous
 » estes , je crois que le Roy mon fils pourroit
 » entendre a vous donner secours pour le
 » desir qu'il a de voir vostre fortune établie :
 » autrement n'esperez pas sur un fondement
 » incertain , pour pouvoir tirer secours de
 » luy...

En réunissant ces diverses considérations,

ple lui jetta des pierres. Le Prince d'Orange, dans plus
 d'une circonstance, éprouva des affronts de ce genre. La
 Noue, malgré sa réputation de sagesse, ne fut pas
 toujours respecté. En général veut-on connoître l'esprit
 du peuple, l'instabilité des opinions qui le dirigent, &
 le peu de fond qu'on peut faire sur son attachement, c'est
 l'histoire de la révolution des Pays-Bas qu'il faut étudier.
 On verra combien il en coûte de peines, d'intrigues,
 & de soins aux ambitieux, pour que ce tigre, qu'ils
 ont habitué à dévorer les hommes, ne s'élançe pas
 sur eux à chaque instant. Le Démagogue, qu'on ido-
 lâtroit le matin, est assassiné le soir; & au nom de la
 liberté on égorge celui qui la veille étoit appelé le
 protecteur & le père de la Patrie.

on conçoit l'anxiété d'esprit dont le Duc d'Anjou devoit être tourmenté. Il n'est point étonnant qu'il ait écouté des conseils violens & perfides. De concert avec ceux qui l'entouroient , il prit le parti de s'emparer à la fois de *Bruges*, d'*Anvers*, de *Dunkerque*, & de plusieurs autres places. L'Histoire (a) remarque qu'il avoit caché cet odieux projet au Duc de Montpensier (b), à d'Avantigny (c), à Laval, & à la Rochefoucault. Si le Maré-

(a) De Thou, Livre LXXVII.

(b) Le Duc de Montpensier , instruit au moment de l'exécution, refusa d'y prendre part. *J'ai à ménager* (dit-il au Prince) *l'honneur de ma famille , & je me garderai bien d'entacher ainsi sa gloire...* Il demanda (ajoutet-on) au Duc d'Anjou ce que dans cette occurrence alloit devenir le Prince d'Orange son beau frère. *J'y ai donné ordre* (répondit le frère de Henri III.) *Quel ordre !* (s'écria Montpensier , en jurant.) *M'appellez-vous cela ordre ?*

(c) « M. d'Avantigny (selon Duplessis-Mornay) n'y estoit point. Au contraire (continue-t-il) quelques mois auparavant *Mo sieur* luy avoit supposé une lettre de *Vaufin*, son intime ami & voisin, qui luy donnoit avis que sa femme estoit morte. Sur quoi il avoit pris congé de luy pour s'en retourner en France. Le premier, qu'il rencontra à Paris, fut *Vaufin*, qui fut tout esbahi de le voir habillé de deuil, & luy fit reconnoître la fourbe ».

chal de Biron se borna comme on le dit, à désapprouver l'entreprise, ne devoit-il pas faire plus, & s'y opposer ouvertement? Sous prétexte de passer son armée en revue, le Prince la fit approcher d'*Anvers*. Au signal convenu, le complot s'exécuta. Le secret avoit transpiré, & une partie des habitans s'arma à l'instant même: les autres accoururent aux cris des combattans. Les François, repouffés de toutes parts, ne recueillirent que la honte de leur perfidie. L'amour de la patrie, & le desir de défendre ce qu'ils avoient de plus cher, transforma de simples bourgeois en guerriers, en héros: d'abord le Duc d'Anjou se crut vainqueur. Regardant ceux qui se précipitoient du haut des remparts, *voyez* (dit-il à ses officiers) *ces pauvres bourgeois!* . . . Il fut bien surpris quand *Laval* luy eut montré que c'étoit la Noblesse Françoisse qui faisoit le saut périlleux. Une partie de l'armée (a) du Prince y fut taillée en pièces. Beaucoup

(a) M. de Thou (Liv. LXXVII) évalue à douze cens hommes la perte des François, & celle des Bourgeois à environ deux cens. On regretta parmi les premiers, Saint-Blancard, fils de Biron, Gedeon de Pons, Claude de Beauvilliers Comte de Saint-Aignan, & son fils. Le Comte de Saint-Aignan avoit fortement contredit l'entreprise. *Eh quoi* (lui dit M. le Duc d'Anjou)

de Gentilshommes se trouvèrent fort heureux, en devenant prisonniers de guerre, de n'être pas égorgés par une populace féroce, qui avoit droit de les traiter comme une horde de bandits. A compter de ce jour, le Duc d'Anjou ne fut plus Duc de Brabant que de nom. En vain la Cour de France par des négociations essaya de rétablir la bonne intelligence entre le Prince, & ces peuples. On ne croit plus à la parole des grands, quand ils l'ont parjurée. Le Duc d'Anjou revint tristement en France, portant dans son sein le mal qui le consumoit. La mort l'attendoit à Chasteau-Thierry : & quelle mort ! » L'inquiétude de l'esprit (raconte l'historien Mathieu) » augmenta l'indisposition du corps, que les voluptés & les débauches avoient gâté. » Durant sa maladie il regrettoit (a) l'exécu-

Comte, le nez vous saigne. Je vous ferai voir le contraire (repondit celui-ci) : il se noya, en tombant dans le fossé avec son fils.

(a) Il y avoit plus de loyauté dans cette déclaration du Duc d'Anjou que dans les écrits apologétiques où l'on s'étoit efforcé de présenter sous un jour favorable son entreprise dirigée contre la liberté des habitans des Pays-Bas. Ce Prince trouva des défenseurs : les tyrans n'en ont-ils pas eu ? Parmi ces écrits il y en a un que nous citerons, par ce qu'il n'est guères connu que de

510 O B S E R V A T I O N S

» tion d'Anvers & blasmoit les conseils pré-
» cipités qui l'y avoient porté... Son testament
» donne beaucoup de connoissance de (a) sa
» vie. Il déclara qu'un des plus grands re-
» grets, qu'il eut, étoit d'avoir irrité le Roy
» son frere par ses actions & entreprises, le
» pria de récompenser ceux qui s'étoient ap-
» pauvris pour le suivre, témoignant ne de-
» sirer plus magnifique tombeau que de vivre
» dans le cœur de ses serviteurs, & de payer
» ses dettes, qui montoient environ à trois
» cent mille escus ». *Si j'avois des Royaumes,*

nom. En voici le titre : *Discours véritable de l'entreprise d'Anvers (le 11 Janvier 1583) pour justification du Duc d'Anjou & de la Noblesse Françoisse, par Jules de Richy, Gentilhomme de Picardie, in 8°...* L'ouvrage de Richy est une réponse à l'apologie des Etats de Flandres. Nous nous bornerons à une seule réflexion, d'après laquelle on doit l'apprécier. Est il possible de bien justifier un acte de perfidie ?

(a) Veut-on apprécier le Duc d'Anjou, il faut lire le premier volume des Mémoires de Nevers. On y trouve une multitude de particularités qui attestent la violence de son caractère, sa haine contre Henri III, son ambition excessive & son imprudence. Il fit, en mourant, amende honorable : son testament contient les plus belles dispositions ; mais la plupart ne furent pas remplies. (Voyez ce testament, tome I des Mémoires de Nevers, p. 601.

» (disoit-il en (a) s'adressant au Roi son frere)
 » ils seroient tous à vous ; & vous les léguerois
 » & donneroie par ce mien testament , & non
 » à autre : la nature de ma naissance & mon
 » affection vous constituent mon héritier , sans
 » que je le die. Mais il ne me reste de mes
 » pénibles entreprises presque rien qui puisse
 » être appelé don & libéralité qui ne vous soit
 » du tout acquis. Les Pays-Bas m'ont fait
 » acheter bien cherement le nom de Duc & de
 » Comte , lequel il me donnent encore ; que si
 » j'ai quelque pouvoir envers eux je les prie de
 » transférer tout à vostre personne , à qui je
 » laisse & donne tous les droits & prétentions
 » que je puis avoir , en vertu du traité solem-
 » nel que je fis avec eux. Et d'autant que Cam-
 » bray peut servir aux Estats comme un boulevart
 » acquis & gagné par les moyens que vous
 » m'avez donné , & que je demeure obligé à la
 » défense des citoyens , qui avec tant d'affec-
 » tion & de fidelité se sont jettés entre mes bras ,
 » je vous supplie au nom de Dieu , Mon-
 » seigneur , accepter ce que j'ay de droit en
 » cette place , & empescher l'oppression d'un

(a) Histoire du règne de Henri III, Liv. VII,
 p. 482, par Mathieu.

» si bon peuple (a)... J'emporte en mon tom-
 » beau la substance de plusieurs, leurs pleurs,
 » & gémissemens, sans que j'aye eu moyen de
 » m'en descharger envers Dieu & les hommes,
 » si par vostre pitié & compassion vous ne
 » daignez me faire tant d'honneur ».

(17) Les Mémoires du tems, & particulie-
 rement ceux de l'Etoile n'épargnent pas
 Henri III sur ces confréries de penitens,
 qu'il accredita. Il en avoit pris le goût à
 Avignon, lorsqu'il revint de Pologne en
 France. « Il seroit ennuyeux (comme l'a très-
 bien observé un (b) moderne) « de remettre
 » toujours sous les yeux du Lecteur les dé-
 » votions bizarres de ce Prince, les longues
 » processions dans lesquelles il traînoit après
 » lui, Princes, Ministres, Cardinaux, cou-
 » verts du sac de pénitens, ses pèlerinages
 » à Chartres & ailleurs pour avoir des enfans,
 » ses retraites aux Minimes, & aux Feuil-
 » lants, qu'il preschoit luy-même en Cha-
 » pitre »... Afin de donner plus de relief
 à ces confréries (c), le Monarque venoit

(a) Voilà bien l'éloge le plus complet d'un peuple,
 dont il avoit voulu devenir le despote, ou le tyran.

(b) Esprit de la Ligue, tome II, p. 225.

(c) Les principaux instituteurs de ces confréries étoient

d'en célébrer la solemnité le 25 Mars 1583. Suivi de tous les courtisans, des premiers Magistrats, du Cardinal de Birague Chancelier, & de Cheverny (a) Garde des Sceaux, il alla en procession malgré la pluie. Ils étoient tous vêtus d'un sac, & le visage couvert. Le vendredi-saint la cérémonie recommença; & pour la rendre plus imposante, on l'exécuta la nuit aux flambeaux. Un des frères du Duc de Joyeuse fut la victime du froid que les pénitens éprouvèrent. Il y gagna une dissenterie dont il mourut. Si Henri III, par ces pratiques extérieures de piété, crut se

un nommé du Peyrat, & le Jésuite Edmond Auger. Le dernier a publié sur ce sujet un Livre fort singulier, qui a pour titre : *Méanoélogie sur le sujet de l'Archicongrégation des Penitens de l'Annonciation de Notre Dame, & autres dévotieuses assemblées.* — Paris Mettayer 1584 in-4°... L'Archevêque de Césarée (N. Cheffontaine) en fit l'apologie : c'est un in-8°. recommandable par le ton de mysticité qui y règne. Veut-on connoître l'esprit qui dirigeoit ces institutions; il faut lire les Statuts de la Confrérie des Pénitens blancs, que Henri III sanctionna de son autorité. Cet in-4°, imprimé en 1583, est intitulé : *Statuts de la Congrégation des Pénitens de l'Annonciation de Notre Dame par le commandement du Roi Henri III.* Les Statuts en question étoient datés du 13 Mars.

(a) De Thou, Livre LXXVIII.

rendre recommandable , il se trompa : les mauvais plaisans l'accablèrent de lazzis & de pasquinades (a). Des Prédicateurs l'accusèrent hautement d'hypocrisie. Leur insolence sembloit justifiée par la corruption d'une cour (b) où tout étoit à l'encan , & où l'on ne rougissoit plus d'aucun crime.

(18) L'Assemblée de Saint-Germain qui, après avoir commencé au mois de Novembre 1583, ne finit qu'en Janvier 1584, ne fut

(a) Maurice Poncet s'exprima avec force contre ces courtisans, qui cachotent leurs désordres sous le masque de la piété. Par allusion au tems pluvieux de la première des processions, dont on vient de parler, il dit que les Confrères faisoient à-peu-près comme ceux qui se couvrent d'un sac mouillé pour se garantir de la pluie... Henri III se contenta d'exiler le Prédicateur à Melun. Ce Prince (dit la Reine Marguerite sa sœur) n'avoit du courage que contre les femmes.

(b) « La vertu (dit M. de Thou, Liv. LXXVIII) » restoit sans récompense : tout se vendoit dans l'Etat » sous l'autorité mesme du Roy. Le Souverain estoit » à la fois haï, & méprisé. La fidélité des peuples » commença à s'affoiblir; & bientôt elle fut entiere- » ment corrompue par ce trafic infâme de magistra- » ture & de gouvernement ». . . Tel est à cette époque le Tableau que M. de Thou a fait de la France. Malheureusement il peignoit ce qu'il voyoit.

point une Assemblée nationale. On peut l'assimiler à une de ces parades avec lesquelles Henri III se flattoit d'amuser la crédulité du peuple. La même politique, qui l'avoit déterminé à afficher les pratiques d'une dévotion minutieuse, influa sur la convocation de l'Assemblée, dont il s'agit. Cheverny sentoit trop bien son organisation vicieuse, pour oser se livrer à quelques détails. Aussi qu'en resulta-t-il? on avoit ridiculisé (a) la prétendue piété du Souverain; on ne le ménagea pas davantage sur son amour public. Le mécontentement étoit général. La multiplicité des impôts (b), la dureté de la perception, &

(a) On en jugera par les quatre vers suivants. On y parloit ainsi de la dévotion du Roi...

Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépouillé,
Nest-ce pas belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé?

(b) Chaque année en amenoit de nouveaux. Il y eut peu de règnes aussi féconds en Edits burfaux. Le Parlement les enregistroit tantôt de gré, tantôt de force: on aura une idée de l'avilissement de la Nation à cette époque, si l'on considère le personnage que faisoit le Chancelier Birague en présentant ces Edits à l'enregistrement. Il déclara qu'ils étoient injustes, mais

les vexations des agents du fisc avoient aigri les esprits. Les murmures éclatoient encore avec plus de force, lorsqu'on se rappelloit que, malgré tant d'extorsions, le trésor royal étoit vuide. On le comparoit au tonneau des *Danaïdes*. A ces clameurs les femmes joignoient le cri de l'indignation, qui les animoit. L'ascendant de ce sexe est connu. Les Dames ne pardonnoient pas à Henri III les loix somptuaires

nécessaires. Tous en voient la nécessité (disoit-il) en regardant les favoris de Henri III, qui étoient présents. M. de Thou (Liv. LXXVIII) assure que ces paroles firent rire l'assemblée. Cela n'avoit pourtant rien de plaisant ; & quand la Ligue publia son Manifeste , elle s'en fit une arme terrible contre le Souverain. « L'Ordre Ecclesiastique (y lisoit-on) est opprimé de décimes & subventions extraordinaires... La Noblesse foulée de taxes & indues exactions qu'elle paye malgré elle , si elle veut boire , manger , & se vêtir, les Villes, Officiers royaux , & menu peuple ferré de si près par la fréquentation de nouvelles impositions, que l'on appelle inventions , qu'il ne reste plus rien à inventer , sinon le seul moyen d'y donner bon remede »... Il falloit que le mal fut bien grand , puisque Duplessis-Mornay dans sa réponse aux différens écrits des Ligueurs, justifioit Henri III , en alléguant que dans un seul jour il avoit cassé quatre-vingt ou cent Edits qu'on lui avoit remontrés être à la charge du peuple... (Mémoires de la Ligue, Tome I, p. 59, & 95.)

qu'il venoit de promulguer contre elles, & qu'on exécutoit (a) à la rigueur. Eh comment n'auroient-elles pas murmuré ? la loi les forçoit d'être simples & modestes dans leurs vêtements ; & les favoris du Monarque se paroient de ces colifichets du luxe & de la coqueterie qu'on ne leur permettoit plus de porter. Il étoit impossible que tant de murmures n'arrivassent pas aux oreilles du Souverain. Les Pamphlets (b) (car on ne pouvoit

(a) On verra dans les Mémoires de l'Etoile, qu'on venoit récemment de condamner à de fortes amendes plusieurs femmes qui avoient contrevenu à ces loix somptuaires. *Cinquante ou soixante Damoiselles & Bourgeoises (y lit-on) couchèrent au Fort-l'Evêque, nonobstant remontrances & offres de les cautionner.*

(b) Dans le nombre des écrits qui concernoient l'administration en fait des finances, on doit en distinguer un qu'on a attribué à Froumenteau. Il a pour titre : *Le Cabinet du Roi de France, dans lequel il y a trois perles précieuses, par le moyen desquelles le Roi s'en va le premier Monarque du monde, & ses sujets du tout soulager, par N. D. C. 1581, in-8, . . .* Cette satyre (car c'en est une) en peignant les désordres de l'administration, offroit un vaste champ à l'avidité des favoris. L'Auteur vouloit que le Souverain s'emparât des biens du Clergé, & qu'il déchargeât par ce moyen le peuple de tous les impôts. On conçoit que *les trois perles du Royaume* sont les trois Ordres.

pas les lui cacher tous) auroient suffi pour l'avertir. Henri III imagina qu'il calmeroit cette effervescence en paroissant travailler à la reforme des abus. Peut-être se persuada-t-il que l'espérance d'un soulagement futur équivaldroit au soulagement même. Il ne seroit pas le premier que cette fausse speculation eut égaré. En conséquence il avoit envoyé dans chaque province deux Conseillers d'Etat, choisis, l'un parmi la Noblesse, & l'autre parmi les Ecclesiastiques. Leur mission apparente étoit d'écouter les griefs de la province où ils alloient, & de discuter la manière de les redresser. L'Histoire (a) nous apprend que ces Commissaires, aussi mauvais Orateurs, que perfides Conseillers, bornèrent leur mission à faire le panégyrique des vertus du Souverain, & à demander de nouvelles contributions en exposant les besoins urgents de l'Etat. Quand ils furent de retour, Henri indiqua l'Assemblée de Saint-Germain : on la composa des Princes (b), des Grands du

(a) De Thou, Liv. LXXVIII.

(b) Articles & propositions lesquels le Roi a voulu être délibérés par les Princes & Officiers de la Couronne & autres Seigneurs de son Conseil, qui se sont trouvés en l'Assemblée tenue à Saint-Germain en Laye en Novembre 1583, avec les avis de ceux desdits

Royaume , des Conseillers d'Etat , & de quelques Magistrats tirés des Parlemens. Afin de donner à ce conciliabule la forme d'une assemblée nationale , on écouta d'abord les Commissaires : ils étoient censés remplir les fonctions des Députés que les Provinces envoient aux Etats - Généraux. On les distribua ensuite par Bureaux , que des Princes présidoient. Leurs décisions devoient avoir force de loi ; & pour que leurs résolutions fussent digérées avec plus de maturité , on leur ordonna de les mettre par écrit. Tout se passa dans cette Assemblée (& cela devoit être) en discussions (a) oiseuses , & en discours (b) d'apparat. On y éleva des disputes

Princes &c. qui ont été départis en la Chambre où présidoit le Cardinal de Vendôme : 1584 in 12.

(a) Par exemple on proposa d'examiner si le Souverain & ses Officiers dans l'exercice de leurs fonctions pouvoient être valablement interdits ou excommuniés. Les Prélats présents à l'Assemblée , refusèrent d'opiner par scrupule. Henri III pressentoit bien leur vrai motif. Il fut assez foible pour ne pas insister.

(b) Tel fut celui que Jean de la Guesle lut sur la nécessité & les moyens de réformer l'ordre judiciaire. Il réclama avec raison contre l'impunité des crimes ; ce qu'on appelle à Rouen *le droit de l'Eglise* , de faire grace à des coupables n'échappa pas à la censure du Magistrat. Le Cardinal de Bourbon , Archevêque de cette ville , cria au scandale , & à l'impiété. Il entra

sur les rangs & les (a) préférences. On y lut des discours, qui pouvoient contenir des vues utiles : mais chacun n'étant occupé que de ses intérêts particuliers, & de la conservation de ses privilèges ou immunités, on ne prit aucune délibération qui tendit à la réforme des abus, & au soulagement du peuple. On crut faire quelque chose par rapport à ce dernier article, en ordonnant des poursuites juridiques contre un certain nombre de financiers. C'étoit annoncer qu'il y avoit des concussionnaires & des fripons. Mais dans tous les tems cette ressource fut, & sera toujours nulle. On ne pend point l'homme qui a de l'or à prodiguer. Quelques subalternes en sous ordre deviennent les victimes de ces chambres de justice. Le public ne

(dit M. de Thou, Liv. LXXVIII) *en fureur*, & se jeta aux genoux du Roi avec autant d'empressement, que s'il s'étoit agi de sa dignité, de ses biens, & de son salut.

(a) On peut lire dans l'Histoire de M. de Thou, (Liv. LXXVIII) le récit de la querelle qui s'éleva à ce sujet entre les Cardinaux de Vendôme & de Guise. Le vieux Cardinal de Bourbon étoit déjà si bien vendu à la Ligue, qu'il se déclara en faveur du Prélat Lorrain contre l'autre son propre neveu. Henri III eut le courage de décider pour le dernier.

profite

profite point des petites dépouilles qu'on leur enlève ; sous prétexte de punir des coupables , on ouvre la porte à de nouvelles injustices ; & l'impunité , que se procurent les grands malversateurs , enhardit le brigandage. Le seul article appartenant réellement à la législation , qui émana de l'Assemblée de Saint - Germain , fut une déclaration du Roi qui proscrivoit les ligues & les associations. Le coup étoit adroit ; & il pouvoit altérer le parti du Duc de Guise. Mais , pour qu'il eut produit son effet , il auroit fallu maintenir avec vigueur l'exécution de cette loi. En effrayant des hommes puissans , si on leur laisse le tems de respirer , l'ambition & l'audace recourent au dernier moyen , *celui de la force*. L'Histoire des insurrections de la Ligue , qui ne tardèrent pas à éclater , prouve la vérité de cette assertion.

(19) Charles , Cardinal de Bourbon étoit le frère puiné du Roi de Navarre mort de ses blessures au siège de Rouen , & du Prince de Condé tué à la bataille de Jarnac. On l'a désigné sous la dénomination *du vieux Cardinal de Bourbon* , pour le distinguer de son neveu , qui porta ensuite le même nom. Le rôle que l'oncle jouera dans les Mémoires , que nous

avons à publier, exige quelques éclaircissements historiques sur son compte. Pour développer le concours des circonstances qui le portèrent dans la carrière, où nous allons le voir engagé, il faut remonter à une époque antérieure. Tant que le Duc d'Anjou vécut, Henri Duc de Guise, se jugeoit encore trop loin du trône, pour espérer de s'y asseoir impunément. Il sentit (a) le besoin qu'il avoit d'un simulacre à sa dévotion, derrière lequel il pût manœuvrer, en attendant que ses spéculations se réalisassent. D'abord il avoit jetté les yeux sur le Roi de Navarre, qui depuis régna sous le nom de Henri IV. Le regardant comme un rival propre à balancer le pouvoir du Duc d'Anjou, il s'appliqua à gagner son amitié. Ils paroissoient vivre en si bonne intelligence que, dans un moment où l'on crût Henri III attaqué d'une maladie mortelle, le Duc de Guise (b) dit au Roi de Navarre, qui cherchoit à deviner ses intentions, *je vous entend Monsieur* : puis frappant le pommeau de son épée, *voilà (ajouta-t-il) qui est à votre service !* Henri IV avoit trop de pénétration pour ne pas lire dans l'ame du Duc de Guise :

(a) De Thou, Liv. LXXXI.

(b) Mathieu, Hist. du règne de Henri III, Liv. VII, p. 418.

aussi dès qu'il eut quitté la Cour de France, il lui prouva par sa conduite, qu'il n'avoit jamais été sa dupe. A compter de ce jour le Duc de Guise jura de perdre celui qui avoit osé dédaigner son amitié. La mort du Duc d'Anjou, en augmentant les espérances du Prince Lorrain, accrût sa haine contre le Roi de Navarre. Il n'envisagea plus en lui qu'un concurrent dont les prétentions tendoient à revendiquer un diadème qu'il vouloit placer sur son front. Il conçut qu'à ce compétiteur redoutable il devoit opposer un homme qui pût l'exclure par sa naissance.

Charles, Cardinal de Bourbon, étoit précisément celui qu'il cherchoit. Léger, superficiel, & s'étant toute sa vie adonné à ses plaisirs, la petitesse (a) de ses conceptions le rendoit susceptible des impressions qu'on voudroit lui donner. Il ne s'agissoit que de

(a) « Le Roi (dit Cayet, en parlant de l'insurrection de la Ligue) fut fort estonné de la levée des armes. Il jugea bien qu'ils avoient mis M. le Cardinal de Bourbon (*Prince tout bon, mais fort vieil & sexaginaire*) à la teste de leur Manifeste, plus afin que le peuple crust que c'estoit un Prince du sang qui estoit leur chef, que de volonté qu'ils eussent à luy obéir ». . . (Chronologie novenaire, Tome I, fol. 7, verso.)

caresser sa vanité ; & ce moyen réussira toujours avec des esprits de cette trempe. Les courtisans évaluoient le Cardinal à son taux juste , en le comparant (a) au *Chameau* , qui se met lui-même à genoux , pour qu'on le charge plus facilement. Henri III lui assignoit sa mesure lorsque , l'ayant forcé d'avouer ses prétentions à la Couronne , il frappoit sur son épaule , & lui (b) disoit : *Mon bon ami , le Châtelet vous la donneroit , mais la Cour vous l'ôteroit*. Plus le Cardinal de Bourbon avoit d'incapacité , plus il convenoit au personnage que le Duc de Guise lui destinoit. Ce Prince ne s'en cachoit pas à l'époque où le Duc d'Anjou étoit condamné par les Médecins. Le Prince Lorrain , assis sur le bord du lit de la Duchesse de Nemours , qui étoit malade , s'exprimoit (dit-on (c)) en ces termes... « J'ay advisé que le mal , que le Duc d'Anjou » a rapporté de (d) Flandres , empire tous

(a) Davila, Histoire des guerres civiles, Tome II, Liv. VII, p. 119.

(b) Journal de Henri III par l'Etoile, Tome I de la dernière Edition, p. 429.

(c) Mathieu, Hist. du règne de Henri III, Liv. III, p. 491.

(d) Si cette particularité est exacte , en admettant que le Duc d'Anjou ait été empoisonné , on a le droit

» les jours, & qu'il ne peut vivre trois mois
 » au plus. Je m'en vais *faire les doux yeux*
 » à M. le Cardinal de Bourbon. La Royne (a)
 » *selon sa coutume*, fera toujours du party le

de présumer que le crime ne fut point commis à la Cour de France. Alors que devient l'anecdote du bouquet empoisonné qu'une des maîtresse de ce Prince lui fit (prétend-on) respirer en France?

(a) La politique mystérieuse du Duc de Guise couvroit ses projets d'un voile impénétrable. Tandis qu'il berçoit le Cardinal de Bourbon de l'espoir d'une royauté imaginaire, il trompoit Catherine de Médicis en lui faisant croire qu'il travailloit pour le fils du Duc de Lorraine. Il en plaisantoit lui-même, « disant que la jambe » estoit plus éloignée que le genou, & qu'il se croyoit » plus obligé de travailler à l'aggrandissement de sa » propre maison déjà establie en France qu'à celui de » la famille des Ducs de Lorraine dont elle tiroit son » origine ». A l'exception de quelques hommes, qui avoient sa confiance, personne ne connoissoit l'étendue du plan qu'il avoit conçu. Il se défioit même de ses frères le Duc de Mayenne, & le Cardinal de Guise. La prudence du premier l'effrayoit. Il craignoit la légéreté du second. Quant aux Ducs d'Aumale & d'Elbœuf, ses cousins germains, il les estimoit trop peu pour leur communiquer ses projets : le seul personnage à qui il crut être obligé de s'ouvrir, fut le Duc de Mercœur. L'ambition, qui dévoroit son ame, devenoit pour lui un sûr garant de sa discrétion. (De Thou, Liv. LXXXI.)

» plus fort, Le Roy de Navarre est si loïn,
 » qu'il ne viendra jamais à temps : nous se-
 » rons nécessaires premier que l'âge emporte
 » *le bon homme* (a) : sur-tout il ne nous (b)
 » faut point perdre Paris »... Pendant quel-
 que tems un obstacle déconcerta les vues du
 Duc de Guise. Louis de (c) *Minterne*, Abbé
 de *Chastice*, gouvernoit le Cardinal de Bour-
 bon. Ce Conseiller sage & fidèle empêchoit
 le Prêlat de se lier avec l'ennemi de sa maison.
 Il mourût : *André de Rubempré* devint le nou-
 veau confident du Cardinal. Comme il y étoit
 parvenu en se montrant le complaisant de
 tous ses goûts, il fut aisè d'acheter son suf-
 frage. Par ce canal on régna despotiquement
 sur l'esprit du Prêlat. L'expectative de la
 Couronne le séduisit. Il oublia qu'engagé dans
 les Ordres sacrés, il portoit un caractère in-
 délébile. On tranquillisa sa conscience, en lui
 promettant une dispense du Pape. On parla
 même de le marier avec Catherine de Lor-
 raine, veuve du Duc de Montpensier, une

(a) Le Cardinal de Bourbon.

(b) On assure encore que Henri III n'ignoroit pas ce propos du Duc de Guise. Si le fait est vrai, il faut avouer que le Monarque fut bien lâche, ou bien mal-
 adroit.

(c) De Thou, Liv. LXXXI.

des (a) femmes les plus méchantes de son siècle. Le Cardinal de Bourbon auroit encore dû se rappeler qu'en mariant le Roi de Navarre son neveu, avec la sœur de Henri III, il avoit stipulé comme tuteur & curateur du contractant, la reconnoissance la plus formelle de ses droits éventuels au trône dans le cas d'extinction de la branche de Valois. Pour lever ses doutes à cet égard, on alléguoit que la Religion professée par son neveu rendoit cette stipulation nulle, & l'excluoit conséquemment du trône. A ce paradoxe on en ajoutoit d'autres : les tems de troubles sont fertiles en raisonnemens de ce genre. Alors on contourne, on modifie tous les principes, toutes les règles. Les applications, que l'on en fait, aussi fausses que le principe même dont elles découlent, trouvent des partisans & des défenseurs. Le choc des opinions, le délire de l'esprit de parti, & l'effervescence des têtes influent nécessairement sur les actions.

(a) *La Duchesse de Montpensier* (remarque Davila, Histoire des guerres civiles, Tome II, Liv. X, p. 413) avoit toute l'audace & la fermeté qu'on eut pu désirer dans un homme... On prétend qu'un des motifs de la haine atroce, qu'elle afficha contre Henri III, fut le mépris dont il paya ses avances. (Voyez le Journal de Henri III par l'Etoile, Tome II, p. 89.)

& sur les pensées. Ce fut en raisonnant de cette manière qu'on érigea en axiôme de droit public, qu'il n'y avoit plus de parenté au dixième degré, & qu'ainsi la descendance du Roi de Navarre étoit un être de raison. Les Théologiens & les Publicistes se réunirent pour démontrer au Cardinal de Bourbon que la succession linéale en fait de parenté finissoit inclusivement à sa personne. Un de ces Ecrivains (*Mathieu Zampini de Recanati*) se déclara hautement l'apologiste de ses droits dans un Ouvrage latin qu'on traduisit (a) en françois, afin de le rendre populaire. La docte

(a) Voici le titre de la traduction : *De la succession, du droit de prérogative de premier Prince du sang, déferée à M. le Cardinal de Bourbon, par la loi du Royaume, & le décès de François de Valois Duc d'Anjou, traduit du latin de Mathieu Zampini. Paris, Mesnier 1589, in-8...* Ce Zampini, vendu à la Ligue, est Auteur de plusieurs autres Ouvrages, & particulièrement d'un traité en Italien, intitulé : *De Gili Stati dit Francia & della Loro Potenza &c. in Parigi 1578, in-8...* Nous en avons une traduction françoise sous le titre : *Des Estats de France & de leur puissance. — Paris-Rollin Thierry 1588, in-8...* L'Auteur examine dans ce traité ce que sont les Etats-Généraux, leur constitution, leur puissance, d'où elle provient, les cas où ils peuvent l'exercer, les raisons pour lesquelles on doit les convoquer; & à qui la convocation appartient.

dissertation de *Zampini* ne resta pas sans réponse. François Hotman, & Pierre Belloy entre autres la réfutèrent victorieusement. Le dernier, dont l'ouvrage a été recueilli dans les Mémoires de la Ligue, prouva que la succession linéale s'étendoit à l'infini. Au surplus le Duc de Guise s'embarraffoit fort peu que ces Docteurs déraisonnassent, ou non : pourvû que le Cardinal de Bourbon suivit l'impulsion de ses volontés, il marchoit directement à son but. Ses vœux furent remplis. L'imbécille vieillard fit cause commune avec lui ; & on lut son nom à la tête de ceux qui signèrent (a) à Joinville avec les Agents de la Cour d'Espagne un traité dont les suites faillirent renverser la Monarchie.

(a) Cette assemblée se tint le dernier jour de Décembre 1584. François de Roncherolles de Meneville y stipula pour le Cardinal de Bourbon, qui dans l'acte prit les titres de premier Prince du Sang, & d'héritier présomptif de la Couronne. Les Ducs de Guise & de Mayenne y parurent en personne, & se firent fort des Ducs d'Aumale & d'Elbeuf qui les avoient fondés de pouvoir. Le maintien de la Religion Catholique fut le prétexte de cette confédération avec le Roi d'Espagne. On trouve dans l'Histoire de M. de Thou (Liv. LXXXI) la substance des conventions qui formoient le traité, dont il s'agit.

(20) L'insurrection de la Ligue éclata plutôt que les chefs ne le vouloient. Une Ambassade des Pays-Bas à la Cour de France hâta le dénouement de la tragédie qu'on préparoit. Le Duc de Parme, à la tête de l'armée Espagnole, s'occupoit alors du siège d'Anvers; & la reddition de cette place paroïssoit devoir entraîner la soumission de toute la Flandre. Le Duc de Parme sentoit bien que son entreprise échoueroit, dans le cas où la France par une diversion secourroit les Pays-Bas. Sur ses représentations la Cour d'Espagne ordonna à son Ambassadeur de menacer hautement Henri III. de son ressentiment (a) s'il se lieit avec un peuple d'hérétiques & de rebelles. C'étoit là les épithetes, dont les Agents de l'Espagne se servoient pour désigner les habitans des Pays-Bas. Le ton altier, & la morgue du Ministre Espagnol irritèrent Henri III. Il se souvint un moment qu'il étoit Souverain & maître chez lui. Il (b) répondit avec noblesse que depuis long-tems la France étoit l'asile de tous les malheureux, & qu'une nation opprimée avoit droit à sa protection: assurément la réponse honoroit

(a) De Thou, Livre LXXXI.

(b) De Thou, *ibid.* Davila, Histoire des guerres civiles, Tome II, Liv. VII, p. 136.

Celui qui la faisoit ; mais il auroit fallu y joindre une conduite ferme & soutenue. Par malheur le reveil (a) de Henri ne produisoit que des boutades : sur le champ il retomboit dans son apathie habituelle. L'accès de vigueur qu'il venoit de manifester, inquiétoit néanmoins la Cour d'Espagne. Elle signifia impérieusement au Duc de Guise qu'il falloit prendre les armes ; que , si une fois par sa

(a) La conduite, que tint le Monarque, prouve la foiblesse de son caractère, & la pusillanimité du conseil qui dirigeoit ses résolutions. Il n'ignoroit point les relations des Chefs de la Ligue avec la Cour d'Espagne, les levées de soldats qu'on faisoit par leur ordre, & les avis donnés à une foule de Nobles Catholiques de se tenir prêts à marcher au premier signal. Que fit Henri pour déconcerter ces mesures dangereuses ? le 28 Mars, 1585 il publia à Paris un Edit où après avoir justifié son administration il défendoit les enrôlemens & les attroupemens. Il ordonnoit aux payfans de se réunir au son de la cloche, & de courir sur ceux qui contreviendroient à son Edit. Lit-on attentivement cet acte de l'autorité royale dans les Mémoires de la Ligue (Tome I de la dernière Edition, p. 54), on est révolté du peu d'énergie qu'il décèle. Joint-on à la teneur de ce monument un fait rapporté par Davila, l'étonnement redouble. A cette époque Henri faisoit faire des prières publiques & des processions pour obtenir de la bonté de Dieu qu'il lui accordât des enfans. (Histoire des guerres civiles, Tome II, p. 137.

lenteur il faisoit éprouver quelque échec dans les Pays-Bas, elle n'auroit ni crédit, ni confiance, & qu'elle se trouveroit hors d'état de le soutenir. Le Duc de Guise comprit qu'il n'y avoit plus à reculer. Rassemblant autour de lui la Noblesse qui s'étoit vendue à ses intérêts, & le plus de troupes qu'il put réunir, il déploya l'étendard de la guerre. Un Manifeste (a) publié au nom du Cardinal

(a) Les Mémoires de la Ligue (Edition de l'Abbé Goujet) Tome I, pages 56 & suiv. , contiennent ce Manifeste sous le titre de *Déclaration des causes qui ont mis Monseigneur le Cardinal de Bourbon, & les Princes, Pairs, Seigneurs &c. &c. de s'opposer à ceux qui par tous moyens s'efforcent de subvertir la Religion Catholique & l'Etat...* Par l'intitulé seul on voit que la Religion étoit le prétexte qu'on invoquoit : on y déclaroit qu'on n'entendoit point s'armer contre le Roi : on ne tendoit qu'à détruire l'hérésie. Mais avec ces belles protestations de fidélité & d'attachement pour le Souverain, on avoit soin de dénigrer son administration. On lui reprochoit aigrement la dilapidation des finances, l'énormité du fardeau des subsides qui écrasoient le peuple, & toutes les calamités publiques. On ne le croiroit pas, si l'histoire ne l'attestoit, qu'à ce Manifeste en date du dernier Mars 1585, Henri répondoit au mois d'Avril par une déclaration contenant l'apologie de sa conduite, & des exhortations à ses sujets pour n'adhérer à aucune association. (Voyez les Mémoires de la Ligue, *ibid.*, p. 63 & suiv.)

de Bourbon devint le signal de ralliement. Tandis que le Duc de Guise excitoit ses partisans à s'armer contre leur Souverain légitime, il promettoit au Duc de Lorraine les trois Evêchés. Le Cardinal de Bourbon, de son côté, s'étoit retiré à sa maison de *Gaillon*. Feignant de céder aux instances de la Noblesse de Picardie, le vieux Prélat sous une escorte nombreuse alla s'établir à *Peronne* (a). Le Duc de Guise commença ses exploits militaires par la surprise des villes de *Toul* & de *Verdun*. Il auroit bien désiré d'entrer dans *Mets*. Le Duc d'Epéron le prévint par les secours qu'il y envoya. L'esprit de révolte gaignoit de toutes parts. A Lyon le 5 May *Mandelot* venoit de chasser les Officiers du Roi. Le Duc d'Epéron vouloit qu'on le punit. *Mandelot* promit de donner sa fille en mariage au fils de *Villeroy*. Le crédit du Ministre lui valut sa grace. Cette mollesse du Souverain devoit naturellement encourager les factieux. D'un autre côté les partisans de la Ligue avoient essayé de surprendre (b) *Mar-*

(a) De Thou, Liv. LXXXI.

(b) Louis de la Motte *Daries*, second Consul de cette ville, & Claude *Boniface*, dit *Cabanès*, Capitaine d'un des quartiers, furent les Chefs de cette conjuration. Le 9 Avril 1585, ils exécutèrent leur entreprise.

seille. Le Consul *Dariez*, & le Capitaine *Boniface* se mirent à la tête des conjurés. Le dernier, digne de la faction à laquelle il appartenoit, n'hésita point à poignarder son frère. Il le regardoit comme un obstacle au succès de son entreprise. La prudence & le courage de *Bouquier* (a), Bourgeois de Marseille firent avorter la conjuration. *Dariez*, & son associé recueillirent le fruit de leur crime. On les condamna à avoir la tête coupée. Si Henri III se fut mis en mesure comme il l'auroit dû, il auroit étouffé l'hydre de la Ligue à l'inf-

Le succès la couronna jusqu'au. 11. Alors *Bouquier* trouva moyen de s'assurer de leurs personnes; & une prompt mort expia l'audace des conjurés. (Histoire véritable de la prise de Marseille par ceux de la Ligue, & la reprise par les bons serviteurs du Roi. (Tome I des Mémoires de la Ligue , p. 73.)

(a) Le Duc d'Angoulême, instruit de la révolution que *Bouquier* venoit d'opérer, accourut à Marseille : *Mon ami* (lui dit-il en l'embrassant) *vous avez gagné une bataille au Roi...* Henri III fut si satisfait en apprenant cette nouvelle, qu'il ne put s'empêcher de dire aux Députés de Marseille, quand il les aperçut dans la salle du Louvre... *Mes amis, je vous accorde ce que vous m'avez demandé, & davantage, s'il est besoin: ma liberté ne suffira jamais pour reconnoître votre fidélité...* (Histoire de Provence par Papon, Tome IV, p. 250 & 251.)

tant même de sa naissance. Mais que pouvoit-on attendre d'un Prince qui, quelques mois après avoir signé un traité honteux avec des rebelles, jouoit (a) publiquement au *bil-bocquet*? Denué de secours, & encore plus de moyens, trompé par la plupart des gens qui l'environnoient, le découragement l'abatit. Catherine de Médicis lui proposa de négocier : elle le trahissoit elle-même. L'infortuné Monarque crut à des conseils perfides & avilissans. En montrant sa foiblesse, il augmenta l'audace & l'insolence de ses ennemis.

(21) Ces exploits du Duc de Joyeuse se réduisirent à la prise de quelques bicoques, qui assurément ne valoient pas les frais de l'armée qu'on lui donna à commander. Un Contemporain nous a transmis l'Histoire de cette campagne sous le titre de : *Discours du voyage de Monseigneur le Duc de Joyeuse, Pair & Amiral de France en Auvergne, Givodan & Rouergue, & de la prise des villes de Malzion, Marvege & Peire, écrits par un Gentilhomme de l'armée dudit Seigneur à un sien ami...* En lisant le commencement de

(a) Journal de Henri III par l'Etoile (Edition de 1744) - Tome I, p. 462.

de cette relation, on croiroit que l'Auteur *va* décrire les travaux *d'Hercule*. Mais en laissant de côté son introduction boursoufflée, l'ouvrage peut intéresser ceux qui travaillent sur notre Histoire. M. le Marquis d'Aubais y (a) a joint des notes instructives, où il relève avec soin les erreurs, que les Traducteurs de M. de Thou ont pu commettre par rapport à l'histoire des trois sièges dont cet écrit contient la relation. Un précis de ces événemens peu importans par eux-mêmes ne seroit ni piquant, ni curieux. On jugera du style & de la manière de l'Ecrivain par le passage suivant que la flatterie a rédigé. Mon-

« seigneur le Duc de Joyeuse (raconte gra-
 » vement l'anonyme) partist de la Cour pour
 » se rendre à Moulins. Là se trouvant le
 » premier dès le 10 Juillet, une douleur de
 » hanche le tenoit, qui le travailloit telle-
 » ment, qu'il craignoit fort d'en estre em-
 » pesché de pouvoir monter à cheval, mesme
 » d'estre contraint de manquer à sa charge.
 » C'est pourquoy attendant son armée, il fust
 » conseillé d'aller user des eaux de *Bourbon*
 » *l'Archambaut*; & pour cette fin il s'y retira.
 » Mais les nouvelles de l'assiegement de

(a) Tome II du Recueil des pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, p. 9 & suiv.

» *Compeire* (a) par le sieur de Chastillon, qui
 » l'avoit entourée avec deux mille hommes
 » de pied, trois cens chevaux, & trois ca-
 » nons, eurent plus d'efficace que les eaux,
 » & luy guérèrent sa *sciatique*, au moins la
 » luy firent oublier, pour entendre & voler
 » à la délivrance de la Noblesse du pays,
 » & d'autres gens de bien » ... Après le ra-
 vitaillement de *Compeire*, qui, comme on
 le verra dans les Mémoires de St. Auban,
 ne fut pas l'ouvrage du Duc de Joyeuse, ce
 Seigneur assiégea, & prit *Malzion*. Delà il
 marcha à *Marveges* & à *Peyre* qu'il emporta
 également. Nous terminerons cette indication
 sommaire par la conclusion de l'anonyme...
 « Ce que Monseigneur le Duc de Joyeuse
 » (dit-il) a fait de service au Roy jusques
 » icy par son voyage en ce peu de tems, a
 » repurgé toute la haute Auvergne, le Velay,
 » le Givodan, & le haut Rouergue, qui
 » fait plus de cent lieues Françoises de cir-
 » cuit, & si l'artillerie avoit son équipage
 » complet, passant plus outre, ne faut douter
 » qu'il ne réduisit à l'obéissance de Sa Ma-

(a) Ces détails se retrouveront dans les Mémoires de Jacques Pape, Seigneur de Saint-Auban. Nous opposerons le récit de ce témoin oculaire à celui du panégyriste du Duc de Joyeuse.

» jecté tout le pays jusqu'aux Monts-Pyrénées ;
 » & faut que je vous dise que Monseigneur
 » de Joyeuse a toutes les bonnes parties
 » requises pour faire un grand Capitaine »...
 Nous ne suivrons point l'Auteur dans l'énumération des qualités qu'il accorde libéralement à son héros. Veut-on apprécier le Duc de Joyeuse ; il faut lire l'Observation qui suit N°. 22. Elle renferme le jugement d'un homme instruit , & qui s'exprimoit d'après les faits.

(22) La bataille de Coutras est un de ces faits historiques sur lequel les Mémoires , qui vont suivre , & particulièrement ceux de Villegomblain , nous ramèneront. Ce sera là où l'on consignera les diverses particularités qui y sont relatives, Il suffit pour l'intelligence du récit de Cheverny de faire connoître l'homme qui fut la victime de cette catastrophe. Le Laboureur (a) a fort bien rapproché sa chute & son élévation. « Anne de Joyeuse (car c'est de lui dont il s'agit) » donna un nouvel éclat à sa maison par le bonheur qu'il eut de gagner les bonnes grâces du Roy Henri III , Prince prodigue jusqu'à la fu-

(a) Addit. aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 52 & suiv.

» reur envers ses favoris , & qui n'eut point
 » de plaisir plus royal à son gré , mais plus
 » tyrannique & enfin plus funeste, que de les
 » régaler du mépris qu'il faisoit de toutes les
 » remontrances qu'il recevoit de la dissipa-
 » tion de ses finances , de la ruine & du
 » désespoir : il se plaisoit à en avoir plusieurs
 » ensemble , & faisoit son divertissement de
 » leurs jalousies ; il les aimoit vaillants ,
 » pourvu qu'ils fussent téméraires , spiri-
 » tuels , pourvu qu'ils fussent vicieux. Enfin
 » il ne leur refusoit rien , pourvu qu'ils fus-
 » sent magnifiques & dépenfiers , & pourvu
 » qu'il pût faire un signalé dépit à ceux qui
 » prétendoient qu'il dût quelque chose à leur
 » naissance , ou à leur mérite. La faveur de
 » celui-cy fut moins enviée, parce qu'il estoit
 » de grande maison , parce qu'il avoit toutes
 » les parties d'un parfait Courtisan , & qu'il
 » estoit genereux & plus porté à la vraye
 » grandeur , qu'à l'amas des biens , qu'il ne
 » recevoit que pour les répandre avec profu-
 » sion. Aussi peut-on dire qu'il n'auroit eu
 » aucune part à la haine publique , & qu'il
 » auroit eu moins d'ennemis que de jaloux ;
 » si son Maître n'eut offensé les yeux de
 » tous ses Sujets par cette dépense effroyable

» qu'il fit pour la feste de ses nôces (a) ; qu'on
 » fit monter à douze cens mille escus : chose
 » insupportable en tout temps , mais qui n'a
 » point de nom sous un Regne malheureux ,
 » ruiné des guerres , & partagé en deux par-
 » tis tousjours en armes & prests à s'entredé-
 » faire. Le Roy luy fit espouser Marguerite
 » de Lorraine sœur de la Reine Louise sa
 » femme , l'an 1581 , & peu de jours au-
 » paravant le créa Duc de Joyeuse &
 » Pair de France ; avec une condition di-
 » gne du desordre du temps , & d'un Prin-
 » ce qui ne se soucioit guere que les actes
 » de son Consulat fussent cassez après sa
 » mort ; puis qu'il ne devoit pas ignorer
 » que les Souverains n'ont pas plus de pou-
 » voir que les autres hommes sur le passé &
 » sur l'avenir. C'est qu'il ordonna & cela fut
 » verifié , qu'en faveur de son futur Mariage
 » il précéderoit tous les autres Ducs plus
 » anciens d'érection , excepté ceux du sang
 » Royal & des maisons souveraines. Le Duc
 » de Montmorency depuis Connestable de
 » France , lors éloigné de la Cour , protesta
 » contre une nouveauté si préjudiciable à

(a) C'est dans le Journal de Henri III par l'Etoile qu'il faut lire le détail de ces extravagances.

» l'ordre des dignitez de ce Royaume, &
 » depuis il fit déclarer cette prétension abu-
 » sive, par Arrest du Parlement donné sur
 » défaut contre le Duc d'Espèron, heritier
 » du Duc de Joyeuse en la plénitude de la
 » faveur de Henry III & en ce droit de
 » préférence par semblable gratification du
 » Prince ».

» En ce temps-là il y avoit des Prédica-
 » teurs assez libres, & qui n'exceptoient pas
 » du nombre des pechez les Maximes cruelles
 » ou libertines du Cabinet. Le Docteur Pon-
 » cet entr'autres, homme éloquent & de
 » grand zèle, comprenoit hardiment les Rois
 » & les Grands dans l'estendue de sa Mission:
 » & le sieur de Brantôme remarque de luy
 » qu'il s'échauffa un jour de telle sorte sur
 » l'axiôme Politique, qui ne sçait pas dissi-
 » muler ne sçait pas regner, qu'il ne craignit
 » point de dire, *que cette parole estoit d'un*
 » *vray Athéiste & qui ouvroit le droit che-*
 » *min aux Rois & aux Princes pour aller à*
 » *tous les diables & les rendre vrais Tyrans.*
 » C'estoit, adjouste encore le sieur de Bran-
 » tomé, le Prescheur autant hardy à pres-
 » cher qui jamais a entré en Chaire. Et par cas
 » un jour M. de Joyeuse, du tems de la
 » grande feste, dépense & magnificence qui se

» fit en ses nôces ; le rencontrant par la ruë ;
 » il luy dit : M. Poncet , je ne vous avois
 » jamais connu qu'à cette heure , dont j'en
 » suis bien-aise ; car j'ay fort ouï parler de
 » vous & comme vous faites rire le Peuple en
 » en vos Sermons (a). Il luy répondit froi-
 » dement , comme l'autre luy avoit parlé de
 » colere. Monsieur , c'est raison que je le
 » fasse rire , puis que le faites tant pleurer
 » pour les subsides & depenses grandes de vos
 » belles nôces , que le Peuple souffre pour vous.
 » Ce fut à M. de Joyeuse de se retirer , bien
 » qu'il eut eu grande envie de le frapper ;
 » mais s'il l'eut touché le moins du monde , le
 » Peuple , qui est mutin pour tels sujets de
 » leurs Prescheurs libres , car il les aime na-
 » turellement tels , s'assembloit , qui eut fait
 » quelque vilain scandale sur luy & sa suite ,
 » car il estoit fort aimé dans Paris ».

» Voilà une botte franche qui vaut mieux
 » qu'un Evesché dans l'Histoire , & qui
 » apprit au Duc de Joyeuse qu'un Prestre
 » homme de bien , qui renoncè à sa fortune

(a) L'Etoile attribue cette aventure au Duc d'Epem-
 non. Il prétend que la conversation , dont il s'agit ,
 eut lieu entre ce Seigneur & Poncet. (Voyez le Jour-
 nal de Henri III de la dernière Edition , page 393 ,
 Tome I.)

» particuliere & qui prend part à celle du
 » Public, est un cheval indompté, qui ne
 » s'éblouit de l'éclat de la grandeur que pour
 » en estre plus furieux, & duquel il faut
 » approcher avec précaution, de crainte qu'il
 » ne rue. Tout le monde rit de cette rencon-
 » tre, & les meilleurs amis du Duc ne l'en
 » plainirent pas sans le blasmer d'avoir ainsi
 » cherché à se commettre dans les rues avec
 » un simple Ecclesiastique, luy qui avoit tant
 » de grands Beneficiers à sa disposition, qui
 » auroient tenu à honneur de servir à sa raille-
 » rie & qui s'en feroient promis quelque pro-
 » fit. Il fit son pere Marechal de France, &
 » luy fut Admiral, Gouverneur de Norman-
 » die, premier Gentil-homme de la Cham-
 » bre, & Chevalier des Ordres du Roy, &
 » de plus son beau-frere, son Favory, &
 » aimé de luy jusques à ce point d'excès,
 » qu'après luy avoir abandonné toute son
 » autorité, il ne tint pas à luy qu'il n'eut
 » part à tout le reste de ses biens & de son
 » honneur. Sa generosité le faisoit contenter
 » de titres, & si on luy donnoit des avis
 » d'interest, il avoit si peu accoustumé d'en
 » profiter, que sortant un jour à minuit de
 » la Chambre du Roy, & rencontrant dans
 » l'antichambre les quatre Secretaires d'Etat

344 . O B S E R V A T I O N S .

» qui l'attendoient depuis long-temps, il
» accompagna l'excuse qu'il leur en fit d'un
» présent de cent mille escus à partager
» entr'eux , que le Roy luy venoit de
» donner. La Ligue estant formée & preste
» à éclater avec d'autant plus de peril pour
» Henry III, que tous les Grands estoient ou
» mal-contens ou partagez d'inclination , &
» le peuple si aliené d'affection , qu'il n'en
» falloit rien esperer dans le besoin d'argent
» où l'on se trouva : il alla offrir au Roy
» tout ce qu'il avoit de vaillant tant en
» deniers qu'en pierreries, dont il estoit
» fort curieux , qu'il ne voulut point accep-
» ter , mais qu'il ne put refuser sans beau-
» coup de réconnoissance ».

» La magnificence est la plus belle partie
» d'un grand Seigneur , mais si elle n'est
» accompagné d'une sage conduite elle fait
» des amis qui servent moins qu'elle n'est
» capable de nuire , par l'envie qu'elle excite
» dans le cœur d'un Rival. Jean Louis de
» Nogaret depuis Duc d'Espéron , allié du
» Duc & son amy , qui partageoit avec luy
» la faveur du Roy , & qui la vouloit pos-
» seder toute entiere pour s'établir dans une
» pareille grandeur , fit adroitement cajoller
» son courage , pour accepter le comman-

» dement de l'armée , que le Roy envoya
» en Guyenne contre les Huguenots ; pour
» effacer les soupçons qu'on avoit de sa
» Religion ; il mordit à l'hameçon , & ses
» créatures qui le virent résolu de prendre
» cet employ , n'usèrent pas assez de violence
» pour l'en détourner , elles flatterent son
» ambition , & il quitta la Cour avec une
» belle fuite de gens bien dorez & bien
» équipéz à *la Persienne* , qui se trouverent
» aux mains avec un jeune *Alexandre* , plus
» Favory de la Victoire que de la Cour & de
» la Fortune , & plus redoutable à la Cam-
» pagne , qu'il ne leur avoit paru dans les
» délibérations du Cabinet ; où depuis leur
» départ on ne parla plus qu'avec desavan-
» tage de leur conduite & de l'expérience
» de leur General. On l'avertit trop tard
» des batailles qu'il perdoit tous les jours dans
» le cœur du Roy , & le prétexte qu'il prit
» de revenir en poste pour les besoins de son
» armée , ne servit qu'à luy faire connoître
» la faute qu'il avoit faite. On tient que de
» dépit de ce que son compétiteur avoit dit
» qu'il estoit las de la guerre , & qu'il
» n'osoit donner bataille au Roy de Na-
» varre , il s'engagea au party de la Ligue ,
» résolu de se venger quand il auroit relevé

» sa réputation par quelque exploit d'im-
 » portance. C'est ce qui luy fit demander
 » au Roy permission de donner bataille , &
 » ce fut toute la satisfaction qu'il remporta
 » de son voyage , par l'intérest qu'eut ce
 » Prince de souhaiter qu'il fit quelque chose,
 » qui justifiât l'estime dont il l'avoit honoré.
 » Ce fut dans l'impatience de ce desespoir,
 » qu'il negligea l'avantage qu'il avoit de
 » tenir le Roy de Navarre enfermé entre
 » deux rivieres , pour le combattre à Cou-
 » tras , où il fut défait & blessé , puis tué
 » de sang froid le 20 d'Octobre 1587. Le
 » sieur de Brantome raconte de luy , que
 » voyant que tout estoit perdu , il répondit
 » au sieur de Saint-Luc , qui luy vint de-
 » mander ce qu'il estoit question de faire ,
 » *de mourir après cecy , & ne vivre plus , M.*
 » *de Saint - Luc.* Le Duc d'Espéron plus
 » habile que luy , profita de sa dépouille , &
 » le Roy consumma tous les restes de son
 » amitié pour le mort , dans la magnificence
 » & la pompe de ses Funerailles , qui se
 » firent Royalement aux Augustins de Paris ;
 » mais la feste fut un peu troublée par le
 » Docteur Roze (a) Evesque de Senlis , qui

(a) Ce Guillaume Roze , un des bouteux de la Ligue , passe pour être l'Auteur de l'Ouvrage intitulé :

» se servit de l'occasion de son Oraison
 » Funebre pour satisfaire son esprit satyri-
 » que, en insultant aux faveurs de la Cour
 » & à la mollesse des Courtisans, comme
 » s'il eut esté plutôt choisi pour assister un
 » patient de la fortune & pour admonester
 » l'assemblée, que pour louer un Heros &
 » pour faire valoir le merite d'un sujet, si
 » digne des bonnes graces de son Prince ».

(23) Il y avoit déjà du tems qu'à Paris on attisoit sous main l'incendie qui devoit embraser la France entière. Quelques hommes affidés au Duc de Guise, spécialement Etienne de Neuilly (a), & François de Roncherolles sieur de Maineville (b), avoient le secret de

De justâ Reipublicæ Christianæ in Reges impios & hæreticos autoritate, &c. &c. . . .

(a) Neuilly étoit l'ami & le disciple de Pierre Hennequin, sixième Président au Parlement de Paris. Cette charge avoit été créée en 1568. Hennequin étoit mort en 1577; & Guy-du-Faur sieur de Pibrac, qui étant Avocat-général avoit réclamé contre la création de ce nouvel office, l'y remplaça. Hennequin laissa trois fils qui lui ressemblèrent. Ils furent Ligueurs outrés. (Voyez le Journal de Henri III par l'Etoile, Tome I de la dernière Edit., p. 209.

(b) Lisez la Satyre Ménippée, Tome II, p. 81.— Henri III l'appelloit *Maineligue*; & le calembourg étoit assez juste.

ces manœuvres. Le premier , désigné par le président Hennequin pour être son successeur , possédoit ce fond d'audace qui rend capable de tous les crimes. Le second joignoit à un esprit cultivé , de l'instruction ; d'ailleurs présomptueux & arrogant au suprême degré , il ne doutoit de rien (a). Abusant d'une élocution facile , dont la nature l'avoit doué , il n'en devenoit que plus dangereux , & plus propre à émouvoir la multitude. Ces deux chefs de bande , outre les scélérats & les hommes noyés de dettes qu'ils avoient enrôlés sous la bannière de la ligue , établirent des relations intimes avec plusieurs personnages connus par la doctrine fanatique , qu'ils professoient. Tels étoient un Jean Boucher (b) , curé de St.-Benoît , un Mathieu de Launoy (c) , jadis apostat du protestantisme ,

(a) De Thou , Livre LXXXVI.

(b) Boucher & ses adhérents tinrent leurs premiers conciliabules au Collège de *Fortet* , situé au haut de la montagne Sainte-Genevieve. Il composa plusieurs libelles. Il suffit de dire , pour flétrir sa mémoire , qu'on lui attribue l'apologie de Jean Chatel.

(c) Ce Mathieu de *Launay* , que l'Annotateur de la Confession de Sancy (page 503) appelle de *Launoy* , fut un des *seize*. Nous ajouterons qu'il a été le principal artisan de la persécution suscitée à un des hommes

& croiant en conséquence ne pouvoir mériter la confiance publique, que par un zèle démesuré. On peut encore placer sur la même

les plus respectables de son siècle, à ce Bernard Palissy dont le génie étonnera toujours ceux qui méditeront ses ouvrages. Palissy, philosophe & potier de terre, avoit le malheur d'être Protestant. Le crime étoit irrémédiable aux yeux du fanatique Mathieu de Launay. On ne respecta ni l'âge, ni les talens, ni la probité de Palissy. Traîné dans les prisons par l'ordre du Tribunal des Seize, on l'auroit conduit au supplice sans le crédit du Duc de Mayenne qui le sauva pour le faire languir à la Bastille. Cet événement s'étoit passé à-peu-près vers l'époque que nous parcourons. D'Aubigné (Hist. universelle, Tome III, Livre III, p. 216) nous en a transmis les particularités. On y voit combien Palissy, quoiqu'accablé sous le poids de l'infortune, étoit alors supérieur au foible Henri III. *Mon bon homme, lui dit le Monarque, si vous ne vous accommodez sur le fait de la Religion, je suis contraint de vous laisser entre les mains de mes ennemis.* « La réponse fut : Sire, j'estois bien » tout prest à donner ma vie pour la gloire de Dieu : » si l'eust esté avec quelque regret, certes il seroit » esteint en ayant ouy prononcer à mon Grand » Roy — *Je suis contraint* — c'est ce que vous, Sire, » & tous ceux qui vous contraignent, ne pourrez jamais » sur moy, parce que sçais mourir »... Le même fait se trouve dans la Confession de Sancy, page 405, avec quelques accessoires un peu différens, & qui, s'ils sont vrais, attestent la lubricité de Henri III.

ligne Louis d'Orléans (a) Avocat au Parlement, Jean Pelletier (b) curé de St.-Jacques de la Boucherie, & Guincestre (c) prédicateur fameux par son impudence. Ce *tripot* (d), (voilà le nom qui appartient à un pareil assemblage) comptoit en sous ordre des avocats, des procureurs, des greffiers, & une foule d'hommes perdus de dettes, qui deve-

(a) Louis d'Orléans, l'Avocat-général de la Ligue, composa dans ces tems malheureux plusieurs ouvrages incendiaires. Tels sont l'apologie des Catholiques, le Banquet du Comte d'Arete, la Plante Humaine, &c.

(b) Dans les notes sur le Journal de Henri III, par l'Etoile, on l'appelle Julien Pelletier. Cet homme violent fut chassé de Paris après la Réduction de cette ville, en 1594. (Voyez de Thou, Liv. CIX.)

(c) Guincestre, Curé de Saint-Gervais, étoit digne de ses associés. (Lisez les notes sur la Confession de Sancy, p. 458.)

(d) « Chacun (lit-on dans le Journal de Nicolas Poulain, page 241) se délibéroit de meurtrir, piller, se vanger à toutes restes, & s'enrichir du bien de son voisin. Les principaux se promettoient les premiers estats & dignités de la République, au moyen des confiscations qui proviendroient des massacres des premiers Officiers du Roy: moy (continue-t-il) après avoir longuement considéré cette méchante & damnable entreprise, & que ce n'estoit qu'une volerie, aussi que les Princes & Grands faisoient jouer ce jeu par le petit-peuple, pour déposséder le Roy de la Couronne &c. &c. ».

noient autant d'espions, & d'émissaires. Afin d'échauffer les esprits, on (a) répandoit que Henri III étoit d'intelligence avec le Roi de Navarre, & que de concert ils aspiroient à la destruction du Catholicisme, on leur imputoit l'horrible projet d'égorger à la fois tous ceux qui professoient cette religion: en même tems on avoit soin d'exalter la piété des princes Lorrains, leur attachement à la bonne cause, la force du parti qui les soutenoit, & les moyens puissants qu'ils avoient en main. Non seulement on distribuoit ces opinions dans les maisons, dans les cercles; la chaire de vérité servoit à les propager. Cependant les prédicateurs les plus intrépides du parti, n'osoient pas tout dire, parce qu'ils craignoient l'animadversion du gouvernement. On employa (b) le ministère des confesseurs. Le mystère qui enveloppe ce tribunal, offroit un avantage précieux; c'étoit de distribuer le poison, sans pouvoir être convaincu de faire le métier d'empoisonneur public. Les artisans de ces trames ne se contentoient pas de les ourdir dans la capitale, leurs disciples catéchisoient jusqu'au fond des provinces. Henri III n'ignoroit pas ce qui se passoit, les fac-

(a) De Thou, Liv. LXXXVI.

(b) De Thou, *ibid.*, Liv. LXXXVI.

tieux avoient parmi eux un traître (Nicolas Poulain (a) Lieutenant du prévôt de l'Isle de France.) Cet homme, sur la conduite duquel, les jugemens ont varié, instruisoit le chancelier Cheverny, & celui-cy avertissoit le Monarque, que rien ne pouvoit distraire de la léthargie où il étoit plongé. Le sommeil de l'administration enhardissoit les factieux. Ils attribuoient à une véritable impuissance l'impunité dont ils jouissoient. Mûs par cette considération, ils conçurent à diverses reprises le projet d'attaquer le Roi en personne. Il leur falloit un chef, dont le nom autorisât

(a) Nicolas Poulain, dont le Journal est à la suite des Mémoires de l'Etoile (Tome II de l'Édition de 1744 , p. 228) a été représenté par les uns comme un sujet fidèle dévoué aux intérêts de Henri III , & par les autres comme un fourbe décrié en raison de ses mauvaises mœurs. Le père Maimbourg, dans son Histoire de la Ligue, a reproché vivement à M. de Thou l'usage qu'il a fait du Journal de Poulain. Mais il n'a point prouvé que ce Journal ne fut pas exact; & c'étoit là ce qu'il falloit discuter. Maimbourg a mieux aimé répéter d'après Davila, les inculpations dont cet Ecrivain charge la mémoire de Nicolas Poulain: mais lit-on l'Ouvrage de Davila par rapport à cette époque de la Ligue, on sent le peu de cas qu'on doit faire de cette partie de son Histoire aussi superficielle que peu instructive.

un attentat de cette nature. Leur impatience ne s'accommodoit ni de l'absence du Duc de Guise , ni de ses délais affectés. Sur ces entre-faites son frère le Duc de Mayenne arriva dans la capitale. Il parût à leurs yeux couvert des prétendus lauriers (a) qu'il venoit (disoit-on) de cueillir en Guyenne contre le Roi de Navarre. Les factieux le pressèrent de se mettre à leur tête. Mayenne avoit trop d'élévation dans l'ame, pour accepter par goût (b) le personnage *de Roi des Halles*. Les projets

(a) Ces lauriers se réduisoient à rien : car (comme le disoit fort bien un contemporain) *le Duc de Mayenne n'a rien fait en Guyenne qu'accroître la réputation du Roi du Navarre & de M. de Turenne son Lieutenant.* (Excellent & libre discours sur l'état présent de la France, par Michel Hurault sieur du Fay, Tome III des Mémoires de la Ligue , p. 14.)

(b) Il s'y prêta d'abord par ambition & par esprit de vengeance. « Soudain (lit-on dans le même Ouvrage cité cy-dessus , p. 14) que le Duc de Mayenne est revenu de Guyenne, il publie un écrit contre le Marechal de Matignon Lieutenant du Roi en Guyenne, qui par le Roy avoit esté baillé pour compagnon en sa charge, lequel il accuse de trahison & d'intelligence avec les hérétiques & le Roy de Navarre, ce qu'il dit estre cause que l'on n'a pu faire grand chose en ce voyage, l'accuse si couvertement qu'il y mesle le Roy, duquel il se plaint qu'il luy a retranché l'argent, les vivres, les mu-

mal conçus de ces forcenés lui inspirèrent bientôt du mépris. Honteux du rôle qu'ils lui destinoient & peut-être appréhendant d'être compromis, il quitta la capitale. Henri III, en lui accordant la permission de se retirer, ne lui dissimula point qu'il étoit au courant de tout ce qui se passoit. Quand on réfléchit sur ces faits, la conduite du Monarque paroît inexplicable. On ne fait si au lieu de lui reprocher sa foiblesse, on ne doit pas plutôt le taxer d'incapacité absolue. Tandis que Paris étoit le théâtre de tant d'intrigues & de complots, le Duc de Guise côtoyoit l'armée étrangère, qui sous les ordres du Baron de Dhona marchoit en France au secours du Roi de Navarre. Il cherchoit à s'approprier cette réputation militaire, à l'aide de laquelle son père étoit devenu l'idole des Parisiens. Il savoit combien la renommée en impose à des citadins : l'homme que le peuple croit un héros, n'a plus qu'un pas à faire pour s'ériger en Démagogue. La conduite du Prince Lorrain formoit un contraste avec celle de Henri III, l'inaction (a) du dernier parût un nou-

» nitions, & en somme luy a osté les moyens de rien
 » faire, jusqu'à dire que c'estoit le meilleur ami que les
 » hérétiques puissent avoir »...

(a) De Thou, Liv. LXXXVII.

veau crime. Un cri universel s'éleva contre l'indolence du souverain. Les prédicateurs déclamèrent hautement, un d'eux à St.-Séverin osa représenter le Roi comme le fauteur de l'hérésie. Les factieux présumèrent avec raison que l'audace du prédicateur ne resteroit pas impunie. Tout à coup ils sèment le bruit que, par l'ordre du gouvernement, l'homme de Dieu va être jetté dans la rivière. Les fanatiques, & toute la lie du peuple se rassemblent, & s'attroupent. Le chancelier Cheverny vouloit que l'on sévit contre les mutins. Le gouverneur de Paris (Villequier) s'y opposa : selon son usage, il soutint qu'on avoit (a) tort de s'allarmer, & que les Parisiens aimoient trop leur Roi, pour se porter à

(a) Villequier fit plus. Il menaça Poulain de le punir des avis inquiétans qu'il donnoit. « M. de Villequier » (raconte Poulain lui-même) m'envoya querir pour » parler à luy , où estant il me demanda *si j'avois* » *parlé au Roy , & de quelles affaires je l'avois entretenu...* » Je luy fit réponse *que je n'avois point vu le Roy, &* » *ne sçavois de quoy il me vouloit parler :* mais il me » répliqua en niant Dieu & blasphémant, *qu'il sçavoit* » *le contraire, & que je luy avois rapporté des mensonges,* » mais que s'il m'advenoit jamais plus, qu'il m'ap- » prendroit à me mesler de mes affaires, & non de » celles de l'Etat ». . . (Journal de Poulain , Tome II des Mémoires de l'Etoile , Edit. de 1744 , p. 249.)

de pareils excès. Cheverny (assure-t-on) persista dans son opinion. Alors Villequier d'un ton moqueur s'écria *que cela ne l'empêcherait point* (a) *d'aller vuidier ses quatre rasfades* : comme c'étoit-là son habitude, il alla boire. Malgré la tranquillité apparente du courtisan, le tumulte s'accrût. Il en résulta une véritable sédition. La peur s'empara de Henri & de ses ministres. On lui conseilla lâchement de céder aux circonstances. Il le fit. Ces actes de pusillanimité apprennoient aux factieux à essayer leurs forces. Pour calmer cette effervescence, on engagea Henri à sortir de Paris, & à se mettre à la tête de ses troupes contre Dhona & ses allemands. C'étoit le

(a) Les mœurs dissolues de ce courtisan ont été crayonnées avec des couleurs bien noires par M. de Thou, dans les Mémoires particuliers de sa vie, L. III, p. 100. L'Historien dont le génie se prêtoit à tous les genres, se livroit quelquefois à la poésie. Dans une pièce de vers intitulé : *De la déroute de la Flotte d'Espagne...* Il parloit ainsi de Villequier...

Tu connois sa crapule, & que par sa débauche
Un ulcère malin pourrit sa jambe gauche;
Tu fais qu'il est encore un lâche corrupteur,
Un monstre d'impudence, un bas adulateur,
Et qu'il sert à la Cour au plus honteux usage...

meilleur conseil qu'on pût lui donner ; il auroit fallu en ajouter un autre , celui de se faire respecter. Telle étoit la position des affaires au mois de Septembre 1587. Ces insurrections éphémères , & prématurées ne s'arrangeoient pas avec les projets du Duc de Guise. Il vouloit qu'on dresse le lion de manière à s'élançer sur la proie qu'on lui indiqueroit. Mais il exigeoit que l'animal féroce attendit le signal. Maineville son confident s'exprimoit dans ce sens, lorsqu'il menaçoit les Parisiens (a) de les abandonner à leurs propres forces , si dorénavant ils n'étoient pas plus dociles. On verra bientôt qu'ils profitèrent de la leçon.

(24) Henri III , en rentrant dans sa capitale , avoit fait une faute essentielle , comme l'a fort bien remarqué Cheverny. Le Monarque auroit dû rester à la tête de son armée assemblée. C'étoit là l'unique moyen de contenir le Duc de Guise & la Ligue. Henri aggrava sa faute par l'apathie (b) dans la-

(a) De Thou, Liv. LXXXVI.

(b) Cette apathie étoit si bien connue , que dans les pays étrangers, Henri III ne jouissoit plus d'aucune considération. Un Ouvrage attribué à Michel Hurault sieur du Fay, petit fils du Chancelier l'Hopital contient

quelle il se replongea. Ce sommeil habituel étoit devenu pour lui un besoin. La Ligue lui préparoit le reveil le plus terrible; il ne s'agissoit pas moins que de faire vaciller la Couronne sur sa tête : après avoir poursuivi les débris fugitifs de l'armée du Baron de *Dhona*, le Duc de Guise avec le Duc de Lorraine & les Chefs de la Ligue tenoit à Nancy ces fameuses conférences, dont le résultat causa tant de maux : les principaux articles de la convention (a), qui y fut

à ce sujet une particularité bonne à recueillir... « Sa
 » foiblesse, & la liberté qu'il y a de l'offenser (ob-
 » serve-t-il) ont fait qu'un françois peut aussi hardi-
 » ment dire aujourd'huy : *Je ne suis point du party du*
 » *Roy*, comme feroit un Espagnol; au lieu qu'il y a
 » trente ans c'eust esté un blasphème, un parricide.
 » Sa foiblesse finalement est si deshonorée que j'ay vu,
 » me trouvant en pays étranger devant un grand Prin-
 » ce, allié de la Couronne Françoisse, qu'en parlant de
 » nostre Estat, un de là qui en discouroit, dit ces mots...
 » *Qu'il ne falloit compter le Roy que pour un o en chiffre,*
 » *lequel de soy ne peut rien, mais ajouté à quelque party,*
 » *le fait valoir davantage.* Je l'ay vu, & en rougis de
 » crevecœur pour la Nation ». (Lisez l'excellent &
 libre discours sur l'état présent de la France, Tome III
 des Mémoires de la Ligue, p. 7.)

(a) M. de Thou (Livre XC) a inséré dans son Histoire un précis de ces conventions : mais il faut

souscrite , portoient qu'on sommeroit le Monarque François de se déclarer *ouvertement* & à bon escient le Chef de la Ligue , qu'on exigeroit de lui le renvoi & le déplacement de tous ceux qui étoient suspects à la sainte union , qu'on lui présenteroit la liste de ces hommes suspects , que le Concile de Trente (sauf à surseoir sur quelques points) seroit admis en France , que dans *chaque bonne ville* , on établiroit un tribunal de l'inquisition dont les membres seroient étrangers , que le Clergé auroit le droit de rentrer dans ses biens alienés en remboursant le prix aux acquéreurs , qu'on accorderoit aux Chefs de

lire l'original même , Tome II des Mémoires de la Ligue , p. 269 (Edition de l'Abbé Goujet). En considérant l'Esprit qui présida à la rédaction des divers articles , on n'est point surpris que Davila ait attribué aux Princes Lorrains dans cette assemblée de Nancy les propos les plus indécents. « Ils ne parloient (dit-il » Tome II de l'Histoire des guerres civiles , Livre IX , » page 304) que d'exterminer les Huguenots , de » détruire les *Mignons* & les Princes de la maison de » Bourbon , de partager entre eux tous les Gouverne- » mens , toutes les dignités de la Couronne , de se » rendre maîtres absolus de l'administration des affaires , » & mesme de déposer le Roy , & de le renfermer » dans un cloître , comme on avoit fait autrefois à » *Chilpéric* »...

la sainte union des places de sûreté en fus de celles qu'ils possédoient déjà, qu'ils pourroient les fortifier, que les garnisons de ces villes seroient entretenues aux dépens des habitans ou du plat pays qui les avoisine, qu'on vendroit à l'encan les propriétés des Héretiques, que quiconque seroit soupçonné d'avoir été entaché d'hérésie depuis 1560 payeroit le tiers, ou au moins le quart de son revenu pour subvenir aux frais de la guerre, que les Catholiques seroient simplement taxés au dixième, que ceux de ces derniers, qui auroient des parents Protestans seroient forcés d'acquérir leurs propriétés mises à l'encan, & qu'en ne le faisant pas ils n'auroient point la faculté d'exercer le retrait lignager, qu'avec l'argent provenant de ces ventes & taxes on acquitteroit d'abord les dettes contractées par les Chefs de la sainte-union, qu'enfin tout prisonnier seroit mis désormais à mort, si, après avoir juré d'embrasser le Catholicisme, il ne payoit la valeur de tout ce qu'il possédoit à cette époque, & si en outre il ne (a) s'obligeoit de servir à ses frais pendant

(a) Si on le forçoit de fournir la valeur représentative de toutes ses propriétés mobilières, & immobilières, où vouloit-on qu'il trouva des fonds pour servir gratuitement pendant trois ans? il n'y avoit qu'un

trois ans. Telle étoit la teneur de cet acte, qui, en outrageant l'humanité & la raison, violoit les droits les plus sacrés. On eut l'insolence de le communiquer à Henri III. M. de Thou (a) assure que le Monarque ne se montra (b) pas fort éloigné d'y acquiescer,

moyen; c'étoit de l'enrôler comme soldat, & de le stipendier : peut-être la sainte Union l'entendoit-elle ainsi.

(a) Livre XC.

(b) Dans les Mémoires de la Ligue, Tome II, page 279) un écrit du tems intitulé: *Conduite du Roi & des Ligüés*, n'attribue pas à Henri III tant de facilité. L'Auteur dit que ce Prince étoit bien d'accord pour la persécution contre ceux de la Religion, mais du reste il n'y pouvoit condescendre, reconnoissant par un bon jugement que la Religion n'étoit qu'un prétexte qui servoit à l'ambition de ceux de la Ligue, comme de matiere pour nourrir leur insatiable cupidité de regner... Mathieu prétend que Henri resta quelque tems à se résoudre sur l'intention des Princes de la Ligue : il faisoit (ajoute-t-il) semblant d'y consentir : aussi n'étoit-il pas en état de s'y opposer : car ayant permis au commencement à la Ligue de s'ouvrir le coin en ce VERDOYANT ARBRE de Saint-Louis, la petite fente s'enfonça & fit telle ouverture que tout s'éclata en pièces... Le Commentaire sur les articles de la convention de Nancy, que le même Historien place à cette époque dans la bouche du Monarque François, offre quelques particularités curieuses. (Voyez son Histoire du règne de Henri III, Livre VIII, p. 540 & 541.)

& que sans le tourbillon des affaires, dans lequel il fut entraîné, il auroit pu consentir un pareil acte. Il est vrai qu'après tout ce qu'il avoit fait, rien de sa part ne pouvoit étonner. Au surplus les différentes scènes, dont Paris étoit alors le théâtre, absorbèrent son attention. Un esprit de vertige y agitoit convulsivement toutes les têtes. Il sembloit qu'on se plût à exagérer les défauts du Souverain, & à le rendre méprisable sous tous les rapports. Il suffisoit d'avoir son affection pour devenir un objet d'horreur. Depuis la mort de Joyeuse, & des autres *Mignons*, le Duc d'Epéron possédoit exclusivement les bonnes grâces du Monarque. Les bienfaits, dont celui-cy l'accabloit, provoquoient le cri de l'indignation publique : on accusoit le favori d'entretenir des relations secrètes avec le Roi de Navarre. Le soupçon (a) seul d'être attaché à un Héretique devoit alors un homme à l'exécration publique. La prétendue collusion entre le Roi de Navarre & le Duc d'Epéron acheva de s'accréditer

(a) Le Duc de Guise ne cessoit de répéter ces imputations contre le Duc d'Epéron. *N'osant frapper le maître (a dit un contemporain) il frappe le chien.* (Lisez l'excellent & libre discours sur l'état présent de la France, Tome III des Mémoires de la Ligue, p. 14.)

par une querelle qui s'éleva entre ce Seigneur & l'Archevêque de Lyon, ce Pierre d'Espnac dont on (a) a parlé précédemment. Le Prélat osa dire (b) publiquement que *le Roi de Navarre étoit indigne de succéder à la Couronne*. D'Epernon, indigné du propos, lui demanda *si un homme coupable d'inceste avec sa propre sœur, & dissipateur de tout le bien de sa famille, méritoit d'occuper une des premières dignités de l'Eglise*. L'apostrophe étoit déchirante: d'Espnac sentit la pointe du trait s'enfoncer dans son cœur. N'écoutant que sa colère, le fougoux Prélat demanda satisfaction à Henri III: le refus, qu'il éprouva, convertit sa colère en rage: les furies lui prêtèrent son flambeau; & l'*Erostrate* de son (c) siècle ne songea qu'il avoit une patrie, que pour l'embrafer. La première

(a) D'Espnac avoit joué un rôle aux Etats de Blois en 1576. Voyez les Observations sur les Mémoires du Duc de Bouillon (Tome XLVIII de la Collection, page 412.

(b) De Thou, Liv. XC.

(c) Jusqu'à ce moment (dit M. de Thou, *ibid.*) d'Espnac n'avoit paru prendre aucun parti décisif. Il se déclara alors pour la Ligue. *On croit* (ajoute l'Historien) *qu'il engagea le Duc de Guise à précipiter l'exécution de ses projets.*

explosion de ses fureurs se manifesta par la publication d'un libelle (a) intitulé. *Histoire tragique & mémorable de Pierre Gaveston, Gentil-homme Gascon, jadis mignon d'Edouard II, Roi d'Angleterre, tirée des Chroniques de Thomas Walsingham, tournée du Latin en François, & dédiée au Duc d'Espernon.* . . . Le titre indique suffisamment le but de l'Auteur. L'ouvrage renfermoit les allusions les plus piquantes contre le Duc d'Espernon. Mais lorsqu'on lui présageoit le sort de l'infortuné, à qui on le comparoit, on n'auroit pas dû oublier qu'en menaçant Henri III d'être traité comme Edouard II, c'étoit insulter la personne du Souverain, & la majesté du Trône. Ce libelle ne resta pas

(a) Il y a plusieurs Editions de cette Ouvrage, dont le bruit étoit (lit-on dans la chronologie novenaire de Cayet, Tome I, folio 79, verso) que le Docteur Boucher étoit l'Auteur. On y comparoit le Roi, au Roi d'Angleterre Edouard II, qui étoit un Prince sanguinaire, hypocrite & tyran, & le Duc d'Espernon à Gaveston, Gentilhomme Gascon, & favori d'Edouard. Ce Livret étoit plein de présomptions & calomnies indignes d'être dites & lues. . . Nous ajouterons que pour compléter l'anagramme du nom de Nogaret, auquel on ajoutoit un *s*, on avoit changé celui de *Gaveston* en *Gaverston*. Les aristocrates anglois, qui s'étoient révoltés contre leur Souverain, firent trancher la tête du favori en 1312.

sans réponse. Le Duc d'Épernon y opposa l'*Antigaverston*. Ce pamphlet étoit dédié au Duc de Guise, que par mépris on y désignoit sous le nom de Henri de *Vaudemont*. On y dévoiloit ses manœuvres sourdes, & ses projets ambitieux. On conçoit bien que d'*Espinac* n'y avoit pas été omis. Tous les crimes, qu'on imputoit au Prélat, s'y trouvoient articulés. Ces deux pamphlets, selon l'usage, en firent éclore (a) une foule d'autres. Tandis que la malignité & la calomnie épuisoient ainsi leur arsenal, les partisans de la Ligue à Paris méditoient des insurrections, & formoient des complots de toute espèce. Le Duc de Guise leur avoit envoyé des Officiers pour diriger leurs opérations. A leur tête on comptoit *Urbain de Laval de Boisdauhin*, (b) *Charles de Cossé, Comte de Brissac*, ce *Maineville* dont on a déjà fait mention, les deux frères de Mouy, *Guedon* sieur d'*Esclaves*, de *Chamois*, *Antoine de S. Paul*, & le

(a) On trouve la liste de ces libelles dans la p. 4 de l'*Antigaverston*. Nous renvoyons ceux qui veulent des éclaircissmens plus amples sur cette matière, au Dictionnaire de Prosper Marchand. — Article *Antigaverston*.

(b) Il devint un de ces Maréchaux bâtards de la Ligue, qui se firent légitimer par Henri IV.

Capitaine Gascon *Joannes*. Le Duc d'Aumale, avec cinq cens chevaux, se tenoit aux abords de la capitale. Les factieux enhardis par la présence de ces nouveaux Chefs, résolurent de s'assurer de la personne du Roi & de celle du Duc d'Epéron, lorsque le mardi gras ils courroient le masque. Poulain (a) révéla le complot, & le fit échouer. Les factieux dans leur désespoir tentèrent d'exciter une sédition. Poulain en empêcha encore l'effet ; & pour récompense Villequier l'injuria. Les factieux ne s'occupoient qu'à chercher des moyens pour produire des mouvemens parmi le peuple. Ils se portoient aux actes de la licence la plus effrenée ; un d'eux (Chapelle-Marteau (b)) n'hésita pas à arracher (c) des mains de la justice *Bois Dauphin*, qu'on avoit arrêté pour dettes. L'impunité dont ils étoient sûrs, redoubla

(a) Journal de Poulain, Tome II des Mémoires de l'Etoile (Edition de 1744) pages 252 & suiv.

(b) Michel Marteau sieur de la Chapelle, Maître de la Chambre des Comptes de Paris, fut nommé Prévôt des Marchands par acclamation. La faveur du Cardinal de Bourbon fit déroger à l'élection par scrutin. On le verra se signaler parmi les énergumènes de la Ligue.

(c) Lisez l'Histoire de M. de Thou, Liv. XC.

leur audace. Henri, obtempérant aux conseils de Catherine de Médicis, & des gens qui l'entouroient, n'opposoit à tant d'insolence que de la lâcheté, & de la foiblesse. Le mal cependant pressoit. On savoit que le Duc de Guise s'étoit avancé jusqu'à *Gonneffe*, & qu'effrayé de la marche de quatre mille Suisses, il avoit couru se réfugier à Soissons. Son voisinage allarmoit Henri. Il lui envoya Pomponne de Bellievre, non pas pour lui ordonner, mais pour le prier de ne point venir dans la capitale. A ce mot seul de *priere* on frémit; on s'indigne, & la plume tombe des mains. Ce dernier trait de pusillanimité mettoit le Duc de Guise trop à son aise, pour qu'il n'en profitât pas. Il répondit au Monarque *qui le prioit*, en manifestant le desir & la nécessité de se rendre à Paris pour s'y justifier, & *purger son honneur*. La Duchesse de Montpensier, sa sœur, appuyoit ses réclamations; & en même tems cette femme dangereuse dirigeoit de nouveaux attentats contre la personne du Roy; sans les délations de Poullain elle auroit réussi. Enfin le Duc de Guise (a) arriva au moment où l'on

(a) Mathieu (Histoire du règne de Henri III, Livre VIII, page 544) nous a conservé des particularités trop intéressantes sur ces conférences du Duc

ne l'attendoit point ; & ce qui devoit faire trembler Henri, c'est que le Prince Lorrain, en bravant ses ordres & ses prières, n'avoit à sa suite ni cortège, ni troupes.

de Guise & de Bellievre, pour ne pas les confiner ici. Les faits, qu'on va lire, prouvent que les plus grands événemens tiennent souvent à de petites causes. Ils attestent en outre le désordre des finances à cette époque, & l'extrême pénurie d'argent où l'on se trouvoit : mais passons au récit de l'Historien. Il nous rend d'abord compte des représentations que Bellievre fit au Duc de Guise, & des moyens de défense que ce dernier employa. Ils convinrent ensemble que Bellievre retourneroit à Paris, & que trois jours après il rapporteroit au Prince Lorrain les sûretés qu'il demandoit pour obtempérer à la volonté du Roi, en ne paroissant point dans la Capitale. Bellievre part, & obtient du Monarque une lettre de créance beaucoup plus étendue que le Duc de Guise ne l'avoit exigée. Il se disposoit à revenir à Soissons, lorsque des dépêches de Suisse arrivèrent : leur contenu étoit d'une telle importance, que le seul Bellievre pouvoit en donner la clef : on lui ordonne de rester, d'écrire au Duc de Guise la cause du retard, & que sous trois jours il sera auprès de lui. Bellievre charge un courrier de son paquet. Celui-ci demande à *Moran*, commis de l'Épargne, vingt-cinq écus pour les frais de son voyage. *Moran* déclare qu'il n'a point d'argent : le courrier met le paquet à la poste. Les trois jours s'écoulent : Bellievre presse le Roi de le laisser partir. Henri lui ordonne d'écrire une seconde fois au Prince Lorrain. Bellievre obéit. Faute

(25) Le récit de l'arrivée du Duc de Guise, & de tout ce qui se passa dans ces premiers moments nous a été transmis par l'Historien Mathieu. Ce tableau vraiment pittoresque interressera le Lecteur. Laissons parler (a) Mathieu lui-même ; il suppléera à la seche-
 » resse de la narration de Cheverny. « Sur le
 » midy du Lundi neuvieme de May (le Duc
 » de Guise) entre à Paris, va descendre au
 » logis de la Reyne mere *aux filles repen-*
 » *ties*, laquelle le reçut toute tremblante &
 » effrayée ; envoya aussi-tost *Verderonne* au
 » Roy pour luy dire que le Duc de Guise
 » estoit venu, ce qu'il vouloit qu'elle fist,
 » & que s'il le trouvoit bon, elle le luy
 » meneroit. Il se trouva un peu surpris, &

d'argent, cette lettre est encore confiée à la poste. Six jours se passent : le Duc de Guise se croit joué. Les Parisiens l'appelloient à grands cris. « Ce Prince (dit
 » l'Historien Mathieu) qui a l'ame atteinte d'une
 » cuisante fièvre ne trouve appetit, ni plaisir qu'en
 » propre goust... Il veut voir le Louvre, ou mourir
 » par les chemins : il monte à cheval avec huit Gen-
 » tilshommes sur les neuf heures du soir, laisse le
 » Cardinal son frere, & le Prince de Joinville son
 » fils à Soissons, & prie l'Archevêque de Lyon de le
 » suivre le lendemain matin ».

(a) Histoire du règne de Henri III, Livre VIII,
 page 545.

» ouvrant la fenestre de son cabinet, qui
 » regarde sur le jardin du Louvre, il luy dit...
 » *Allez dire à la Reine ma mere que puisqu'elle*
 » *en veut prendre la peine elle l'amene, & qu'elle*
 » *passé en la chambre de la Reyne ma femme...*
 » Son intention estoit dessor de le faire
 » tuer, & avoit demandé à cinq ou six des
 » ordinaires (a) s'ils feroient ce qu'il leur
 » commanderoit : ils respondirent qu'ouy ; &
 » quoique ce fust.... La Guiche (b) & Ville-
 » quier estoient là, qui voyans bien que ce
 » coup seroit terrible, lui dirent qu'il n'estoit
 » pas croyable que le Duc de Guise eust été si
 » fol de venir contre son commandement s'il
 » n'avoit proposé de luy dire quelque chose pour
 » son contentement, qu'il le tiendroit toujours
 » entre ses mains, & que l'ayant ouy il pourroit
 » exécuter son dessein.... Ces paroles n'ébran-

(a) Il nous semble par ces *Ordinaires* il faut entendre ce qu'on appelloit les *quarante-cinq*. C'étoit une troupe de gens déterminés que Henri III tenoit auprès de lui pour la sûreté de sa Personne. Ils exécutoient ses ordres absolus. (Voyez sur ces quarante-cinq, la satyre menippée, Tome 3, p. 163 & 412.)

(b) Philibert Seigneur de la Guiche & de Chaumont fut un des Mignons de Henri III. Son courage lui mérita l'estime publique : c'est sous ces traits que l'Histoire le peint.

» lèrent point le Roy, qui estoit merveilieu-
 » sement offensé: sur ce il dit à *Barat*...
 » *Descendez en bas, & prenez garde qui en-*
 » *treta avec le Duc de Guise*.... La Reyne
 » mère, qui se faisoit porter en sa chaire,
 » vient au Louvre, & mene avec elle le
 » Duc de Guise. Quand les rues de Paris se-
 » roient aussi larges que le *chemin Appien*,
 » elles seroient trop estroites pour le peuple
 » qui suit ce Prince: il n'y a assez de cha-
 » peaux, ni de genoux pour le saluer: ce ne
 » sont que cris d'allégresse (a) qu'applau-
 » dissemens, que jeux, que souhaits pour bé-
 » nir sa venue; & luy de son costé tenant le
 » bonnet en main, respondant par sa conte-
 » nance à ces affections populaires, ravissoit
 » les volontés plus farouches à sa bienveil-

(a) Tous les écrits du tems confirment cet engoue-
 ment des Parisiens. Les Dames (raconte Davila, Livre
 IX, page 320) repandoient sur son passage des feuillages
 & des fleurs. Elles s'empressoient (selon l'expression
 de M. de Thou) de toucher son habit, ou au moins
 le bord de son manteau. Le Duc de Guise (comme on
 le présume bien) répondoit à ces témoignages de
 vénération par la plus grande popularité. Son triom-
 phe néanmoins fut troublé un moment. Quand il entra
 dans le Louvre, la contenance fière de Crillon & des
 Gardes lui en imposa. Il ne put (dit Davila) s'em-
 pêcher de pâlir.

» latices : ils s'entrebattent à qui commen-
 » çera à crier.... *Vive Guise, vive le pilier de*
 » *l'Eglise !..* Voix qui fut entendue en la rue
 » St.-Honoré, où une demoiselle estant sur sa
 » boutique, abbaissa son masque (a), & luy cria
 » tout haut.... *Bon Prince, puisque tu es ici,*
 » *nous sommes tous sauvés !....* Il arrive à la
 » chambre de la Reyne (b) qui estoit au lit,
 » & se trouvoit un peu mal. Le Duc de Guise
 » la salue, la Reyne mère s'assit en une chaire
 » auprès du lit, & luy se retire vers la fe-
 » nestre pour parler à la princesse de Lon-
 » raine. Le Roy estoit en son cabinet, qui
 » combattoit l'opinion de la Guiche & Ville-
 » quier, & vouloit que la sienne fust suivie
 » qui estoit de faire entrer en la chambre de
 » la Reyne sa femme six de ses *Ordinaires*,
 » tuer (c) le Duc de Guise en leur présence,

(a) Voyez le Journal de Henri III par l'Etoile, Tome II de la dernière Edition, p. 95.

(b) La Reine Louise de Lorraine, épouse de Henri III.

(c) M. de Thou (Liv. XC) ne fait point mention du projet conçu par Henri III d'attenter à la vie du Duc de Guise. Cependant (remarque-t-il) on dit que le Pape Sixte V, qui favoit également bien maintenir son autorité & venger une injure, ayant appris l'arrivée du Duc de Guise à Paris, s'écria... *O le réme-*

» & sur le champ faire poser sa teste sur la
 » porte du Louvre. Il se laissa vaincre à la
 » véhémence des raisons qu'on représenta au
 » contraire. Comme *Barat* luy eut dit qu'il
 » estoit entré, & seul, parce que la Reyne es-
 » toit au lit, le Roy y entra par une porte,
 » qu'autre que luy n'avoit la clef, & n'y pas-
 » soit : il fait du bruit en ouvrant : le Duc de
 » Guise se présente pour luy faire la réve-
 » rence comme il entroit. Le Roy luy dit.
 » *Qui vous amene ici ?*.. L'autre luy ayant dit
 » l'occasion de sa venue, ajouta... Je supplie

*raire ! O l'imprudent d'aller ainsi se mettre entre les mains
 d'un Prince qu'il a si vivement outragé ! ... Mais lorsqu'il
 fut que le Roi l'avoit bien reçu, & qu'il n'en étoit
 rien resulté de plus, il s'écria encore plus haut... Oh
 le lâche Prince ! Oh le pauvre Prince d'avoir ainsi laissé
 échapper l'occasion de se défaire d'un homme qui semble né
 pour le perdre ! ... Davila (Liv. IX , page 321) affirme
 positivement que le Colonel Alphonse Corse, & l'Abbé
 d'Elbene conseillèrent au Monarque de faire poignarder
 le Duc de Guise en sa présence. Il ajoute que Ville-
 quier, Bellievre & Cheverny s'y opposèrent, dans la
 crainte d'exciter la fureur des Parisiens. Davila dit
 encore que pendant la conférence du Roi avec le Duc
 de Guise, la Reine mère craignoit que son fils ne se
 portât à des actes de violence, qu'elle l'en dissuada en
 lui parlant bas, & que le Prince Lorrain profita du
 moment pour se retirer.*

» *très-humblement* votre Majesté me faire cet
 » honneur, que de prendre confiance de ma fi-
 » délité & de mon affection, & ne se laisser aller
 » aux passions & mauvais rapports de ceux
 » qu'elle connoit assez ne me vouloir aucun
 » bien... L'heure de dîner abregea le dis-
 » cours, & le Duc de Guise se retira. Après
 » dîner il alla voir la Reyne en son jardin, où
 » le Roy survint forçant le mieux qu'il pou-
 » voit l'extérieure apparence du soupçon
 » qu'il concevoit en son ame; & le Duc de
 » Guise justifioit ses actions par une conte-
 » nance brave & assurée tant plus hardiment
 » qu'il voyoit la peur de *cette ame tremblante*.
 » Le Roy le prit par la main, & appella
 » Bellievre, auquel il dit.... *Ne m'aviez-vous*
 » *pas assuré que mon cousin ne viendrait point*
 » *à Paris ?* Bellievre parlant au Duc de Gui-
 » se, *Monsieur ne me l'aviez-vous pas dit ?*
 » Le Duc de Guise repart... *Monsieur ne m'a-*
 » *viez-vous pas promis que vous reviendriez*
 » *à Soissons dans trois jours ?*... A cela Bel-
 » lievre... *Monsieur, n'avez-vous pas reçu*
 » *deux lettres que je vous ai envoyées ?*... Alors
 » le Duc de Guise, qui sembloit répondre
 » comme sur la sellette, ayant pour son juge
 » un Roy merveilleusement outré, fit des
 » sermens épouvantables pour asseurer qu'il

» n'avoit reçu (a) ny lettre , ny nouvelle de
 » Bellievre. Cela fit changer de dessein au
 » Roy , lequel ne se fust pas exécuté sans

(a) M. de Thou ne fournit point de détails sur cet interrogatoire subi par Bellievre , ni sur les réponses du Duc de Guise. Il se contente de dire que le Prince Lorrain arriva inopinément à Paris , & que Henri III regarda comme une espèce de satisfaction la déférence & la soumission apparente qu'il manifesta. « Cayet dans sa
 » Chronologie novenaire (Tome I , folio 40) dit que
 » toutes les raisons de M. de Bellievre ne purent
 » retenir ce Prince , qu'il ne se rendist dans Paris
 » le 9 de May trois heures après que M. de Bellievre
 » y fust retourné... Il va droit (ajoute-t-il) trouver
 » la Reyne mere , qui le conduit au Roy : leurs pa-
 » roles & leurs contenance monstroient assez leurs
 » défiances »... Voilà à quoi se borne le récit de Cayet : delà il passe à l'histoire de la journée des barricades. Consulte-t-on Davila (Histoire des guerres civiles , Liv. IX) : il raconte comme Cayet la marche précipitée du Duc de Guise ; il le fait partir pour Paris immédiatement après son entrevue avec Bellievre. Il nous apprend que le Prince Lorrain , pour ne pas recevoir de nouveaux messages , prit une route détournée. Enfin il prétend que dans la conférence du Duc avec le Roi , celui-ci interrogea Bellievre pour rendre compte de sa mission , & que tout-à-coup il lui imposa silence. Un écrit du tems inséré dans les Mémoires de la Ligue (Tome II , page 315) contient à-peu-près les mêmes faits. Il place le lieu de l'entrevue du Roi & du Duc de Guise dans l'appartement du Monarque ,

» trouble, n'y confusion; car tous les remparts
 » de la ville de ce costé là étoient couverts de
 » Parisiens qui attendoient ce que devien-
 » droit le Duc de Guise; & plusieurs impa-
 » tiens en cette attente avoient passé dans le
 « jardin par-dessus la muraille ».

(26) M. de Thou (liv. XC.) attribue avec raison à la foiblesse de Henri III, & à la lâcheté de ceux qui l'entouroient les succès du Duc de Guise, & le triomphe insolent de la bourgeoisie de Paris. Car il ne faut pas croire que cette insurrection fût l'ouvrage de la seule populace mue par quelques chefs de parti. L'esprit de révolte étoit devenu un mal épidémique; & c'est ce que l'historien Mathieu a fort bien exprimé (a), en disant: « Le peuple
 » n'a plus d'oreilles: il est échappé; l'artisan
 » quitte ses outils, le marchand ses trafics,
 » l'Université les livres, les Avocats leurs
 » cornettes, & les Présidens mettent la main

& non dans celui de la Reine. Il résulte de ces différents précis qu'aucun contemporain n'a aussi bien circonstancié cet événement, que Mathieu. Il n'y a qu'un point sur lequel nous ne prononcerons pas; c'est de savoir si l'on doit s'en rapporter exclusivement à son autorité. Le Lecteur, ayant les pièces du procès sous les yeux, jugera.

(a) Histoire du règne de Henri III, Livre VIII, p. 546.

» aux halebardes : on n'entend plus que cris
 » épouvantables, que plaintes étrangées,
 « que regrets, que dépits.... » A la suite de
 cet événement les craintes, que l'on inspira
 au Monarque, devinrent le complément des
 fautes sans nombre faites par lui & par ses
 ministres. Des avis plus allarmans les uns que
 les autres se succédoient rapidement. Ils se ré-
 fumoient à un point essentiel ; c'étoit que le
 peuple se dispofoit à venir en force l'attaquer
 dans le Louvre. « On difoit (raconte (a)
 » Cayet) que l'on affembloit dans le cloître de
 » St.-Séverin les jeunes escoliers, prestres &
 » moynes, qui avoient tous les bords de leurs
 » chapeaux retrouffés, & fur le trouffis cha-
 » cun une croix blanche, armés d'espées &
 » de poignards, & que l'on descendoit mefme
 » quantité de faisceaux de piques d'un logis
 » au carrefour St.-Severin, lesquelles on leur
 » devoit bailler, pour venir droit au Lou-
 « vre... ». Le récit de Mathieu fe rapproche
 beaucoup de celui de Cayet. *La Reine-Mère*
 (lit-on dans fon (b) ouvrage) « monte en
 » caroffe toute effrayée, & vient trouver le
 » Duc de Guife, & après elle Bellievre pour

(a) Chronologie novenaire, Tome I, fol. 48.

(b) Histoire du règne de Henri III par Mathieu,
 Liv. VIII, p. 547.

» faire appaïser cette émotion. Mais comme
 » cette fièvre chaude n'estoit encore qu'en
 » ses premiers accès, & que l'accroissement
 » devoit estre plus violent, le Duc de Guise
 » dit *qu'il ne pouvoit retenir ces taureaux es-*
 » *chappés* : cependant le Roi est adverty que
 » l'entreprise doit passer bien plus avant, que
 » le Duc de Guise *n'avoit pas fait un si haut*
 » *dessein pour faillir de cœur au milieu*, & que
 » pour faire la victoire entière il falloit se fai-
 » fir de la personne de celui qui la pouvoit,
 » ou empescher, ou rendre infâme aux vain-
 » queurs.... » Ces détails, il faut l'avouer,
 étoient de nature à intimider ; & Henri III
 n'avoit pas auprès de lui des hommes capa-
 bles de donner du ressort à son ame abbatue.
 D'ailleurs l'urgence du mal, & la difficulté
 d'y remédier devoient naturellement découra-
 ger ceux même qui auroient eu les meilleures
 intentions. Il n'est donc point étonnant que
 dans cette occurrence on ait conseillé à Henri
 III, une fuite qui alloit achever de l'humilier,
 & d'avilir la dignité du trône. M. de Thou (a)
 se contente de dire que le Monarque, ayant
 adopté ce projet, en fit part à Catherine de
 Médicis, qu'il feignit d'aller se promener aux
 Thuilleries, qu'il s'y botta, & *partit suivi de ses*

(a) Liv. XC.

serviteurs dispersés & fuyans. Il ajoute que les uns étoient à pied, & les autres sur de misérables chevaux de louage, sans manteau ni bottes. Telle est la relation fort simple du sage historien. Cayet (a) y a joint quelques particularités : il nous apprend que Henri, avant de se résoudre à prendre la fuite, chargea la Reine mère d'une négociation avec le Duc de Guise ; que sur les avis de cette Princesse le 13 entre cinq & six heures du soir il sortit de Paris par la porte Neuve, qu'en se bottant il avoit la larme à l'œil, & que ceux qui le suivoient estoient bien estonnés ; Cartel, Conseiller d'Etat, l'estoit allé trouver au Louvre avec sa robe longue, qui sans bottes montoit pour le suivre sur le premier cheval de l'escurie. Cayet dit encore qu'au moment, où le malheureux Monarque partoit, des arquebuziers placés à la porte de Nesle tirèrent sur sa suite, & que le peuple l'injuria. Les particularités, dont nous venons de rendre compte, offrent des différences peu essentielles, avec la relation de M. de Thou : mais le récit de Davila en présente un bien plus grand nombre. Il semble que cet écrivain ait multiplié les incidents, afin de donner à sa narration l'intérêt du roman. Cependant nous prévenons le lecteur qu'un contem-

(a) Chronologie novenaire, Tome I, fol. 49.

porain (a) confirme la plupart des faits énoncés par Davila. Le soir même de la journée du douze May, quand les troupes du Roi eurent évacué la ville, l'historien (b) Italien prétend que Catherine de Médicis fit demander qu'on ouvrit les barricades afin qu'elle pût aller en carrosse à l'hôtel du Duc de Guise pour conférer avec ce Prince. Elle éprouva (continue Davila) un refus qui lui fût bien amer. Catherine fût donc contrainte de traverser la ville dans sa chaise à porteurs; & en raison des obstacles, qui retardèrent sa marche, le trajet dura deux heures. Après un long détail de leur conférence, Davila assure que Henri III le lendemain renvoia sa mère chez le Duc de Guise, en la priant de traîner sa négociation en longueur, afin que pendant ce tems là il pût s'évader. Il y avoit déjà deux heures qu'il étoit parti, quand Meneville vint l'annoncer au Duc de Guise. *Ah! Madame (s'écria-t'il) je suis perdu, & tandis que votre Majesté m'amuse ici, le Roi vient de*

(a) Amplification des particularités qui se passèrent à Paris, lorsque M. de Guise s'en empara; & que le Roi en sortit (Tome II des Mémoires de la Ligue, p. 318, & 319.

(b) Histoire des guerres civiles, Tome II, Liv. IX, p. 336 & suiv.

s'évader pour me faire plus de mal que jamais. Catherine affecta de n'en rien croire, & cela devoit être. Cette esquisse, qui renferme l'analyse des divers récits, suffit pour éclaircir le texte des mémoires de Cheverny. Elle supplée à une foule d'omissions qu'il n'auroit pas dû se permettre. Nous croyons devoir terminer cette observation par quelques considérations sur la conduite que tint le Duc de Guise. Si l'on s'en rapporte à l'Etoile (a). » Un *Quidam* dit que les deux *Henri* avoient » bien fait les *afnes*, l'un pour n'avoir pas » sceu se servir du moyen qu'il avoit eu » jusques à onze heures du matin le jour des » barricades, d'exécuter ce qu'il avoit résolu » dans le cœur, & l'autre pour avoir le lendemain laissé échapper sa proie de ses filets.... » On a assez relevé les fautes de Henri III, & de son conseil, pour se dispenser d'y revenir. Quant au Prince Lorrain, examine-t-on sans passion la marche (b) qu'il

(a) Journal de Henri III, Tome II de la dernière Edition, p. 100.

(b) Nous aurions pu imiter plusieurs écrivains, qui, en faisant le portrait du Duc de Guise, ont emprunté leurs couleurs du littérateur Balzac. Mais il nous a semblé que les dissertations d'un bel esprit ne doivent s'assimiler ni aux faits, ni aux monumens historiques.

suivit, la politique qui le dirigea, & les résultats qu'il en pouvoit espérer, on n'y voit ni le coup d'œil, ni les spéculations raisonnées de l'homme d'état qui embrasse l'avenir, & calcule d'avance tous les événemens. Si le Duc de Guise n'avoit pas le projet de détrôner son Souverain pourquoi cherchoit-il à le lui faire craindre? pouvoit-il supposer que c'étoit là un de ces attentats qu'on pardonne? prétendoit-il seulement accaparer cette extension de pouvoir & d'autorité, qu'il obtint par le traité du mois de Juillet, dont nous parlerons bientôt? en ce cas il devoit prévoir que Henri reviendrait le plutôt possible contre des conventions dictées par la nécessité, & que ce qui est l'ouvrage de la force, se détruit par la force. Avoit-il conçu le

Lit-on le 24^e. entretien de l'Auteur que nous venons de citer : on y voit que le Duc de Guise réunissoit toutes les qualités qui constituent le héros. Cependant si l'on prend la peine de réduire le pérorage de Balzac aux simples faits, d'après cette règle que reste-t-il à son héros? de l'esprit, de la hardiesse, une belle figure, & une taille majestueuse. Il en falloit moins pour tourner la tête des femmes : aussi en étoit-il l'idole; & on sait qu'en France cette réputation peut mener loin. Au surplus nous reviendrons sur le Prince Lorrain, lorsqu'il s'agira de la cruelle catastrophe qui, à la fin de 1588, terminera ses jours.

desssein téméraire (a) de s'assurer de la personne du Roy, de le tenir en chartre privée, & de régner sous son nom? il ne falloit donc pas lui laisser la faculté de prendre la fuite. *Il faillit* (comme l'a fort bien observé un de nos (b) historiens) » *de le laisser échapper :* » *car le retenant, la tragédie de Chilperic étoit* » *jouée, & les mémoires de l'avocat David* (c)

(a) « Il y en eut (a écrit Davila, Tome II, Liv. IX) » qui soupçonnerent le Duc de Guise d'avoir projeté » de confiner le Roy dans un Monastère, sous prétexte » de son incapacité, ou de sa mauvaise administration, » & d'usurper la couronne : mais le sentiment le plus » général fut qu'à la vérité il pensoit à en exclure la » maison de Bourbon, & à monter sur le trône après » la mort du Roi, mais qu'il n'avoit jamais songé à » en priver ce Prince pendant sa vie ». . . Admet-on l'une ou l'autre de ces opinions; & les rapproche-t-on des moyens que le Duc de Guise mit en œuvre, il faut avouer que rien n'étoit lié, ni ordonné dans son plan. Il alla beaucoup trop loin, ne voulant pas, ou n'osant pas aller au delà. Aussi (disoit un grand politique *Alexandre Farnese Duc de Parme*) *quiconque tire l'épée contre son souverain, doit en même tems en jeter le fourreau.*

(b) Matthieu Hist. du règne de Henri III, Liv. VIII, p. 574.

(c) Voyez sur ces Mémoires de l'Avocat David les Mémoires du Duc de Bouillon, Tome XLVIII de la Collection, p. 424.

» *accomplis*. Il sentit sa faute, quand il n'étoit plus tems. Avec de la hardiesse & de l'intrépidité il avoit réüssi jusqu'à ce moment. Il continua à employer ces moyens, parce qu'il n'en avoit pas d'autres à sa disposition (a). Les faits prouvent qu'il avoit l'audace (b) de *César*, mais que le génie de *ce Romain* lui manquoit.

(a) Rien ne prouve mieux que le Duc de Guise vivoit au jour le jour, & qu'il régloit sa marche sur le cours des événemens qu'une de ses lettres circulaires écrites de Paris le lendemain des Barricades. « Avertissez nos amis (y lisoit-on) de nous venir trouver en la plus grande diligence qu'ils pourront avec chevaux & armes, & sans bagage ; ce qu'ils pourront faire aisément, car je crois que les chemins sont libres d'ici à vous. J'ay défait les Suisses, taillé en pieces une partie des Gardes du Roy, & tiens le Louvre investi de si près, que j'endrai bon compte de ce qui est dedans. Cette victoire est si grande qu'il en sera mémoire à jamais »... (Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 313)

(b) Les Ligueurs avoient assez bien saisi une partie de son caractère en l'appellant leur *César* (comme nous l'apprend l'Auteur de l'Histoire des derniers troubles de France, Livre IV, Tome I, p. 157.) Compare-t-on les moyens que l'un & l'autre mirent en usage ; ils ont bien des traits de ressemblance : ils périrent également d'une mort violente. Mais nous le répétons ; le Duc de Guise est inférieur sous une multitude de rapports.

Otez

Otez au Prince Lorrain la haute réputation de son père , qui attachoit à ses intérêts un parti nombreux ; otez luy le relief d'être à titre d'héritage le chef d'une faction que le fanatisme alimentoit, vous ne trouverez en lui qu'un *Démagogue* hardi , & propre à figurer dans des insurrections populaires. Comptera-t-on parmi ses talents, celui d'exciter des citadins à la révolte ? Ceux de Paris y étoient préparés depuis longtems : la cendre couvroit les matières combustibles. Il ne s'agissoit que de les remuer, pour que l'incendie se manifestât. D'ailleurs examinez la qualité des agents dont il emprunta le ministère dans ces circonstances ; vous verrez des hommes (a) noyés de dettes , ou connus par la dissolution de leurs mœurs, d'autres égarés par le délire du fanatisme & quelques ambitieux qui n'espéroient parvenir qu'en bouleversant l'Etat, tels étoient (b) les instrumens du Duc de Guise, les dépositaires (c)

(a) Voyez le portrait de la plupart des Agents dans l'Hist. de M. de Thou, Liv. LXXXVI.

(b) Lisez l'Observation ci dessus N^o. 23.

(c) Il ne s'ouvrit jamais sur le secret de ses opérations au Duc de Mayenne, & aux autres chefs de sa famille. Les principes du Duc de Mayenne particulièrement étoient trop sévères pour s'accorder avec les

de ses secrets , & les exécuteurs de ses volontés. Si tout n'eut pas été prêt pour le rôle qu'il voulut jouer , il n'auroit été qu'un audacieux intrigant à la suite de la Cour. Supposera-t-on qu'il avoit un plan formé : en l'admettant , il est clair que ce plan pêchoit par la base , & que rien n'y étoit calculé. Tous les contemporains attestent qu'avec la moindre vigueur , le jour des barricades , Henri III jusqu'à midi auroit pu écraser le Duc de Guise & sa faction. Peut-être nous objectera - t - on que le Prince Lorrain comptoit sur la nullité absolue du Monarque : nous répondrons que cette combinaison étoit plus qu'imprudente. On fait que dans le conseil des Rois un seul homme suffit pour électriser tout ce qui l'entoure , & que le souverain le plus foible mù par la secousse peut au moins avoir un moment d'énergie. Alors qu'auroit fait le Duc de Guise ? On aura la mesure de ses conceptions , en rapprochant les moyens qu'il mit en jeu avant la journée des barricades , de ceux dont il se servit après la fuite de

spéculation ambitieuses auxquelles il se livroit. Le Duc de Guise , en s'enveloppant du mystère , n'avoit pour confidens que quelques hommes dont il pouvoit avec un seul mot étouffer la voix , s'ils l'eussent voulu trahir.

Henri III. Ils sont également petits & mesquins. Peut-on caractériser autrement la familiarité qu'il affecta avec des gens de la lie du peuple ? *Il caressoit les uns, sourioit aux autres, ou leur frappoit doucement sur l'épaule.* M. de Thou (a), qui nous a conservé ces particularités, dit néanmoins qu'il ne *perdoit rien de sa grandeur, & qu'il gardoit toujours cet air de gravité & de dignité qui lui convenoit.* Ces réflexions de l'historien ne détruisent point l'affertion que nous venons d'énoncer. Des moyens foibles & bornés ne furent jamais (b) le cachet du génie ; & son père,

(a) Livre XC.

(b) Il nous semble que Mathieu dans son Histoire du règne de Henri III (Livre VIII) a bien exprimé l'instabilité des résolutions du Duc de Guise. « Il » faillit (remarque cet Ecrivain) en ce qu'ayant franchi » les bornes du devoir & de la fidélité, & servi d'un » tel affront son maître, il croyoit qu'il viendrait à » bout du Roy plustost en le flattant, qu'en le pour- » suivant, & le forçant. Car ne sachant user de cet » avantage, & se maintenir au plus haut échelon de » ses entreprises, où il estoit monté à haute haleine, » il descend tout-à-coup. Comme il vit toute la France » scandalisée de la sortie du Roi, de Paris, il commença » à protester de son innocence, & du devoir qu'il avoit » employé pour retenir la fureur du peuple, se rava-

le Héros *de Metz*, auroit rougi d'en faire usage : si ce jugement paroît rigoureux (a), nous n'avons qu'un mot à dire, c'est qu'au tribunal de l'Histoire on juge les hommes sur leurs actions, & non pas sur les éloges d'écrivains enthousiastes, ou mercénaires. Enfin pour que le lecteur évalue à son taux le Duc

» lant sous les pieds du Roy, pour sauver son honneur
 » qui estoit étrangement blessé ».

(a) Le jugement qu'en a porté M. de Thou (Liv. XCIII) se rapproche du nôtre : le voici... « Les talens
 » qu'il avoit reçus de la nature estoient gatés par une
 » ambition démesurée, qui ne lui permettoit pas de
 » mettre aucunes bornes à ses desirs, non plus qu'à ses
 » projets. Maître dans l'art de dissimuler & de tromper,
 » habile à inventer ce qui n'avoit jamais existé, il
 » savoit soutenir un premier mensonge par un second :
 » & lors mesme qu'il estoit le plus esloigné de la vérité
 » il imaginoit encore mille nouveaux moyens de faire
 » donner dans ses pièges ceux qu'il vouloit tromper,
 » Toujours prêt à se justifier aux dépens des autres
 » lorsqu'il estoit pris sur le fait : ce défaut, qui n'estoit
 » connu que de ses plus intimes, le rendoit insensiblement odieux à ses amis mesmes, & plusieurs l'abandonnerent uniquement parce qu'on ne pouvoit compter sur sa parole. Aussi l'agréable malice du Duc de Guise
 » avoit-elle passée en proverbe parmi les Dames de
 » la Cour »... Ce portrait, ne seroit-il pas celui d'un de nos roués, qui ont de l'esprit?

de Guise, & pour qu'il descende jusques dans l'intimité de ses pensées, nous placerons ici une lettre que, quelque tems après, il adressa à *Bassompierre* (a), un des hommes dont les talens méritoient le plus sa confiance.

La (b) voici... » J'écris à Son (c) Altesse
 » une lettre que je vous prie de voir, bien
 » que le Bailli de Saint-Michel, témoin
 » oculaire justifiera toutes mes actions; la
 » présence duquel jusqu'à cette heure m'a
 » empêché d'en rendre plus souvent compte,
 » m'assurant qu'il n'y oubliera rien. Les ter-
 » mes, auxquels nous sommes, sont que ce
 » matin nous présentons notre requête, qui
 » est directement à la ruine d'*Espéron*, où
 » toutes ses perfections sont qualifiées com-
 » me elles doivent, sans en rien oublier.
 » Hier je fus à la Maison-de-Ville pour y
 » admettre *la Chapelle* (d), qui a été élu
 » Prévôt des Marchands, & le Général Ro-

(a) Christophe de Bassompierre, étoit le père de celui qui devint Maréchal de France, & dont on a les Mémoires imprimés.

(b) Mémoires de la Ligue (Edit. de l'Abbé Goujet)
 Tome II, p. 313.

(c) Au Duc de Lorraine.

(d) Marteau de la Chapelle gendre du Président de Neuilly.

» *land* (a), *Compans* (b), & autres gens de bien
 » Catholiques pour Echevins; le Prévôt des
 » Marchands *Perreuse* étant à la Bastille, & les
 » traitres Echevins en fuite. L'on n'a jamais
 » vu une *si grande* (c) *obeïssance de peuple en*
 » *telle émotion*; car il ne se peut dire qu'il y
 » *soit advenu aucun désordre ni méfait*, jus-
 » qu'aux épées, morions, piques, arque-
 » buses de douze cent Suisses, ou François
 » prins, que je fis rendre. Il ne s'est trouvé
 » chose du monde perdue. Nous avons été
 » indignement affaillis & par très pernicieux
 » *conseils & trop recouverts d'hérétiques*. Dieu,
 » par sa (d) *grace*, nous a conservés par la
 » résolution obeïssance & hardiesse de ceux
 » de Paris, qui continuent plus que jamais
 » en leur ferme résolution & *braverie* de pré-
 » ter tout devoir (e) & obeïssance au Roy,

(a) Roland étoit Général des Monnoies.

(b) Compan, Marchand à Paris avoit abjuré le protestantisme, & étoit devenu un des émissaires de la Ligue.

(c) Voilà bien ce qui s'appelle prostituer ce mot. Car peut on nommer *obeïssance* l'acte de la révolte la plus complète?

(d) L'ambitieux abuse de tout, même du nom de la Divinité; ces expressions en sont la preuve.

(e) Ils en avoient donné des preuves en le forçant de prendre la fuite.

» mais deffous, de conferver leur zèle à la
 » Religion & à la fureté de leur ville. Le Roy
 » fait des forces, & nous auffi. Il est à Char-
 » tres, & nous à Paris : voilà comme vont
 » les affaires. Le Gouverneur *du Havres* s'est
 » bravement maintenu contre d'Espéron, &
 » & n'en a voulu ouir parler : celui *de Caen*
 » l'a voulu recevoir le plus fort dans son
 » chasteau. Voilà ce qu'il a fait (a) en Nor-

(a) Quelque tems avant la journée des Barricades, le Duc d'Espéron s'étoit rendu en Normandie, dont le Roi lui avoit conféré le Gouvernement. On le reçut à Rouen en cette qualité, parce qu'on ne pouvoit pas faire autrement. Mais on ne lui dissimula point combien sa présence déplaisoit. André de Brancas de Villars, Gouverneur du Havre, s'exprima de manière à montrer qu'il ne lui obéiroit pas. Le Gouverneur du chateau de Caen (*Gaspard Pelet de la Verune*) témoigna plus de docilité. Sur ces entrefaites la journée des Barricades opéra de grands changemens à la Cour. Le Duc d'Espéron sentit qu'il ne se soutiendrait pas en Normandie. Afin qu'aucun de ses ennemis ne profitât de ses dépouilles, il se démit de ce Gouvernement en faveur du Duc de Montpensier. D'Espéron en rejoignant le Roi à Chartres, ne tarda pas à s'appercevoir que, par le traité qui se feroit avec le Duc de Guise, on le sacrifieroit. En conséquence il se retira dans les provinces de Saintonge & de l'Angoumois dont, depuis la mort du Maréchal de Bellegarde, il avoit eu le Gouvernement. (De Thou, Livre XCI.)

» mandie , dont il est sorti sans aucun éta-
 » blissement pour lui ni les siens , étant venu
 » trouver le Roy hier , bien qu'il luy eut
 » mandé par quatre dépêches n'y venir pour
 » être en horreur à tous les Princes & offi-
 » ciers. Ceux d'Orléans , d'Amiens , Abbe-
 » ville , Bourges , & plusieurs grandes villes
 » ont chassé les (a) *politiques* dehors , & prins
 » prisonniers. Toutes les petites villes en-
 » voient reconnoître *la ville & nous*. La jus-
 » tice vit doucement ; & personne ne peut
 » dire mal de tous ses effets. Or faut-il que
 » vous fassiez un tour ici pour voir vos amis
 » que vous ne trouverés , Dieu merci , dé-
 » pourvus de moyens ni résolution. Il faut
 » être bien averti d'Allemagne , afin de n'être
 » prévenu. Il ne nous manque force, courage,
 » amis, ni moyens, mais encore moins d'hon-
 » neur , de respect , & de fidélité au Roy ,
 » auquel inviolablement nous le garderons ,
 » usant de tous devoirs de gens de bien ,
 » d'honneur , & très bons Catholiques. Voilà
 » les termes , où sont vos amis , qui se
 » recommandent à vos bonnes graces. Ce 21
 » may ».

L'AMI DE CŒUR.

(a) On désignoit sous ce nom tous ceux qui n'adhé-
 roient pas à la Ligue , quelques bons catholiques qu'ils
 fussent.

M. le Comte (a) trouvera ses affectionnées recommandations ; Son Altesse (b) verra ce mot ; L'AMI DE CŒUR, venez vite.

(27) La fuite du Roi rendoit le Duc de Guise maître du champ de bataille. Il jugea que, dans sa position actuelle, il devoit spécialement s'assurer de la ville de Paris. Son premier soin fut d'y rétablir le calme & la tranquillité. Il lui suffit, pour l'opérer, de parcourir (c) tous les quartiers de Paris. A sa voix tout sembla rentrer dans l'ordre ; & jamais *Démagogue* ne profita mieux de son ascendant sur le peuple. Catherine de Médicis & la Reine régente n'avoient point suivi le Roi. Le Duc de Guise fut d'autant plus satisfait de la présence de Catherine, que par elle il pouvoit établir sous ses yeux même un centre de négociations avec le Monarque fugitif. Les vues politiques (d) de cette

(a) Probablement ce Comte étoit le Comte de Vaudemont : car le fils du Duc de Lorraine s'appelloit le Marquis de Pont.

(b) Le Duc de Lorraine.

(c) De Thou, Liv. XC.

(d) Davila (Histoire des guerres civiles, Tome II, Livre IX, page 343) prétend que Catherine de Médicis

Princesse se concilioient avec les siennes en ce qui concernoit l'exclusion de la maison de Bourbon au trône. Le Duc de Guise l'avoit déjà trompée, en allant au delà du but qu'elle se proposoit. En continuant à négocier avec elle, il pouvoit la tromper encore, & faire ainsi tourner à son avantage le crédit qu'elle conserva toujours sur l'esprit de Henri III. Mais s'il espéroit trouver de puissantes ressources dans les intrigues qu'il méditoit, il avoit trop d'esprit, pour ne pas comprendre qu'il falloit se mettre en mesure, afin de résister à la force contre laquelle il alloit avoir à lutter. Le point essentiel pour lui étoit de se maintenir dans la Capitale à quelque prix que ce fût. Il savoit combien son exemple influe sur les Provinces. Le Prince Lorrain commença par s'emparer de *la Bastille*, que le Gouverneur (*Laurent Testu* (a)) lui remit lâchement. Le Colonel

dicis n'étoit restée que pour éclairer les démarches des Parisiens & Duc de Guise. Mais M. de Thou bien plus franc, ou peut-être plus vrai, avoue que cette Princesse n'avoit pas été fâchée de ces brouilleries; & cette manière de voir étoit assez conforme à sa politique. D'ailleurs on fait que secrètement elle avoit participé aux résolutions adoptées par les chefs de la Ligue.

(a) Laurent Testu, Chevalier du Guet, étoit Gouverneur de Paris.

Alphonse d'Ornano avoit proposé au Roi de défendre cette forteresse. Malheureusement son offre ne fut pas acceptée. L'homme, à qui on avoit confié le château de *Vincennes*, ne fit pas plus de résistance. La municipalité de Paris, & tout ce qui a rapport à l'exercice de la justice distributive, étoient autant d'objets faits pour attirer l'attention du Duc de Guise. Par rapport à la municipalité, & à ses dépendances, il fut bientôt dans le cas de n'avoir aucune inquiétude. On déposséda les titulaires; des hommes à sa dévotion les remplacèrent. Les Tribunaux, en se fermant, pouvoient beaucoup l'embarasser. Cet événement n'arriva (a) point. Une partie des Magistrats se vendit, ou étoit déjà vendue aux partisans de la Ligue. Les autres incertains, ou tremblans n'osèrent manifester leur opposition. Si tous eussent ressemblé au premier

verneur de la Bastille depuis 1576. Dans un Pamphlet du tems intitulé : (*Le Catholique François*) on le peint comme un ivrogne. On y lit qu'il se rendit *faute d'oranges pour faire une capilotade de perdrix, & que cette excuse lui sauva l'honneur & la vie.* (Voyez les notes du Tome VII de la Traduction de M. de Thou, Edit. de Scheurleer 1570, p. 196.)

(a) L'Auteur de la Chronologie novenaire (T. I, folio 50) assure que la Reine mère y influa, « en

Président (a) de *Harlay*, le Duc de Guise auroit rencontré de grands obstacles à surmonter. Il lui avoit fait demander (b) une conférence. *Harlay* répondit au messager *qu'il n'avoit ni à le voir, ni à lui parler*. Cette réponse ne déconcerta point le Prince Lorrain. Il alla chez le Magistrat, & lui dit *qu'il avoit mis ordre à tout dans la ville, & qu'il desiroit que le Parlement sçust comment tout s'estoit passé...* Quand la Majesté du Prince est violée (répliqua le fier sénateur) le Magistrat n'a plus d'autorité. . . Vous estes de

» envoyant dire à Messieurs de la Cour que, nonobstant
 » l'absence du Roi, ils continuassent leurs offices, &
 » qu'elle espéroit pacifier ce trouble ».

(a) On doit prévenir le Lecteur que cette anecdote, qui fait honneur au Président de *Harlay*, semble contredite par le récit de *Cayet*. Dans sa *Chronologie novenaire* (Tome I, folio 47, verso) cet Ecrivain, après avoir parlé sans explications de la conférence que le Duc de Guise eut avec le Magistrat, en présence de l'Archevêque de Lyon, & de l'Evêque de Meaux, dit que le *Président approuva la bonne intention du Prince Lorrain pour la manutention de la justice*. Il s'en faut bien que cette relation confirme les détails qui nous ont été transmis par de Thou & par *Mathieu*. Mais l'omission de *Cayet* n'est pas une preuve.

(b) *Mathieu Hist. du règne de Henri III, Liv. VIII, p. 548.*

mauvaise humeur (dit le Duc de Guise) : *Je n'ai rien à vous dire que cela* (s'écria l'autre) : Prières, représentations, menaces, tout fut inutile auprès de l'inéxorable Président. Il n'avoit qu'un mot ; c'étoit qu'il mourroit (a) plutôt que de faire aucune démarche indigne de lui, c'est-à-dire qui fut contraire à l'attachement & à l'obéissance qu'il devoit au Roi. Ce ne fut pas là le seul désagrément qu'au milieu de son triomphe essuya le Duc de Guise. L'Ambassadeur d'Angleterre (Edouard Comte de Stafford) ne dissimula point la différence qu'il mettoit entre un Souverain légitime, & le chef d'une troupe de factieux. Le bruit s'étoit répandu que le Ministre d'Elisabeth avoit des gens armés dans son hôtel sur le quay attenant la rue des Bernardins. Le Duc de Guise, voulant vérifier ce bruit, chargea le Comte de Brissac de donner pour prétexte à sa visite l'offre d'une sauvegarde. Un contemporain nous a transmis leur conversation. On y trouve cette aspérité de caractère, & cette noble franchise dont l'Angleterre offrit plus d'une fois le modèle : laissons parler l'Auteur même (a)... « L'Ambassadeur fit réponse que, s'il eust esté

(a) De Thou, Liv. XC.

(b) Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 322.

» comme un homme particulier à Paris, il
 » se fut allé jeter aux pieds de M. de Guise
 » pour le remercier très-humblement de ses
 » courtoisies & honnestes offres, mais qu'es-
 » tant là près du Roy pour la Reine sa maif-
 » tresse, qui avoit avec le Roy alliance &
 » confédération d'amitié, il ne vouloit, ny
 » ne pouvoit avoir sauvegarde que du Roy.
 » Le sieur de Brissac lui remontra que M.
 » de Guise n'estoit venu à Paris pour en-
 » treprendre aucune chose contre le Roy ou
 » son service, qu'il s'estoit seulement mis
 » sur la défensive, qu'il y avoit une grande
 » conjuration contre luy & la ville de Paris;
 » que la maison de ville & autres lieux es-
 » toient pleins de gibets (a), auxquels le
 » Roy avoit délibéré de faire pendre plusieurs
 » de la ville & autres, que M. de Guise le
 » prioit d'avertir la Reine sa maistresse de
 » toutes ces choses, afin que tout le monde

(a) Ces bruits populaires ressembloient à ceux
 qu'avoient semés parmi le peuple, le jour des Barricades
 les Emisaires du Duc de Guise. *Ces Gendarmes & ces
 Suisses* (disoient-ils) *ne sont entrez pour autre effet que
 pour les mettre en garnison en vos maisons, pour vous
 rendre misérables, piller vos biens, & en contenter les mi-
 gnons...* (Chronologie novenaire de Cayet, Tome I,
 fol. 47, verso.)

» en fut informé... L'Ambassadeur répondit
 » qu'il vouloit bien croire qu'il luy disoit
 » cela ; que les hautes & ardues entreprises
 » souvent demeurent incommunicables en
 » l'estomach de ceux qui les entreprennent,
 » & qui (quand bon leur semble) les mettent
 » en évidence avec telle couleur qu'ils jugent
 » le meilleur pour eux ; que bien luy vou-
 » loit-il dire librement que ce qui se passoit
 » à Paris seroit trouvé très estrange & très
 » mauvais par tous les Princes de la Chres-
 » tienté qui y avoient interest ; que nul habit
 » (*diapré qu'il fut*) ne le pourroit faire trou-
 » ver beau , estant le simple devoir du sujet
 » de demeurer en juste obéissance du Sou-
 » verain ; que s'il y avoit tant de gibets pré-
 » parés , *on le pourroit plus facilement croire*
 » *quand M. de Guise les feroit mettre en mon-*
 » *tre*, & bien qu'ainsi fut, c'estoit chose odieu-
 » se , intolérable , qu'un sujet voulut empes-
 » cher par force la justice que son Souverain
 » vouloit faire avec main forte ; qu'il luy pro-
 » mettoit au reste fort volontiers qu'il tien-
 » droit au plustost la Reine sa maistresse avertie
 » de tout ce qu'il luy disoit , mais de luy ser-
 » vir d'interprète des conceptions de M. de
 » Guise & ceux de son party , ce n'estoit
 » de sa charge , estant la Reine sa maistresse

» plus sage que luy , pour , sur ce qu'il luy
 » en écriroit croire & juger ce qu'il luy plai-
 » roit. Le Sieur de Briffac voyant que ny par
 » honnestes offres, ny par sa priere il n'es-
 » branloit l'Ambassadeur, termina ses haran-
 » gues par menaces, luy disant que le peuple
 » de Paris luy en vouloit pour la *cruauté*
 » dont la Reine d'Angleterre avoit usé en-
 » vers la Reine d'Ecosse. A ce mot de *cruauté*
 » l'Ambassadeur luy dit : *Tout beau, Mon-*
 » *sieur ; je vous arreste sur ce mot de cruauté ;*
 » *on ne nomma jamais bien cruauté une jus-*
 » *tice bien qualifiée : je ne crois pas au surplus*
 » *que le peuple m'en veuille, comme vous dites :*
 » *sur quel sujet ? vû que je suis icy personne*
 » *publique, qui n'ay jamais fasché personne...*
 » *Avez vous pas des armes (dit le sieur de*
 » *Briffac) ?... Si vous me le demandiez*
 » *(répondit l'Ambassadeur) comme à celuy*
 » *qui a esté autrefois amy & familier de M.*
 » *de COSSÉ vostre oncle, peut-estre que je vous*
 » *le dirois : mais estant ce que je suis, je ne*
 » *vous diray rien... Vous serez tantost vi-*
 » *sité céans, car on croit qu'il y en a ; & y*
 » *a danger qu'on ne vous force... J'ay deux*
 » *portes en ce logis (repliqua l'Ambassadeur)*
 » *je les feray fermer, & les défendray tant que*
 » *je pourray, pour faire au moins paroistre à*
 tout

» tout le monde qu'injustement on aura en ma
 » personne violé le droit des gens... A cela
 » M. de Briffac, mais dites-moi en amy, je
 » vous prie; avez-vous des armes? Puisque
 » me le demandez en amy (dit l'Ambassadeur)
 » je vous le diray en amy : si j'estois icy
 » homme privé, j'en aurois : mais y estant
 » Ambassadeur, je n'en ay point d'autres que
 » le droit & la foy publique... Je vous prie,
 » faites fermer vos portes (dit le sieur de
 » Briffac) : Je ne le dois pas faire (répond
 » l'Ambassadeur) la maison d'un Ambassa-
 » deur doit estre ouverte à tous les allans &
 » venans, joint que je ne suis pas en France,
 » pour demeurer à Paris seulement, mais près
 » du Roy où qu'il soit... »

Nous ajouterons (a) que, malgré la fierté
 du Comte de *Stafford*, le Duc de Guise re-
 commanda aux Capitaines de la Bourgeoisie
 de veiller à la sureté de son hôtel. Plusieurs
 motifs le portèrent à donner cet ordre. Sa
 vanité s'y croyoit intéressée. Il ne vouloit pas
 d'ailleurs s'attirer l'inimitié d'Elisabeth, en

(a) On trouve le précis du morceau, qu'on vient
 de lire, dans l'Histoire de M. de Thou (Livre XC)
 & dans celle du règne de Henri III par Mathieu,
 Livre VIII, page 549. Mais nous avons cru devoir
 préférer l'original entier, à ces fragments.

permettant qu'on offensât son représentant. Enfin il lui importoit de prévenir toute espèce d'insurrection & de tumulte. Sous ce rapport il faut rendre au Duc de Guise la justice qui lui appartient ; c'est qu'il jugea avec raison que le peuple est un animal féroce, & que, pour ne pas le craindre, il faut le contenir.

(28) Après avoir développé dans l'Observation précédente, le plan que le Duc de Guise adopta en raison des circonstances où il se trouvoit, nous allons considérer la conduite que tint Henri III. Ces deux précis serviront d'éclaircissement au texte fort abrégé des Mémoires de Cheverny ; & par là nous dirons ce qu'il auroit dû ne pas taire. Si Henri avoit eu la moindre énergie, ou si ceux, qui le conseilloient en eussent eu pour lui, il auroit senti que le moment étoit venu, où il ne devoit plus rien ménager. Au lieu de déployer cette noblesse de caractère, & ce ressentiment fier qui convenoit à un Souverain outragé, il s'avilit en adressant aux Commandants des Provinces & des villes, des lettres qui contenoient sa justification. On éprouve à la fois le sentiment de l'indignation & de la pitié, quand on lit ces missives (a)

(a) M. de Thou en a porté ce jugement : ces lettres

apologétiques. Le Monarque (dit un de (a) nos Historiens) *fait dicter & dresser ces lettres d'un stile, non de Prince, ny de Capitaine, mais d'un homme qui fuit, qui tremble, qui*

(observe-t-il, Livre XC) *étoient un aveu tacite de la lâcheté de la Cour...* Les autres Ecrivains du tems, tels que Mathieu & Cayet, s'expriment dans les mêmes termes. On se convaincra de la justesse de notre assertion en lisant dans les Mémoires de la Ligue (T. II la dernière Edition, pagé 324) la lettre de Henri III au sieur de *Boi-Seguin* Gouverneur de Poitiers. L'Auteur de *l'excellent & libre discours sur l'état présent de la France*, avoit donc raison, lorsqu'il disoit au Monarque... « Ils t'ont chassé hors de Paris, ce que » jamais les Anglois, les Espagnols, les Allemans ne » firent à tes bisayeux; & par tes lettres tu montres » à ton peuple qu'au lieu de t'en ressentir, il semble » qu'il te tarde déjà qu'ils ne t'ont pardonné: tu com- » mandes que l'on prie Dieu pour cette réconciliation: » il n'y a donc point autrement de danger de lever la » main sur son Roi: or crois, puisqu'ainsi est, que celuy » qui, a entrepris de te faire fuir aujourd'huy, entre- » prendra bien de te faire mourir demain. Et cela, » grand Roy, n'est-ce pas se hazarder que de montrer » à tes sujets qu'il est si facile d'attenter contre toi, » quand, au lieu de te vouloir venger, tu pries que » l'on appaise ceux que tu devois punir »? &c. (Mémoires de la Ligue, Tome III, p. 44.)

(a) Histoire du règne de Henri III par Mathieu, Livre VIII. p. 576.

se défend plus du talon que du bras, qui n'ose plus commander, mais prie ses sujets... Examine-t-on les dépêches qu'à cette époque le Duc de Guise écrivoit (a) de son côté : le disparate est complet. Le Prince Lorrain montre du nerf & de la dignité. A travers les tournures artificieuses, qu'il est contraint d'employer, il laisse continuellement appercevoir qu'il a la conscience de sa supériorité. Son style (comme l'a dit l'Historien (b) qu'on vient de citer) est brave, haut, & hardy : il témoigne l'affection d'un homme, qui n'a pas caché lâchement sa vie dans la presse, & qui veut se loger à la vue de tout le monde...

Pour que les lettres du Duc de Guise produisissent sans doute un plus grand effet, les Parisiens en adressèrent (c) en même tems à

(a) Voyez dans les Mémoires de la Ligue (T. II, p. 331) la lettre du Duc de Guise au Roi, & p. 334, les lettres circulaires qu'il adressa aux villes du Royaume. Le Prince Lorrain (dit M. de Thou, Liv. XC) tenoit un langage triomphant, & qui montrait toute la confiance d'un homme, que la Fortune a mis au dessus de ses ennemis.

(b) Mathieu, Hist. du règne de Henri III, Liv. VIII, p. 582.

(c) La teneur de ces lettres se trouve dans les Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 339. La manière, dont la fuite du Roi est exprimée dans ces lettres,

toutes les villes du Royaume. On y présentoit sous les plus belles couleurs tout ce qui s'étoit passé à la journée des barricades. On alléguoit la nécessité d'une défense juste & légitime ; & pour mettre le dernier coup de pinceau , on relevoit avec aigreur les désordres de l'administration , la foiblesse du Monarque , & l'avidité des favoris. Il falloit que Henri fut généralement méprisé , pour qu'on n'ait pas craint sa colère , en recourant aux expédients ridicules , qu'on employa dans la vue d'opérer un rapprochement entre lui & le Duc de Guise. On mésestimoit le monarque au point , qu'on se flatta de lui en imposer par l'appareil de ces cérémonies pieuses qu'il avoit tant aimées , & par des députations des corps qui iroient solennellement déposer à ses pieds les protestations d'une fidélité à toute épreuve. Sous ce prétexte on se promettoit (a) de lire dans son ame , & d'échauf-

caractérise l'impudence des Rédacteurs. *Afin (y lit-on) de jeter le Roi du haut en bas de sa réputation , ils l'auroient conseillé de s'enfuir honteusement , & d'abandonner sa maison.*

(a) *Les Capucins (dit un contemporain) allèrent à Chartres en procession , comme aussi s'y acheminèrent quelques uns de la Cour de Parlement , pour reconnoître quel tems il y faisoit , c'est-à-dire pour épier ce qui se passoit à*

fer les têtes des habitans de Chartres. Ces spéculations, malgré leur absurdité eurent un plein succès. D'abord on avoit appréhendé que la confrérie des Pénitents, en se rendant processionnellement à Chartres, n'inspirât quelques soupçons à cause du grand nombre de *Ligueurs* qui en étoient membres. D'après les goûts bizarres dont Henri avoit tant fourni de preuves, on présuma qu'on obtiendrait au moins son aveu tacite, en donnant à cet acte de prétendue dévotion un costume extraordinaire.

On pria le Comte de Bouchage, de la maison de Joyeuse, connu dans l'ordre des Capucins sous le nom du frère *Ange*, de figurer à la tête de cette procession. « Pour » renchérir (nous apprend un témoin (a) » oculaire) sur les cérémonies ordinaires , » frère Ange imagina de jouer (b) avec dix

la Cour. (Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 340)
M. de Thou (Liv. XC) confirme ces faits. Il ne dissimule pas qu'on avoit le projet de disposer les habitans de Chartres à la révolte. Le projet réussit, Henri III craignant pour sa sûreté, abandonna cette ville.

(a) Voyez à la fin du Liv. XC de l'Histoire de M. de Thou.

(b) « Le Duc de Montpesier (dit l'Annotateur de » la dernière Edition du Journal de Henri III par

» Capucins, la scene , dont on va rendre
 » comte. Devant (a) la procession marchoit
 » un homme avec une longue barbe, sale,
 » crasseux depuis la teste jusqu'aux pieds ,

» l'Etoile , Tome II , page 106) qui avoit de la reli-
 » gion , ne put néanmoins s'empescher de demander
 » en riant , qui estoit le maistre de cette farce » ?

(a) Voici comment d'Aubigné (Histoire universl. ,
 Tome III , Livre I , Chap. 23) raconte l'historique de
 cette procession : « Les Parisiens (lit - on dans son
 » Ouvrage) pour engager le Roi Henri III à retourner
 » à Paris, destinerent à ce Prince une procession , dont
 » le chef estoit frere Ange , autrefois Joyeuse : celui-cy
 » avec tous les Capucins de son Couvent , & autres
 » qui en voulurent estre , fit partie pour aller à Char-
 » tres , sans rien oublier de toutes les pieces qui servent
 » à jouer la Passion : luy donc suivy des siens , tenant
 » à peine une croix de bois , deux de ses compagnons
 » le fouettant , un autre sonnant d'un cornet de terre ,
 » qu'ils avoient pris au Fournier de *Palaiseau* , trouva
 » le Roy à vêpres ; & toute la troupe se mit à crier
 » *misericorde* : eux-mesmes ont expliqué la moralité de
 » cette entreprise , voulant que comme J. C. avoit
 » pardonné à ceux qui l'avoient maltraité , ainsi le
 » Roy pardonast aux *Parisiens* : cela fut reçu diverse-
 » ment : car quelques Aumoniers du Roy , & Prestres
 » se mirent à pleurer avec eux , quelques courtisans
 » à rire. A ceux-cy (qui estoit contre son humeur)
 » se joignit le Duc de Montpensier , & comme *Biron*
 » en disoit son avis , ce Duc ajouta : *Tout iroit encore*

» couvert d'un cilice , & portant par dessus
 » un large baudrier d'où pendoit un sabre
 » recourbé. De temps en temps il tiroit d'une
 » vieille trompette quelques sons aigres &
 » discordans. On l'eut pris dans ce ridicule
 » équipage pour un meneur d'Ours, ou pour
 » un vendeur d'orvietan. Après luy venoient
 » trois autres hommes avec des yeux & un
 » air farouche , ayant chacun en teste une
 » marmite en guise de casque , portant sur
 » leur cilice une cotte de maille & de gan-
 » telets , armés de piques & de hallebardes
 » couvertes de rouille , afin que la malpro-
 » preté des armes respondit à la saleté des
 » vêtemens. Ces trois personnages se déme-
 » noient beaucoup , pour écarter la foule
 » qui se trouvoit sur leur passage : ils traif-
 » noient après eux *frere Ange* lié & garroté :
 » celui-cy revestu d'une robe blanche , sem-
 » blable à une aube , & portant une cou-
 » ronne d'épines sur une perruque , d'où
 » sembloient découler sur son visage des
 » gouttes de sang , comme si les épines luy
 » eussent réellement percé la teste , traifnoit
 » une longue croix de carton , sous le poids
 » de laquelle il paroissoit succomber. Il tom-
 » bien , n'estoit que la musique est un peu aigre , & que
 » l'on fait semblant de fouetter »

» boit par intervalles, comme si les forces
» luy eussent manqué : il pouffoit les gémif-
» semens les plus douloureux. A ses costés
» marchoient deux autres jeunes Capucins,
» aussi vestus de blanc, sous la forme de
» deux jeunes Vierges, l'un représentant la
» Vierge-Marie, & l'autre Marie-Madelaine,
» qui, les bras croisés sur la poitrine, éle-
» voient les yeux vers le Ciel, en faisant
» couler quelques fausses larmes, & se prof-
» ternant comme en cadence toutes les fois
» que *frere Ange* se laissoit tomber. Ils étoient
» suivis par quatre satellites du mesme air,
» & dans le mesme appareil que les premiers,
» & tenant les cordes dont *frere Ange* estoit
» garotté, sur lequel ils deschargeoient de
» grands coups de fouet avec un bruit ter-
» rible. Une longue suite de pénitens fermoit
» la marche. Ce fut sur les trois heures après
» midy qu'ils arriverent à Chartres. Le Roy
» avoit envoyé ordre à la garde de les laisser
» entrer dans la ville. Au milieu d'une foule
» de peuple & d'enfans, qui couroient à ce
» spectacle comme à une farce, ils s'avan-
» cerent vers la Cathédrale, dans laquelle
» ils entrerent à l'instant que le Clergé faisoit
» ce qu'on appelle *Station*. Le Roy se trouva
» à cette cérémonie avec toute la Cour : au

» son enrôlé de la trompette ce Prince tour-
» nant les yeux vers la procession, & frappé
» de voir un Seigneur, qu'il avoit si tendre-
» ment chéri, ne put s'empescher de dire
» qu'il plaignoit le sort d'un homme, qui
» séduit par ses confreres & trompé par les
» factieux, s'exposoit à la risée de tout le
» monde en faisant parade d'une dévotion
» mal-entendue. Ce qui augmenta encore le
» ridicule de cette scene, c'est que comme
» il faisoit fort chaud, la sueur, qui découloit
» du visage de *frere Ange*, ayant lavé ces
» gouttes de sang posliches qu'on luy avoit
» appliquées pour exciter la compassion des
» spectateurs, ses confreres le firent passer
» dans une Chapelle voisine pour le bar-
» bouiller de nouveau. Mais comme la foule
» du peuple qui l'environnoit estoit si grande
» qu'il ne fut pas possible de fermer les por-
» tes, cet accident pensa gêter tout. Louis
» Berton de Crillon, Mestre-de-Camp du
» Régiment des Gardes, dont le frere aîné
» avoit épousé à Avignon la tante de Joyeuse,
» se trouvoit entre autres à la suite du Roy.
» C'estoit un Seigneur connu à la Cour sur
» le pied d'un homme qui s'estoit acquis le
» droit de tout dire, & de tout oser. Lorsque
» la procession, entrant dans l'Eglise, passoit

» devant le Roy, il cria assez haut pour estre
 » entendu de tout le monde, en s'adressant
 » aux bourreaux enfroqués, qui frappoient
 » sur frere Ange... *Fouettez tout de bon :*
 » *c'est un lâche qui a quitté la Cour, & en-*
 » *dossé le froc, pour ne pas porter les armes...*
 » Ces paroles, qui furent entendues de frere
 » Ange luy-mesme, le pénétrèrent jusqu'au
 » fond de l'ame. Ayant eu audience du Roy
 » le lendemain, il avoua que jamais rien ne
 » luy avoit fait tant de peine, & que,
 » quoique depuis sa profession, il eut pris
 » la ferme résolution de renoncer entiere-
 » ment au monde & de regarder d'un oeil
 » de mépris les opprobres & les affronts, il
 » n'avoit pas esté assez maistre de luy-mesme
 » pour ne pas se sentir ému, & vivement
 » piqué dans cette occasion; qu'ainsi il sup-
 » plioit Sa Majesté pas tant pour luy-mesme,
 » puisqu'il n'estoit plus de ce monde, que
 » pour la gloire d'une maison qui avoit tous-
 » jours servy l'Estat avec gloire & distinc-
 » tion, de luy faire raison de cet outrage, &
 » d'ordonner à *Crillon* d'estre dorénavant plus
 » mesuré dans ses discours. Le Roy, après
 » avoir écouté ses plaintes avec bonté, le
 » reprit très-vivement à son tour d'avoir par
 » un zèle indiscret tourné en ridicule la chose

» du monde la plus sérieuse , de s'estre mis
 » en quelque forte à la teste des rebelles (a),
 » qu'il savoit estre en grand nombre à cette
 » procession »...

La députation (b) du Parlement de Paris avoit précédé cette procession. Catherine de Médicis sous main y engagea les Magistrats. Bientôt les Officiers municipaux à l'infligation du Duc de Guise en firent autant. Ceux-cy présentèrent au Roi une requête (c) contenant

(a) Le Monarque désignoit par là le Président de Neuilly & plusieurs autres. *Neuilly* sur-tout se comporta avec une rare impudence à Chartres. Il fit prêter un nouveau serment à tous les habitans qui avoient adhéré à cette faction. Le Maréchal de Biron en avertit le Roi , & lui indiqua le lieu où les factieux tenoient leur conventicule. Un Chanoine avoit procuré ces lumières à Biron qui conseilloit au Roi de sévir : malgré ses représentations on n'en fit rien. (De Thou, Liv. XC.)

(b) La procession arriva à Chartres le mardi 17 mai, & dès le Dimanche les députés du Parlement s'y étoient rendus. Les Mémoires de l'Etoile renferment un précis de tout ce que firent les députés du Parlement & de la ville, Le Président Neuilly portoit la parole au nom du corps municipal. Ce Neuilly Président de la Court des Aides avoit remplacé la Place, l'Auteur des Commentaires, qu'on tua par son ordre le jour de la Saint-Barthelemi.

(c) Cette requête, signée par le Cardinal de Bour-

entre autres articles , qu'ils n'avoient pris les armes que pour extirper l'hérésie, qu'il falloit se réunir, & charger le Duc de Guise de cette opération. On articuloit dans la requête de nombreux griefs contre le Duc d'Epemon, & la Valette son frère. On demandoit formellement leur disgrâce. Delà on passoit à ce qui concernoit la succession au trône. En exigeant que l'exclusion fut prononcée contre les auteurs de l'hérésie, il étoit aisé de comprendre sur qui l'anathême politique se dirigeoit. On présume bien que cette requête ne resta pas sans réponse. Le Roy, en y opposant un (a) écrit daté du 29 Mai, suivit sa marche ordinaire. Toujours foible, toujours timide, il recourut à la forme apologétique (b). Le Duc d'Epemon écrivit

bon, & par le Duc de Guise, a été recueillie dans les Mémoires de la Ligue (Tome II de la dernière Edition, p. 342 & suiv.)

(a) Mémoires de la Ligue, Tome II, ibidem, page 350.

(b) Dans cet écrit daté de Chartres du 29 Mai, & contresigné *Villeroy*, après s'être lavé du ton d'un suppliant, des imputations qu'on lui faisoit, & particulièrement du désordre des finances, le Monarque indique l'ouverture solennelle des Etats-Généraux à Blois pour le 25 Août suivant. « D'autant (disoit-il, » en parlant du triste état de ses finances) que c'est

414 OBSERVATIONS

de son côté l'ouvrage, que ses partisans publièrent sous le titre, *de remontrance* (a) *au Roi*. Il avoit de la force, & même de la dignité. On y attaquoit à visage découvert le Duc de Guise & la Ligue. Ces écrits produisoient moins d'effet que les députations dont on a parlé. Les allées, & venues, qui en résultèrent, ouvrirent un vaste champ aux négociations & aux pourparlers de toute espèce. On avoit commencé à s'aboucher à Chartres. Les conférences continuèrent à Rouen, où le Monarque s'étoit retiré. Tandis qu'il passoit (b) son tems à de vains spec-

» un mal public, qui est répandu partout, & dont le
» Général du Royaume se ressent, Sa dite Majesté,
» qui desire y pourvoir (ainsi qu'il convient) a jugé
» ne le pouvoir mieux faire pour le contentement
» universel de tous ses peuples & sujets, & pour la
» conservation de sa dignité & autorité souveraine,
» & des droits d'un chacun (singulièrement pour la
» conservation de la Religion catholique, & réunion
» de tous ses sujets catholiques sous son obéissance)
» que par l'avis commun des Estats de son Royaume,
» tenus en toute liberté & sûreté, qui est le remede
» ordinaire & ancien, duquel les Rois ses prédécesseurs
» ont toujours usé en pareil cas...

(a) Mémoires de la Ligue, *ibid.*, Tome II, p. 354
& suiv.

(b) Ce sont les propres expressions de M. de Thou

taeles, on négocioit en son nom avec les chefs de la Ligue. Il fallut en venir à traiter directement avec le Duc de Guise. Villeroy étoit l'ame de ces négociations. On verra dans ses Mémoires le tissu d'intrigues dont les fils correspondoient de Rouen à Paris, Les détails dans lesquels il entre, nécessiteront des éclaircissemens ; & ce travail appartient à l'ouvrage de Villeroy. Il suffit, pour l'intelligence de celui de Cheverny, de dire que Henri III au milieu des discussions dont tous les résultats devoient l'humilier, montra (a) une insouciance, & une sérénité, qui paroïtroient incroyables, si les écrits du tems ne l'attestoient. En modifiant les articles les plus attentatoires à la souveraineté, il calculoit le pour & le contre aussi froidement que l'auroit pu faire un étranger. Vainement les circonstances sembloient-elles militer en

dans les Mémoires particuliers de sa vie, Livre III, p. 95. De Thou, après avoir rejoint le Roi à Chartres, le suivit à Rouen.

(a) Le Roi assistoit tous les jours à des combats sur l'eau avec autant de tranquillité, que si le Royaume eut joui de la paix la plus profonde. Pendant ce tems-là il alla tous les jours entendre la Messe dans différentes Eglises ; & il y alloit à pied, afin de se faire voir au peuple. (De Thou, Liv. XCI.)

sa faveur. Son ame étoit trop foible pour supporter le présent, & pour embrasser l'avenir. S'il eût daigné régarder autour de lui, il auroit vu que sa position pouvoit changer. Les Princes & les Seigneurs armoient; & tout lui présageoit une supériorité écrasante pour ses ennemis. L'apparition de la flotte (a) de Philippe II, que l'orgueil du despote Espagnol surnomma *la flotte invincible*, effraya Henri. On profita de sa crainte puérile; & il consentit à ce qu'on appelle l'Edit (b) *d'Union* du 21 Juillet. Cet Edit fut l'ouvrage de Catherine de Médicis, de *Villeroy*, & du Médecin *Miron*. On assure qu'en signant, Henri versa (c) des larmes. S'il pleura sur

(a) Chronologie novenaire par Cayet, Tome I, fol. 70. Mathieu, Hist. du règne de Henri III, L. VIII, p. 617.

(b) Il fut enregistré au Parlement de Rouen le 19 Juillet, & à Paris le 21. Tous les écrits du tems l'ont rapporté en entier, ou par extrait. (Voyez sa teneur littérale dans les Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 368.)

(c) « Le Roy (dit Mathieu, Histoire du règne » de Henri III, Livre VIII, page 615) avoit fait cet » Edit autant contre son cœur que le premier: on » l'avoit vu pleurer en signant l'un & l'autre, regret- » tant son malheur, qui le contraignoit pour assurer » sa Personne, de hazarder son Estat...

son

son incapacité, & sur la honte dont il se couvroit, il mérite d'être plaint. Sous tout autre rapport il n'est que méprisable. En effet analyse-t-on cet Edit (a) : il offre pour résumé le triomphe insolent de la Ligue, la destruction des droits les plus sacrés de l'humanité, l'anéantissement de l'autorité du Souverain, & la violation de toutes les loix constitutives, ou au moins des usages qui en tenoient lieu. On y fait jurer le Monarque de poursuivre à outrance les hérétiques, & d'exterminer jusqu'au dernier. On y déclare inhabile à monter sur le trône tout Prince qui ne professera pas la Religion Catholique. Considère-t-on les parties accessaires du traité, qui fut la base de l'Edit en question, on voit que la Ligue est tout, & que le Roi n'est plus rien. Les places de sûreté demandées par ses Chefs lui sont accordées. On leur prodigue (b) les honneurs & les récom-

(a) Le Duc de Nevers fut si indigné des conditions sanctionnées par cet Edit, qu'il refusa d'abord d'y acquiescer, & qu'en y consentant, pour plaire au Roi, il protesta contre sa signature. Les gens sages, & les bons citoyens en général le désapprouvèrent. Malheureusement ils formoient le petit nombre ; & la multitude des ignorants y applaudit.

(b) D'Espillac, Archevêque de Lyon, eut entrée

418 O B S E R V A T I O N S

penses. Le Cardinal de Bourbon (a) est nommé le premier Prince du Sang ; & le Duc de Guise obtient le titre de Généralissime (b) des armées. Pour jouer la comédie jusqu'au bout, le Prince (c) Lorrain par une feinte modestie refusa cette place, qu'il convoitoit ardemment. Il fallut que le malheureux Henri lui ordonnât de l'accepter. Villeroi, nous le dirons par la suite, fut l'agent de cette parade. Le salaire, qu'il en recueill-

au Conseil. La Châstre fut créé Maréchal de champ en titre d'office, & Mainville obtint le brevet de Conseiller d'Etat. Tous ceux qui avoient été promûs à des places par la Ligue, donnèrent leur démission pour la forme ; & le Roi les y nomma de nouveau. (Chronologie novenaire, Tome I, fol. 75.)

(a) Les lettres patentes en date du 17 Août, qui accordèrent cette prérogative au vieux Cardinal, lui permettoient (dit Cayet) *de créer un Maître de chacun métier dans chacune ville du Royaume* ; on donna à ses domestiques les privilèges des Commensaux.

(b) Les lettres-patentes, par lesquelles le Roi nommoit le Duc de Guise Lieutenant-général de ses armées, furent expédiées à Chartres, le 4 Août. Villeroi en avoit rédigé le contenu ; & on le blâme beaucoup de l'extension de pouvoir qu'il y donnoit au Prince Lorrain. Nous verrons dans ses Mémoires comment il s'en justifiera.

(c) De Thou, Livre XCI.

lit, fut la haine du Duc de Guise, & une disgrâce qu'il éprouva.

(29) La révolution qui, à cette époque s'opéra dans le Ministère, paroît un de ces mystères de Cour dont il est difficile de fournir la clef. Le récit de Cheverny, en supposant qu'il n'ait point cherché lui-même à s'envelopper d'un nuage épais, semble indiquer qu'il n'avoit point de donnée certaine à ce sujet. Interroge-t-on les contemporains ? Ils varient entre eux. Selon M. de Thou (a), le Roy étoit las de ses Ministres. Il leur imputoit, ainsi qu'à sa mère, les actes humiliants qu'il venoit de souscrire. Il vouloit, dit cet Historien, ne plus se gouverner qu'à sa fantaisie. Un autre Ecrivain (b) du tems s'exprime à-peu-près de la même manière : Davila (c) se rapproche de l'opinion des deux premiers, qu'on vient d'énoncer. Si l'on examine de sang froid les torts réels des Ministres, la foiblesse & la lâcheté de leurs conseils, on ne peut se dissimuler que Henri, en réfléchissant sur tout ce qui s'étoit passé,

(a) Livre XCII.

(b) Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 377.

(c) Histoire des guerres civiles, Tome II, Liv. IX,

avoit de nombreux griefs à articuler contre eux. Mathieu présente (a) la chose sous un point de vue fort opposé. Il attribue aux intrigues des Chefs de la Ligue la chute des Ministres dont il s'agit. *Le Roy, remarque-t-il, pour leur complaire, est contraint de s'arracher les yeux de la teste, & de se priver de la lumiere, qu'il recevoit par la prudence de ses Conseillers...* Cayet (b) prétend également que ce renvoi fut l'ouvrage de la Ligue, mais que Henri en feignant de céder, fut plus fin que ceux qui croyoient le maîtriser en ce moment. L'intention du Duc de Guise étoit que ses parisans remplissent les places, qui alloient devenir vacantes. Il desiroit surtout qu'on confiât les sceaux à l'Archvêque de Lyon. Henri éluda le piège qu'on lui tendoit, en nommant des hommes auxquels personne ne pensoit, & qui n'avoient aucune liaison avec les Chefs de la Ligue. Du sein de ces opinions, qui se contredisent, s'en élève une nouvelle, & peut-être la plus conforme à la vérité. C'est celle d'Estienne Pasquier (c). Il prétend que le dévouement

(a) Histoire du règne de Henri III, Liv. VIII, p. 619.

(b) Chronologie novenaire, Tome I, fol. 25.

(c) Pasquier, lettre I^{re}. du Liv. 13.

fervile des Ministres aux volontés de la Reine mère, choquoit Henri III. Ce Prince n'ignoroit pas que par eux Catherine étoit instruite de tout ce qu'il disoit & pensoit. Nourrissant dans son cœur le desir de se venger du Duc de Guise, en l'immolant à son ressentiment, il ne vouloit pas qu'on put pénétrer son projet. Il savoit que Catherine l'auroit vivement combattu ; & si le secret eût transpiré, il devoit craindre que les Guise dans leur fureur ne le poignardassent. Sous ces rapports il sentoit la nécessité de s'entourer d'hommes, qui n'eussent pas acquis par l'expérience l'art de deviner ses pensées, & qui ne fussent dans la dépendance ni de sa mère, ni des Guise. Les événements, qui vont suivre, se concilient avec l'opinion de Pasquier, & il ne seroit point impossible (a) que cet Auteur eut trouvé le mot de l'énigme.

(30) Henri III, en assemblant les Etats-Généraux, s'étoit flatté de recouvrer son autorité. Ce Prince partoît d'un principe vrai. Il croyoit que tout acte, qui dégrade l'autorité du Souverain, doit être regardé

(b) La suite du récit de Cheverny vient à l'appui de cette conjecture ; & il dit assez clairement la chose.

comme attentatoire aux droits de la nation ; parce que le pouvoir de l'une & de l'autre dérivant de la même source , leurs intérêts conséquemment s'amalgament & se confondent. Le traité honteux qu'on l'avoit forcé de soucrire, & l'Edit, auquel ce traité avoit servi de base, contenoient une foule de dispositions contraires à l'exercice de cette puissance dont la nation l'avoit revêtu. La raison & l'humanité y étoient outragées. Il suffit , pour le prouver , de rappeler qu'on y érigeoit en loi constitutionnelle le régime de l'intolérance , & qu'ainsi une partie des citoyens n'avoit plus d'autre ressource pour se soustraire à la spoliation de ses biens , & à la mort , que de repousser la force par la force. La liberté individuelle , & la loi sacrée de la propriété se trouvoient donc anéanties par le fait. On ne pouvoit pas se dissimuler que c'étoit ouvrir la porte aux brigandages , aux vexations & à l'anarchie , puisqu'il n'y avoit plus d'autorité tutélaire qui put protéger , défendre & conserver. D'après ces considérations , Henri devoit-il prévoir que la nation assemblée consacrerait une loi , qui tendoit au renversement de l'ordre ? Le Monarque en raisonnant ainsi , compta pour rien l'opinion publique & l'em-

pire des préjugés. Si les lumières eussent été propagées par l'instruction, il est incontestable que la nation indignée auroit sur le champ mis en pièces le colosse aristocratique élevé par le Duc de Guise, & par ses adhérens. Malheureusement Henri n'avoit point calculé l'action du fanatisme sur les esprits : il ne vit pas que les hommes à qui il alloit dénoncer l'usurpation & les usurpateurs, étoient peu éclairés sur leurs véritables intérêts. Les trois quarts des membres de l'assemblée se trouvèrent vendus à la Ligue ; & cela devoit être. Presque par tout cette faction avoit déterminé le choix des représentans. En envisageant sous ce point de vue les Etats-Généraux de 1588, on conçoit qu'elle étoit fort mal organisée. Le vice tenoit au malheur des tems. Quoiqu'en dise un Moderne (a), dont nous respectons le patriotisme & les rares talens, ces Etats - Généraux ne doivent pas moins être classés dans le rang de nos assemblées nationales. Si on soumettoit à une discussion sévère le résultat de la totalité de ces assemblées, en admettant pour règle qu'aucune d'elles ne seroit réputée nationale, lorsque le bien public n'en auroit

(a) Nouvelles observations sur les Etats-Généraux par M. Mounier, p. 147.

pas été le produit , il nous semble qu'il y en auroit peu qui fortissent victorieusement de l'épreuve. N'est-il pas plus simple de conserver à chacune d'entre elles la dénomination commune qui leur a été assignée ? Car ne seroit-il pas à craindre qu'en se permettant des exceptions de cette espèce , on ne donnât ouverture à beaucoup de contestations oiseuses & inutiles ? Ce qui importe réellement , c'est de dévoiler les erreurs sanctionnées dans ces assemblées nationales , de rechercher la cause du mal qu'on y a fait , & d'instruire la génération présente par le tableau des fautes de nos ancêtres. Les Etats-Généraux de 1588 s'ouvrirent le 16 Octobre. Nous passerons avec rapidité sur le cérémonial qui s'observa. On suivit les formes de 1576 ; & le Tiers-Etat oublia qu'en 1560 son Orateur avoit harangué debout (*celui pour le* (a) *Clergé entre les deux*. On n'analysera point les discours (b) qui furent

(a) Commentaires de la Religion & de la République par le Président la Place , fol. 224, verso. — (Voyez le Tome XLVIII de la Collection , p. 414 & 415.)

(b) Le Monarque , dans son discours , s'efforça de briller par le choix des expressions. Un débit noble & majestueux , & le feu qu'il y mit , firent de la sensation.

prononcés. Nous renvoyons le Lecteur au recueil précieux sur les Etats-Généraux dont on est redevable aux travaux d'un jeune (a) Magistrat, convaincu avec raison que, pour

En parlant des calamités publiques, il manifesta le desir d'y remédier. Il détailla une partie des maux qui affligeoient le corps politique; & il indiqua les moyens d'en assurer la guérison. Le Garde des Sceaux (Montholon) prit ensuite la parole. Il avoit l'éloquence du barreau de ces tems-là, c'est-à-dire une érudition pesante, ennuyeuse. Ce n'étoit point l'homme d'état qui parloit. Renaud de Beaune fut plus concis : mais il n'épargna pas aussi les citations grecques & latines. L'Orateur de la Noblesse (le Baron de Senecey) ne chercha point à faire de l'esprit. Sa harangue fut courte, simple, & énergique. Marteau de la Chapelle au nom du Tiers ne fut pas moins succinct; il eut le mérite de dire peu & bien; & cela n'est pas si commun qu'on le pense. L'Archevêque de Lyon aimoit trop à figurer pour se taire dans cette circonstance. Sa Harangue volumineuse renferme d'excellentes vues.

(a) M. Duval, le fils, Conseiller au Châtelet. (Voyez cet important ouvrage, qui vient d'être mis en vente chez le sieur Barrois l'aîné, sous le titre de : *Forme générale & particulière de la convocation & de la tenue des assemblées nationales, ou Etats-Généraux, suivi d'un Recueil de pièces originales & authentiques concernant la tenue des Etats-Gén. d'Orléans en 1560, de Blois en 1576 & 1588, & de Paris en 1614* (Tomes 4 & 5, &c... Nous nous empressons d'autant plus d'indiquer cette Collection au Lecteur

étudier & connoître le droit public d'une nation, il faut interroger les monumens, & remonter aux sources. Cette indication remplit le but que nous nous sommes proposé. En se bornant, comme on doit le faire, aux développemens dont le texte des Mémoires de Cheverny est susceptible, on n'a droit d'attendre de nous qu'un précis des résolutions les plus essentielles qui furent prises dans les Etats de 1588. D'abord le discours de Henri III à cette séance attirera notre attention, en raison d'un incident dont les suites influèrent sur les événemens ultérieurs. Quelques expressions de la harangue du Monarque blessèrent le Duc de Guise & sa faction. « Le Roi (écrivait alors (a) » Estienne Pasquier) a fait une belle harangue au peuple, pour lui faire paroître de quelle dévotion il entendoit besoi- » gnier à cet rétablissement des affaires de son » Royaume : mais il ne s'est pu garder de » donner une atteinte fort rude à M. de

qu'elle renferme une multitude d'actes originaux ensevelis jusqu'à ce moment dans le silence de quelques cabinets. Des notes marginales, faites avec soin, y équivalent à une table analytique.

(a) Pasquier assistoit aux Etats. Sa lettre est datée du 21 Novembre. (Voyez Lettre I^{re}. du Livre 13.)

» Guise, qui lors estoit séant à ses pieds
 » en sa qualité de Grand Maître ; car il
 » dit que, *s'il n'eût pas été prévenu (a) &*
 » *empêché par l'ambition démesurée de quel-*
 » *ques siens sujets, il s'asseuroit que la Re-*
 » *ligion nouvelle eust été lors tout-à-fait*
 » *exterminé de la France.* M. de Guise s'en est
 » depuis plaint à luy ; de sorte que la ha-
 » rangue, étant mise en lumière, cette clause
 » a été biffée, qui est aucunement guérir la
 » playe qu'il luy avoit faite, *mais non ôter*
 » *la cicatrice.* Quant à moi toute cette pre-
 » miere démarche ne me plaist. Je ne sçay
 » quelle sera désormais *leur escrime* ».....
 Le Duc de Guise & ses partisans ne se bor-
 nèrent pas à de stériles murmures. Ils deman-
 dèrent hautement la radiation de ces affer-
 tions qu'ils prétendoient leur être injurieuses.

(a) Cayet dans sa Chronologie novennaire (Tome I, folio 93) rapporte autrement les expressions dont se servit le Monarque... Voici le passage : *Aucuns Grands de mon Royaume ont fait des ligues & associations ; mais tesmoignant une bonté accoutumée, je mets sous le pied pour ce regard tout le passé.* On ne peut pas, par le rapprochement des autres Ecrivains du tems, constater laquelle de ces versions est la plus fidèle. Le passage, dont il s'agit, ne s'y trouve pas. Ils ont tous copié l'imprimé, qui avoit été mutilé. On s'en convaincra, en lisant

L'Archevêque de (a) Lyon (le fougueux d'Espinaç) osa menacer le Roi d'une scission dans l'assemblée des Etats. Les Chefs de la Ligue firent plus : ils eurent l'insolence d'accaparer chez l'Imprimeur les exemplaires du discours & d'en arrêter la distribution. Henri indigné , témoigna son juste ressentiment : mais vaincu par les représentations de Catherine de Médicis, il consentit à la radiation qu'on exigeoit impérieusement. On conçoit combien ce sacrifice l'humilia : ce n'étoit - là que le prélude des affronts qu'on lui préparoit. En vain, pour se prêter

l'Histoire de M. de Thou, Livre XCII, Mathieu, Hist. du règne de Henri III, Livre VIII, pages 633 & suiv. • l'Histoire des derniers Troubles de France, Liv. IV, page 119, & les Mémoires de la Ligue, Tome II de la dernière Edition, page 481. Nous passerons sous silence le témoignage de Varillas. Cet Ecrivain a mis dans la bouche de Henri, des assertions de la plus grande force contre la Ligue. Mais, selon son usage, il n'a point indiqué les sources où il avoit puisé. Il paroît que la mutilation du passage, dont il s'agit, a été opérée jusques dans les copies manuscrites : il est aisé de s'en convaincre, en lisant la Harangue de Henri III, tirée de la Bibliothèque de S. Germain des Prez (Tome IV du Recueil des pièces originales & authentiques concernant la tenue des Etats-Généraux (à Paris chez Barrois) p. 43.

(a) De Thou, Liv. CXII.

à l'esprit qui animoit l'assemblée, jura-t-il (a) solennellement de se conformer à l'Edit d'union. La sanction légale, que le Monarque

(a) « Le Roi (lit-on dans le Procès - verbal du » Tiers-Etat 1588, page 134) en l'Assemblée générale » de ses Estats jura, & fit jurer par les Députés des » trois Ordres son Edit d'Union donné au mois de » Juillet dernier, dont il fut remercié au nom de » tous les Estats par M. l'Evêque de Bourges, lequel » Edit d'Union fut lû à haute voix par le Secrétaire » Ruzé, avec une confirmation dudit Edit donné par Sa » Majesté le mesme jour, avant laquelle confirmation » Sa Majesté dit ce qui en suit...

» Messieurs, vous avez ouy la teneur de mon Edit » & entendu la qualité d'iceluy, & la grandeur & la » dignité du serment que vous allez presentement ren- » dre; & puisque je vois vos justes desirs entierement » conformes aux miens, je jureray comme je jure devant » Dieu en bonne & sainte conscience l'observation de » mon Edit tant que Dieu me conservera la vie. Je » veux & ordonne qu'il soit observé à jamais en mon » Royaume pour loi fondamentale & en tesmoignage » perpetuel de la correspondance & consentement uni- » versel de tous les Estats de mon Royaume. Vous » jurerez presentement l'observation de ce mien Edit » d'Union tous d'une seule voix, les Ecclesiastiques » mettant les mains à la poitrine, & tous les autres » levant les mains au Ciel. Ce qui fut fait avec de » grands appludissemens, & des acclamations de vive » le Roi ».

donna à cet acte monstrueux, ne parut point extraordinaire à des hommes qui *croyoient fermement* (a) que *ledit Edit d'union en la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine venoit du Ciel, ayant été dicté & mis en la bouche de Sa Majesté par une grace spéciale du St. Esprit. . . C'estoit* (ce sont (b) les propres termes de l'Orateur du Tiers, l'Avocat Bernard) *le serment de notre baptême, & de tous vrais Chrétiens & François. . . Il ne faut pourtant pas croire que dans toute l'assemblée il n'y ait pas eu quelques hommes assez courageux pour braver l'opinion, & pour la contredire : il s'éleva des oppositions contre le serment & sa formule* (c) *elles sortirent de l'Ordre de la Noblesse. Le Tiers-Etat, subjugué par le Clergé, étouffia ces réclamations isolées. Nous ajouterons que ce fut encore la Noblesse* (d), qui la première

(a) Procès-verbal du Tiers-Etat de 1588 (Edité de M. Duval) p. 125.

(b) Journal de Bernard aux Etats de Blois, *ibid.*, page 60.

(c) Journal de Bernard aux Etats de Blois, 1588, p. 76.

(d) De Thou (Livre XCII) nous a conservé sur l'invasion du Duc de Savoie une particularité piquante. Le Duc enivré de ses succès dans le Marquisat de Saluces

proposa d'armer contre le Duc de Savoye. Ce Prince profitant des troubles de la France, & agissant de concert avec le Duc de Guise, venoit d'envahir le Marquisat de *Saluces*. Le Tiers-Etat & le Clergé ne se joignirent au cri (a) généreux de d'Angennes, & des autres Nobles, que quand le Prince Lorrain leur eut fait insinuer sous main la nécessité d'adhérer. Après avoir donné à l'Edit d'union le caractère de loi constitutionnelle, on devoit par une conséquence des principes admis, écraser le protestantisme. D'ailleurs la succession linéale intéressoit trop le Duc de Guise, pour ne pas s'occuper des moyens

avoit fait frapper une médaille, où il étoit représenté d'un côté, & au revers un centaure bandant son arc, & foulant sous ses pieds une Couronne. La Légende consistoit dans ce mot : *à-propos...* Henri IV le punit par la suite de ce petit acte de vanité. Après l'avoir dépouillé de tout ce qu'il possédoit en deçà des Alpes, on frappa par l'ordre du Monarque une médaille, ayant d'un côté les armes de France, & de l'autre un hercule armé d'une massue semée de fleurs de lys, de l'autre relevant une couronne, & foulant aux pieds un centaure avec ces mots : *encore plus à-propos...*

(a) Louis d'Angennes, Seigneur de Maintenon, de la maison de Rambouillet, provoqua la réclamation de la Noblesse, contre les hostilités commises par le Duc de Savoie. (De Thou, Liv. XCII.)

d'en fapper la base. On déclara donc le Roi de Navarre indigne de succéder à la Couronne comme *Hérétique relaps*. L'Archevêque d'Embrun (Guillaume d'Avanson , homme , dit M. de (a) Thou , livré bassément au Duc de Guise) fut chargé de présenter à Henri III cette motion , & de requérir la sanction royale. La motion (b) portoit « que le Roi seroit » très-humblement supplié déclarer le Roi » de Navarre comme Hérétique & notoirement relaps , criminel de leze-Majesté divine & humaine au premier chef , indigne » & inhabile de succéder à la couronne de » France , privé de toutes prérogatives de » Prince & Pairie tant lui que ses hoirs procrées par lui en loyal mariage , tous ses biens acquis & confisqués à Sa Majesté , ses Duchés , Marquisats , Comtés & Baronies , & autres Terres & Seigneuries mouvantes nuement de la Couronne de France , déclarés unis & incorporés au Domaine d'icelle ; & outre que Sa Majesté le déclarera privé du Gouvernement de *Guyenne* , révoquant à cet effet tous pouvoirs qui lui auroient été donnés avec

(a) De Thou, Liv. XCIII.

(b) Procès-verbal du Tiers-Etat, 1588, page 179.
(Tome 4 du Recueil indiqué.)

» défenses à tous sujets de lui rendre aucune
 » obéissance ni respect ; que dès à présent
 » un Prince non suspect d'hérésie ou d'avoir
 » favorisé les Hérétiques , & non autre , sera
 » pourvu dudit Gouvernement , entre les
 » mains duquel seront toutes les forces qui
 » sont de present audit Gouvernement , ou
 » qui cy après y seront envoyées pour exter-
 » miner l'hérésie , & qu'il plaise à Sa Majesté
 » faire lire , publier , & vérifier cette déclara-
 » tion & arrest en pleine assemblée des Es-
 » tats , Sa Majesté y séant avec les Princes
 » de son sang , Cardinaux , Princes , Officiers
 » de la Couronne , autres Seigneurs Gentils-
 » hommes , & les Députés des trois Estats ,
 » & après l'envoyer en ses Cours de Parle-
 » ment & autres Cours Souveraines , pour
 » être semblablement lu , publié , & regis-
 » tré . . . ».

Henri , cherchant à gagner du temps , se retrancha sur la formalité indispensable de sommer encore une fois le Roi de Navarre , avant de procéder définitivement. L'Archevêque d'Embrun lui répliqua « *que ce Prince*
 » *étoit un membre pourri , qu'étant excommu-*
 » *nié , il ne pouvoit être pareux en rien reconnu :*
 » sur quoi (raconte (a) Bernard) le Roi lui

(a) Journal de Bernard aux Etats de Blois , .1588.

» auroit répondu : *Eh bien , si vous craignez*
 » *l'excommunication , le Légat du Pape est en*
 » *la Cour pour vous absoudre & délier ; &*
 » *néanmoins ne pensez pas que ce que j'étois*
 » *d'avis qu'il fût rappelé ce soit pour le rendre*
 » *habile à me succéder : car quand Dieu ne me*
 » *donneroit Lignée , je pourvoirois en telle*
 » *sorte au Royaume , que jamais Roi , ayant*
 » *été hérétique ne vous gouvernera... »*. Les
 partisans de la Ligue ne furent point dupes
 du délai prétexté par le Monarque. La motion
 reçut l'assentiment des trois Ordres. Henri
 n'en persista pas moins dans son opinion ;
 & ce fut ainsi qu'il éluda la promulgation
 de la loi demandée. Ces divers incidents lui
 prouvoient que son autorité (a), loin de s'ac-

page 93. (Voyez le Recueil indiqué ci-dessus chez le
 sieur Barrois , Tome V.)

(a) Dans le nombre des combats d'autorité qui
 s'élevèrent entre le Roi & les Etats-Généraux , il y
 en eut dont l'objet étoit fort important. Par exemple
 nous citerons ce qui concerne le jugement des contesta-
 tions relatives à la nomination des Députés , aussi bien
 que la question de savoir si les Etats-Généraux parti-
 cipent au pouvoir législatif , ou s'ils n'ont que la voie
 de requête & de supplication. « Henri (lit-on dans
 » le Procès-verbal du Tiers-Etat , 1588 , page 50)
 » répondit qu'il trouvoit bon que , par requête on lui
 » fit cette remontrance , qu'en autre forme ne le pou-

croître, déclinait de jour en jour. Il n'ignoroit pas l'influence (a) du Duc de Guise sur toutes les résolutions que prenoient les Etats. Il savoit que chaque motion, avant d'être soumise aux délibérations des Députés, avoit été discutée préalablement dans le cabinet du Prince Lorrain. Henri dévorait son dépit en silence : mais ce qui se passa par rapport aux

» voient faire n'en ayant aucune puissance, ne pouvoir
 » & faire, ou prendre aucune résolution entre eux
 » pour ne leur avoir esté permis par sa dite Majesté,
 » que c'estoit chose qu'il avoit résolu de juger, & qu'il
 » n'avoit mandé à ses Estats de ce faire par les com-
 » missions qui avoient esté envoyées pour les assembler,
 » que la justice luy appartenoit & non à autres sans
 » autorité, que si aux Estats précédens il s'estoit fait
 » autrement il ne le desiroit plus, qu'il avoit entendu
 » y avoir eu par les Princes tant de menées & pratiques
 » aux élections, qu'il en desiroit oster & couper la
 » racine, que ce n'estoit l'intention de Sa Majesté y
 » apporter aucune passion, n'y voulant favoriser l'un
 » au préjudice de l'autre, qu'il n'avoit d'autre volonté
 » que de rendre la justice égale entre ses sujets ».

Par rapport à l'historique de ces contestations nous renvoyons le Lecteur à la forme générale & particulière de la convocation & de la tenue des assemblées nationales, &c. Seconde partie à Paris chez Barrois (p. 60 & suiv...)

(a) De Thou, Livre XCIII. Chronologie novenaire, Tome I, fol. 103, verso. Mathieu, Histoire du règne de Henri III, Liv. VIII, &c.

impositions alluma dans son cœur la soif de la vengeance. On vouloit que les armes à la main il exterminât les Protestans. Mais sans argent on ne fait point la guerre. Au lieu de lui accorder de nouveaux subsides, ou au moins de laisser subsister ceux qu'on percevoit, on le força à diminuer les tailles, & à remettre cet impôt sur le pied où il étoit en 1576. Par là le peuple fut déchargé d'une somme de deux millions soixante six mille écus. Quand Henri prononça la remise, on cria : *vive le Roi!* on sonna les cloches; & des feux de joye annoncèrent l'allégresse publique. Le malheureux Monarque avoit seul l'ame ulcérée. On ne s'étonne point de son désespoir, quand on voit dans le Journal de Bernard (a) le degré d'abaissement auquel il descendit, pour que la diminution de l'impôt ne s'effectuât pas.

« A l'issue de la Messe (raconte l'Orateur du Tiers) M. de Marle (b) me dit que le

(a) Journal de Bernard aux Etats de Blois, 1588, p. 120. (Recueil du sieur Barrois &c.) Tome V.

(b) Bernard Couffin, Echevin de Dijon, étoit le Collègue de l'Auteur du Journal. Le Bailliage de Dijon les avoit nommés Députés du Tiers. (Voyez le Procès-verbal du Tiers-Etat, 1588, p. 5, *ibid.*)

» Roi avoit envie de voir M. Couffin (a) &
 » moy, & que nous eussions à nous retrouver
 » sur les une heure après midi en la Salle de la
 » Reine-Mere. Nous fûmes diner chez M. de
 » *Lux* (b) où de compagnie nous allâmes au
 » château, où étant ledit sieur de *Marle* nous
 » vint prendre, & entrâmes en la Chambre
 » du Roy seulement accompagné de M. de
 » *Lyon*, & du sieur Président de *Nully*.
 » Il nous commença à dire la volonté qu'il
 » avoit de nous soulager, qu'il vouloit ré-
 » gler sa maison & la réduire au petit pied ;
 » que s'il avoit trop de deux chapons, il
 » n'en vouloit qu'un ; qu'il avoit trop de
 » regret d'avoir vécu de la façon du passé,
 » & qu'avant que de partir il nous promet-
 » toit un très-grand contentement : mais que
 » de le contraindre à réduire les tailles au
 » pied de l'année 1576, il étoit impossible
 » que ce ne fût à la ruine de sa Maison & de
 » son Etat ; qu'il falloit considérer la guerre
 » contre les hérétiques où il vouloit hazar-
 » der sa personne ; qu'il étoit nécessaire d'a-
 » voir fond pour ce regard ; & que ce n'étoit
 » pas lui donner du courage pour le faire,

(a) Nicolas Hector sieur de Pereuse & de Marle.

(b) Le Baron de Luz étoit neveu de l'Archevêque de Lyon.

» que de lui retrancher ses moyens : mais
 » bien nous permettroit-il de lever toutes
 » sortes de tailles & subsides où avant notre
 » départ ledit fond seroit fait . . . Il nous
 » assura (continue (a) Bernard) que les
 » deniers nécessaires à la guerre ne seroient
 » par lui maniés, qu'il vouloit être distri-
 » bués *par les mains des Bourgeois* (b) qui

(a) Journal de Bernard aux Etats de Blois, 1588,
 p. 122.

(b) C'est dans l'Ouvrage, dont nous avons emprunté ces fragments, qu'il faut lire le détail des supplications, des ruses, & des petites intrigues qu'on employa. Bernard raconte avec complaisance les moyens de séduction dont on usa pour le faire entrer dans les vues du Monarque. On ne peut s'empêcher de plaindre ce dernier en l'entendant (page 148 du Journal) dire à Bernard « qu'il avoit promis de faire la guerre aux hérétiques, si
 » vivement que, quand il auroit le poignard à la gorge,
 » pour luy faire passer le mot, il aimeroit mieux mourir, & que le fond de la guerre fait, il vouloit les
 » deniers estre distribués par nos mains, voire mesme
 » que l'on fit un coffre, duquel l'une des clefs luy
 » demeureroit, & l'autre aux Estats, sans l'avis desquels
 » il nous juroit & promettoit ne vouloir rien mettre
 » sur son peuple, ce qu'il disoit si sûrement qu'il
 » aimeroit mieux tout perdre que d'y contrevenir;
 » & en repétant son premier serment, il dit : *Que Dieu*
 » *m'abîme & me damne, si j'y contreviens : j'ay mon salut*
 » *en recommandation : soyez en assurez : il est bien vrai que*

» seroient par nous nommés, à la charge qu'ils
 » seroient distribués par ses ordonnances ; &
 » quant aux autres deniers, qu'il n'en seroit
 » plus si mauvais ménager, qu'il ne les em-
 » ploieroit plus en dons immenses ni en ba-
 » gatelles comme il avoit fait, qu'il en sen-
 » toit sa conscience chargée, & s'en repen-
 » toit tous les jours Le mercredi 30,
 » jour de S. André, (dit encore (a) Bernard)
 » M. Couffin & moi fûmes vers Sa Majesté :
 » nous trouvâmes le Roi en son antichambre
 » y étant seul, & qui se faisoit mettre son
 » ordre & ceinture par M. de Bellegarde. Il
 » nous dit qu'il nous mandoit comme ses
 » bons sujets & serviteurs, pour continuer
 » ses plaintes & regrets qu'il avoit que ses
 » bonnes volontés n'étoient pas connues,
 » qu'il se délibéroit de vivre de toute autre
 » façon qu'il n'avoit fait du passé, que tant
 » s'en faut qu'il eût intention & moyen de
 » continuer ses dons immenses, qu'il n'avoit

» quelques uns de mon conseil ne sont pas de cet avis, &
 » disent que ce seroit me régler sur le Duc de Venise, &
 » rendre mon état à demi démocratique : mais je le feray : car
 » je veux estre bon, ou mauvais : si je veux estre bon, cette
 » promesse ne me nuira en rien : si au contraire je veux
 » estre mauvais, je me perdray, & me damneray » . . .

(a) Journal, *ibid.*, p. 129.

» *pas un sol* (a) ; que c'étoit une honte que
 » dans son Conseil l'on tiroit la langue d'un
 » pied, de voir ses nécessités ; que les dépê-
 » ches de ses importantes affaires demeu-
 » reroient , faute d'avoir cent écus pour
 » payer les couriers : par ainsi, que de parler
 » d'une réduction à l'année 1576 , c'étoit le
 » perdre l'Etat avec ; qu'il avoit appris que
 » l'on disoit que ses promesses n'étoient que
 » paroles , vent & artifice , mais qu'il en
 » feroit paroître les effets, & qu'on ne crût
 » pas le bruit semé qu'il donnoit tout à deux
 » hommes (b) qu'il avoit pris de nouveau
 » près de lui , mais qu'il juroit en son ame
 » que depuis le mois de Mai il ne leur avoit
 » donné quatre mille écus , qu'il ne les te-

(a) Oppose t-on à ces déclarations, qui avilissoient la dignité du trône , les expressions dont se sert Bernard en rendant compte du don qu'on fit au Roi pour subvenir à ses besoins les plus urgents , lorsqu'il eut prononcé la remise des tailles, on éprouve un sentiment d'indignation. *Le Tiers-Etat* (ce sont ses expressions) fut si réjoui que sur l'extrême nécessité du Roi, mis à la besace, l'on conclut de lui offrir & l'obliger pour six-vingt mille écus... (Journal de Bernard aux Etats de Blois, 1588, p. 151.)

(b) Nous présumons que ces deux hommes étoient le sieur d'O, & Miron sieur de Chenailles, ou peut-être son frère le premier Médecin.

» noit que pour s'en servir, & non pas pour
 » s'enrichir, & qu'il se donneroit bien garde
 » de faire comme il avoit fait du passé à
 » d'autres; que *l'un étoit mort (a) avec hon-*
 » *neur*; & quant à l'autre (b) on savoit bien
 » ce qu'il faisoit; qu'ils avoient bien fait
 » leurs affaires, mais très-mal celles de leur
 » maître, & que nous eussions à trouver
 » quelque expédient pour le contenter, &
 » nous aussi...». Après s'être ainsi compro-
 mis en pure perte, on sent que Henri devoit
 être douloureusement affecté. Un nouvel évé-
 nement dans l'intervalle avoit encore aug-
 menté la somme de ses peines. Le 4 Décem-
 bre on chanta un *Te Deum* en actions de
 graces pour la réduction de l'impôt qu'on
 venoit de lui extorquer. Le Théologal de
 Senlis prêcha; & dans son sermon, que les
 Editeurs (c) du Journal de Bernard qualifient
 avec raison des épithètes de *séditieux* & de
burlesque, il se permit les sorties les plus ou-
 trageantes contre les personnes que le Roi
 honoroit de sa confiance. Il dit qu'il *falloit*
chasser ces mauvais Conseillers, ces harpies,

(a) Le Duc de Joyeuse tué l'année précédente à la bataille de Coutras.

(b) Le Duc d'Épernon.

(c) Journal, *ibid.*, p. 137.

ces corrompus Financiers . . . Par des allusions & par de mauvais jeux de mots l'indécet Orateur attaqua plusieurs personnes en place. Pour que le scandale fut complet il excita la risée des auditeurs. Henri furieux de tant d'insultes , cessa de se contenir : bientôt les Etats de Blois furent ensanglantés : pour punir des sujets facieux , le Monarque ordonna des assassins. La personne des Députés cessa d'être inviolable : la loi ne gouvernoit plus à cette époque désastreuse : c'étoit la violence & la colère. On comprend aisément que ces scènes tragiques hâtèrent la clôture des Etats. Ils se fermèrent mardi 17 Janvier 1589. Si l'on considère les discours étudiés , & l'étalage d'une fastidieuse éloquence (a) que l'on prodigua dans la dernière séance , on déplore ces abus de l'esprit. On ne conçoit pas enfin qu'au milieu de catastrophes , qui se succédoient rapidement , & à la veille d'un bouleversement général dans l'Etat , on ait pu de sang froid se livrer à des déclamations ampoulées , & à de fausses protestations de fidélité & d'attachement.

(31) Aux différents motifs énoncés dans l'observation n° 30 , & qui provoquoient la colère

(a) Lisez ce qu'en dit M. de Thou , Livre XCIV.

de Henri III, il faut joindre les conférences orageuses qu'on avoit tenues par rapport à l'admission du concile de Trente en France. Les membres du conseil du Roy, & les magistrats y furent traités indécemment par les députés du Clergé. A la tête de ceux-cy figuroient le Cardinal de Gondy, & l'Archevêque de Lyon (d'Espillac.) Le premier en injuriant l'Avocat-Général (d'Espesse) eut bientôt la bouche fermée (a) par ce Magistrat. Le second dans sa fougue fist usage de son esprit & de ses connoissances littéraires. Comme il aspirait à la pourpre romaine, il ne (b) ménagea pas ses expressions. d'Espesse (c) le réfuta

(a) Le Cardinal de Gondy s'avisa de dire à d'Espesse qu'il y avoit plus d'esprit que de vérité dans les assertions qu'il hazardoit contre le concile, & qu'il falloit n'avoir pas les premières notions de la théologie pour s'exprimer ainsi. D'Espesse piqué, répondit *qu'il étoit prêt à se taire, & à confesser son ignorance, si le Prélat pouvoit seulement décliner son nom sans broncher.* Gondy déconcerté se tût, & par là donna acte de l'ineptie qu'on lui reprochoit.

(b) De Thou, Livre XCIII.

(c) D'Espillac essaya de présenter comme suspecte la croyance d'Espesse. Celui-ci rétorqua l'argument contre l'Archevêque, en disant qu'on ne pouvoit pas l'accuser d'avoir eu commerce à Toulouse avec des hérétiques. Le trait tomboit à plomb sur d'Espillac qui

vigoureusement ; & la question sur l'admission du concile resta indécise. Les duretés prodiguées aux magistrats , n'étoient pas faites pour calmer l'esprit du Roi : il supposoit avec raison qu'on l'attaquoit dans la personne de ses officiers. D'un autre côté les avis les plus sinistres , parvenoient continuellement aux oreilles de Henri. Le Duc de Mayenne (a) (brouillé alors avec son frère ,) & la Duchesse d'Aumale , ne dissimuloient pas que le Monarque avoit tout à craindre. Alphonse d'Ornano étoit l'entremetteur de ces délations. Le maréchal d'Aumont venoit d'avoir une conversation avec le Duc de Guise. Ce

dans sa jeunesse embrassa la communion protestante , & n'y renonça que parce qu'il vit que ce parti n'étoit pas le plus fort. (Voyez de Thou , Livre XCIII.)

(a) M. de Thou (Livre XCIII) raconte que le Duc de Guise & le Duc de Mayenne avoient eu querelle (dit-on) pour une femme , que la chose alla même au point de s'appeller en duel , mais qu'étant sur le pré , le Duc de Mayenne soit par timidité , soit par respect pour son aîné , lui rendit les armes. L'Historien ajoute que les autres Princes Lorrains , soit par haine contre le Duc de Guise , soit qu'ils craignissent de se trouver compromis dans ses projets ambitieux , formèrent une ligue avec le Duc de Mayenne. On l'appelloit *la faction caroline* à cause du nom de Charles que ces Princes portoient.

Seigneur ne cacha point au Roi que le Prince Lorrain (a) n'avoit rien épargné pour le corrompre. Henri n'ignoroit pas que la Duchesse de Montpensier, cette femme altière & emportée, en montrant des ciseaux d'or pendus à sa ceinture, disoit hautement *qu'ils estoient destinés à lui faire la tonsure monacale*. Sur ces entrefaites il y eut une altercation assez vive entre le Roi & le Duc de Guise, relativement à la ville d'Orléans réclamée par la ligue, comme une des places de sûreté qui lui avoient été accordées. Le Duc déclara audacieusement que la cession de cette ville lui avoit été faite, & qu'il sauroit bien s'y maintenir. Ce dernier trait mit Henri hors de mesure. Dans plusieurs entretiens, qu'il eut avec le maréchal d'Aumont, les deux frères d'Angennes de la maison de Rambouillet, & avec Brichanteau sieur de Beauvais-Nangis, il exposa le désespoir auquel il étoit réduit. D'abord Henri parût incliner en faveur des voyes ordinaires de la Justice. Le maréchal d'Aumont ouvrit cet avis, & le soutint. Le danger qu'il y avoit à procéder de cette manière, fût démontré avec tant de force, que le Monarque résolut d'y suppléer par la violence. On arrêta donc qu'on massacrerait le Duc de

(a) De Thou, *ibid.*

Guise , & qu'au même instant on s'assureroit du Cardinal son frère , des autres Princes de la maison de Lorraine , & du Cardinal de Bourbon. Il s'agissoit de choisir l'homme , qui poignarderoit le Duc de Guise : Le Roi jetta les yeux sur Crillon (a) , Colonel de ses gardes. Ce brave (b) Provençal joignoit à l'a-

(a) Il est assez singulier que l'anecdote qu'on va lire , & qui assurément est un des plus beaux traits de la vie de Crillon , ait été omise par le Jesuite *Bening* dans l'Oraison funèbre qu'il prononça en l'honneur de cet Officier à Avignon au mois de Décembre 1615. Nous ajouterons que cette Oraison funèbre a été imprimée sous le titre *du Bouclier d'honneur , où sont représentés les beaux faits de très-généreux & puissant Seigneur feu Messire Louis de Bertons Seigneur de Crillon &c.* Ceux qui voudroient connoître cette pièce fort extraordinaire par le sérieux & le burlesque , qui y marchent d'un pas égal , la trouveront Tome V , page 48. Des nouveaux Mémoires d'histoire , de littérature &c. par l'Abbé d'Artigny. Le Lecteur jugera de l'original par l'échantillon suivant... « Nous parlerons (s'écrie l'Orateur) » plutôt de Crillon vivant , que de Crillon trépassé , » de Crillon sur un coursier , que de Crillon sur un » tombeau , de Crillon à la tête d'une armée que de » Crillon à la queue d'un convoi , de Crillon battant , » bouillant , soufflant , triomphant , que de Crillon sans » force , sans pouls , sans ame , sans mouvement ».

(b) Louis de Bertons de Crillon , dont nous parlons plus d'une fois , étoit le plus jeune de sept frères.

mour de la gloire, l'enthousiasme de l'honneur. Intrépide & loyal comme nos anciens Preux, Crillon crût d'abord que Henri lui ordonnoit d'aller se battre avec le Duc de Guise. *J'y cours* (à) (dit-il au Monarque) & *je répons que mon épée lui perçera le cœur, duffai-je m'enferrer dans la sienne, & mourir au même instant que lui...* A ces mots Crillon sortoit : *arretez!* cria le Monarque, *écoutez moi : vous battre avec le Duc de Guise, ce n'est pas ce que je veux : le titre seul de chef de la ligue le rend criminelle de lèze-majesté...* Eh bien (repartit Crillon) *qu'il soit jugé comme digne de mort & exécuté...* Henri lui représenta le danger qu'il y auroit à faire arrêter l'idole du peuple. *C'est un coup imprévu* (ajoutait-il) *qui doit lui arracher la vie, & c'est de vous que j'attens...* *N'achevez pas, Sire,* (s'écria Crillon) *& permettez-moy d'aller rougir loin de la cour d'avoir entendu mon Roi, pour qui je donnerois mille fois ma vie, me deman-*

Il naquit à Murs en Provence en 1541. (Histoire de Provence par Papon , Livre XV , page 739 , Tome IV.

(a) Ces détails, qu'on trouve dans l'Histoire de Provence par Papon (ibid.), sont confirmés par le récit de Davila (Hist. des guerres civiles, Livre IX, Tome II, p. 390.)

der le sacrifice de cet amour pour la vraie gloire, qui ma coûté assez de sang, pour mériter une estime que je n'ay pu obtenir.... C'est assez (dit Henri) je vous connois, & vous pardonne un refus que je ne dois qu'à votre scrupuleuse délicatesse.... Le Monarque comprit qu'il avoit eu tort de proposer à Crillon de devenir un assassin; mais son refus étoit pour lui un garant de sa discrétion. Il y avoit peu de Crillons à la cour de Henri; & *Lognac* (a) le prouva, en acceptant cette horrible commission. Nous ne détaillerons point les suites d'une catastrophe sur laquelle plusieurs des mémoires (b), qui vont suivre,

(a) On verra dans la Chronologie novenaire de Victor Palma Cayet les motifs qui déterminèrent Lognac à se charger de cette odieuse commission. Devenu premier Gentilhomme de la chambre, Lognac avoit excité la jalousie des Princes Lorrains. Sur ces entre-faites il se trouva en concurrence avec le Chevalier d'Aumale dans un commerce de galanterie. Le Chevalier chercha dispute à Lognac, qui, jugeant d'après cela que la maison de Guise le perdrait, résolut de prévenir le coup par la mort du chef. Les Quarante-cinq, par qui Lognac fut secondé, agirent aussi pour leurs intérêts personnels. Ils savoient que le Duc de Guise avoit proposé aux Etats de les supprimer en raison de leur inutilité.

(b) Nous nommerons entre autres l'ouvrage de Cayet,
 NOUS

nous ramèneront. Contentons-nous de dire que, malgré les avis (a) de toute espèce, qui parvinrent au Prince Lorrain, il sembla se précipiter sous le fer des assassins. Ivre de sa puissance (b), & comptant trop sur la lâcheté d'un Souverain qu'il outrageoit publiquement, le Duc de Guise dans sa conduite à cette époque n'offre qu'un mélange de témé-

& celui de l'Etoile. Tout ce qui concerne cet événement y est fort bien développé.

(a) Il n'y eut pas jusqu'aux Centuries de Nostradamus où cet événement ne fut annoncé. Pasquier (lettre 6 du Livre XIII) nous a conservé ces particularités. De Thou (Livre XCIII) entre à ce sujet dans les plus grands détails; & il en résulte que la sécurité du Duc de Guise fut bien maladroite.

(b) Un Ecrivain, qui ne doit pas être suspect (Davila, Histoire des guerres civiles, Tome II, L. IX, p. 402) après un grand éloge des qualités héroïques, qu'il lui attribue, s'exprime ainsi : « il étoit naturel-
 » lement fourbe & dissimulé : la vaine gloire & l'am-
 » bition furent si dominantes sur son caractère qu'elles
 » le portèrent dès sa jeunesse à se mettre à la teste
 » du party catholique ; & ensuite la nécessité de se
 » précautionner contre la politique raffinée du Roy, le
 » précipita dans le dessein de parvenir au trône par
 » des voyes obliques & dangereuses. Enfin sa présomp-
 » tion excessive, & le mépris qu'il faisoit de l'habileté
 » des autres, le conduisirent imprudemment à sa
 » perte ».

rité, d'audace, & d'imprudence. Auroit-il dû oublier que celui qui avoit présidé au conciliabule, où l'on médita le massacre de la St.-Barthelemy, étoit familiarisé avec les exécutions de ce genre? pouvoit-il ne pas prévoir qu'au milieu d'une cour corrompue, on ne manque ni de bourreaux, ni de meurtriers. Si le Duc de Guise eut fait ces réflexions, il auroit pris les mesures nécessaires pour se mettre à l'abri du coup dont il étoit menacé. En répondant à ceux qui l'avertissoient, que le Roi avoit juré sa mort... *Il n'oseroit...* Le Prince Lorrain afficha beaucoup de forfanterie & peu de prudence. Cependant s'il est vrai, comme on l'assure, que Henri, en considérant son cadavre, s'écria(a)...*qu'il est grand!* il faut avouer que le Duc de Guise étoit fondé à croire le Monarque bien foible & bien pusillanime, puisque même *après sa mort il l'effrayoit encore.*

(32) Cet éloge de Catherine seroit beau, s'il étoit vrai. Brantôme, un des plus ardents

(a) Le Lecteur retrouvera ces faits beaucoup mieux circonstanciés dans les mémoires de l'Etoile. L'Abbé Lenglet y a joint des notes fort curieuses. Il a emprunté de l'Historien Mathieu, & d'Etienne Pasquier tout ce qu'ils ont dit d'intéressant à ce sujet.

panégyristes de cette Princesse, s'est au moins efforcé d'appuyer sur des faits, les louanges qu'il lui prodigue. Mais ces faits sont-ils toujours exacts? la flatterie ne les a-t-elle point dénaturés? c'est ce que nous discuterons dans le travail qui accompagnera les mémoires de Brantôme, Un autre contemporain (a), dévoué à Catherine de Médicis, a montré plus de franchise, même en la peignant avec les couleurs les plus favorables. Davila n'a pu s'empêcher de dire qu'on l'a accusé de mauvaise foi. C'est sans doute, pour la disculper, qu'il observe que ce vice (b), si commun dans tous les tems, sembloit appartenir au siècle où elle a vécu. Davila avoue encore qu'on a reproché à Catherine sa promptitude à verser le sang des hommes, & l'indifférence avec laquelle elle employoit les moyens les plus odieux, dès qu'ils étoient utiles à ses projets. Si, aux éloges exagérés de Brantôme & de Davila, nous opposons le témoignage des protestans, ce seroit exactement le revers de la médaille que nous offririons au lecteur: Cathe-

(a) Davila, Hist. des guerres civiles, Tome II, Livre IX (Trad. de de Mallet) p. 406.

(b) Voici les expressions de l'Ecrivain Italien... *Il solito lolo imperfettione mondana...* Le palliatif est adroit; mais il ne guérit pas le mal.

rine leur avoit fait bien du mal ; & ils l'abhorroient. La haine (on le fait) ne raisonne point ; & la prévention grossit les objets. Aussi les protestans n'ont-ils vu dans cette Princesse, qu'un assemblage de vices & de crimes. Les ligueurs de leur côté ne l'ont pas ménagée. Les mémoires de l'Etoile contiennent à cet égard des anecdotes qui prouvent combien ils la détestoient. Par qui fut-elle (a) donc regrettée à l'époque où elle termina sa

(a) Il nous semble que Mathieu dans son Histoire du règne de Henri III (Livre VIII , page 713) a jugé cette Princesse d'après les faits. . . « On pense » (remarque-t-il) que ce soit une autre *Mammée* , une » autre *Agnés* , une *Mathilde* , voire une seconde *Blanche* » sous Saint-Louis : le temps l'a fait bien connoître » tout autre : car ne se proposant que la division des » Grands du Royaume pour vivre en paix , & jouir » en assurance de son pouvoir , le mal , qui n'étoit » commun qu'à peu , s'épancha par tout ; & ceux qui » ne vouloient vivre semblables rendirent le peuple » également misérable sous leurs divisions. La France , » qui n'avoit pu estre alterée par les entreprises des » Anglois & des Espagnols , s'accabla sous son propre » effort . . . Et comme peut une femme conduire un navire à demi renversé , troué par tant de trahisons , » brisé par tant de violences , chargé de tant d'opinions » contraires , cette Princesse l'entreprend toutefois » & se contente non de le conduire au port , mais de » le laisser à voiles abbatues le jouet des vents & des » ondes , entre le naufrage & la bonace , la vie & la

carrière? par *les gens de bien*, (observe Cheverny). Mais (lui répondra-t-on au tribunal de l'histoire), quel étoit le citoyen vertueux & éclairé qui pouvoit arroser de ses larmes les cendres d'une femme, dont la politique astutieuse avoient introduit le machiavelisme en France? Qui pouvoit regretter celle qui avoit familiarisé les François avec le parjure, & qui les avoit habitués à regarder la ruse & l'intrigue, comme les deux mobiles des affaires publiques? étoit-il possible enfin que quelqu'un chérit la mémoire d'une femme, qui pour retenir dans

» mort. Elle fait ramer d'un costé, ores d'un autre : elle
 » trébuche son affection également sur l'une & l'autre
 » faction, & emporte le nom de la plus rusée Prin-
 » cesse de l'Europe. Mais ces ruses, ny conseils n'eurent
 » jamais tant de vogue que sous la minorité de ses
 » enfans; car aussi-tost que le dernier, qui fut Roy,
 » mit la main aux affaires, il s'en fit croire, & montra
 » bien qu'il n'estoit plus en tutele, & ne laissa à sa
 » mere que la souvenance de ses occupations passées.
 » Elle, marrie de perdre l'autorité que le *beguin*, &
 » la *boverole* de François & de Charles luy avoient donnée,
 » & dépitée que celui, auquel elle avoit acquis un
 » Royaume étranger, & conservé celui de ses peres,
 » parmi tant de divisions, voulut régner absolument,
 » se peine pour troubler son jeu, pour luy opposer
 » M. le Duc d'Alençon, & après luy le Duc de Guise,
 » afin d'avoir sujet d'estre employée, & demeurer comme
 » arbitre entre deux. Si le Roy de Navarre se fut

ses mains le timon du gouvernement, avoit nourri l'esprit de faction & de rivalité entre les Princes, les Grands, & toutes les classes de citoyens? amie, & ennemie tour à tour de ces chefs de parti, elle creusa sous leurs pieds l'abîme où tous vinrent se précipiter. Comptera-t'on pour rien dans sa vie privée, le complot infernal *des Matines Parisiennes*, qui, s'il ne fut pas son ouvrage, obtint au moins son aveu? la nation n'avoit-elle pas le droit de lui reprocher ce luxe effrené dont

» accommodé ou à ses mœurs, ou à ses humeurs, elle
 » l'eut choisi pour instrument de ses monopoles : mais
 » connoissant son cœur moins capable de ses desseins,
 » elle apporte tout ce qu'elle a épargné de ses vieilles
 » inventions contre luy, souffle le feu de la Ligue
 » avec tant d'affection, qu'elle y perd sur la fin & la
 » peine & l'haleine. Car quand elle vit ce colosse
 » abbatu, & que le Roy ne vouloit point de compa-
 » gnon, que la vie ne luy seroit plus qu'une solitude
 » ténébreuse, un regret perpétuel, un reproche des
 » malheurs passés, elle s'ennuya de vivre, poussa son
 » ame tremblante & effrayée de son corps. Le Roy,
 » qui se vouloit servir d'elle pour quelque expédient
 » à pacifier ces derniers soulèvemens la rejetta : les
 » Huguenots s'en esjouirent : les Catholiques n'en
 » firent pas grand deuil : elle laissa assez de fil pour
 » faire une grande piece de toile de ses actions, la
 » plupart desquelles furent ou parfaitement belles,
 » ou entièrement *vitupérables*, se tenans sans milieu par
 » les deux bouts extrêmes »...

elle avoit accredité le goût, la magnificence asiatique de sa cour, ces édifices somptueux où s'engloutissoient continuellement des sommes énormes, la dette publique accrue à un degré effrayant, cette multiplicité d'impôts, sous le poids desquels le peuple gémissoit, l'art de travailler en finance, dont les Italiens de sa suite, donnèrent des leçons aux François, & pour tout dire, le tissu (a) de calamités auxquels le Royaume fût en proye, depuis la mort de Henri II? Le lecteur, qui a médité les mémoires de Castelnau (b), & ceux que nous avons publiés postérieurement, doit retrouver dans ce précis, l'histoire de l'administration de cette Princesse: alléguera-t'on pour sa justification, (comme l'a fait l'auteur de la chronologie (c) noven-

(a) « Les Ecrivains François (dit Riguccio Galuzzi dans son Istoria del Granducato di Toscana, Tome III, Livre V, page 14) luy ont attribué les désastres de la monarchie, pour ne pas en accuser l'ambition des Grands du Royaume : voilà pourquoy sa gloire est restée obscurcie en France ». . . Nous répondrons à l'Historien Italien que, si tout le mal ne fut pas l'ouvrage de Catherine, on lui en dût au moins une grande partie.

(b) Lisez sur-tout le Tome XLI de la Collection, p. 341 & suiv.

(c) Tome I, folio 131, verso.

naire,) qu'on lui fût redevable de la cessation de ces guerres successives, qui pendant sa vie dévastèrent la France; il est certain qu'elle présida constamment aux négociations, dont chaque résultat fût une paix plâtrée & momentanée. Mais si les hostilités avoient été le fruit de sa politique & de ses manœuvres, dira-t'on que la France lui a eu une si grande obligation de les avoir suspendues, en laissant exprès subsister le foyer de l'incendie? d'ailleurs négociateur étoit son élément, parcequ'elle espéroit toujours regagner au-delà de ce qu'elle avoit perdu. Il y auroit de l'injustice à lui refuser des talens, de l'adresse, & beaucoup d'esprit. M. de Thou, en attribuant à Catherine *un* (a) *génie vaste*, a oublié d'articuler les preuves: il nous semble qu'il existe une ligne de démarcation entre ce qu'on appelle le génie & l'esprit. En fait d'administration cherche-t'on les conceptions du génie? c'est l'histoire d'Elisabeth Reine d'Angleterre qu'il faut étudier. La fille de Henri VIII, lutta plus d'une fois contre Catherine de Médicis. Il étoit impossible de manœuvrer avec plus de finesse & de sagacité, que le fit la dernière. Chacune de ses négociations fut le chef d'œuvre de

(a) Livre XCIV.

l'intrigue : mas les spéculations des intriguants se circonscrivent dans le cercle étroit des circonstances, & du moment. Elisabeth au contraire, lorsqu'elle adoptoit un plan, embrassoit à la fois le passé, le présent, & l'avenir. Voilà (a) la différence de l'esprit au génie. Il est facile de deviner laquelle de ces deux femmes se joua de sa rivale. Nous n'étendrons pas plus loin un parallèle, qui cependant seroit intéressant. Les limites de cet ouvrage, ne nous le permettent pas : d'après le même motif nous ne discuterons pas davantage, ce qui concerne le caractère & l'administration de Catherine de Médicis, plusieurs des mémoires (b) qui vont suivre, nous y ramèneront. Nous ajouterons seulement au récit trop succinct de Cheverny que le chagrin paroît avoir été une des causes qui accélérèrent la mort de Catherine. Elle étoit indisposée, quand Henri III ordonna l'assassinat du Duc de Guise, & du Cardinal son frère. On se garda bien de lui communiquer un projet

(a) Voyez la Notice qui précède les Mémoires de Castelnau (Tome XLI de la Collection, page 146 & 147.)

(b) Tels sont entre autres ceux de la Reine Marguerite, l'Ouvrage de Victor-Palma Cayet, le Journal de l'Etoile, & les Mémoires de Sully.

qu'à coup sur elle auroit réprouvé. Catherine avoit un coup d'œil trop exercé, pour ne pas appercevoir à l'instant toutes les suites de cette catastrophe. Sachant combien son fils étoit haï & méprisé, connoissant sa foiblesse & son incapacité, combinant le jeu & les frottemens du fanatisme, sur la plupart des esprits qui en étoient infectés, elle envisagea cet événement comme l'avantcoureur de la dissolution entière de la Monarchie. Elle vit ce fils, pour qui elle avoit tout fait, malheureux, & peutêtre détroné. Le mystère dont il s'étoit enveloppé, annonçoit à Catherine qu'elle n'avoit plus sa confiance. C'étoit mettre à la plus rude épreuve une femme ambitieuse & avide du pouvoir. Ces diverses considérations formèrent un poids qui l'écrasa. La conversation qu'elle eut alors avec le vieux Cardinal de Bourbon, lui porta le dernier coup : elle alla le visiter dans sa prison. *Ah, (a) Madame; (s'écria-il en l'apercevant.) Vous nous avez menés à la boucherie !* A ce mot terrible Catherine éprouva l'affaïsement qui indique une fin prochaine. Son lit, qu'elle ne quitta plus, devint son lit de mort. Henri en la perdant, sentit combien elle

(a) Histoire du règne de Henri III par Mathieu, Livre VIII, p. 669.

lui auroit été nécessaire. A peine eut-elle les yeux fermés qu'il se livra à ses fantaisies ordinaires : il crut que l'expression (a) de sa douleur, devoit se manifester par un cérémonial bizarre ; les murs de son Palais furent peints en noir, & semés de larmes. En s'entourant de ces tentures funèbres il sembloit que l'infortuné Monarque pressentit le sort qui l'attendoit, & que d'avance il cherchât à se familiariser avec la mort, par un spectacle aussi lugubre.

(33) La détention du Maréchal de Retz, racontée si sommairement par Cheverny, exige quelques éclaircissmens. Ces détails feront connoître le courtisan vil & insouciant, qui, après avoir été un des bourreaux de la Saint-Barthelemy, abandonna son Souverain, quand il le vit malheureux. Le Maréchal de Retz, effrayé des insurrections, qui éclatoient de toutes parts, regarda la perte de Henri III comme inévitable. Il se souvenoit du parti prudent qu'antérieurement à cette époque il avoit adopté en Provence. C'étoit de feindre une maladie, & de se mettre à l'abri des événemens en pays étranger. Renouvellant ce honteux stratagème, il prétendit que les

(a) De Thou, Livre XCIV.

bains de *Lucques* lui étoient nécessaires , & qu'il n'avoit pas trois mois à vivre , s'il retardoit. Henri sentant combien la retraite du Doyen des Maréchaux pouvoit nuire à son parti dans la circonstance présente , s'y opposa. Vaincu par les sollicitations du Maréchal , & par celles du Cardinal de Gondi son frère , le Monarque y consentit. Il lui recommanda de prendre ses mesures de manière à ne pas tomber entre les mains des factieux , qui en vouloient encore plus à sa bourse qu'à sa vie. Le Maréchal , se croiant bien déguisé , traversoit le Berry. Jean des Barres de Neuvy , jeune Officier attaché au Duc de Nemours , couroit le pays : il arrêta le Maréchal dans une auberge. Le Duc de Mayenne apprit à Chartres cette nouvelle. Sa joye fut extrême : il avoit besoin d'argent pour les Reitres , qui étoient à sa solde : *voilà cinquante mille écus de gagné* (manda-t-il sur le champ à Christophe de Bassompierre) : le Maréchal de Retz négocia vainement : il fallut payer cette somme. Sa détention avoit duré trois mois : aussi Henri III lui écrivit-il , en le raillant avec esprit , *qu'il n'avoit plus qu'à mourir*. Le Maréchal étoit un *égoïste* ; il ne rougissoit de rien : prétextant que son mal augmentoit , il descendit à Nantes , & s'em-

barqua pour l'Espagne. On dit que, dans une conférence avec Philippe II, il lui fit entendre tout ce qu'il voulut. De-là continuant sa route, il passa à *Barcelonne*, & enfin à *Lucques*. On ajoute qu'il joua la comédie jusqu'au bout, qu'il se cazanna dans une Abbaye près de Florence, & que pendant trois ans un laquais, & deux payfans, qui lui servoient de porteurs, formoient toute sa suite. On dit encore qu'il jettoit les hauts cris, dès qu'un étranger venoit le visiter. Il affuroit qu'il étoit impotent. Les succès de Henri IV lui rendirent l'usage de ses bras & de ses jambes. En 1594 nous le verrons reparoître en France à la tête d'un corps de Suisses.

(34) Jamais Henri III ne s'étoit trouvé dans une position aussi cruelle. De toutes parts les villes & les provinces se soulevoient. Pressé d'un côté par le Duc de Mayenne à la tête des ligueurs, & de l'autre par le Roi de Navarre que secundoient les Protestans, Henri se voioit à la veille d'être proscrié, & détroné. Entouré de quelques courtisans, qui ne s'accordoient pas entre'eux, il vuidoit jusqu'à la lie le calice d'amertume, que ses fautes lui avoient préparé. L'Historien de Thou, qui alors alla le rejoindre

au château de Blois , nous a conservé dans ses Mémoires (a) particuliers le tableau effrayant de l'affaïssement de corps & d'esprit , sous lequel le malheureux Monarque succomboit. Si à cette époque il eût réfléchi sur lui même , quels reproches n'avoit-il pas à se faire ? au lieu d'agir avec vigueur , & de se mettre à la tête d'une armée , fitôt qu'il eut exécuté l'horrible projet de se défaire du Duc de Guise par un assassinat , il donna à ses ennemis (b) le temps de respirer. Ils sa-

(a) Livre IV , p. 112

(b) « Ce grand arbre renversé (a remarqué l'Auteur » de l'Histoire des derniers troubles de France , T. I , » folio 153) ceux qui estoient sous son ombre furent » pour un temps bien descouverts. Sans doute le Duc » de Guise seul estoit toute la Ligue , luy seul avoit » plus de parties & de grandeur que tous ses partisans » ensemble. Or si le feu Roy se fut résolu de faire » les choses entieres , & non pas à demy , selon sa » coustume , si deux heures après cet effet il fut monté » à cheval , & eust adjouté sa présence & ses forces à » la frayeur des villes de la Ligue estonnées de ce » grand accident , il est vraisemblable qu'il eust évité le » malheur qui l'accabla depuis. Mais Dieu , qui s'estoit » moqué des vaines entreprises de l'un , se moqua à son » tour du remede que l'autre y avoit apporté. Ce » Prince , qui néantmoins ne manquoit ny de jugement » ny de courage , n'eust pas plustost vu son ennemy

voient trop bien à qui ils avoient affaire, pour n'en pas profiter. Aussi le reduisirent-ils bientôt à trembler devant eux. Il sembloit que Henri tint exprès la conduite inverse de celle qu'il auroit dû tenir. Vainement Catherine de Medicis expirante lui avoit-elle dit par rapport au meurtre du Duc de Guise. . . *C'est bien coupé, mon fils : mais il faut coudre : Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas Roy de rien ! . .* Henri abatardi n'avoit plus ni courage, ni énergie : il ne se servoit de la hache que par boutades, & pour détruire : falloit-il l'employer utilement ? L'instrument tranchant échappoit de ses mains défaillantes. L'expérience éclaire la plupart des hommes : Henri ressembloit aux enfants : chaque faute en amenoit une autre. En effet dans l'état où étoient les choses pouvoit-il se flatter d'en imposer à la Ligue par ces actes juridiques que pendant le mois de Février 1589 il publia successivement soit contre le Duc de Mayenne (a), le Chevalier d'Au-

» mort, qu'il crût soudain qu'il n'y en avoit plus au
 » monde pour luy ; & de fait parmy ses familiers il
 » est certain qu'il prononça ces mots : *Aujourd'huy je*
 » *suis Roy* : Et tout au contraire de ce jour-là il com-
 » mença à ne le plus estre ».

(a) Henri III débuta par une déclaration en date

male & leurs adhérens, soit contre les principales (a) villes qui avoient arboré l'étendard de la rébellion. Espéroit-il de bonne foi ramener les uns à leur devoir en les déclarant criminels de lèze Majesté, & les autres, en les poursuivant comme coupables de *félonnie*? Nous rangerons dans la même classe ces (b) Lettres-Patentes par lesquelles il convoquoit le ban & arrière-ban. Ne sentoit-il pas que

de Blois le 2 Janvier 1589. Il l'adressa à la Sénéchaussée de Poitiers où elle fut enrégistrée. Cet écrit dans lequel le Monarque vouloit qu'on lui tint compte de s'être borné à n'immoler que les chefs de la Ligue, montra sa faiblesse, & le rendit méprisable. Les mêmes effets résultèrent de ses déclarations contre la rébellion des Princes Lorrains, & contre les villes qui s'étoient soulevées. (Voyez ces déclarations, Tome III des Mémoires de la Ligue (Edit. de l'Abbé Goujet, page 203 & suiv.)

(a) Mémoires de la Ligue, *ibid.* p. 211.

(b) Ces Lettres-patentes datées de Blois le 6 Février 1589, sont insérées dans les Mémoires de la Ligue, *ibid.*, page 216. Henri III y annonce le projet du Duc de Mayenne *qui est (dit-il) de nous ôter la vie, la Couronne & l'Etat, pour la mettre en sa maison s'il lui est possible.* Henri se récrie d'autant plus contre les desseins du Duc de Mayenne, *qu'il souloit (observe-t-il) du vivant de son frere condamner ses actions, & nous donner avis lui même de prendre garde à nous...*

ne viendroit pas se ranger auprès d'un souverain sans armée, sans argent, sans crédit, & conséquemment dénué du pouvoir qui protège & défend ? croioit-il encore remédier au mal par des translations (a) de Cours Souveraines promulguées avec appareil. A quoi aboutissoient ces translations, dès que le justiciable avoit la certitude de n'y pas rencontrer la loi armée de la puissance coactive ? Ces déclarations (comme l'a observé l'auteur des (b) économies royales, politiques & militaires) n'étant suivies d'aucunes actions généreuses, sa négligence & s'étardise ordinaire lui firent perdre Orléans & tant d'autres villes, qu'il n'avoit plus que Beaugency, Blois, Amboise, Tours & Saumur, où il put résider...

Tandis que Henri facilitoit à ses ennemis le moyen de l'écraser, le Roi de Navarre dans un manifeste (c) s'exprimoit avec cette Noblesse &

(a) Cet Edit de translation, qui établissoit à Tours le Parlement & la Chambre des comptes de Paris, fut donné à Blois dans le courant de Février 1589. (Mémoires de la Ligue, dernière édition, Tome III, p. 224.)

(b) Tome I, Chap XXVI, page 67 de l'Edit. des Werts.

(c) Ce Manifeste, sous le titre de *Lettre du Roi de Navarre aux trois Etats du Royaume contenant la déclara-*

cette loyauté, qui depuis lui valurent l'amour de la Nation. Cet écrit, dont nous ferons usage ailleurs, contenoit une apologie écrite d'un stile ferme & soutenu. On y dévoiloit les intentions perfides de la Ligue, & les calamités sans nombre qui alloient fondre sur la France. le Roi de Navarre y indiquoit généreusement que les interêts du Monarque François & les siens étoient communs, & qu'au moindre signal de sa part il lui consacrerait son bras & son épée. Tout autre que Henri auroit sur le champ compris ce langage. Malheureusement il avoit contracté l'habitude de ne penser, & de n'agir que par les autres. Dans ce moment il balançoit sur le parti qu'il devoit prendre relativement à sa sûreté personnelle. Malgré le succès que le Comte de Soissons venoit d'obtenir contre

ration dudit Seigneur sur les choses avenues en France depuis le 23 Décembre 1588, fut publié le 4 Mars 1589. La première Edition se fit en 1589 sous le format in-8; & on imprima la même année la Traduction en langue allemande. Ce monument a été inséré depuis dans plusieurs Collections, & particulièrement dans la dernière Edition des Mémoires de la Ligue, Tome III, p. 230 & suiv., & dans le Recueil de divers Mémoires & lettres servant à l'Histoire de notre tems, à Paris chez Pierre Chevalier, 1623, in-4°. p. 393. Cette pièce intéressante retrouvera sa place.

un corps de Ligueurs entre les villages *de la Croix du Perche & de Montigny*, Henri ne favoit ni ce qu'il devoit faire, ni où il devoit aller (a). Le Duc de Nevers le pressoit de se retirer vers le Bourbonnois. Sans les représentations du Comte de Soissons, il auroit obtempéré à cet avis capable de lui oter le peu de crédit qu'il conservoit. La même perplexité sur tous les points régnoit dans le conseil du Monarque. Une partie de ses (b) courtisans vouloit qu'il traitât avec le Roi de Navarre; les autres, & surtout le Duc de Nevers (c), s'y oppofoient. On lui annonçoit les foudres de Rome prêtes à être lancées contre lui, s'il s'allioit avec des Hérétiques. Il fallut pour le déterminer le cri impérieux de la nécessité, & un concours de circonstances, qui l'entraînèrent malgré lui. Les agens, qui eurent part à cette négociation, s'en font disputé l'honneur. Avant de jeter

(a) De Thou, Livre XCV.

(b) Ce Prince (lit-on dans les Mémoires particuliers de M. de Thou, Livre IV, page 112) ne pouvoit se résoudre d'appeller le Roi de Navarre à son secours. Envain Château-vieux, Schomberg, d'O, Clermont, Balsac, Duplessis-Liancourt, Grimoville-Larchant l'en avoient instamment sollicité. &c.

(c) De Thou, Liv. XCV.

un coup d'œil sur les titres respectifs, qu'ils invoquent, nous observerons qu'ils ont eu l'injustice de ne point parler d'une femme, dont le zèle officieux (a) ébaucha ce grand ouvrage. La veuve du Maréchal de Montmorenci, Diane légitimée de France, connue alors sous le nom de Duchesse d'Angoulême, aimoit sincèrement sa patrie, & sa famille. Sous ces deux rapports Henri III, & le Roi de Navarre lui étoient chers. Ce fut elle qui porta les premières paroles; & cet acte seul honore sa mémoire. Lit-on les économies royales, politiques (b) & militaires; la gloire en appartient uniquement à Sully. Une ma-

(a) Le Laboureur dans ses Addit. aux Mémoires de Castelnau n'a pas manqué de lui rendre justice sur cet article. « Madame d'Angoulême (raconte de Thou, » Livre XCV) fut celle qui entama la négociation : » c'étoit une grande ame, un cœur droit, & véritablement esloigné de tout ce qui avoit l'air de parti. » Elle estoit allée jusqu'à Saumur, où le Roy de Navarre, qui de son costé estoit party de l'Isle-Bouchard, » sous prétexte de vouloir luy rendre une simple visite, » eut avec elle un entretien secret hors la ville »... Cayet dans sa Chronologie novenaire (Tome I, folio 165, verso) s'accorde avec M. de Thou. Voyez aussi Davila, Histoire des guerres civiles, Tome II, Liv. X, p. 443.

(b) Tome I, Chap. XXVI, p. 64.

l'adie imprévue l'empêcha de terminer ce qu'il avoit commencé. Duplessis-Mornay le remplaça , & s'appropriâ le mérite de la chose. S'en rapporte-t-on au contraire à l'Auteur (a) de la vie de Duplessis-Mornay ? Sully y participa à peine , & Mornay a tout fait. Ce qu'il y a de vrai , c'est que dans le recueil de pièces qu'on désigne sous le nom de Mémoires de Duplessis-Mornay , les divers documens relatifs à cette négociation se trouvent en entier. D'après ces actes il paroît clair qu'au moins l'essentiel de l'opération lui fut confié. L'auteur de sa vie entre à cet égard dans des détails qu'on ne doit pas omettre. Mornay , s'étant déguisé , alla conférer secrètement avec Henri III à Tours.

» Le Monarque (ce sont les expressions (b) de l'écrivain) « l'adjura comme Gentilhomme » & bon François , de luy dire franchement » si à bon escient le Roy de Navarre le vou- » loit servir , si aussi il le pouvoit , ne luy » voulant point celer que divers le vouloient

(a) Histoire de la vie de Philippe de Mornay Seigneur Duplessis-Marly , rédigée par de Liques sur les Mémoires de Charlotte Arbaleste épouse du sieur de Mornay , p. 129 & suiv.

(b) Histoire de la vie de Duplessis-Mornay , *ibid.* , p. 129.

» mettre en doute de l'un , ou de l'autre. . .
 » De l'un (Mornay) luy respondit sur sa
 » vie , de l'autre luy dit ne le pouvoir fi
 » absolument , parceque cela dépendoit en
 » partie de la connoissance de son besoin ,
 » mais que si Sa Majesté pouvoit être secou-
 » rue de cinq cent Gentilshommes , de cinq
 » mille hommes de pied & de cinq cent
 » arquebusiers à cheval des meilleurs de son
 » Royaume , le Roy de Navarre les luy
 » pourroit promptement amener , & les
 » doubler dans moins de deux mois , s'il le
 » luy commandoit. . . Ces données furent la
 première base de la négociation. On étoit à
 peu près d'accord sur tous les points , lorsque
 les irrésolutions de Henri III contraignirent
 Mornay à menacer d'une rupture. A chaque
 instant des courriers apprennoient des révol-
 tes , & de nouvelles défections. Henri déses-
 péré , agréa le conseil qu'on lui donnoit de
 se retirer à Limoges. François d'O en avertit
 Mornay. Celui-cy , feignant d'agir au nom du
 Souverain , pour qui il stipuloit , parla hau-
 tement de son prochain rappel (a). *Sire* (dit-il
 à Henri avec cette fermeté qui en impose)
y a-t-il Prince , ny Estat en Chrestienté , què

(a) Histoire de la vie de Duplessis-Mornay , ibid. ,
 p. 134.

vous croye plus Roy, quand il vous verra dater vos lettres de Limoges? . . Ces mots , articulés avec dignité par Duplessis - Mornay , raffermirent l'esprit chancelant de Henri. On signa le traité entre les deux Rois : d'abord on étoit convenu de livrer au Roi de Navarre le Pont de Cé, comme place de sûreté. Ce poste petit & foible ne le rassuroit pas contre les événemens. Saumur valoit beaucoup mieux : on (a) usa d'un stratagème pour que l'échange eût lieu. Le Gouverneur du Pont de Cé (Alexandre de *Cosseins*) avoit la réputation d'être fort avare. On lui suggéra sous main d'exiger la somme exorbitante de six cent mille écus d'or , & d'une abbaye produisant annuellement six mille écus d'or. Henri III se récria contre un pareil marché , qu'il ne pouvoit pas accepter. Florent Guyot sieur de Lessart, Gouverneur de Saumur se montra moins difficile. Prévenu par quelques présents , il consentit à vendre ce qui ne lui appartenoit pas , pour une somme fort modique en comparaison de celle que *Cosseins* demandoit. Le traité devint public à la fin d'Avril. Avant cette époque le Roi de Navarre fit circuler un second (b) manifeste rédigé dans le même

(a) De Thou, Livre XCV.

(b) Ce second Manifeste rédigé par Duplessis-Mornay

esprit que le premier. La publicité du traité fut un coup de foudre pour la Ligue. On entendit aussitôt retentir les hurlemens du fanatisme. Les libelles les plus horribles sonnèrent le tocsin. Nous ne citerons en ce genre que la production (a) de l'infâme Boucher-Curé de S. Benoit, qui pour l'honneur de la Nation n'a point été traduite en notre langue. L'allégresse, que manifestèrent les bons citoyens, devint l'antidote de la rage des ligueurs. On vit la Noblesse en foule accourir pour combattre sous les drapeaux des deux Rois, Parmi ces

nay, sous le titre de *déclaration du Roi de Navarre au passage de la rivière de Loire pour le service de Sa Majesté*, est daté de Saumur le 21 Avril 1589. De Thou (qui en a donné le précis dans le Livre XCV de son Hist.) dit que le style en est élégant & fleuri. On le trouve dans le Tome I des Mémoires de Duplessis-Mornay, page 901, & dans le Tome III de la dernière Edition des Mémoires de la Ligue, p. 252.

(a) Elle a pour titre : *De justâ Henrici III. abdicatione & Francorum regno &c*, in-8. La seconde Edition imprimée à Lyon chez Pillehote est la plus recherchée à cause des Additions horribles qui y sont jointes. On dit que l'Auteur sur la fin de ses jours se repentit sincèrement du mal qu'il avoit fait. Il est bon de ne pas omettre qu'en 1754 les membres du Parlement de Paris, exilés à Bourges, achetèrent ce libelle séditieux dans une vente de livres, & qu'ils le brûlèrent sur le champ.

nobles on remarquoit plusieurs favoris de Henri III qui avoient été disgraciés. Tel étoit le Duc d'Epéron. Ses querelles avec le Maréchal d'Aumont inquiétoient Henri ; d'Aumont pour tranquiliser le Monarque , l'engagea à accueillir le Duc. Celui-cy instruit du conseil (a) donné par son ennemi , se présenta chez lui. *M. le Maréchal.* (dit d'Epéron) *je viens vous remercier , & vous offrir mon amitié & mes services. Allez* (lui répondit d'Aumont ,) *je ne veux de vous d'autre satisfaction , que celle de vous voir soumis aux ordres de votre maître : quant à votre amitié & à vos services , je les accepte de cette façon là ; & je vous offre les miens avec toute la franchise & la sincérité d'un vrai François : combattons de notre mieux , pour la gloire du meilleur des maîtres. Lorsque nous aurons rendu la paix à la France , alors nous disputerons entre nous à qui se surpassera en générosité..* Ces deux Seigneurs en s'embrassant jurèrent d'être amis. On sent combien des événemens de ce genre , étoient faits pour ranimer le patriotisme dans les cœurs , & pour y régénérer le sentiment de l'honneur éteint depuis longtems. L'arrivée du Roy de Navarre acheva d'exalter les têtes. Le récit de

(a) De Thou, Livre XCV.

son entrevue avec Henri III, se trouve dans tous les écrits des contemporains. Mais offrons au lecteur ce tableau, avec la couleur du tems ; & laissons parler deux témoins oculaires : le Roy de Navarre (raconte (a) le premier) « vint loger à Maillé deux lieues près » de Tours, où estant il en donna avis au » Roy. Le dimanche dernier jour d'avril le » Roy allant ouyr la messe à Marmoustier, » envoya dire au Roy de Navarre qu'il avoit » très-agréable qu'il fût si près de luy, & » qu'il désiroit de le voir & de luy parler. Le » Roy de Navarre luy manda qu'il ne feroit » faute de se rendre au pont de la Motte à un » quart de lieue de Tours, pour y recevoir » ses commandemens ; ce qu'il fit, & s'y » rendit à une heure après midy avec toutes » ses troupes ; Mais M. le Maréchal d'Aumont de la part du Roy l'alla trouver au » pont de la Motte, & luy dit que la Majesté & toute la cour l'attendoit au château » du Plessis, & le prioit de passer l'eau dans » des batteaux, qui furent incontinent » menés de Tours pour cet effet au-dessous » du fauxbourg *Saint-Sinphorien*. Quelques » uns des siens le vouloit divertir de passer

(a) Chronologie novenaire de Cayet, Tome I, folio 185.

» l'eau, & le prierent de considérer qu'il al-
 » loit (a) sans aucunes forces se mette comme
 » en une isle entre les rivieres de *Cher* & de
 » *Loire* en la puissance du Roy : tous ces dis-
 » cours n'empêchèrent sa résolution ; & fai-
 » sant premièrement passer l'eau à une bonne

(a) « Le Roy de Navarre (nous apprend l'Auteur
 » de la vie de Duplessis-Mornay , page 134) fut con-
 » vié à son retour de voir le Roy , & à luy conduit par
 » M. le Marechal d'Aumont au Plessis-les-Tours : il
 » estoit en perplexité par la souvenance du passé, bien
 » que les affaires fussent changées , dont passant le
 » bateau il luy dit : *M. le Marechal , je vais sur vostre*
 » *parole...* , & furent les deux Rois pour la presse qui
 » les choquoit , un demi quart d'heure l'un devant l'au-
 » tre sans se pouvoir approcher. A ces embrassemens
 » ce furent larmes meslées de joye : à tous bons François
 » sembloit comme la France vinst à renaistre. M. Du-
 » plessis estoit demeuré à Saumur, pour y mettre l'ordre,
 » duquel se lisent les lettres du Roy de Navarre sur
 » cette entrevue... *Sire , vous avez fait ce que vous*
 » *deviez , & que nul ne vous devoit conseiller...* Il le sup-
 » plioit sur-tout , si Dieu le bénissoit en quelque
 » exploit , qu'il ne fut pas dit : *Saül en a tué mille , &*
 » *David dix mille*... , Ce trait prouve que Mornay
 » connoissoit Henri III. Au surplus l'irrésolution du Roi
 » de Navarre ne surprend point , lorsqu'on se rappelle
 » (remarque M. de Thou, Livre XCV) que ce Prince
 » avoit souvent dit *qu'on ne le verroit jamais entrer dans*
 » *le châtre du Roi , qu'il n'eut deux armées à ses côtés.*

» partie de sa Noblesse , il passa puis après
 » avec ses gardes , que conduisoit le Capi-
 » taine *Vignoles*. De toute sa troupe nul n'a-
 » voit de manteau & de pannache que luy :
 » tous avoient l'escharpe blanche ; & luy ves-
 » tu en soldat , le pourpoint tout usé sur les
 » épaules & aux costés de porter la cuirasse ,
 » le haut de chausses de velours de feuille
 » morte , le manteau d'écarlate , le chapeau
 » gris , avec un grand pannache blanc , où il
 » y avoit une très-belle médaille , estant ac-
 » compagné de MM. le Duc de Montbazou ,
 » & du maréchal d'Aumont , qui l'estoient ve-
 » nus trouver de la part du Roy , arriva au
 » chasteau du Pleffis. Le Roy y estoit venu
 » une heure auparavant avec tous les Princes
 » & toute sa noblesse ; & en attendant l'arri-
 » vée du Roy de Navarre , il alla aux Bons-
 » Hommes : toute la Noblesse étoit dans le
 » Parc avec une multitude de peuple curieux
 » de voir cette entrevue. Incontinent que le
 » Roy de Navarre fust entré dans le chasteau ,
 » on alla advertir le Roy , lequel s'achemina
 » le long du jeu de *Paillemail* , cependant
 » que le Roy de Navarre & les siens des-
 » cendoient l'escalier par lequel on sortoit
 » du chasteau pour entrer dans le Parc : au
 » pied des degrés M. le Comte d'Auvergne ,

» assisté de MM. de Sourdis, de Liancourt,
 » & autres Chevaliers des ordres du Roy, le
 » reçurent, & l'accompagnans pour aller vers
 » sa Majesté, au bruit que les archers firent,
 « crians... *Place place, voici le Roy !...* »
 Il y avoit si grande presse (lit-on dans l'ou-
 vrage du second écrivain (a), dont nous em-
 pruntons les expressions) « tant de ceux de la
 » cour, que de la ville, qui y estoient accou-
 » rus, que leurs Majestés demeurèrent l'es-
 » pace de demi (b) quart d'heure à quatre pas
 » l'un de l'autre, se tendans les bras sans pou-
 » voir se toucher, tant la foule étoit grande.
 » Leurs embrassemens & salutations furent

(a) Divers événemens arrivés depuis le 28 Avril
 que le Roi de Navarre partit de Saumur jusqu'au
 premier jour de Mai. (Tome III des Mémoires de la
 Ligue, dernière Edition, p. 298.

(b) « Le peuple (dit Mathieu, Histoire du règne
 » de Henri III, Livre VIII, page 750) qui estoit
 » accouru de toutes parts, & qui ne trouvant l'étendue
 » du parc assez spacieuse & grande, montoit sur les
 » arbres & les toits des maisons, se mit entre deux
 » avec une telle presse, que les Gardes ne la pouvant
 » fendre, leurs Majestez demeurèrent long-temps esloi-
 » gnées l'une de l'autre, se tendant les bras, sans se
 » pouvoir ny joindre, ny parler que des yeux, que
 » tous deux avoient tendres aux calamités qui se pré-
 » sentoient ».

» réitérés plusieurs fois d'une part & d'autre
 » avec une mutuelle démonstration, d'une
 » grande joye & contentement. L'allégresse
 » & applaudissement de toute la cour, & de
 » tout le peuple fut incroyable, crians tous
 » par l'espace de demi heure : *Vive le Roy !*
 » (Voix qui n'auroit encore été ouïe à Tours
 » ni en autre lieu que fut le Roy plus de
 » quatre mois auparavant.) Autre acclama-
 » tion suivit cette première : *Vive le Roy !*
 » *vive le Roy & le Roy de Navarre...* Le lieu
 » quoique spacieux, n'estoit suffisant pour si
 » grande multitude, tellement que les arbres
 » étoient chargés d'hommes, béniffans cette
 » entrevue & heureuse réconciliation : par-
 » tant delà leurs Majestés entrèrent (a) au
 » conseil, où elles demeurèrent l'espace de

(a) Probablement ce fut dans cette entrevue que
 Henri III épancha son ame par le discours que l'His-
 torien Mathieu lui fait tenir (Tome I de son Hist. ,
 Livre VIII, page 751.) « Mon frere (disoit Henri III
 » au Roi de Navarre) je n'ay jamais cédé en l'amour
 » de mon peuple à aucun de mes devanciers, ny à
 » Prince qui vive. Depuis que Dieu m'a mis ce sceptre
 » en main, je n'ay rien oublié de ce qui peut servir
 » à un Roy, pour confirmer ses sujets en la naturelle
 » obligation qu'ils ont à leur Souverain, & considé-
 » rant qu'un Prince ne peut rien donner de plus cher,
 » ny de plus nécessaire à son peuple que la paix, je

» deux heures : au sortir du Conseil ils allerent
 » ensemble à cheval avec toute la cour jus-
 » ques auprès *Ste.-Anne*, qui est à moitié
 » chemin du faubourg *de la Riche*, les rues si
 » pleines du peuple, qu'il estoit impossible
 » de passer, avec acclamations de voix d'al-
 » légresse, pour l'espérance que tous con-
 » çevoient que leurs Majestés, ainsi réunies,
 » viendroient à bout de leurs ennemis, réta-
 » bliroient l'état de la France, & termine-
 » roient les misères qui y ont si longtems

» J'ay conservée : j'ay detesté la guerre, & toutes les
 » occasions qui pouvoient rallumer les feux de nos
 » misères. La ville à laquelle j'ay donné plus de sujet
 » de m'aimer, a esté la premiere qui a fait cette dange-
 » reuse démarche de sa fidélité, qui a tiré à son exemple
 » plusieurs autres villes au mesme précipice. On sait
 » ce que j'ay fait pour elle, pour son embellissement,
 » pour sa splendeur, pour sa tranquillité & assurance.
 » J'ay relevé la justice & la dévotion que l'impiété
 » & la violence des longues guerres avoient abbatu.
 » J'ay peuplé son Université des plus beaux esprits
 » de l'Europe. J'ay honoré, & respecté sa Sorbonne ;
 » illustré son Parlement, embelly ses édifices, & am-
 » plifié son commerce. J'ay vécu parmy elle si long-
 » temps, non comme Roy, mais comme l'un de ses
 » citoyens. Le dixiesme quasi du revenu de mon do-
 » maine s'est fondu en son Hôtel-de-Ville. Au contraire
 » son Clergé a profitué mon honneur sous une infinité
 » de calomnies : ses Prescheurs, plus affectionnés à

» duré. Ledit fleur Roy de Navarre repassa
 » la rivière au même lieu, & logea au faux-
 » bourg de St Saphorin au devant du pont.
 » Le lendemain premier jour demay, il entra
 » sur les six heures dedans la ville, pour
 » aller donner le bonjour au Roy. Toute
 » cette matinée fut employée au conseil, &
 » délibérations d'affaires jusques sur les dix
 » heures que le Roy alla à la Messe, & fut
 » accompagné dudit fleur Roi de Navarre
 » jusqu'à la porte du Temple; & delà s'en alla

 » l'Estat qu'à la Religion, ont crié & tempêté, ont
 » animé leurs *Macchabées* sur moy, comme contre quelque
 » *Anthiocus*. La Sorbonne a déclaré mes sujets absous
 » du serment de fidélité qu'ils me devoient. Le Parle-
 » ment, qui ne peut luire qu'au flambeau de la Ma-
 » jesté de son Prince, s'est éclipsé sous les ténèbres
 » de cette fureur populaire, a quitté la défense de
 » mon autorité. En effet ces mutins se sont élevés
 » & bandés contre moy, ont ravi mes finances, suborné
 » mes villes, tué mes Suisses, assailly mes Gardes,
 » rançonné mes Officiers, rompu mes Sceaux, brûlé
 » mes armoiries, traîné ignominieusement mon effigie,
 » tiré l'artillerie de mon Arsenal pour la pointer contre
 » moy. Voilà ceux qui sous les détestables prétextes
 » de leur tyrannie se sont rendus désobéissans à la loy
 » de Dieu, rebelles à leur Prince, traîtres à leur pa-
 » trie, vitupérables à leur postérité, bourreaux d'eux-
 » mesmes: c'est contre eux, mon frere, que j'ay désiré
 » d'estre assisté de vous, c'est pour relever mon honneur
 visiter

» visiter mesdames les Princesse de Condé
 » & de Conti, attendant le retour de sa Ma-
 » jesté en son logis; & depuis ledit sieur Roy
 » de Navarre, tant qu'il fut là, visita plu-
 » sieurs fois sa Majesté, prenant ensemble
 » pour le bien commun du Royaume plu-
 » sieurs résolutions »...

Le Roi de Navarre ne quitta Henri III,
 que pour faire avancer son infanterie. En par-
 tant il lui conseilla de placer dans les faux-
 bourgs de Tours trois régimens commandés
 par Bourbon-Vendôme sieur de Rubempré,

» qu'ils foulent aux pieds, c'est pour chasser de France
 » ceux qui m'ont chassé de Paris, c'est pour oster la *plan-*
 » *che* que les estrangers ont faite afin d'usurper ce qui
 » m'appartient, c'est pour le bien de cette Couronne
 » de laquelle je vous ay toujours estimé le premier
 » Prince & légitime successeur, si je meurs sans enfans,
 » c'est pour vous & pour moy, que je vous ay prié de
 » joindre vos forces aux miennes, afin qu'avec le juste
 » glaive que Dieu m'a mis en main je puisse affranchir
 » mon peuple de ses misères, ne les quittant que
 » premierement je n'aye arresté le torrent de leur fé-
 » lonie, que je n'aye conservé les bons, & dompté
 » celuy qui, se voyant par ma libéralité trop engraisé,
 » a donné comme le *mulet* cette estrange ruade contre
 » son bienfaiteur sans aucun sujet, sinon parce que le
 » soin & la dépense de son maistre l'a trop bien traité,
 » & qu'il ne veut plus souffrir qu'il monte sur luy »...

Jean Bourry de Gerfay, & Lupiac de Montcassin. Cet avis que suivit le Monarque François, le préserva de la camifade, dont on va rendre compte. Le Duc de Mayenne, à la tête d'un corps de troupes considérable, étoit alors dans le Vendômois. Sur les indications qu'on lui fournit, il résolut d'attaquer Tours, & d'essayer à se rendre maître de la personne du Roi. François *Blanchard du Cluseau* (homme sans foi & sans probité, dit M. (a) de Thou) lui avoit donné les renseignements nécessaires. Un personnage de la même trempe, (*Gilles du Verger* président de Tours) avoit promis pendant l'attaque, de faire soulever une partie des habitans. Le Duc de Mayenne se présenta à l'instant que l'on s'y attendoit le moins; & Henri III, fut sur le point d'être enlevé (b). Le prince Lorrain profitant de la connoissance du local, qu'on lui avoit fort bien indiqué, dirigea son attaque de manière qu'après un combat sanglant ses troupes pénétrèrent dans les fauxbourgs. Beaucoup d'officiers royalistes y furent tués ou blessés. Pendant la nuit qui survint, le Duc de Mayenne se cantonna dans le poste dont il venoit de s'emparer;

(a) Livre XCV.

(b) Chronologie novenaire par Cayet, Tome I, folio 187.

on ne sçait pas jusqu'où il auroit poussé son avantage, sans l'arrivée des arquebusiers du Roi de Navarre commandés par Chatillon, fils de l'Amiral, & aussi brave que son père. Ce seigneur avant que sa troupe le rejoignit, avoit déjà vigoureusement combattu. On remarqua en même tems, la Trémoille & le sieur de la Curée. Le dernier voyant que les ennemis, retranchés derrière un gros chêne abbatu, nuisoient dans ce poste, proposa (a) à un sergent de les en déloger avec vingt hommes. *Si vous y voulez venir avec moi* (répondit le sergent) *j'iray... Marchons* (s'écria la Curée;) & le poste fut emporté. Au retour, on lui apporta deux armures: il s'apperçut que la Trémoille, & Chatillon n'en avoient point. Il les força de s'en revêtir. Chatillon cédant à l'enthousiasme, le pria ensuite de lui en faire présent; & depuis il porta cette armure dans tous les combats. Le lendemain de l'action on vantoit au Roi de Navarre l'intrépidité de la Curée. *C'est ma nourriture* (dit le Monarque). Le Duc de Mayenne craignant à son tour de recevoir un échec, ne balança pas à se retirer. Il publia une relation très-exagérée de sa prétendue

(a) Mathieu, Hist. du règne de Henri III, L. VIII, page 762.

484 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.

victoire, qui se réduisit à faire couler un sang précieux, & à des excès (a) atroces que ses troupes commirent dans les fauxbourgs. Le Chevalier d'Aumale particulièrement s'y signala par son incontinence. Le Journal de l'Etoile contient le récit de ces infamies. On y verra les ligueurs, qui combattoient pour la Religion, se souiller de toutes les espèces de crimes.

(a) Mathieu, *ibid.*, p. 763. De Thou, Liv. XCV. Chronologie novenaire, Tome I, folio 188, verso. Davila, *Hist. des guerres civiles*, Tome II, Liv. X, page 458.

Fin du cinquantième Volume.

